John Adams Library.

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No
ADAMS
164.5
v.2

MEMOIRES,

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE D'ANNE D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOUIS XIII.

ROI DE FRANCE.

PAR MADAME DE MOTTEVILLE,

Une de ſes Favorites.

TOME SECOND.

A AMSTERDAM,

Chez FRANÇOIS CHANGUION.

M. DCC. XXIII.

ADAMS 164.5
v.2

MEMOIRES

Pour servir à l'Histoire

D'ANNE

D'AUTRICHE

EPOUSE DE

LOÜIS XIII.

Roi de France & de Navarre.

M DC XLVIII.

UNE des premieres nouvelles de cette année fût, que l'Armée Navale étoit enfin partie de Portolongone le vingt-deuxiéme du passé, ce qui fit esperer l'établissement entier de la Puissance Françoise à Naples. Nous en verrons le succès; & nous aurons sujet de nous confirmer dans cette croyance, que nôtre Nation n'est point destinée pour 1648.

1648. commander ce Royaume. Cependant Mademoiſelle de Ponts, qui n'étoit qu'à demi enfermée, n'étoit pas ſi remplie de grandes penſées de la Couronne, & des eſperances de l'avenir, que le preſent ne lui fut encore plus cher. Elle comptoit ſûrement ſur la paſſion que le Duc de Guiſe avoit pour elle: elle ſe mettoit déjà au rang des plus grandes Reines de l'Europe; mais cela ne l'empêchoit pas de ſonger à ſe divertir. Cette ame, glouttonne des plaiſirs, n'étoit pas ſatisfaite d'un Amant abſent qui l'adoroit, & d'un Heros qui pour la meriter vouloit ſe faire Souverain, & mettre à ſes pied toutes ſes Victoires: l'Ambition & l'amour enſemble n'étoient pas des charmes aſſez puiſſans pour occuper ſon cœur entierement; il falloit pour la ſatisfaire, qu'elle allât ſe promener au Cours, qu'elle fût de quelque cadeaux qui ſe firent pour elle, & qu'elle reçût de l'encens de toutes ſes nouvelles Conquêtes. Madame de Guiſe, craignant qu'elle n'allât trouver le Duc de Guiſe ſon Fils, ſuplia la Reine de la faire renfermer dans une Religion plus reformée que celle où elle

étoit : car elle ne trouvoit pas à propos de la laisser esperer d'être Reine, ni même Duchesse de Guise ; & la vie qu'elle menoit de toute maniere ne lui plaisoit pas. 1648.

La Reine, qui regardoit alors l'Affaire de Naples, comme une chose qui pouvoit devenir considerable, fut bien aise de lui complaire en cela ; & comme cette Fille avoit eu l'honneur d'être à elle, il étoit juste qu'elle prît quelque soin de sa conduite. Madame la Duchesse d'Aiguillon, qui lui avoit fait ce mauvais present, par son ordre, fit sçavoir à Mademoiselle de Ponts, qu'il falloit qu'elle entrât dans les Filles de Sainte Marie. Elle n'aimoit pas à être contrainte : ainsi elle obéït à ce commandement avec beaucoup de peine ; & demeura dans ce Couvent malgré elle, jusqu'à ce que le peu de bonheur du Duc de Guise, & l'inclination de la Demoiselle, qui n'étoit pas tournée du côté de la penitence, la mirent dans une entiere liberté.

Le jour des Rois, la Reine ayant fait ses devotions, passa tout le soir dans une grande solitude. Comme

elle goûtoit le repos, & que ſa propre Puiſſance lui étoit indifferente, on ne ſe preſſoit pas d'entrer dans ſes Cabinets, quand elle y étoit ſeule. Le Duc d'Orleans, & le Cardinal, ſouperent ce jour là chez le Prince de Condé: & quand de telles Fêtes ſe faiſoient, chacun vouloit être de la bande de quelqu'un de trois; ſi bien que l'Apartement de la Souveraine demeuroit deſert. Bien loin de le trouver mauvais, elle étoit ravie que ſes créatures ſuiviſſent ſon Miniſtre; & ſans gouter les douceurs des Solitaires qui ſont les livres & les reveries, elle demeuroit ſeule aſſez volontiers, ſans plaiſir ni ſans peine. Ce ſoir, pour divertir le Roi, elle nous fit l'honneur de nous faire aporter un gâteau à Madame de Bregy, à ma Sœur, & à moi, que nous ſéparames avec elle: nous bumes à ſa ſanté avec de l'hipocras, qu'elle nous fit aporter; & elle nous avoüa en cette occaſion, que malgré ſon temperament, elle ſe ſeroit ennuiée ſans nôtre Compagnie: ce qui fut pour nous une grande faveur; car dans le vrai, ſa bonté avoit plus de part que ſon cœur au

bon traitement que nous en recevions. 1648.
Dieu seul, le Roi & Monsieur, son Ministre, & ses Affaires, l'occupoient entierement; & le Cardinal lui étoit d'autant plus agreable, qu'il la desoccupoit avec grand soin, & qu'avec joie il lui ôtoit la plus grande portion des peines que sa Regence lui donnoit. Le lendemain, les Comedies recommencerent par le souhait du Roi & de toute la Cour; & les Dames bien contentes de ce retablissement y vinrent fort parées, avec intention de chasser pour jamais du Palais Roial le souvenir des choses fâcheuses. Le Roi se montra avec ses rougeurs, & avec l'enflure de son visage; & il parut avec autant de laideur, que peu auparavant il avoit eu de beauté; & comme ce fut à la Comedie, le soir du jour de Saint Martin, qu'il fut pris de son mal, cela fit dire à Bautru, qu'il venoit raporter sa maladie sur le Theatre.

Le septiéme de Janvier, huit cens Marchands de Paris s'assemblerent & se mutinerent à cause d'une Taxe qu'on vouloit imposer aux Proprietaires des Maisons *, ou pour d'autres

Commenc. des Troubles.

* On appel-

1648. causes dont je n'ai pas bien remarqué les particularitez. Ils députerent dix d'entre eux, pour parler de leur part au Duc d'Orleans. Ils allerent à Luxembourg: ils entrerent dans sa chambre, lui demanderent justice, & firent entendre qu'ils n'étoient pas resolus de souffrir ces impôts; car malgré la necessité universelle du Roiaume, Paris seul vouloit être riche, & ne vouloit point entendre parler de donner de l'argent au Roi. Le Duc d'Orleans leur fit esperer quelque moderation, leur promit d'en parler à la Reine, leur remontra leur devoir & l'obéïssance qu'ils devoient avoir à ses volontez; & les congedia avec le mot ordinaire des Princes, *On verra.*

loit cela l'Abonnement du Domaine

Le lendemain, cette troupe s'assembla tout de nouveau. Elle alla au Palais: & aiant trouvé dans la place le Président Thoré, Fils d'Hemery Sur-Intendant des Finances, ils crierent contre lui, l'appellerent le Fils du Tiran; & des menaces, il s'en fallut peu qu'ils ne l'outrageassent effectivement: mais à la faveur de quelques-uns de ses Amis, il échapa de leurs mains.

Le jour d'aprés, ils attaquerent le premier Président: ils murmurerent tout haut contre lui; & même le menacerent de lui faire paier en sa propre personne les maux qu'on leur vouloit faire. Cet homme, dont la fermeté va se faire voir en plusieurs occasions égale à celle des plus illustres Romains, leur dit sans s'étonner, que s'ils ne se taisoient & n'obéïssoient aux volontez du Roi, il alloit faire dresser des Potences dans la Place, pour faire pendre sur l'heure les plus mutins d'entre eux, à quoi ce Peuple insolent répondit aussi-tôt, qu'elles serviroient plûtôt pour les mauvais Juges dont ils ne recevoient point de Justice, & qui étoient Esclaves de la Faveur. 1648.

Ce même jour *, si celebre par ses évenemens, il arriva dans le Conseil des Parties, que les Maîtres des Requêtes se mutinerent aussi, sur ce qu'on vouloit augmenter leurs Corps de douze nouveaux Officiers. Comme ils avoient acheté leurs Charges fort cher, & que cette quantité devoit en diminuer le prix, ils furent persuadez que plusieurs Familles dans Paris en pourroient être incommodées: &

* Le 9. Janvier.

1648. par ressentiment de ce mal qu'ils craignoient, ils refuserent de raporter les Procés des Particuliers, & jurerent entre eux sur les Saints Evangiles de ne point souffrir cette augmentation, & de resister à toutes les persecutions qu'on pouvoit leur faire du côté de la Cour; se prometans les uns aux autres, qu'en cas que quelqu'un de leurs Confreres perdit son Office, par cette opposition aux volontez du Roi, ils se cottiseroient tous, pour paier à celui là le remboursement de sa Charge.

Ils allerent trouver le Cardinal Mazarin, & un d'eux, nommé Gomin, lui parla si fortement, & avec une telle hardiesse, que le Ministre en fut étonné. On tint Conseil chez la Reine, pour aviser aux remedes de ces desordres. D'Hemery avoit sur les bras tous le Peuple, qui commençoit à crier contre lui, & le Chancelier avoit les Maîtres des Requêtes à retenir, & à consoler, qui se plaignoient moins d'Hemery, que de celui qui gouvernoit; mais qui n'ôsans pas fulminer d'abord contre le Cardinal, attaquoient fortement le

Sur-Intendant, & jettoient ſur lui toute leur colere. Ainſi par la quantité des matieres : le Conſeil fut long ce jour là, & les opinions y furent fort conteſtées. On manda le Premier Préſident, & les Gens du Roi. La réſolution fut de donner des Arrêts fulminans contre les uns & les autres : puis le ſoir venu, Monſieur le Prince, & le Cardinal allerent ſouper chez le Duc d'Orleans, pour enſevelir dans la bonne chere, & le jeu, le commencement de ces deſordres, qui ne donnoient pas tant d'inquietude aux Princes qu'à nôtre Miniſtre. Il commença de voir alors qu'il étoit l'objet de la haine publique, & que cette haine en même tems devoit remplir les Princes du Sang de ces douces chimeres qui plaiſoient aux Grands, en leur faiſant eſperer, que par le trouble & le changement, leur Autorité augmenteroit à meſure que celle du Roi & de la Reine diminueroit ; car comme dit l'Eſpagnol, *Rio turbio ganancia de Peſcadores* *.

1648.

* L'eau trouble fait gagner les pêcheurs.

La nuit du dix au onziéme, les Bourgeois, continuans dans leur mauvaiſe humeur, tirerent inceſſamment;

& le Lieutenant Civil ayant envoié par les Quartiers de la Ville, pour en ſçavoir la cauſe, ils répondirent qu'ils eſſaioient leurs armes pour le ſervice du Roi, & diſoient tout librement, que ſi on leur demandoit de l'argent, ils étoient réſolus de ſuivre l'exemple de Napolitains. On m'aſſûra même, qu'il y avoit eu des hommes, qui avoient été par les maiſons, toute la nuit, dire aux Bourgeois qu'ils fiſſent proviſion de pain. Cela ſe faiſoit par des Cabales contraires à la Cour, par le Parlement, par les Maîtres des Requêtes, & par cet Eſprit de Revolte, que quelque Démon viſible, ou inviſible, commençoit d'inſpirer dans l'ame de chaque Particulier. Ce Démon a produit enſuite tout ce que nous avons vû dans nos Diſcordes Civiles : elles nous ont cauſé beaucoup de miſeres, & nous ont mis en état de ne pouvoir jamais, dans nôtre vieilleſſe, reſſembler à nos Peres, dont la coûtume a toûjours été de loüer le tems de leur jeuneſſe, & de le préferer au preſent.

Le matin du onziéme, la Reine allant à la Meſſe à Nôtre-Dame, ce

qu'elle faisoit regulierement tous les 1648.
Samedis, il y eut environ deux cens femmes, qui la suivirent jusques dans l'Eglise, criant & demandant Justice. Elles se voulurent mettre à genoux devant elle, pour lui faire pitié; mais les Gardes les empêcherent de l'aborder; & la Reine passa sans écouter leurs clameurs. Elle nous dit à son retour, qu'elle avoit été tentée de leur parler. Vrai-semblablement, les paroles d'une Reine, aussi aimable que celle-là l'étoit, devoient être bien-puissantes sur tous ces esprits : mais elle nous avoüa, qu'elle avoit aprehendé les insolences de cette canaille. Elle trouva donc plus à propos de ne pas entrer en matiere avec de telles gens, qui n'écoutent jamais la raison, qui ne la comprennent point, qui n'ont dans la tête que leur petit interêt, & qui par consequent ne peuvent aprouver les causes qui forcent les Rois à leur demander de l'argent, quelque juste qu'elles puissent être.

Aprés midi, on tint Conseil sur les Affaires presentes, où se trouva le Premier Président; & aprés avoir bien consulté sur les remedes du mal, il fut conclû, que la Reine ordonneroit aux

1648. Gens du Roi qui furent mandez pour cela, de s'appliquer à maintenir l'Autorité du Roi. Le soir, on fit commandement au Regiment des Gardes de se tenir sous les armes : on posa des sentinelles & des corps de gardes dans tous les quartiers. Le Marechal de Schomberg fut commandé pour faire le même des Suisses ; & Paris, cette nuit, fut pareil à un Camp d'Armée. Le bruit des armes à feu fut grand, & ces petites apparences de Guerre ressembloient déja à quelque Revolte de consequence, qui selon les apparences & la mauvaise disposition des esprits, devoit avoir une mauvaise suite.

Le douziéme au matin, le Roi alla entendre la Messe à Nôtre Dame, pour faire de sa premiere sortie une Action de grace & de reconnoissance envers celui qui lui avoit redonné la vie. Il y avoit plus de huit jours que la Reine avoit témoigné desirer que le Roi fit ce petit voiage: ainsi, on ne voulut pas en differer l'execution, de peur de montrer quelque crainte, à ceux, qui par les tumultes populaires, en vouloient inspirer à elle & à son Ministre; mais au lieu de n'avoir que sa Garde ordinai-

re, pour de telles occasions, il y fut ce jour là avec toutes les précautions necessaires. Il fut suivi de tout ce qui pouvoit servir à l'augmentation de la Majesté Roiale, afin d'exciter par cette voie dans l'esprit des Peuples le respect que ces sortes de choses produisent d'ordinaire dans les ames foibles, Quantité des principaux Officiers étoient à cheval, & quasi toute la Cour lui fit escorte, avec toutes ses Gardes ordinaires. Pendant que le Roi fut à Nôtre Dame, on tint Conseil chez la Reine, où il fut résolu que leurs Majestez iroient une seconde fois au Parlement, pour y faire passer l'Edit de création des Maîtres des Requêtes mutinez, & les autres dont on avoit murmuré; afin de ne pas montrer de se relâcher des premieres résolutions qui avoient été prises, & faire voir que la resistance des Officiers & du Peuple n'étoit comptée pour rien. 1648.

Selon cette résolution, le Roi alla au Parlement *, non pas avec la même beauté qu'il avoit la derniere fois qu'il y fut, mais avec les mêmes ceremonies. Le Chancelier fit une longue Harangue, il répresenta les necessitez de l'Etat, le besoin que le Roia-

* Le 15. Janvier.

voit que ſes Peuples lui donnaſſent le moien de ſubvenir aux frais de la Guerre, afin que par la Guerre on pût avoir une bonne Paix. Il parla fortement de la Puiſſance des Rois : il tâcha d'établir pour Loi fondamentale l'obéïſſance des Sujets envers leurs Princes ; & fit paroître la néceſſité de l'Union entre le Chef & les Membres, & dit que ſans elle il n'y avoit point de Roiaume qui pût joüir d'aucun veritable bonheur.

Le Premier Préſident, quoi qu'habile homme, & pour l'ordinaire fort éloquent, voulant flater la Cour, fit une Harangue, qui parut foible à ſa Compagnie, & qui ne fut pas même loüée dans le Cabinet. Celle de l'Avocat General Talon fut forte & vigoureuſe. Il repreſenta la Miſere du Peuple, & ſuplia la Reine de s'en ſouvenir dans ſon Oratoire : lui diſant, qu'elle devoit conſiderer qu'elle commandoit à des Peuples libres, & non pas à des Eſclaves ; & que néanmoins ces mêmes Peuples ſe trouvoient accablez de ſubſides & d'impôts, qu'ils pouvoient dire n'avoir plus rien à eux que leurs ames, parce qu'elles ne ſe pouvoient vendre à l'encan ; que les

lauriers & les victoires qu'on remportoit sur les ennemis, & dont on paioit toutes leurs necessitez, n'étoient point des viandes qui les pussent nourir ni vêtir. Il dit, outre cela, quelques paroles qui marquoient les plaintes universelles de tous les François sur les longueurs de la Paix. Cette hardiesse ne fut pas approuvée du Ministre. 1648.

Le soir, il fit la guerre à la Reine, de ce que Talon l'avoit renvoiée dans son Oratoire. Il fut secondé par les Serviteurs familiers de cette Princesse, qui trouvoient qu'elle n'y demeuroit que trop long-tems ; & qui, par l'interêt de leur plaisir, lui en faisoient de continuels reproches. Ainsi les plus serieuses leçons faites aux Rois ne font dãs leurs ames nulle bõne impression; car on leur donne pour l'ordinaire un tour de raillerie, qui en chasse les pensées vertueuses, qu'elles y pourroient faire naître. Les Princes rencontrent rarement des gens qui leur parlent fortement; & ces gens-là sont le plus souvent traitez de ridicules par leurs Courtisans. C'est pourquoi leur raison étant affoiblie par le soin qu'on a de leur déguiser la verité, ils ne s'apliquent point à discerner le vrai d'avec le faux ; &

1648. laiſſant aller leur eſprit à la pareſſe, & paſſant legerement ſur le bien & ſur le mal, il vont preſque toûjours où il plaît à leurs Miniſtres de les mener. La Reine, naturellement équitable, pieuſe, & bien intentionnée, par ces mêmes raiſons, tomba ſouvent dans ce malheur: & ne voulant point conn î-tre à fonds, & avec application, la cauſe des malheurs qu'elle voioit devant ſes yeux, elle ne pût réüſſir à y donner remede: par conſequent, ils devinrent extrêmes, & la mirent en état de tout craindre. Pour maintenir la Puiſſance Roiale, dont elle avoit une haute idée, il auroit été à ſouhaiter pour ſon bonheur, qu'agiſſant ſelon les Loix que la Couronne lui préſcrivoit, elle eut fait voir clairement par elle-même, qu'elle ne vouloit pas que les Sujets du Roi fuſſent opprimez, ni déſobéïſſans envers elle. En ces deux points conſiſte la Juſtice des Rois envers leurs Sujets, & celle des Sujets envers leur Souverain.

La Reine, comme je l'ai déjà dit, avoit l'ame aſſez enrichie des dons de Dieu pour bien gouverner l'Etat, puis que ſes Miniſtres diſoient que ſes avis dans toutes les Affaires de conſequen-

 1648

ce, & ses premiers sentimens étoient toûjours dans la raison & la justice; au lieu que ceux de son Ministre n'avoient rien qui parût proceder d'une ame élevée. Ce même jour quelques Conseillers du Parlement, m'étant venus voir, m'avoüerent qu'ils avoient été touchez de la presence de la Reine. Ils demeurerent d'accord avec moi, qu'elle avoit le don de plaire; & me dirent que la France auroit été trop heureuse, si elle eut voulu la gouverner, ou du moins ne la pas trop abandonner à son Ministre.

Les Edits furent assez moderez; car on fut au Palais, plus pour maintenir l'Autorité Roiale, que pour augmenter les demandes· L'Edit de création de douze Offices de Maîtres des Requêtes en avoit été la principale cause, parce qu'on avoit jugé, qu'il ne falloit pas souffrir leur Révolte; mais comme cette Affaire, dans l'ordre des destinées devoit être la cause & le commencemẽt de beaucoup de grands évenemens, ce petit remede, bien loin de guerir le mal, l'aigrit entierement, & eut de suites, qui nous firent voir que Dieu quand il lui plaît donne à la Fourmi la force de l'Elephant.

1648. Les Peuples croioient avoir sujet de crier, contre ceux qui vouloient fouler le Peuple, & prétendoient voir que plus on levoit de deniers, & plus les coffres du Roi se fermoient. On entendoit dire à tous, que les gages des Officiers de la Couronne, & des premiers de la Cour, étoient retranchez; que les petits n'étoient point paiez, que les graces tarissoient, & que la Reine avoit perdu cette belle qualité de liberale, qu'elle tenoit de son illustre naissance, quoi que les revenus de la France fussent encore assez bien paiez. La Cour en effet commençoit à paroitre dans une necessité honteuse. Le Ministre vouloit persuader par ses discours & je pense qu'il disoit vrai, que le Duc d'Orleans, & Monsieur le Prince, dissipoient les Finances du Roi, & qu'il étoit hors de son pouvoir de faire des graces. Tubeuf alors encor emploié dans les Affaires, me dit un jour, que les Comptes de l'épargne de l'année passée 1647. avoient monté à cent quarante deux millions. On accusoit facilement le Cardinal d'en usurper pour lui une bonne partie; mais sa modestie étoit encore renfermée dans des bornes bien étroites. Les deux Prin-

ces, en prenant beaucoup d'argent, 1648.
l'empêchoient d'en user à sa fantaisie: il n'étoit alors que le Corsaire; & les Princes étoient les grands Voleurs, qui ressembloient à Alexandre.

Pour crier contre le Ministre, on se servoit du pretexte de la Guerre. Il étoit suffisant, pour le faire haïr des Peuples, qui d'ordinaire sont aisez à émouvoir par des raisons aussi plausibles que le pouvoit être celle du bien public, & qui d'ordinaire sont charmez par les beaux mots de Repos, & de Paix. Il me souvient qu'alors, un de mes amis venant de Rome me conta, qu'aiant eu ordre de dire au Pape, qu'on la desiroit infiniment, & que pour l'avoir on sacrifioit toûjours au bonheur public les esperances qu'on avoit des heureux succès qu'aparemment nous pouvions esperer, la Sainteté lui dit d'un ton moqueur, qu'elle ne se mêloit point des affaires de la Paix, mais qu'elle voioit bien que pour l'avoir, *voi altri Francesi*, lui dit-il, *non volete donare che quel che non bavete* *.

** Pour avoir la Paix, vous autres François ne voulez donner que ce que vous n'avez pas.*

Le lendemain, la Reine manda les Maîtres des Requêtes. Elle les reçût dans son grand Cabinet, accompagnée du Duc d'Orleans, de Monsieur le

1648. Prince, de son Ministre, du Conseil du Roi, & de toute la Cour. Le Chancelier leur fit une severe réprimande, que la Reine interrompit de son pur mouvement; pour leur dire, *Qu'ils étoient de plaisantes gens, de vouloir borner l'Autorité du Roi; & qu'elle leur montreroit bien, qu'il pouvoit créer de nouveau telles Charges qu'il lui plairoit.* Le Chancelier, continuant en suite sa Harangue, les interdit tous de leurs Charges, & leur ordonna de raporter à la Reine le papier qu'on disoit qu'ils avoient signé entre eux, où ils se promettoient un secours mutuel; ou bien de signer tous qu'ils ne l'avoient point fait.

Quand ils eurent entendu ce Discours & ce Commandement, sans considerer le respect qu'ils devoient à la Reine, quelques-uns d'entre eux hocherent la tête, avec beaucoup de hardiesse, & tous montrerent qu'ils n'étoient pas résolus d'obéir. Après avoir fait une profonde reverence, ils s'en allerent mal contens, & dans le dessein de se bien deffendre. Ils sentoient qu'il y avoit bien des nüages dans l'air, que le tems étoit mauvais pour la Cour, & qu'ils étoient en état

de pouvoir resister ; c'est pourquoi 1648.
cette severité n'eût aucun bon succès.

Le jour d'aprés *, ils se presenterent au Parlement en corps, afin de s'oposer à l'enregistrement de leur Edit. Se presentans comme parties, ils se mirent dans le Parquet ; & quoi que cet Edit eût été passé en presence du Roi, le Premier Président ne laissa pas de les recevoir en leur opposition. La Cour en fut mal satisfaite, & le Ministre lui en fit de grandes plaintes; mais il fut assez habile pour ne se pas étonner, & réüssit à lui persuader, que cela étoit dans l'ordre.

* Le 20. Janvier.

Il lui dit, que les Ordonnances lui permettoient de les recevoir, que le Parlement avoit le pouvoir de s'assembler pour déliberer des Affaires, qui même étoient passées en la presence du Roi, & qu'ils étoient en droit de lui en faire des Remonstrances. Sa Réponse obligea la Reine de mander le Parlement en corps, pour leur dire qu'elle avoit d'abord trouvé leur procedé blâmable, recevant l'opposition des Maîtres des Requêtes cõme ils avoient fait; mais qu'aiant ensuite apris que par leurs Ordonnances, ils étoient en pouvoir de le faire, *Elle les excusoit*

& qu'elle consentoit que selon leurs Etats ils s'assemblassent comme ils avoient déja fait pour en conferer, & même d'en venir jusques aux Remonstrances; mais qu'elle leur ordonnoit de de ne pas passer outre, & de plus s'assembler à l'avenir. Le Parlement repondit par de belles Protestations de fidelité; & sans avoir nul égard au commandement de la Reine, ils s'assemblerent tout autant de fois, qu'ils le trouverent à propos, pour satisfaire à leur fantaisie. Nous allons voir de pareils commandemens souvent réiterez & souvent aussi fort peu considerez.

L'état des affaires de Naples n'étoit pas bon: le Peuple avoit élû le Duc de Guise Duc de la Republique, mais Genere Anese, qui en avoit eu le commandement jusques alors, quoi qu'il ne fût de soi qu'un bon Vendeur de Biere, n'en fut pas content; & il falloit que ce Prince le recherchât, par ce qu'il n'étoit pas assez fort pour le détruire. Nôtre Armée, dont nous esperions de si grands efforts, avoit été batuë de la tempête une seconde fois, étoit arrivée à la vûë de Naples le jour de Noël, & ne combatit celle d'Espagne que le jour des Innocens: parce que

D. Juan d'Autriche, qui la comman- 1648.
doit, envoya dire au General le Duc de Richelieu, qu'il le prioit de laisser passer le jour de la Fête; & qu'après avoir rendu le respect qui étoit dû à la sainteté du jour, il lui donneroit toute sorte de satisfaction. Les Rélations, qu'en apporta un Exprés du Duc de Richelieu * étoient capables de contenter la Reine. Il mandoit qu'il avoit battu les Ennemis, & cette nouvelle donna une grande réjoüissance à toute la Cour. D'abord qu'elle fut sçûë, quoi qu'il fût déjà tard, la Reine l'envoia dire au Duc d'Orleans à Luxembourg comme une chose de grand poids & avantageuse à l'Etat: mais peu après, ces nouvelles se trouverent fausses; & la verité étoit qu'après un Combat l'Armée Espagnole demeura dans le Port de Naples, & que celle du Roi fut obligée de se retirer à l'Isle de Ste. Marguerite. Le Duc de Turcy, de la Maison Doria, qui commandoit l'Escadre des Galeres d'Espagne, fut trompé par les Peuples de Naples. Ils lui firent croire qu'ils vouloient le rẽdre maître d'un certain poste dans un des Ports de la Ville, & qu'ils se rendroient à lui, pourvû qu'il y vint seul.

1648. Il fut aſſez ſimple pour ſe livrer à ce Peuple, & fut arrêté priſonnier lui & un Neveu qu'il avoit auprès de lui, Fils unique; & on conta à la Reine, que ces priſonniers avoient été mal traitez par cette canaille.

Le Duc d'Orleans, dans le commencement des Troubles de Paris, ſe tenoit uni aux interéts de la Reine, & il apuioit ſon Autorité en tout ce qu'il pouvoit. Il n'étoit peut-être pas fâché de voir un peu de deſordre, par ce que cela le rendoit plus neceſſaire; mais il ne faiſoit point de brigues pour l'augmenter, & ſes intentions paroiſſoient droites & tout à fait dans l'équité & la juſtice. Son Favori le portoit toûjours à la Paix par tempérament, par interêt, & par raiſon, & ſe laiſſant flatter de l'eſperance de ſe voir Cardinal à la premiere promotion, il rendoit à la Reine & à ſon Miniſtre les ſervices qu'il croioit leur être utiles & agreables. Les broüillons & les mal-contens en étoient au deſeſpoir; par ce que ſouhaitans le trouble & le changement, ils voioient qu'il étoit impoſſible qu'il en arrivât qui fut conſiderable, ſi Monſieur, Oncle du Roi, demeuroit attaché aux interêts de la Reine. Ce qui

pou-

voit s'appeller bonté en la perſonne du 1648.
Duc d'Orleans, étoit attribué par eux à foibleſſe : ce qui dans l'ame des gens de bien étoit eſtimé une vertu, ils ſe mépriſoient & diſoient, que ſi le Maître manquoit de cœur, ſon Favori l'Abbé de la Riviere en étoit la cauſe ; & que par un lâche interêt, il l'empêchoit d'acquerir de la gloire, & de la grandeur.

Le Prince de Condé, de ſon côté, agiſſoit de la même maniere, & ſon avantage ſe rencontroit entiérement à demeurer dans la Cour, avec les bonnes graces de la Reine. Le Duc d'Orleans ne lui faiſoit pas un ſi grand ombrage, que ſa grandeur en fût obſcurcie : la réputation de ce Prince n'étoit pas ſi éclatante que la ſienne ; & la qualité de Lieutenant Général du Royaume & des Armées du Roy, qui l'élevoit au deſſus de lui, auſſi bien que celle de Fils & d'Oncle de Roy, ne lui ôtoit pas la gloire d'avoir déja gagné deux Batailles. Par toutes ces raiſons, s'il régnoit dans le Cabinet quaſi auſſi ſouverainement que s'il eût été le ſeul Prince du Sang : & Monſieur n'ayant point de Fils, toute la grandeur de la ſeconde Branche de la

1648. Maiſon Royale regardoit ce prince, & ſa Cour étoit beaucoup plus groſſe que celle de Monſieur, à qui néanmoins il rendoit beaucoup de reſpects & d'hommages, pour le tenir ſatisfait par des apparences, pendant qu'il joüiſſoit en effet des avantages ſolides de la Puiſſance, & qu'il faiſoit donner à ſes créatures, & à ſes amis, tout ce qu'il lui plaiſoit.

Les jours gras de cette année ſe paſſerent ſans aucune Fête extraordinaire: il n'y eut qu'un Balet que danſa le Duc de Joyeuſe *, dont étoient les Ducs de Candale, Damville, de Roanets, & pluſieurs autres, qui fut aſſez beau. Les plaiſirs de la Cour étoient moderez, & convenables à la gravité & au ſerieux de la Reine: Elle ne les aimoit pas plus qu'elle ne devoit. Le ſoir, qui eſt l'heure des divertiſſemens, la preſſe la quittoit, & elle demeuroit chez elle ſolitaire, tranquille, & contente. Tous les Courtiſans alloient chez le Cardinal: & la Reine le vouloit ainſi, ne deſirant rien tant au monde, que de lui communiquer toute ſa Puiſſance, étant perſuadée que celle de ſon Miniſtre fortifioit la ſienne propre. De plus, je puis dire a-

* Le 23. Janvier.

vec vérité, que ſon indifference naturelle la mettoit au deſſus des ſentimens que l'amour propre & l'ambition produiſoit d'ordinaire dans le cœur humain. Elle mépriſoit trop ſans doute le ſeul avantage des Rois, qui eſt de commander & de pouvoir contribuer par leur autorité & par leurs bienfaits au bonheur des hommes, participant en quelque façon au ſuprême pouvoir de Dieu même; mais, ce deffaut en elle procedoit en partie d'une belle cauſe, qui méritoit plus de loüange que de blâme : l'effet neanmoins en étoit ſi pernicieux & ſi contraire à ſes interêts qu'elle auroit bien fait de s'en corriger; & par cette même raiſon, je n'oſe preſque en publier le mérite. 1648.

J'ai remarqué que le murmure étoit grand contre le Miniſtre, de ce qu'il n'avoit pas fait la Paix. Chacun, dans ces premieres brouilleries, par l'aprehenſion de quelque Guerre Civile, continuoit à le blâmer de la même choſe, & d'avoir dit quelque fois aſſez publiquement, qu'elle avoit été entre ſes mains. Les Peuples crioient contre lui, & les eſprits diſpoſez à la révolte ne lui pardonnoient pas cette faute. Les Hollandois, ſur le po-

1648. du retour du Duc de Longueville, avoient desiré qu'il retardât quelque tems à Munster; ce qui avoit fait esperer, que par leur entremise, l'Espagnol vouloit peut-être entrer en quelque traité avec nous: mais le Roy d'Espagne, qui commençoit à voir du changement dans le bonheur de la France, par l'état où elle étoit, vouloit alors qu'on lui accordât toutes ses demandes, & disoit hautement, que sans de grands avantages il renonçoit à la Paix. Ses propositions étoient si fortes, qu'il fut impossible de penser à aucun accommodement. Ainsi les Hollandois, qui avoient voulu nous quitter, ayant signé leur Traité, le Duc de Longueville, se vit entierement inutile au bien public. Il voulut aussi penser au sien particuliere, & demanda la permission de revenir en France: elle lui fut accordée facilement; & il parut à la Cour avec ce seul avantage, d'avoir vû faire la Paix des Hollandois avec l'Espagne, qui apparamment nous devoit être dommageable. Le Ministre lui fit recevoir de la Reine des marques évidentes de sa bonne volonté; & je me souviens, que le soir du jour qu'il arriva, comme elle se deshabil-

loit, elle nous dit beaucoup de bien de 1648.
ce Prince, le traitant quaſi de Pere de la Patrie, quoique déja, ſans compter l'avenir, il eût été deux fois de Parti contraire au Roy. On le fit entrer au Conſeil; ce qui n'étoit pas en ce temps-là une grace auſſi facile à obtenir, qu'elle l'a été depuis. Cette prérogative lui avoit été accordée avant qu'il partit pour Munſter, & les ſeuls Princes du Sang juſques alors, avoient joüi de ce privilege. Les malicieux diſoient que toutes ces careſſes n'étoient que pour l'obliger à garder le ſecret de la rupture de la Paix, & des difficultez qui avoient été produites par le Miniſtre pour empêcher ſa concluſion.

Ce Miniſtre mit pour lors ſes Niéces auprés de Madame de Senecey. Elle les deſira, & les reçût avec des marques de grande ſatisfaction, quoi que juſques là, elle en eût été mal traitée; car, comme je l'ai dit, il faiſoit profeſſion de mépriſer les perſonnes attachées à la Reine. Il y en a peu dans le monde, qui aient l'ame aſſez forte, pour regarder la faveur avec des yeux indifferents: & tel paroît vaillant contre le Favori, qui, au moindre adouciſſement de ſa part, devient poltron;

1648. &, d'ordinaire, cette hauteur ſe termine à une veritable baſſeſſe, que la rage d'en avoir été mépriſé lui a fait colorer de generoſité, de vertu, & d'amour du bien public. Cette Dame, naturellement glorieuſe, avoit reçû dans tous les temps, beaucoup de petits chagrins à la Cour. Elle étoit dévote; elle avoit beaucoup d'eſprit, & même de belles qualitez qui ſembloient l'élever au deſſus de ſon ſexe. Sa vertu avoit éclatté par un long veuvage, ayant donné toute ſa vie des marques de ſa modeſtie & de l'affection qu'elle avoit eue pour ſon Mary; mais, comme elle étoit paſſionnée, & d'humeur inégale, elle avoit des moments où elle adoroit la faveur, & ſes humiliations étoient auſſi extrêmes que ſa hauteur. J'ai toûjours remarqué en elle, & en beaucoup d'autres, combien le charme de l'ambition a de pouvoir ſur nos ames, combien le deſir des moindres faveurs qui nous conduiſent à quelque élevation, a de pouvoir de nous rabaiſſer, & combien les agrémens que cette furieuſe paſſion nous fait trouver dans les careſſes des Rois nous ſont dangereux: c'eſt pour cela auſſi que nous les devons craindre; &

nôtre ame devroit être, ce me semble, continuellement occupée à considerer les maux quelle nous cause. Il sembla qu'en prenant les Nieces du Ministre auprès d'elle, cette Dame se faisoit tort. Ceux, qui tournent en raillerie les meilleures choses, disoient qu'elle étoit devenuë leur Gouvernante, & qu'elle estimoit plus cette qualité, que celle qu'elle avoit eue de Gouvernante du Roy. Enfin, on ne l'épargna pas. Ce fut pourtant avec injustice; car, après avoir ardemment recherché de les avoir, elle les traitta si mal, que le même Cardinal n'en fut pas content, & les retira d'auprès d'elle: mais, comme l'ombre des Favoris est toûjours salutaire, il arriva qu'enfin elle en profita, & que cela fut cause que la Comtesse du Flex sa Fille reçut pour quelque temps les avantages qu'elle prétendoit comme Princesse de Navarre de la Maison de Foix. 1648.

Le Parlement incommodoit la Cour par ses longueurs. Quelques-uns d'entre-eux commençoient à parler fort haut; & la Reine, qui naturellement n'aimoit pas à trouver de l'obstacle à sa Puissance, quand l'Autorité du Roi

1648. s'y trouvoit interessée, s'ennuyoit de la lenteur de leur procedé. Elle leur envoya demander s'ils prétendoient avoir droit de borner les volontez du Roi ? Ils opinerent là-dessus, & quelques uns furent d'avis de visiter leurs Registres, afin de faire à la Reine une Réponse autorisée des Exemples des Siecles passés ; ce qui sans doute auroit infiniment déplû au Ministre : mais, le plus grand nombre étant d'opinion contraire, ils députerent vers la Reine leur Premier Président, pour l'assûrer de leur obéïssance & de leur fidelité, & pour lui faire sçavoir que ce qu'ils en avoient fait en modifiant les Edits que le Roi avoit été porter au Parlement, & ce qu'ils avoient fait en faveur des Maîtres des Requêtes, n'avoit été que sous le bon plaisir du Roi, & sans avoir aucun dessein de manquer au respect qu'ils lui devoient comme bons & fidéles Sujets.

Ces protestations n'eurent aucune suite : cette Compagnie ne laissa pas, continuant ses Assemblées, de differer l'effet des Edits necessaires au service du Roi, & avantageux au Ministre. Leur conduite obligea la Reine de

mander le Parlement, pour lui faire 1648.
sçavoir ses résolutions. Elle vouloit lui faire connoître, qu'ils n'avoient aucun droit aprés leurs Remontrances faites au Roi, & à elle, de s'oposer à la verification des Edits. Elle vouloit aussi leur ordonner d'apporter la feüille où leur Arrêté avoit été enregistré, qui contenoit que leurs modifications auroient lieu; & son dessein étoit de la faire déchirer en leur présence; mais eux, s'étant assemblez, envoyerent à la Reine, la supplier de trouver bon qu'ils n'y vinssent point, en l'assûrant qu'ils étoient résolus de lui rendre tout le respect qui lui étoit dû.

La Reine, qui s'étoit levée plus matin pour les recevoir, tint Conseil, pour sçavoir ce qu'elle leur répondroit. Il y fut conclu, qu'ils seroient mandez tout de nouveau, & qu'ils seroient reçus après son diné. Le Procureur General, qui les alla trouver, pour leur porter les ordres de la Reine, ne les trouva plus assemblez: ils s'étoient lassez d'attendre, & s'étoient separez; ce qui fut trouvé peu respectueux par ceux qui sçavent, quel doit

1648. être le respect des Sujets envers leur Souverain. On les manda pour le lendemain : & , afin que cette action fût plus solemnelle , on assembla , pour les recevoir , les Ducs & Pairs de France ; & ce qui se trouva de grands Seigneurs à la Cour y furent aussi conviés. Comme on vouloit leur faire une severe & publique reprimande , ils vinrent avec humilité en faire des excuses à la Reine par la bouche du Premier Président , dont la Harangue fut toute pleine de soumission , de respect, & de promesses de lui obéïr ; si bien , qu'au lieu de châtiment , ils reçûrent un favorable accueil de la Reine , joint au commandement qu'elle leur fit , de travailler incessamment aux Affaires du Roi , sans y aporter aucun retardement. Elle leur dit qu'elle ne leur donnoit que huit jours pour cette occupation.

* Le 23. Mars. La Reine prit ce tems-là * pour aller faire un petit voyage à Nôtre-Dame de Chartres , où elle avoit fait vœux d'aller , lors de la maladie du Roi. En partant de Paris , elle réitera au Premier Président le même commandement qu'elle avoit fait à sa Compa-

gnie, & l'assûra qu'elle ne seroit que 1648.
cinq jour à son voyage. Elle y passa le jour de la Nôtre-Dame avec le Roi qu'elle y mena, & Monsieur aussi, à qui on ôta les femmes en cette occasion; & on lui donna pour Gouverneur le Maréchal du Plessis-Prâlin, grand & heureux Capitaine, qui avoit acquis beaucoup de réputation par les Batailles qu'il avoit gagnées, & les Villes qu'il avoit prises. Il commandoit encore l'Armée du Roi en Italie, où le Cardinal Mazarin avoit connu son merite.

Pendant cette petite absence, les Maistres des Requêtes interdits vinrent en Corps trouver le Cardinal, pour le supplier de les proteger auprés de la Reine, & de les faire rétablir. Ils lui firent des excuses de leur revolte, & lui demanderent pardon & grace tout ensemble. Il les reçût avec un visage grave & severe; & néamoins il leur répondit doucement, que s'ils vouloient s'humilier & obéir aux volontez de la Reine, il les serviroit auprès d'elle. Cette action donna de la joye au Ministre. Il dépecha un Courier à la Reine, pour lui apprendre cette

1648. nouvelle, Il crût que cette visite vouloit dire, que les Maîtres de Requêtes étoient résolus de souffrir cette création d'Offices qui avoit fait leur résistance; mais eux, qui n'avoient fait cette avance que pour parvenir à leurs fins, & pour donner lieu au Cardinal de se flater de la gloire de leur rendre service, ne furent point satisfaits de sa réponse, & demeurerent dans la même resolution qu'ils avoient prise auparavant: de sorte qu'il fut conclu au Conseil, d'ordonner aux Conseillers d'Etat de rapporter les Procès des Particuliers, afin de faire connoître aux Maîtres des Requêtes, que le Roi se pouvoit passer de leurs Corps. Par ce châtiment, beaucoup de Familles dans Paris demeurerent dans l'affliction & dans l'inquietude de perdre leurs Charges. Comme dans la Robe ce sont pour la plûpart toutes personnes liées de parenté les uns aux autres; cette affaire leur parut de grande consequence; car elle, regardoit toutes les Cours Souveraines. Ils voulurent donc faire connoître, qu'ils ne souffriroient pas, que sous le nom du Roi, les Favoris & les Ministres

pûssent anéantir des Officiers si considerables ; & ils se réünirent tous ensemble pour les soûtenir : prétendant par là se sauver eux-mêmes d'un semblable peril. 1648.

Le Prince de Condé commença sa Campagne cette année par un séjour de huit jours à Chantilly, où il alla passer la Semaine Sainte avec toute sa Cour ; & le Duc d'Orleans fut destiné pour être le soûtien de la Reine, dans les Affaires qu'on prévoyoit qui devoient arriver du côté du Parlement. Ces deux Princes alors paroissoient avoir de bonnes intentions pour servir le Roi, soit dans la Paix, soit dans la Guerre. La Reine passa ces jours Saints à son ordinaire ; &, pour les employer dignement, elle fit faire des Prieres publiques pour la Paix generale, qui ne furent pas efficaces, parceque tous les hommes ne sont pas dignes du présent que Dieu par son Evangile fit dans ce même tems * à ses Apôtres ; en leur disant, quand il s'aparut à eux, *Paix vous soit.*

* que Av

Après le retour du Duc de Longueville, le Comte d'Avaux eut ordre de revenir aussi, & de laisser en Alle-

magne Servien ſeul Plenipotentiaire. Ces deux hommes avoient toûjours été Ennemis pendant toute cette Negociation ; &, dans toutes les Propoſitions qui s'étoient faites depuis l'Aſſemblée de Munſter, leurs avis avoient de même été inceſſamment contraires. Le Miniſtre avoit ſouvent interpoſé ſon autorité pour les rendre Amis, & la preſence du Duc de Longueville avoit été un ſouverain remede pour empêcher les mauvais effets de leur deſunion ; mais étans demeurez ſeuls, leur guerre s'augmenta de telle ſorte, qu'il avoit paru neceſſaire au Cardinal de les ſéparer. Le ſort tomba ſur d'Avaux, quoi que ce fût le plus ſage & le plus moderé ; parce que Servien avoit un Neveu nommé de Lionne en faveur auprès du Miniſtre ; qui, par les artifices que les honnêtes gens pratiquent injuſtement à la Cour, avoit ſoûtenu ſon Oncle avec tant de force, & ſçû tellement gâter les affaires du Comte d'Avaux, que le Cardinal, peu de jour avant ſon retour, étant au Conſeil, ſe déclara ſon Ennemi. Il ſe plaignit de lui, diſant qu'il avoit

écrit des Lettres qui avoient été publiées par tout, que par elles il blamoit sa conduite & l'accusoit d'avoir été l'obstacle de la Paix. Il dit qu'il ne pouvoit lui pardonner cet outrage, & supplia la Reine d'avoir agréable qu'il ne le vît point. La Reine s'engagea aussi-tôt de le bannir de sa presence: Monsieur Oncle du Roi en fit de même; & le Cardinal pour se justifier de ce procedé, vit le Président de Mesmes son Frere. Il lui fit ses plaintes, & l'assûra qu'en son particulier il ne laisseroit pas de bien vivre avec lui & d'être son Ami. Ce grave Magistrat, le voulant obliger à lui parler plus positivement, le supîia de lui expliquer si son mécontentement seroit assez grand pour empêcher que son Frere Mr. d'Avaux ne pût exercer ses Charges; car, il avoit été nommé Sur-Intendant des Finances, & Ministre d'Etat, avant qu'il partit pour la Paix. Le Cardinal Mazarin lui répondit toûjours, qu'il ne pouvoit rien dire, sinon qu'à son retour il ne le verroit point; ce qui, en termes assez intelligibles signifioit une disgrace toute entiere. Le Président en fut fort surpris & bien mortifié, aussi-bien 1648.

1648. que son Frere ; lequel, n'ayant rien à se reprocher, & sçachant que Mr. de Longueville avoit été fort bien reçû, croyoit qu'on seroit content de lui. Cette severité n'empêcha point ce Magistrat de bien servir le Roi, quand son devoir l'y obligea.

A Naples l'Armée Navale de France n'avoit paru que pour laisser voir au Duc de Guise qu'il n'en pouvoit esperer de secours ; car aprés avoir été à la vûë de cette grande Ville, elle s'étoit retirée avec aussi peu de profit que peu de gloire. Il étoit venu à la Cour depuis peu, un Moine déguisé, de la part d'Anese, ce General Artisan dont l'autorité étoit étouffée par celle du Duc de Guise. Cet homme, né dans la bouë, étoit capable d'ambition, de même que les plus nobles ; donnant à la France du soupçon de ce Prince. Il écrivit au Ministre, qu'il avoit des intelligences secretes avec l'Espagne, & lui promit par cet Envoyé, que s'il vouloit le laisser seul, qu'il feroit de grands services à la Couronne. On ne crût pas lui devoir donner aucune créance ; & on jugea facilement, que ces accusations é-

toient fausses, & ne procedoient que 1648
d'envie : mais on ne le rebutta pas entierement, & le Cardinal le renvoya avec de belles paroles, qui ne vouloient rien dire. Ce ridicule Capitaine, qui prétendoit commander des Armées, voyant que sa trame étoit découverte, voulut persuader au Peuple ce qu'il avoit envoyé dire inutillement en France. Il fit semer des billets dans Naples, qui contenoient ces mêmes faussetez : il fit parler & crier quelques gens qu'il paya, & sçût si bien tromper les esprits de cette populace facile à persuader, qu'il les fit resoudre à perdre le Duc de Guise : & dans les ruës on disoit publiquement qu'il le falloit mettre dans une barque, & le renvoyer en son Païs. Ce Prince, qui ne connoissoit point la peur, sçachant ce qui se disoit de lui, monta à cheval, se montra au Peuple, les caressa tous d'une maniere haute & libre, & criant lui-même *Liberté, vive la Republique.* Il ramena beaucoup de ces gens-là entierement à lui. Deux Compagnies de la Ville, & beaucoup de cette populace, allerent pour enfoncer le quartier d'Anese au Tourion, lieu qu'il avoit gardé pour lui à l'arri-

1648. vée du Duc de Guiſe ; ce qui d'abord l'incommoda, parce que ce Prince qui hazardoit toutes choſes réüſſiſſoit ſouvent aux dommages de ſon ennemi. Aneſe penſa perir alors ; mais, comme il demeura libre, & qu'il avoit du credit dans les eſprits de ſes ſemblables, il donna peu aprés un retour au Duc de Guiſe, qui pourroit faire murmurer les hommes contre cette volage, qu'on appelle la Fortune, ſi nous n'êtions obligez de croire que ces legeretez procedent de la volonté immuable du Tout-puiſſant & que nous devons revérer ſes ordres en les recevant avec la ſoûmiſſion & le reſpect que nous devons. Voilà ce que la Reine méme nous fit l'honneur de nous dire des Avantures de ce Prince. Je ne ſçai ſi l'éloignement du lieu où il étoit n'en avoit point bani la verité en quelques circonſtances.

Pendant que le Duc de Guiſe donne des marques à toute l'Europe de ſa valeur, il en donna de ſon amour à Mademoiſelle de Ponts, d'une maniere tout à fait indigne de lui. Auſſi doit on dire, que par la difference de l'eſtime & du blame qu'il en reçût, on peut juger de la difference qu'il y a de

la force à la foiblesse, de la raison à 1648.
l'égarement, & du vice à la vertu : aussi est-il juste de lui donner l'avantage qu'elle merite sur cette passion qui rend les hommes méprisables, lors même qu'ils pourroient prétendre à la gloire des Cesars, & des Alexandres. Le Duc de Guise, ayant apris à Naples, que la Reine avoit obligé Mademoiselle de Ponts à se mettre dans une Maison Religieuse*, plus reguliere que celle où il l'avoit laissée, en fut sensiblement touché. Il se fâcha de ce qu'elle étoit en lieu de sûreté ; il s'affligea avec elle, de ce qu'elle ne pouvoit plus se divertir avec ses rivaux ; & sans se soucier beaucoup des malheurs qu'il avoit sujet de craindre à la Guerre de Naples, ni des infidelitez que cette Fille lui préparoit, il se laissa entierement occuper des chagrins de cette Fille. Pour montrer a la Reine l'excès de sa douleur, il lui écrivit cette belle Lettre que j'ai voulu mettre ici, afin de faire voir quel étoit le genie de ce Prince sur la Galanterie, combien son esprit étoit romanesque & frivole, & combien son ame étoit inconstante ; puisque déja il en étoit à la troisieme Femme, sans

* Dans les Filles de Ste Marie.

1648. croire d'en avoir encore épousé aucune. Il avoit raison de se vanter d'être peut-être le seul au Monde, qui auroit ôsé entreprendre l'Avanture de Naples; & par la Lettre qu'il écrivit aussi au Cardinal Mazarin, que j'ai voulu joindre à celle qu'il envoia à la Reine, il paroit assez qu'il étoit le seul homme au Monde, qui pût se laisser emporter à des sentimens tels que les siens. Mais, s'il manquoit de sagesse, il ne manquoit pas de belles paroles pour soutenir une mauvaise cause.

LETTRE

DU DUC DE GUISE A LA REINE,

Prise sur l'Original.

MADAME,

„ J'avois toûjours esperé de Vôtre „ Majesté, que hazardant ma vie pour „ son service, lui conquérant des „ Royaumes, lui assujettissant des Pro„ vinces, & maintenant par ma seule „ résolution des Peuples dans la fidé-

„ lité ſans argent & ſans pain, comme 1648.
„ la Guerre ſans poudre & ſans Sol-
„ dats; expoſant ma perſonne dans les
„ périls continuels, où je me trouve
„ tous les jours & de trahiſon & de poi-
„ ſon, & ne prétendant pour récom-
„ penſe de mes travaux, que de pou-
„ voir aprés tant de peines paſſer heu-
„ reuſement ma vie avec Mademoiſelle
„ de Ponts, elle la conſidereroit, pour me
„ témoigner avoir quelque ſatisfaction
„ des ſoins que je prends ici de lui
„ rendre des ſervices ſi perilleux,
„ étant trahi & abandonné de tout le
„ monde, de telle ſorte que je puis
„ dire être le ſeul qui eut oſé pen-
„ ſer entreprendre rien de pareil.
„ J'avoüe, Madame, que j'ai appris,
„ avec un regret extrême, la rigueur
„ dont Vôtre Majeſté a uſé envers el-
„ le, je la ſupplie trés-humblement de
„ vouloir en conſideration de tout ce
„ que j'ai fait, & de tout ce que je pré-
„ tends faire pour le ſervice de la Cou-
„ ronne, m'accorder pour récompen-
„ ſe, qu'elle ſoit traitée & conſiderée
„ d'une autre façon, ce que j'eſpere
„ de ſa bonté, ſi elle veut conſerver
„ la vie de la perſonne du monde qui

1648. „ eſt plus veritablement, & avec plus
„ de reſpect,

de Vôtre Majeſté,

Le très-humble, très-obéïſſant, très-fidelle, & très-obligé Sujet & Serviteur,

LE DUC DE GUISE.

LETTRE

DU DUC DE GUISE A M. LE CARDINAL MAZARIN.

MONSIEUR,

„ Si la paſſion que j'ay toûjours
„ euë, & que je conſerve plus vio-
„ lente & plus fidelle que jamais pour
„ Mademoiſelle de Ponts, n'étoit aſſez
„ connuë à Vôtre Eminence, elle
„ pourroit s'étonner que dans l'état
„ où je me trouve, je me remiſſe ſur
„ ce qu'elle pourra apprendre de M.
„ le Marquis de Fontenay des Affaires
„ d'ici, & je ne l'entretinſſe que de

„ mes malheurs. C'eſt un effet du 1648.
„ deſeſpoir où je ſuis, qui fait que je
„ ne puis avoir de ſentiment pour quoi
„ que ce puiſſe être, lui faiſant une
„ confeſſion trés-veritable, que ni
„ l'ambition, ni le deſir de m'immor-
„ taliſer par des actions extraordinai-
„ res, ne m'a embarqué dans un deſ-
„ ſein ſi perilleux que celui où je
„ me trouve; mais la ſeule penſée,
„ que faiſant quelque choſe de glo-
„ rieux, de mieux mériter les bonnes
„ graces de Mademoiſelle de Ponts,
„ & d'obtenir par l'importance de mes
„ ſervices, que la Reine conſiderant
„ davantage, & elle, & moi, je
„ pûſſe, aprés tant de périls & de pei-
„ nes, paſſer doucement avec elle le
„ reſte de mes jours. Mes eſperan-
„ ces ſont bien trompées, & je me
„ plains avec raiſon de me voir aban-
„ donné de la protection de Vôtre
„ Eminence, dans le temps où en ayant
„ le plus de beſoin je m'en tenois le
„ plus aſſûré. J'ay hazardé ma vie
„ dans le paſſage ſur la mer, j'ay ré-
„ duit dans ce Parti quaſi toutes les
„ Provinces de ce Royaume, j'ai main-
„ tenu la Guerre quatre mois, ſans
„ poudre, & ſans argent, & réduit

1648. ,, dans l'obéïssance un Peuple affamé, ,, sans lui avoir pû donner en tout ce ,, temps que deux jours de pain. J'ai ,, cent fois évité la mort, & par le ,, poison, & par les révoltes. Tout ,, le monde m'a trahi : mes Domesti- ,, ques même ont été les premiers à tâ- ,, cher de me détruire. L'Armée Nava- ,, le n'a paru, que pour m'ôter la créance ,, parmi le Peuple, & par conséquent ,, le moien de réüssir, & parmi tous ,, ces embarras ne subsistant que par ,, mon cœur, au lieu de m'en sçavoir ,, gré & me donner courage de conti- ,, nuer ce que j'ai si heureusement ,, commencé, & où je puis dire sans ,, vanité que tout autre que moi au- ,, roit échoüé, l'on me persecute en ,, ce qui m'est de plus cher & de plus ,, sensible. On tire avec violence une ,, personne que j'aime d'un Couvent ,, où je l'avois priée de se retirer; & ,, durant le temps que je hazarde ,, ma vie, on m'ôte la seule recom- ,, pense que je prétends de tous mes tra- ,, vaux. On la renferme, on la mal- ,, traite, & l'on me donne le plus ,, grand & le plus sensible témoignage ,, de haine que l'on me peut donner. ,, Ha! Monsieur, si Vôtre Eminence

,, a

„ a quelque ſentiment de l'Amitié 1648.
„ qu'elle m'a promiſe. & du ſervice
„ que je lui ai voüé, remediez à ce
„ déplaiſir, faites moi connoître en
„ ce point quelle eſt ſon Amitié &
„ ſon Eſtime pour moi. En toute
„ autre choſe, je lui ferai voir que ja-
„ mais homme ne lui fut ſi veritable-
„ ment acquis. Sans cela, ni Fortu-
„ ne, ni Grandeurs, ni même la Vie,
„ ne me ſont pas conſiderables. Je
„ m'abandonne tout-à-fait au deſeſ-
„ poir; & ſi je vois qu'il ne me reſte
„ plus d'eſperance d'être quelque jour
„ heureux, renonçant à tout ſenti-
„ ment d'honneur & d'ambition, je
„ n'aurai de penſée au monde, que
„ celle de périr, & de ne pas ſurvi-
„ vre à une telle affliction, qui me
„ fait perdre, & le repos, & la rai-
„ ſon. J'oſe me promettre que ma
„ conſervation eſt aſſez chere à
„ Vôtre Eminence, pour ne pas
„ voir avec plaiſir la perte de la
„ perſonne du monde, qui, mal-
„ gré les juſtes ſujets qu'il a de
„ ſe plaindre, ne laiſſe pas d'ê-

1648. „ d'être le plus veritablement,

„ MONSIEUR,

„ Vôtre très-humble & très-
„ obéïſſant Serviteur,

„ LE DUC DE GUISE.

Je ſuis aſſûrée, qu'en pareille occaſion, les Ayeux de ce Prince n'auroient point renoncé à la Gloire, à la Fortune, ni à l'Ambition, pour une Fille; que leurs plaintes auroient été fondées ſur des ſujets plus ſolides; que leurs chagrins auroient été cauſez par ce qui les auroit empêchez de conquerir le Royaume de Naples; qu'ils auroient ſans doute crû par eux-mêmes, & ſans Couronne, meriter les bonnes graces de Mademoiſelle de Ponts; & que le Trône leur eût paru plus neceſſaire pour eux que pour elle. Mais enfin, puiſque cette paſſion peut ſans honte troubler la raiſon des plus grands hommes, il faut faire cette grace au Duc de Guiſe, de lui pardonner en ſa faveur toutes ſes foibleſſes, & demeu-

rer d'accord qu'il avoit assez d'autres 1648.
belles qualitez, qui, avec justice pouvoient forcer son siecle à lui donner de l'estime. Il fut veritablement malheureux, en ce que la France, ne le pouvant secourir, fut obligée de l'abandonner: & pour colorer son impuissance, il fallut que la Reine, & le Cardinal Mazarin, fissent des plaintes contre lui, & qu'ils publiassent qu'il avoit refusé les secours qu'on lui avoit voulu envoier, parceque'il avoit voulu être seul le Maître de ses Desseins, afin de se pouvoir faire Roy, s'il réüssissoit dans ses Entreprises. D'autre côté, Jenare Anese, n'ayant pû donner à nôtre Ministre d'assez puissans dégoûts du Duc de Guise, pour l'obliger à le protéger contre lui, se résolut pour le perdre entierement, de traiter avec son ancien Maître, le Roy d'Espagne. Il lui envoia faire des Propositions avantageuses, & lui promit de faire changer de face les affaires de ce Roiaume. Ses Propositions furent reçûës avec joye; & ces habiles Politiques, pour les faire réüssir à leur avantage, obligerent le Pape, d'inclination fort Es-

1648. pagnol, à faire publier un Jubilé à Naples, afin de commencer par la devotion à disposer les Esprits à l'obéïssance de leur Roy, & au desir de la Paix. Le Cardinal Filomarini, Archevêque de cette Ville, en donnant les Missions necessaires aux Curez & aux Confesseurs, leur ordonna d'exhorter les Peuples au repentir de leurs Révoltes, & à reconnoître, par l'état où ils étoient, l'avantage qu'ils trouveroient en se remettant à leur devoir, par une veritable soumission à la volonté de leur Souverain. En second lieu, le Comte d'Ognaste, Ambassadeur du Roy d'Espagne à Rome, se servit d'une de ses creatures, qu'il fit envoyer à Naples de la part de celui de France, qui trompé par Andrea Bicci, Confident d'Ognaste, & persuadé per les intrigues des Espagnols, qu'il étoit attaché aux interêts de la France, lui donna commission pour aller trouver le Duc de Guise, & demeurer auprès de sa personne en qualité de Mestre de Camp de la Marine. Cet homme, étant arrivé, se découvrit à Anese, lui promit de la part du Roy son Maître toute sûreté pour

le crime de sa Révolte, & de plus un 1648.
grand établissement en son Pays, s'il pouvoit contribuer à remettre les choses en bon état, & racommoder ce que lui & un Joseph Palombo, avoient gâté. L'Anese reçoit le pardon avec joye : & pour se deffaire du Duc de Guise, hazarde de se confier aux Espagnols, qui sont en réputation de ne pardonner jamais de telles offences. Le Comte d'Ognaste fut declaré Vice-Roy de Naples, exprès pour travailler à ce dessein. Il arrive à Naples, il negocie avec le Nonce ; & par le moien d'un Capucin, traite avec le Cardinal Filomarini. Cette Négociation étant demeurée secrette, & les Confesseurs pendant le Jubilé aiant fait leur devoir, le Jeudi Saint à neuf heures du matin, leur Entreprise étant en bon état, ils firent chanter une Messe du Saint Esprit dans leur quartier. Ensuite de cela, ils ordonnerent des Gardes pour deffendre contre le Peuple le Port Saint Sebastien, qui étoit à eux ; & firent entrer par cet endroit quatre Compagnies Espagnoles, qui étant passées sans aucun obstacle, s'achemincrent vers le To-

1648. rion del Carmen, où commandoit l'Aneſe, crians par tout, *Pace, Pace.* En ce même temps, le Cardinal Filomarini partit de ſon Archevêché, pour aller au même lieu, donnant ſa benediction au Peuple; & ceux qui le ſuivoient, ſoit ſes Domeſtiques, ou des Eſpagnols, crioient auſſi, *Pace, Pace.* Le Peuple, qui à ce bruit s'étoit émû & aſſemblé dans les rues, ignorant toutes ces nouveautez, & ne pouvant deviner la cauſe de ce qu'il voyoit, demeuroit confus, ne ſachant que faire, ni à quoi ſe réſoudre, & tous les hommes paroiſſoient par leur étonnement être devenus des ſtatues. Le Cardinal Archevêque étant arrivé au Torion del Carmen, il y trouva Don Juan d'Autriche, qui étoit arrivé ſecrettement en ce lieu, par l'ordre du Roy d'Eſpagne. Le Nonce, & le Comte d'Ognaſte, s'y trouverent auſſi, leſquels y étoient allez deguiſez, conduits & reçûs par l'Aneſe, l'auteur de toute cette trame. Auſſi-tôt qu'ils furent arrivez, l'Aneſe ſe jettant à genoux devant Don Juan, lui preſenta les clefs de ce Fort, & lui demanda par-

don de ſon crime; ce qu'il obtint aſ- 1648.
ſez facilement : cette grace lui ayant déjà été accordée avec recompenſe. Ils firent entrer enſuite deux Compagnies Eſpagnoles ; & Don Juan reçût le ſerment de fidelité de Jenare Aneſe, de ſon Compagnon, & de quelques autres perſonnes les plus conſiderables du Peuple qu'ils avoient gagnez. Ce Prince promit, entre les mains du Nonce, de faire obſerver tous les articles, qui leur étoient accordez, en leur faveur, & du Peuple en general; &, enſuite, ils allerent tous enſemble à l'Archevêché faire chanter le *Te Deum*, pour rendre grace à Dieu d'un ſi heureux commencement.

En même tems, une partie des Soldats Eſpagnols & leurs adherans allerent piller le Palais du Duc de Guiſe, qui étoit allé dehors, vers la Porte Capuana, viſiter quelques Forts, qu'il avoit eu peur que les Ennemis ne vouluſſent attaquer. Ce Prince alors n'avoit que trente perſonnes avec lui; & comme il revenoit pour rentrer dans la Ville, il entendit le bruit que le Peuple réveillé de ſon

1648. étourdissement commençoit à faire, & vit beaucoup d'hommes sortir hors la Porte de la Ville, crians tous, *Salva, Salva, Tradimento!* Jugeant delà qu'il étoit perdu, il donna des éperons à son cheval, & lui troisiéme se voulut sauver vers Bonnavente. Etant arrivé dans un Bois, où il crut pouvoir trouver quelque sûreté, il y fut pris par une troupe de Soldats, qui étoient en embuscade dans ce lieu, exprès pour l'arrêter. Comme ses Ennemis étoient habiles gens, ils avoient si bien donné ordre à leurs affaires, qu'il étoit quasi impossible que ce Prince leur échapât; car, ils avoient mis des embuscades par toutes les avenues de cette Ville, afin que s'il ne pouvoit pas être pris ou tué, dans sa maison, qu'ils avoient résolu d'attaquer, ils le pûssent avoir par d'autres voïes * Etant pris il fut maltraité & mené en Espagne prisonnier, où il demeura long-tems dans la croyance qu'on lui feroit couper la tête. Son Palais, qui n'étoit pas assûrement rempli de grands trésors, fut

* J'ai pris cette Narration d s les Gazetes qui nous vinrent alors de Naples; &, comme c'est une chose empruntée, je ne répons pas de sa verité en toutes ses Circonstances: mais le succès en gros est veritable.

pillé ; & ses Domestiques, qui voulurent faire quelque resistance, furent tous tuez. Beaucoup de ceux de Naples demeurerent sans prendre le parti d'Espagne, & il leur resta une grande douleur d'avoir été surpris & trompez. Cela donna lieu au Ministre de croire, que si le Roi vouloit secourir ces Peuples irritez, en leur envoyant des Troupes & un autre General, la Revolte seroit plus grande que jamais. Quelques-uns de ce Pais, affectionnez à la France, manderent qu'il ne falloit pas abandonner l'entreprise, & qu'elle étoit encor en état d'en esperer une bonne issuë. On y envoya Lambert, Mestre de Camp, avec une Armée assez médiocre ; &, pour General, le Prince Thomas, Frere du feu Duc de Savoye pour la commander, qui, n'étaut pas né heureux, ne fit rien en cette occasion de considerable.

1648.

Aussi-tôt que Madame de Guise sçût le malheur qui étoit arrivé au Duc de Guise son Fils, elle, le Duc de Joyeuse son second Fils, le Chevalier de Guise, & Mademoiselle de Guise sa Fille, vinrent supplier la Rei-

.8461 ne de ſecourir ce Prince malheureux, dont le courage étoit la cauſe de ſa perte. La Reine trouva leur demande juſte, & envoya auſſi-tôt un Courier en Eſpagne, pour avoüer le Duc de Guiſe de tout ce qu'il avoit fait contre le ſervice du Roi ſon Frere, afin qu'il fut traité en Priſonnier de Guerre. Elle diſoit qu'on pouvoit, ſans injuſtice, lui faire couper la tête à Naples, avant que le Courier y arrivât; parce qu'il n'avoit pas voulu prendre Commiſſion du Roi: & par là elle vouloit blâmer ſon procedé, & montrer qu'elle n'étoit pas obligée d'envoyer un ſecours que lui-même n'auroit peut-être pas voulu trop grand. Quand on ſçut qu'on le menoit priſonnier en Eſpagne, on jugea qu'il étoit ſeulement reſervé à la priſon; & que le Duc de Lorraine, Chef de ſa Maiſon, & qui ſervoit l'Eſpagne, le pourroit préſerver de cette infortune. Par ſa priſon le Duc de Turcy & ſon Neveu, que les Napolitains tenoient priſonniers, furent délivrez; & le Duc de Guiſe demeura dans la ſienne, malheureux & maltraité de ſes Ennemis.

De tous les maux qui arriverent 1648.
au Duc de Guise, celui qui lui dût être le plus sensible selon son humeur, fut qu'enfin Mademoiselle de Ponts étant sortie des Filles de Ste. Marie, lui fit sentir, à son tour, les infidelitez qu'il avoit faites à la Princesse Anne de Gonzague, & à la Comtesse de Bossu. Elle lui fut elle-même infidelle, en souffrant la galanterie de quelques autres; &, par un échange honteux pour elle, l'Ecuyer de ce Prince prit enfin dans son cœur la place de son Maître: si bien que l'Histoire de ses Amours eut pour conclusion au retour de ses Voyages & de sa Prison, un Procès qu'il fit à cette Fille, prétendant qu'elle lui avoit volé ses pierreries, & ses meubles, saus se contenter des grands présens qu'il lui avoit faits pendant qu'il l'aimoit. Malicorne, qu'elle avoit préferé à ce Prince, la quitta de même; & elle fut contrainte enfin, par ses mauvaises Avantures, de se sauver en Flandre; pour tâcher d'y faire quelque nouvelle Conquête: & peut être que la Comtesse de Bossu & elle se consolerent ensemble, en

1648. donnant des Rivaux au Duc de Guise, qui les avoit aimées l'une & l'autre.

Sur la fin d'Avril.

Il faut quitter Naples, pour la France, & pour la Cour, où nous allons voir une grande Princesse bien en peine. Sur la fin d'Avril, on arrêta Prisonnier un Gentilhomme qui étoit à Mademoiselle, nommé Saujeon, dont la Sœur étoit Fille d'Honneur de Madame, & que le Duc d'Orleans ne haïssoit pas; mais, l'inclination, qu'il avoit pour la Sœur, n'empêcha pas la disgrace du Frere, parceque les raisons en étoient grandes, & sur une matiere qui paroissoit délicate. D'abord, on fit un grand secret de cette Affaire: la Reine seule, son Ministre, Monsieur & son Favori, la sçûrent: & les gens de la Cour employerent quelques jours au soin d'en sçavoir les raisons; parceque les Avantures, qu'on croit proceder du Cabinet, donnent d'ordinaire plus de curiosité aux Spectateurs, que les Affaires d'une autre nature. Le Prisonnier fut interrogé secretement, pendant un petit voyage que le Duc d'Orleans alla faire à

Limours : & , quoique ces quatre 1648.
personnes eussent observé religieusement le silence, Cominges, Parent de Saujeon, & qui étoit de mes Amis, m'aprit cetté Histoire, & me faisant le recit de son interrogation, il me pria de la tenir secrete pour quelque tems. Chacun commençoit à soupçonner le vrai, & personne ne le sçavoit encor entierement. Nous en vîmes l'éclat un Jeudy au soir, sur la fin du Conseil, qui se tint ce jour là, dans la petite Gallerie de l'Appartement de la Reine. Le Duc d'Orleans fit appeller Mademoiselle dans ce lieu, où ils étoient restez seuls, la Reine, Monsieur, le Cardinal Mazarin, & l'Abbé de la Riviere. Comme elle entra, ce Favori de Monsieur, qu'elle haïssoit, lui dit tout bas en passant, qu'elle alloit recevoir une réprimande de Monsieur son Pere, & que le seul moyen de se sauver étoit de s'humilier à lui, & à la Reine. Le fond de cette Affaire étoit que Saujeon, peut-être du consentement de Mademoiselle, l'avoit voulu marier à l'Archiduc. Son crime étoit d'avoir eu intelligence avec

1648. un Bourgeois de Furnes, & ce Bourgeois en avoit eu avec une personne de qualité qui étoit à la Cour de ce Prince. Cette personne, au lieu de travailler à faire réüissir cette Affaire, soit que ce fut du consentement de son Maître, soit comme Espion payé de la France pour le trahir, avertit le Cardinal de la Negociation; & le Ministre, n'étant pas content de Mademoiselle, l'avoit noircie à la Reine, & lui avoit parlé de cette intelligence comme étant quasi criminelle & digne de sa colere. La Reine, en effet, trouva que Mademoiselle étoit coupable, & en parla à Monsieur avec tant de ressentiment, que Monsieur, malgré la qualité de Pere, ne l'ôsa jamais excuser. Cette jeune Princesse, qui avoit senti cet orage, avoit crû qu'il falloit cacher son inquietude, & montrer de ne rien craindre; de sorte que le jour précedent *, entrant dans Luxembourg & dans la chambre de Madame sa Belle-Mere, elle dit tout haut en riant, qu'on disoit que Saujeon étoit prisonnier pour elle, & pour l'avoir voulu marier avec l'Archiduc: qu'elle trouvoit cela plaisant;

* Le dernier Avril.

mais qu'au moins elle n'en ſçavoit 1648.
rien ; & qu'ainſi, elle n'y prenoit nulle part, que celle de la compaſſion. Cependant, la voilà appellée au Conſeil & fort troublée de l'Avis que lui donna l'Abbé de la Riviere. Elle trouva la Reine irritée, qui l'accuſa d'avoir des intelligences avec les Ennemis de l'Etat, d'avoir voulu ſe marier ſans ſa permiſſion ni de ſon Pere, d'avoir manqué de reſpect à elle & à lui ; &, après l'avoir rigoureuſement traitée, elle l'abandonna au Duc d'Orleans, qui confirma le reſſentiment de la Reine par le ſien, & n'oublia rien à dire de tout ce qui pouvoit ſervir de châtiment à cette faute.

Mademoiſelle, ſe voyant attaquée avec tant d'éclat, tirant des forces de ſa propre foibleſſe, ſe ſoûtint courageuſement contre ces deux perſonnes, que par tant de raiſons elle devoit craindre. Elle maintint toûjours hardiment qu'elle n'avoit point failli, & n'avoit rien ſçû de cette Negociation. Au contraire, elle reprocha à Monſieur, que s'il avoit voulu, il l'auroit mariée à l'Empereur, & lui

1648. sçût marquer qu'il lui étoit honteux de n'être pas son Protecteur dans cette occasion, où il sembloit que sa gloire étoit attaquée. La Reine, qui entendit ses paroles avec étonnement, me fit l'honneur de me dire le soir, que si elle avoit eu une Fille qui l'eût traittée de même maniere que Mademoiselle avoit traitté son Pere, *Elle l'auroit bannie de la Cour pour jamais, & l'auroit enfermée dans un Couvent.* Nous entendîmes le bruit des Accusations, & de la Deffense; &, quoi qu'il n'y eut que trois personnes qui parlassent, le Ministre n'ayant point voulu montrer en cette rencontre qu'il eut part à la reprimande, le vacarme fut si grand, que nous, qui étions dans le Cabinet voisin, demeurâmes occupez du desir de sçavoir le succès & le detail de cette querelle. Mademoiselle sortit de ce lieu avec un visage plus altier, que honteux, & ses yeux paroissoient plus remplis de colere que de repentir. En passant, elle s'arrêta un moment à l'Abbé de la Riviere, puis s'en alla chez elle, touchée d'une vive douleur de se voir abandonnée de celui

de qui elle devoit esperer de l'appui 1648.
& de la consolation. Le lendemain, l'Abbé de la Riviere l'alla trouver de la part de son Maître, pour lui deffendre de voir qui que ce fut, qu'elle n'eut confessé tout ce qu'elle sçavoit de cette Affaire. Lui, qui peut-être n'auroit pas été faché de plaire au Ministre, en confondant cette criminelle dont il croyoit être haï, fit tout ce qu'il put pour l'obliger à lui avoüer la verité de cette Intrigue; mais, elle demeura toûjours ferme & constante dans la negative. Elle eut un sensible deplaisir de tant de choses facheuses: ce deplaisir lui donna la fievre; & même elle s'évanoüit une fois de douleur, de ce qu'on lui ôta une de ses Femmes, qu'on soupçonnoit d'avoir servi à lui faire avoir de longues conversations avec Saujeon. Ce Gentilhomme avoit voulu servir une Princesse, qui meritoit d'être servie: mais, il étoit au Roi; & par consequent blamable. Sa faute néanmoins étoit plus imprudente que criminelle, puisque le motif en étoit tout-à-fait innocent. Mademoiselle, apparamment, avoit voulu se marier;

1648. & sans doute que dans son intention elle n'avoit pas eu le dessein de manquer au respect qu'elle devoit à la Reine, & à Monsieur ; mais sa conduite étoit blâmable, quand on la regardoit du coté des Maximes de l'Etat, qui lui deffendoient tout commerce particulier avec les Ennemis & les Etrangers. En mon particulier, je n'avois alors nul sujet de me loüer de cette Princesse, que par la part qu'elle me donnoit à la civilité qu'elle avoit pour tout le monde, & je ne puis être soupçonnée de passion sur ce que je pourrai dire d'elle ; mais comme je fais profession d'une sincerité toute entiere, je suis obligée de lui rendre ce témoignage. J'eus même assez d'équité, sans qu'elle l'ait jamais sçû, pour maintenir à la Reine, le jour même de ce desordre, que Mademoiselle avoit raison de ne point avoüer quelle eut voulu chercher un Mari par des intrigues secretes ; & je lui dis que je trouvois, soit que cela fût vrai, ou qu'il ne le fût pas, que Monsieur avoit tort de l'abandonner, & de vouloir qu'elle confessât publiquement une chose, qu'il

étoit plus honteux d'avoüer, que de faire : car une Fille n'eſt point blamable de penſer à ſon établiſſement : mais il n'eſt pas honnête qu'on le ſçache, ni qu'elle montre d'y avoir travaillé. Les Peres, lui dis-je Madame ont accoûtumé, dans les propoſitions de Mariage, de garder certaines bien-ſeances, pour ſauver la gloire des Filles, qui ſemble être toûjours bleſſée, en recherchant ce qu'il leur eſt loiſible de ſouhaitter. La Reine, qui m'a toûjours fait l'honneur de recevoir avec bonté ce qui pouvoit proceder d'un cœur qu'elle a reconnu lui être fidelle, me ſçut mauvais gré des ſentimens que j'avois ſur cette Affaire, parce qu'en effet elle l'avoit tout-à-fait deſapprouvée ; & cela fut cauſe, que dans ſon chagrin, elle le dit au Duc d'Orleans, qui ſans conſiderer le motif qui m'avoit fait parler, ſe plaignit de moi, & me dit qu'il étoit étonné de ce que je blamois ſon procedé, vû qu'il me croioit plus ſon Amie, que de ſa Fille. Au lieu de me juſtifier là-deſſus, je fis part de mes ſentimens à ſon Favori, qui étoit quelquefois aſſez raiſonnable 1648.

1648. pour les bien recevoir. Je lui conseillai de travailler a racommoder ce desordre ; & je lui dis que je comprenois assez, que Monsieur avoit raison de se plaindre qu'une Princesse eût voulu se marier, sans la participation d'un Pere comme lui ; & que la Reine, comme il étoit vrai, avoit sujet aussi de se fâcher contre elle : mais je lui maintins que Monsieur ne devoit point la forcer à confesser une chose de cette nature, ni lui aussi ne devoit point par complaisance l'aigrir contre elle : & que s'il ne travailloit à finir cette querelle, il seroit blamé de tout le monde, ne faisant pas connoître à son Maître les interêts veritables de la reputation de Mademoiselle ; car étant sa Fille, ils devenoient les siens propres : & je conclus nôtre conversation en lui disant en presence de Mademoiselle de Beaumont, qui étoit suivante de cette Princesse, qu'il étoit vrai qu'elle avoit tort, & qu'elle avoit peut-être trop hazardé ; mais qu'enfin, sa faute étoit legitime, & que la vieillesse de l'Archiduc, ses grandes Oreilles, & sa severe Devotion, la devoient

justifier devant tout le monde. Cet- 1648.
te petite Harangue eut son effet : peu de temps après, Monsieur connut la verité. Mademoiselle fit parler au Cardinal, & le fit prier de travailler à changer l'esprit de la Reine, sur l'Accusation qu'elle faisoit contre elle. Chacun pressa Monsieur de devenir bon Pere, & de lui pardonner. Plusieurs personnes parlerent à l'Abbé de la Riviere de la part de Mademoiselle ; & le Ministre, qui étoit bien aise de se faire un merite envers elle, temoigna desirer de la servir. Le Favori de Monsieur suivit ce même exemple ; & comprenant qu'il étoit juste que son Maître prît le parti de la pitié, il oublia ses petits resentiments, pour la servir aussi : de sorte que l'onzieme jour de sa captivité, après de grandes conferences qu'il fallut avoir avec la Reine, de la part de Monsieur, l'Abbé de la Riviere alla porter à Mademoiselle quelques parolles de douceur, qui furent accompagnées de grandes leçons, & de respectueuses reprimandes sur sa conduite. Cette Princesse donnoit quelques sujets de chagrin à Monsieur, & la

1648. Comteſſe de Fieſque ſa Gouvernante, ſur pluſieurs articles faiſoit alors de grandes plaintes contre elle, l'accuſant d'imprudence en beaucoup de ſes actions, & particulierement de ne ſe pas appliquer avec ſoin pour conſerver les bonnes graces du Miniſtre. Elle la blamoit d'être trop emportée pour ſes Amis, & contre ſes Ennemis; & par ſes ſages & politiques Harangues, elle lui attiroit ſouvent quelque petit chatiment paternel, doux, ou ſevere, ſelon l'eſprit où ce Prince ſe trouvoit, qui après tout, aimoit tendrement Mademoiſelle. Il a toûjours bien vecû avec elle; il la traitoit avec bonté; & pluſieurs fois je lui ai oüi dire, que ſa Fille alors le nourriſſoit, qu'il étoit un gueux, qu'elle étoit riche, & que ſans elle il n'auroit pas eu quelque fois du pain. Il diſoit vrai; car Mademoiſélle aiant le bien de Madame ſa Mere, qui étoit Héritiere de la Maiſon de Montpenſier & de Joyeuſe, il en avoit toûjours joüi, ſans lui donner que ce qu'il lui plaiſoit pour l'entretient de ſa Maiſon; ce qu'il a payé depuis, par les Procès qu'il a eu avec elle, quand

devenant agée elle s'eſt vangée de lui, 1648.
& a voulu avoir ſon bien, avec des marques d'une ame un peu trop dure à l'Amitié.

Dès le même jour de cet adouciſſement, Mademoiſelle vint voir la Reine, qui l'a reçût froidement. Elle lui dit qu'elle ne devoit pas ſe glorifier d'avoir tenu bon contre ſon Pere, & contre elle, n'avoüant point les fautes qu'elle avoit faites; que ceux qui l'avoient conſeillée lui en donneroient ſans doute de grandes loüanges; mais qu'elle ne devoit point ſe laiſſer flatter par eux, qui ne la conſeilloient pas bien *; & qu'elle devoit croire que ſa faute étoit grande, puiſqu'elle la voyoit deſaprouvée, par un auſſi bon Pere que le ſien, & par elle, qui l'avoit toûjours traittée comme ſa propre Fille. Quelques jours après, la paix ſe fit entierement, par une viſite qu'elle eût permiſſion de rendre à Monſieur le Duc d'Orleans, qui après une converſation particuliere, lui pardonna ces petites fautes. Enſuite de cela, la Cour s'occupa de quelque nouvelle matiere, celle-là étant déja trop vieille

* Les Conſeillers de Mademoiſelle étoient le Duc de Joyeuſe ſon Oncle maternel, & Montreſor ami de ce prince.

1648. pour en parler d'avantage : & Saujeon fut envoyé prisonnier à Pierre-en-cise, d'où il sortit bien-tôt après*. Peu après, Monsieur, Frere unique du Roy, fut baptisé, & nommé Philippe, par la Reine d'Angleterre, & par Mr. Oncle du Roy & de lui.

* Le 11. May.

Ce qui fit oublier l'Avanture de Mademoiselle fut un Courrier que Monsieur le Prince envoia à la Reine, pour lui mander qu'il commençoit de marcher vers les Ennemis, avec une fort belle Armée. Cette nouvelle fit resoudre le Ministre de mener la Cour sur la Frontiere, pour être plus en état de travailler à la grandeur de la France, par l'abaissement des Ennemis ; ce qui se pouvoit esperer facilement, avec de bonnes Trouppes, & un General tel que Monsieur le Prince : mais la Reine fut arrêtée à Paris, par un nouvel embarras qui arriva aux Affaires du Roy, dont la suite ne fut pas de petite consequence à l'Etat.

On avoit redonné la Paulette à toutes les Compagnies Souveraines, à condition de leur retrancher quatre années de leurs gages ; & pour con-

donné

tenter le Parlement en ſon particu- 1648.
lier, comme le Corps du Royaume le plus conſiderable & par conſequent le plus à craindre, on la leur avoit redonnée ſans leur rien retrancher. La Chambres des Comptes, la Cour des Aides, le Grand Conſeil, & tous les Officiers de France, qui ſe trouverent incommodez par ce traitement, firent leurs plaintes au Parlement, & demanderent leur aſſiſtance pour ſoutenir leur Droit, contre l'oppreſſion qu'ils diſoient leur avoir été faite. Ils remontrerent à cette Compagnie, qu'elle devoit craindre d'avoir part quelque jour à cette Ordonnance; que par leur abaiſſement, ils devoient apprehender eux-mêmes de diminuer de Puiſſance; & que ne ſe ſoutenant point les uns aux autres, ils étoient tous menacez d'une ruine totale, parceque les Favoris n'ayant point d'obſtacles plus redoutable que celui de la Puiſſance du Parlement, quand il ſubſiſteroit ſeul, il ſeroit facile de diminuer celle qui lui reſteroit, & de le mettre au rang des autres Compagnies du Royaume.

Le Parlement fut touché de leurs

1648. raisons : il fut animé par la crainte d'un pareil traitement, & par le desir de s'élever, qui dominoit alors les principaux esprits de cette grande Compagnie. Elle s'assemble, & murmure ; ils disent quasi tous, que s'ils abandonnoient leurs Confreres, ils auroient sujet de se plaindre d'eux, & qu'étans maltraitez ils devoient croire, qu'ils auroient bien-tôt leur part de leurs maux ; de sorte que, le treiziéme de May, les Chambres assemblées, ils donnerent un Arrest où la Jonction fut accordée avec les autres Compagnies, & où il fut dit ; *Qu'ils deffendoient de recevoir aucuns Officiers nouveaux, dans le tems où la Paulette n'étant point accordée à tous, les Offices sont acquis au Roi ; que prémierement la Veuve & les Héritiers ne fussent contents.* Sur leur Arrest, la Reine ordonne au Chancelier de mander le Parlement, & leur déclarer de sa part, que les ayant gratifiés en leur particulier, Sa Majesté avoit crû qu'ils lui en seroient obligés ; mais qu'aiant reconnu par leur procedé, qu'ils prenoient cette grace d'une autre maniere, elle leur promettoit de

ne plus demander les quatre années de gages, qu'elle avoit crû pouvoir retenir sur tous les Officiers des autres Compagnies; quelle laisseroit les choses en même état qu'elles étoient avant cela; mais qu'aussi elle les prioit de considerer la necessité des Affaires du Roy, & d'aviser à quelques autres moyens d'avoir de l'argent. 1648.

Cette Reponse étoit trop douce, pour un Maître offensé : elle paroissoit venir du genie du Ministre, qui étoit de s'abaisser toûjours, quand on lui resistoit; & de trop entreprendre, quand il croioit pouvoir tout faire : mais elle avoit un double sens, & la pensée du Cardinal alloit à laisser le Parlement dans l'état où il étoit, & s'en vanger en le laissant languir dans l'incertitude que chaque particulier pouvoit avoir, que lui mourant, il perdroit sa Charge.

La Reine envoia au Greffe deffendre de recevoir l'argent d'aucun du Parlement, révoquant le don qu'elle leur avoit fait de la Paulette, & les remettant dans la même égalité des autres Officiers. Cette conduite fut approuvée des habiles gens, & auroit

1648. peut-être réüſſi, ſi le Miniſtre eut pû la ſoutenir; mais comme le Parlement ſe vit engagé à cette grande entrepriſe, il crut qu'il devoit pouſſer ſa reſiſtance plus loin, & que pour ſe tirer de cette affaire, il en falloit faire naître au Cardinal Mazarin, qui le puſſent embaraſſer. Ils en chercherent les moiens avec ſoin; & la mauvaiſe diſpoſition des eſprits de la Cour, la miſere de toute la France, & la haine publique qui commençoit à ſe declarer contre lui, leur en donnerent de tels, que ſans une protection toute particuliere de Dieu ſur ce Royaume, il eſt à croire qu'il en pouvoit arriver le renverſement de la Monarchie.

La Reine, qui n'avoit pas gratifié le Parlement de bon cœur, diſoit, en parlant de cette Affaire, qu'elle croioit bien qu'il ſe repentiroit de ce qu'il avoit fait, & qu'elle n'étoit pas fachée d'avoir été contrainte de revoquer la grace, qu'elle lui avoit accordée malgré elle, le traittant plus favorablement qu'il ne méritoit. Comme le ſang de Charles-Quint lui donnoit de la hauteur, elle ne croioit

pas qu'aucune creature pût ou dût oser 1648.
se deffendre contre la volonté du Roi; de sorte que dans toutes les Affaires du Parlement, dont elle n'entendoit point l'ordre ni la chicane, elle vouloit toûjours le terrasser, & que tout ce qui étoit ordonné dans son Conseil s'éxecutât dans cette Compagnie: mais comme ils sentoient en eux les premieres impulsions de la Revolte, ils se deffendoient methodiquement, & se servoient en habiles gens des hauteurs de la Reine, & des bassesses de celui qui la conseilloit, pour le faire tomber dans des fautes, qu'il avoit après bien de la peine à reparer. Cela étoit cause que cette Princesse a souvent paru plus colere qu'elle ne l'étoit, & plus severe que douce, quoi qu'en effet dans les matieres, qui étoient de sa connoissance, elle fût la plus raisonnable, & la plus moderée de toutes les Femmes.

Le premier President, qui ne vouloit pas se declarer contre la Cour, balançant entr'elle & sa Compagnie, agissoit de sorte que, sans beaucoup travailler pour arrêter le cours de la Revolte, on ne pouvoit pas nean-

1648. moins ſe plaindre de lui. Le Chancelier étoit habile homme & auroit pu, ſelon ſes lumieres, donner de bons conſeils, qui auroient peut-être pû ſoutenir les interêts du Roy; mais il étoit ſi ſoumis & ſi timide à l'égard du Miniſtre, qu'il approuvoit toûjours tout ce qui venoit de lui, ſans jamais y aporter aucune reſiſtance, ni même ſans oſer dire ſon avis. Cette condeſcendance à la fin fut ſi extrême, que ſouvent le Cardinal Mazarin ſe plaignoit de lui, de ce qu'il le laiſſoit embaraſſer dans de mauvaiſes affaires; & il ſouhaittoit qu'il voulût lui donner des avis contraires aux ſiens, qui puſſent ſervir de remede aux fautes qu'il pouvoit faire à l'égard du Parlement. Ce Miniſtre n'aſpiroit pas à la gloire de ne rien ignorer: il vouloit ſeulement avoir de la Puiſſance, donnoit ſouvent cette excuſe, qu'il ne ſçavoit pas les Loix ni les Coutumes du Royaume. Par cette honteuſe raiſon, il ſe garantiſſoit des reproches qu'on lui faiſoit d'avoir entrepris quelque fois des choſes contre l'ordre, & le droit des gens.

Environ ce même tems *, le Duc d'Yorck, agé de douze ou treize ans, se sauva d'Angleterre par les ordres que la Reine sa Mere lui en avoit donnez, & s'en alla en Hollande. Il m'a depuis conté lui-même, qu'il avoit gardé ce dessein dans son cœur un an tout entier, sans le pouvoir executer. Il se servit pour cela d'un de ses Serviteurs, que la Reine sa Mere lui avoit envoyé. Son Gouverneur avoit déja eu ce dessein, & l'avoit pensé executer plusieurs fois; mais il avoit repondu de lui au Parlement d'Angleterre lequel s'en étant apperçû, l'avoit souvent menacé, s'il y pensoit jamais, de le faire enfermer dans la Tour de Londres; ce que ce jeune Prince avoit toûjours souffert, sans montrer avoir aucun desir d'y penser jamais. Enfin, un jour qu'il vit ses Gardes s'amuser à joüer, il sortit par une petite porte de derriere, & s'en allant dans le Parc, où celui, qui le servoit pour cela, tenoit un habit de femme. Il le prit, & s'en alla dans une maison de Londres, où il demeura quelques jours habillé en Fille. Puis il s'embarqua avec son

* En May.

1648. Ecuyer, dans un Vaisseau qui passoit en Hollande ; & comme il étoit beau, les Matelots le soupçonnerent souvent d'être une fort peu honnête Fille. Lors qu'on s'aperçut à Londres de sa fuite, il fut poursuivi d'un Vaisseau Anglois, & pensa être pris à la vûë de Flessingue. Le Port, où il voulut descendre, étoit dangereux par le vent qu'il faisoit alors : si bien que ce Prince devinant que ce Vaisseau qui les suivoit de près lui en vouloit, quitta son sexe emprunté, pour menacer le Pilote, & le forcer de le mettre à terre au hazard de perir ; & sur la resistance du Maître du Vaisseau, qui ne vouloit point aborder, il prit l'épée de celui qui étoit auprès de lui, & la lui voulut passer au travers du corps, afin de le presser d'aborder au lieu où il desiroit aller. Cet homme lui obéït par force ; & de cette sorte il échapa les persécutions que lui vouloient faire les barbares Sujets du Roy son Pere. Il vint en France, où le Roy & la Reine le reçûrent avec bonté & avec l'affection que meritoit le petit Fils de Henri IV. & le Fils d'un grand Roy

malheureux. Il laissa entre les mains 1648.
du Duc de Northumberland son Gouverneur, le Duc de Glocester son jeune Frere, & une Princesse sa Sœur d'environ onze ou douze ans. Ces deux Enfans eurent seuls la benediction du Roy leur Pere, quand quelque mois après on le fit mourir. Puis le Parlement renvoia à la Reine leur Mere ce petit Prince qui leur étoit resté, qu'ils ne traiterent point en Prince, le temps qu'ils l'eurent en leur pouvoir ; & la Fille mourut, qui montra de sentir infiniment le malheur du Roy son Pere.

Le dix-huitiéme de May, on declara au Conseil d'enhaut, que la volonté du Roy étoit de nommer Cardinal l'Abbé de la Riviere, avec resolution d'envoyer à Rome toutes les depêches necessaires à cet effet. Ce Favori augmenta de credit par cette Nomination : on le regarda comme un homme que la Fortune alloit élever bien haut, & qui pouvoit faire jouer de grands ressorts, avec le Prince qu'il gouvernoit & sous une Regente qui étoit servie par un Ministre haï, & qu'on croyoit peu habile.

1648. On disoit tout haut, qu'il en donnoit une marque certaine, mettant dans cet état un homme, dont la grandeur pouvoit étouffer la sienne : mais le Cardinal fit voir ensuite, qu'il faisoit semblant fort habilement de n'être pas habile ; car son dessein étoit fort éloigné de se faire à lui-même ce préjudice. Il voulu seulement par cet éclat ébloüir l'Abbé de la Riviere ; & par l'esperance prochaine d'un si grand bien, le tenir toûjours dans ses chaînes, & l'empêcher de former des desseins contre lui. Il crut que quand même il auroit été capable de prendre des mesures avec le Parlement, ou avec ses Ennemis particuliers, il ne penseroit jamais à faire de grands coups, qu'il ne fût Cardinal ; & que le laissant voir deprès ce morceau friand, dont il étoit affamé, & ne le lui donnant point, il seroit incessamment occupé du desir de l'avoir, & ne feroit rien qui pût lui faire perdre la bonne volonté de la Reine & la sienne, puisque sans cela il ne pouvoit contenter son appetit.

L'Abbé, de son côté, se figuroit

quelquefois, que ſa Fortune n'étoit 1648.
qu'apparante : il craignoit, en ſervant fidélement, de n'être pas ſervi de même par le Cardinal ; mais comme il étoit plein de la confiance qu'il avoit en ſon bonheur, il croyoit qu'il attraperoit le plus fin, & que la Fortune même n'ôſoit lui faire de mal. Il eſperoit en l'argent qu'il envoieroit à Rome, pour donner à la Signora Olimpia parente du Pape, qui avoit du crédit auprès de lui. Il croioit que la haine qu'on avoit à Rome contre nôtre Miniſtre hâteroit ſon Chapeau ; & il ſe flattoit de mille manieres, à la mode des gens de la Cour dont le bonheur conſiſte beaucoup plus dans les deſſeins & les chimeres, que dans les biens effectifs : ſi bien que nous l'avons vû paſſer pluſieurs années, croiant que tous les jours de Courrier, il devoit être Cardinal, ſans jamais le pouvoir être. Cependant, la raiſon le devoit perſuader de l'impoſſibilité de la choſe, puiſqu'il n'étoit pas avantageux au Cardinal de le faire ſi grand ; & qu'il étoit à croire qu'un prémier Miniſtre, dont la plus grande habileté conſiſtoit dans

1648. l'Intrigue, ne ſe laiſſeroit point prendre pour duppe, en une occaſion de cette importance.

Le ſoir même de ce jour, il arriva des nouvelles de Monſieur le Prince à la Reine, qui lui mandoit qu'il alloit aſſiéger Ypres. Cette Ville eſt grande, mais elle n'eſt point forte, & il falloit beaucoup de forces pour la garder. On en deſiroit la priſe, parce qu'on la trouvoit neceſſaire pour mieux garder Courtray, qu'on avoit fortifié d'une Citadelle; mais peu de jours après, il en arriva d'autres, qui apprirent à la Reine & à ſon Miniſtre, que ce même Courtray avoit été ſurpris des Ennemis, en trois heures de temps, par l'Armée de l'Archiduc, & que la Citadelle tiendroit bon encore quelque temps, où s'étoient retirez le peu de gens de Guerre qui s'y trouverent. Cette Place eſt à ſept lieuës d'Ypres, où étoit nôtre Armée: elle nous étoit de grande conſequence, & pour la conſerver, on y avoit tenu des Troupes depuis long-temps en aſſez bon nombre. Paluau, qui en étoit Gouverneur, y étoit demeuré tout l'Hi-

ver pour la garder, & résister aux 1648.
Ennemis, au cas qu'ils eussent eu le dessein de l'attaquer: mais comme les François perdent toûjours aussi aisément par leur imprudence, ce que volontiers ils prennent par leur valeur, Paluau sans plus penser aux Ennemis, qui sont d'ordinaire d'aussi mauvaise volonté en Eté qu'en Hiver, dés le commencement de la Campagne, laissa dégarnir sa Place; & au lieu de quatre mille hommes qui étoient dedans, il n'en resta pas cinq cens. Ce Gentilhomme, qui avoit un grand desir d'être Maréchal de France, & qui l'a été depuis sous le nom de Clerembaut, demanda instamment au Cardinal de servir de Lieutenant General dans l'Armée de Monsieur le Prince; ce qu'on lui accorda: & pendant qu'il étoit au Siege d'Ypres, on lui prit Courtray, qui lui valoit cinquante mille écus de rente. Il fut blâmé de n'avoir pas aperçu le danger où il avoit mis cette Place en la quittant, & de l'avoir laissée avec si peu de Troupes; mais Mr. le Prince le voulant justifier dit publiquement qu'il n'avoit dégarni

1648. Courtray que malgré lui, & par les ordres exprés du Ministre. Ce Prince pour consoler la Reine & le Cardinal de cette perte, lui manda qu'il croioit prendre Ypres dans trois jours: & que cela étant, il esperoit secourir la Citadelle de Courtray, que le Rale, qui la Commandoit, avoit promis de deffendre pour le moins encore quinze jours. Cependant, l'Armée Ennemie, qui étoit commandée par l'Archiduc, & remplie des excellentes Troupes du Duc de Lorraine & de sa personne, fit sa circonvallation de telle sorte, qu'au jugement de tous, & de Monsieur le Prince même, il parut, ou difficile, ou du tout impossible, de les forcer. Ce fut un mauvais commencement de Campagne, que cette perte; mais la Reine, le soir que cette nouvelle étoit arrivée, dit gaiement, parlant de cette Affaire, *Qu'elle ne s'étonnoit pas de cela; qu'il n'étoit pas juste de prendre toûjours sur les Ennemis; que ce seroit plûtôt un Larcin qu'une Guerre, si quelquefois ils n'avoient leur tour*: & selon cet équitable Arrest, quelques jours aprés les nouvelles arriverent de

la prise de la Citadelle:ce qui fut aussi récompensé par celle d'Y pres, par Mr. le Prince, dont le Gouvernement fut donné à Paluau. Il y eut aussi une défaite de quelques Troupes de l'Armée Imperiale par Mr. de Turenne, dont l'Armee étoit composée de Suedois & de Troupes Hessiennes & Bavaroises. Cette défaite fut petite; mais on la celebra beaucoup, pour la réputation & le bien des Affaires du Roy. 1648.

La Reine, voyant la résolution que le Parlement avoit prise de tenir bon contre elle, & de favoriser le Droit commun, lui envoya ordonner de la venir trouver. Le Chancelier leur parla de sa part, & leur parla fortement. Ensuite de ce Discours, elle leur fit elle même une rude reprimande, leur disant, *Que puisque leur Compagnie abusoit des favorables intentions quelle avoit eües de leur faire du bien, elle protestoit qu'à l'avenir elle ne feroit plus de graces, & qu'elle leur deffendoit absolument de s'assembler & de ne plus communiquer entre eux que par Députez.* Le Premier President voulut lui répondre;mais elle;d'un vi- Le 25. May.

1648. ſage ſevere & menaçant, lui deffendit de parler. Deux jours après, on manda auſſi toutes les Compagnies Souveraines, Chambre des Comptes, Grand Conſeil, & Cour des Aydes. On leur en dit autant, & avec plus de marques de rigueur, parce qu'on les conſideroit bien moins que le Parlement; & comme le Miniſtre jugea qu'il étoit neceſſaire de faire craindre la colere de la Reine, par des marques plus fortes que des paroles, qui ne font point de mal, on chaſſa quelques Conſeillers du Grand Conſeil, & huit de la Cour des Aydes, qu'on éxila en pluſieurs endroits differens du Royaume. Le Parlement témoigna beaucoup de reſſentiment de cette petite rigueur, & tous réſolurent de s'aſſembler malgré le commandement de la Reine.

Le 1. Juin. Le jour de la Pentecôte premier du mois, le Duc de Beaufort, priſonnier depuis cinq ans dans le Bois de Vincennes, s'échapa de ſa priſon, environ ſur le midi. Il trouva le moien de rompre ſes chaines par l'habileté de ſes Amis, & de quelques uns des ſiens, qui en cette occaſion,

le servirent fidélement. Il étoit gardé par un Officier des Gardes du Corps, & par sept ou huit Gardes qui couchoient dans sa chambre, & qui ne l'abandonnoieut point. Il étoit servi par des Officiers du Roy, n'aiant auprés de lui pas un de ses domestiques; & par dessus tout cela, Chavigny ètoit Gouverneur du Bois de Vincennes, qui n'étoit pas son Amis. L'Officier, qui le gardoit, nommé la Ramée, avoit pris avec lui, à la priere d'un de ses Amis, un certain homme, qui sous pretexte d'un combat qui le mettoit en peine à cause des Edits du Roy qui défendoient les Duels, avoit témoigné désirer cet azile, pour s'en sauver. Il est à croire néanmoins, qu'il étoit conduit en ce lieu par les créatures de ce Prince, & peut être du consentement de l'Officier; mais j'ignore cette particularité, & n'en suis persuadée que par les apparences. Cet homme d'abord, pour faire le bon Valèt, & montrer qu'il n'étoit pas inutile, s'ingeroit plus que tout autre à bien garder le Prisonnier, & même on dit à la Reine en lui contant cette Histoire, qu'il alloit jusqu'à la rudesse. Soit

1648.

1648. qu'il fût là, pour ſervir le Duc de Beaufort, ſoit qu'alors il ſe laiſſât gagner par ce Prince, il s'en ſervit enfin pour communiquer ſes penſées à ſes Amis, & pour prendre connoiſſance des deſſeins qui ſe faiſoient pour ſa liberté. Le temps venu pour l'execution de toutes leurs méditations, ils choiſirent exprès le jour de la Pentecôte, parce que la ſolemnité de cette Fête occupoit tout le monde au Service divin. A l'heure que les Gardes dinoient, le Duc de Beaufort demanda à la Ramée de s'aller promener en une Gallerie, où il avoit obtenu permiſſion d'aller quelquefois ſe divertir. Cette Gallerie eſt plus baſſe que le Donjon, où il étoit logé; mais neanmoins fort haute, ſelon la profondeur des foſſez, ſur quoi elle regarde des deux côtez. La Ramée le ſuivit à cette Promenade, & demeura ſeul avec lui dans la Gallerie. L'homme gagné par le Duc de Beaufort fit ſemblant d'aller diner avec les autres; mais contrefaiſant le malade, il prit ſeulement un peu de vin, & ſortant de la chambre ferma la porte ſur eux, & quelques portes qui étoient entre la Gallerie, & le lieu où

ls faiſoient leur repas. Il alla enſuite 1648
rouver le Priſonnier, & celui qui le
ardoit ; & entrant dans la Gallerie,
l la ferma auſſi, & prit les clefs de
outes les portes. En même temps, le
Duc de Beaufort, qui étoit d'une taille
e avantageuſe, & cet homme qui étoit de ſon ſecret, ſe jetterent ſur la
Ramée, & l'empêcherent de crier ;
& ſans le vouloir tuër, quoiqu'il
ût perilleux de ne le pas faire, s'il
n'étoit point gagné, ils le baillonnerent, le liérent par les pieds & par les
mains, & le laiſſerent là. Auſſi-tôt,
ls attacherent une corde à la fenêtre,
& ſe deſcendirent l'un après l'autre ;
e Vallet le premier, comme celui
qui eut été puni très rigoureuſement,
s'il eut manqué de ſe ſauver. Ils ſe
aiſſerent tous deux couler juſques dans
le Foſſé, dont la profondeur eſt ſi
grande, qu'encore que leur corde fût
longue, elle ſe trouva trop courte de
beaucoup: ſi bien que ſe laiſſant choir
de la corde en bas, le Prince s'expoſa au hazard de ſe pouvoir bleſſer ; ce
qui en effet lui arriva. La douleur le
fit évanoüir, & il demeura long-tems
en cet état, ſans pouvoir reprendre
ſes Eſprits. Etant revenu à lui, qua-

1648. tre ou cinq hommes des ſiens, qui étoient de l'autre côté du foſſé, & qui l'avoient vû preſque mort, avec une terrible inquietude, lui jetterent une autre corde, qu'il s'attacha lui-même autour du corps; & de cette ſorte, ils le tirérent à force de bras juſqu'à eux: le Valet qui l'avoit aſſiſté étant toûjours ſervi le premier, ſelon la parole que le Prince lui en avoit donnée, & qu'il lui garda ponctuellement. Quand il fut en haut, il ſe trouva en mauvais état; car outre qu'il s'étoit bleſſé en tombant, la corde qu'il avoit liée au tour de ſon corps pour monter, lui avoit tellement preſſé l'eſtomac, par les ſecouſſes qu'il avoit endurées dans cette occaſion: mais aiant repris quelques forces par la vigueur de ſon courage, & par la peur de perdre le fruit de ſes peines, il ſe leva & s'en alla hors de ce lieu ſe joindre à cinquante hommes de cheval qui l'attendoient dans le Bois prochain. Un Gentilhomme des ſiens, qui étoit à cette Expedition, m'a depuis conté, qu'auſſi-tôt aprés avoir vû cette troupe l'environner de tous côtez, la joye de ſe voir en liberté & parmi les ſiens fut ſi grande, qu'en

un moment, il se trouva guéri de tous ses maux; & sautant sur un cheval qu'on lui tenoit tout préparé, il s'en alla & disparut comme un éclair, ravi de respirer l'air sans contrainte, & de pouvoir dire comme le Roy François premier, dans le moment qu'il mit le pied en France en revenant d'Espagne, *Ha! je suis libre.* Une femme qui ceüilloit des herbes dans un jardin au bord du fossé, & un petit garçon, virent tout ce qui se passa en ce mistére; mais ces hommes, qui étoient en embuscade, les avoient tellement menacez, pour les obliger à se taire, que n'aiant pas beaucoup d'interêt d'empêcher que ce Prince ne se sauvât, elle & son fils étoient demeurez avec eux fort paisiblement à regarder tout ce qu'ils avoient faits. Aussi-tôt qu'il fut parti, la femme alla le dire à son mari, qui étoit un Jardinier du lieu, & tous deux allérent avertir les Gardes; mais il n'étoit plus temps. Les hommes ne pouvoient plus changer ce que Dieu avoit ordonné; & les étoiles, qui semblent quelquefois marquer les Arrests du Souverain, avoient appris déja à beaucoup de personnes 1648.

1648. par un Aſtrologue nommé Goiſel, que le Duc de Beaufort devoit ſortir ce même jour. Cette nouvelle ſurprit d'abord toute la Cour, & particulierement ceux à qui elle n'étoit pas indifferente. Le Miniſtre en fut ſans doute affligé; mais à ſon ordinaire, il ne le témoigna pas. La Reine, qui avoit autrefois regardé ce Prince comme un Ami, & qui étoit accoûtumé à le haïr plûtôt par raiſon d'Etat, que par inclination, ſe conſola aiſément d'un peu de dépit que cette Avanture lui donna: & ſans doute que beaucoup de perſonnes en ſentirent une grande joye; car outre qu'il étoit aimé, & qu'il avoit une grande Caballe, qui prenoit part à ſes interêts, les Ennemis du Cardinal eſpererent, que ce Prince étant libre pourroit faire un Parti en France, & aporter quelque nouveauté au Gouvernement. On ne doutoit pas qu'il n'eût de grands deſirs de ſe vanger de ſon Ennemi, & que la mauvaiſe diſpoſition des eſprits ne lui en fit facilement trouver les moyens.

La Reine & le Cardinal Mazarin en parlerent fort honnêtement, & ne firent qu'en rire; diſant que M. de Beau-

fort avoit bien fait. Chavigny ſeul fut 1648.
acuſé de n'avoir pas pris aſſez de ſoin de bien garder ce Priſonnier; & la Reine le blâma hautement d'avoir laiſſé les dehors du Donjon ſans des Sentinelles qui auroient pû appercevoir cette ſupercherie; mais Chavigny, qui avoit été chaſſé du Conſeil par le Duc de Beaufort & ſa Caballe, & qui avoit vû ce Prince dans le Bois de Vincennes avec joie, n'étant plus alors ſi bien traité du Cardinal Mazarin qu'il avoit eu lieu de l'eſperer, après la déroute des Importans, ne ſe ſoucioit plus de garder cet Ennemi, dont la perte ne lui avoit point fait de bien, & qui l'étoit alors d'un Ami qui ne le conſideroit pas aſſez pour s'intereſſer dans ſes paſſions. Quand ce priſonnier s'échappa, Chavigny étoit allé paſſer la Fête dans les Chartreux, où il alloit ſouvent chercher la conſolation, au deffaut de la faveur humaine; & pour ſa juſtification envers la Reine & le Cardinal, il n'allegua point d'autres raiſons, ſinon qu'il avoit crû devoir laiſſer ce ſoin aux Officiers du Roy, qui en devoient répondre, & non pas lui, qui n'avoit nul ordre particulier pour y veiller.

1648. Le Duc de Beaufort avoit vecu devotement dans sa prison; car c'est l'ordinaire des Hommes de chercher Dieu pendant le malheur, & de l'oublier dans la prosperité. Il en arriva autant à ce Prince, qui pénitent au Bois de Vincennes, ne songea plus qu'à se vanger, & à se divertir, dès qu'il en fut dehors.

Avant que ce bonheur arrivât au Duc de Beaufort, le Cardinal fut averti qu'il se tramoit quelque dessein pour le mettre en liberté. Il envoia querir la Ramée, & lui en parla, lui ordonnant d'avoir un soin particulier d'empêcher que cela n'arrivât. Cet homme lui répondit, qu'à moins que ce Prince ne devint petit oiseau capable de voller par la fenêtre, il étoit impossible qu'il se pût sauver; & la chose étant arrivée, le Cardinal Mazarin montra la Lettre au Maréchal d'Estrées, Oncle du Duc de Beaufort, qui fut étonné de voir qu'un Ministre tout-puissant, & si bien averti, n'eût pû détourner les effets de la destinée de ce Prisonnier, qui devoit sortir pour l'accomplissement des grands évenemens qui devoient arriver, & où il eut beaucoup de part.

Le

Le Cardinal Mazarin fut en quelque inquietude du lieu de la Retraite du Duc de Beaufort. Il eut peur qu'il ne s'en allât en Bretagne, où sont leurs principales Terres, & qu'il n'y fit quelque rumeur, & quelque Faction, mais, un de mes Amis *, à qui le Cardinal communiqua ses pensées sur ce sujet, le rassûra entierement, & lui dit que ce Prince, n'ayant point de Places fortes ni d'Argent, il ne pouvoit rien faire contre l'Etat, ni contre lui. Contre l'Etat, à cause de son impuissance; contre sa personne, à cause qu'il pouvoit mieux payer ceux qui le garderoient, que l'autre ne pouvoit récompenser ceux qu'il voudroit employer contre lui. La Reine, me faisant l'honneur de m'en parler me dit aussi, que le Duc de Beaufort n'étoit point en état de faire un Parti en France; &, à l'égard de la personne du Cardinal elle ajoûta que ce Prince avoit communié trop de fois dans sa prison, pour avoir pû conserver dans son ame le dessein d'un assassinat: &, sur ce que je lui dis que peut-être il demanderoit à se racommoder avec son Mi-

1648.

* Mr Senneterre.

1648. niſtre, & le prieroit de le remettre bien auprès d'elle, elle me répondit, *Que Mr. le Cardinal ſeroit bien fou de le faire, & qu'elle ne lui conſeilleroit pas, ſçachant bien que Mr. de Beaufort n'etoit pas capable d'en bien uſer.*

Le 3. Juin. Le troiſiéme Juin, la Reine alla viſiter la Reine d'Angleterre, qui de Saint Germain étoit venue à Paris paſſer quinze jonrs, en intention de gagner le Jubilé. Nôtre Regente, après avoir auſſi viſité le Duc d'Orleans, qui avoit la goute, commença les Stations ordonnées pour joüir de cette ſainte liberalité du Pape, qui avoit été accordée aux Chrêtiens par de bons motifs, mais qui avoit ſervi à Naples aux intereſts du Roi d'Eſpagne. La France y prit ſagement une part toute ſpirituelle, qui étoit de beaucoup préferable à celle que les Etrangers y avoient euë. La Reine viſita trente-ſept Egliſes, quoi qu'elle ne fût obligée eſſentiellement qu'à une; & par cette exemplaire pieté, nous convia d'en faire autant, & de quitter le repos pour le travail, afin d'acquerir par ce travail un repos véritable. Le ſoir de ce jour, où elle

avoit eu autant de fatigues, & devotes, 1648.
& civiles, pour se rafraîchir du chaud qu'elle avoit senti dans les rues, elle alla se promener dans le Jardin du Palais Royal, & y passa une bonne partie de la nuit; car elle avoit une santé qui ne pouvoit souffrir d'alteration, ni par le serain, ni par les veilles. Cinq personnes, à sçavoir Mademoiselle de Beaumont, Mademoiselle Bertau ma Sœur, vulgairement nommée Socratine, à cause de sa Sagesse, Mr. de Chandenier, Mr. de Comminge, & moi eumes l'honneur de l'accompagner en cette Promenade. La conversation y fut agreable & libre, & nous pouvoit apporter quelque profit. Nous parlames de ce que l'on doit à Dieu par obligation, & de ce que l'on donnoit aux Creatures par inclination: nous considerames à combien de grandes choses ce devoir nous engage, & à combien de maux cette inclination nous expose. Aprés avoir examiné ces deux chapitres, nous trouvames que nous ne donnions rien à qui nous devions tout, & que nous donnions tout à qui nous ne devions rien.

1648. Les deux hommes, qui ſe trouverent de cette petite troupe, avoüerent par équité, & par un ſentiment de juſtice, une partie de leurs crimes, & en reconnurent le dommage : & nous, par ſincerité, nous avoüames librement au nom du ſexe, que le trop grand amour que nous avions pour nous-mêmes nous en donnoit trop pour les loüanges & l'aplaudiſſement ; que ſouvent la flatterie, que nous devions haïr, nous rendoit trop ſenſibles à l'amitié des Créatures, & nous conclûmes à nôtre honte, que la plus ſage, & la plus honnête femme, dans l'âge qu'elle ſe plaît à elle meme, & qu'elle deſire plaire aux autres, a des momens où elle n'eſt ni chrêtienne, ni ſage : car au lieu de rendre à Dieu l'hommage qu'elle lui doit, elle deſire d'être adorée de tous, & voudroit avoir ſur les hommes l'Empire que le ſeul Créateur y doit avoir. Elle n'eſt pas ſage non plus ; parce que la veritable vertu procede du cœur & des ſentimens de l'ame, & qu'il eſt plus facile de conſerver le corps exempt de corruption, que l'ame ſans dereglement, ſans vanité, &

ſans foibleſſe. Enfin, nous jugeames 1648.
le genre humain ſur ce fondement, que les deffauts de l'eſprit ſont pires de beaucoup que les fautes exterieures qui paroiſſent aux yeux des hommes; & qu'ainſi, les plus vertueux, tant hommes que femmes, qui s'apellent des Sages mondains, ne le ſont gueres. Aprés cette Confeſſion generale, nous ſuivimes la Reine, qui alla ſe coucher; &, quand nous la quitames, l'aurore commençoit déja à nous montrer que bien-tôt comme diſent les Poëtes, elle nous vouloit enrichir de ſes perles: & cela nous obligea d'être fort pareſſeuſes le lendemain.

Le Lundi cinquiéme Juin, le Parlement s'aſſembla contre les ordres de la Reine: mais le Premier Préſident, voulant quelque fois faire ſon devoir, les empêcha de parler, & ne voulut point donner audiance; ſi-bien, qu'aprés avoir été tous aſſemblez dans la Grand' Chambre juſques à dix heures ſans dire mot, il fallut qu'ils ſe ſéparaſſent: mais, ce ne fut pas, ſans faire de grandes plaintes contre le Chef de leur Compagnie, &

Le 5. Juin.

1648. sans murmurer hautement contre lui.

Le lendemain ils en firent autant ; & le President de Mêmes, après que le Premier Président eut parlé, leur dit, *Qu'ils avoient quelque tort de montrer tumultuairement si peu de respect aux ordres de la Reine ; qu'il falloit toûjours que les Sujets témoignassent de l'obéïssance & de la soûmission à leur Souverain ; que néanmoins, il leur avoüoit librement qu'il trouvoit qu'ils avoient sujet d'aprehender des chaines bien dures par les fers qu'ils voyoient donner aux autres, & qu'il étoit d'avis que la Compagnie s'employat à y chercher quelque remede ; que pour cet effet, il blâmoit l'insensibilité de la Grande Chambre, comme il trouvoit à redire à l'impetuosité des Enquêtes ; & qu'il étoit d'avis qu'on s'assemblât le Lundy ensuivant, pour aviser aux moïens de satisfaire la Reine, & d'empêcher que leur Robe ne pût être dechirée, comme celle de leurs Voisins, & de leurs Confreres, qui commençoient à être fort maltraitez ; ce qui leur devoit être une marque que bien-tôt il leur en arriveroit autant.*

Juin. Ce Discours fut blâmé par le Ministre, & la Reine en parla le soir en

ſe deshabillant à Mademoiſelle de 1648.
Beaumont, Amie de Madame de Mêmes. Elle ſe plaignit de ce Préſident comme d'un homme qui paroiſſoit avoir de mauvaiſes intentions ; & dit, qu'en parlant de reſpect & de ſoumiſſion, il avoit eu ſans doute le deſſein de fomenter l'eſprit de ſédition & de revolte dans l'ame de ſes Confreres, & qu'elle voyoit bien qu'il ſe vouloit vanger de ce que le Cardinal s'étoit declaré Ennemi de d'Avaux ſon Frere. Ces ſentimens lui avoient été inſpirez par ſon Miniſtre, afin de les publier devant cette perſonne, pour les faire ſçavoir par cette voie au Preſident de Mêmes, afin qu'il ſe corrigeât à l'avenir, & qu'il changeât de conduite.

Le huitiéme Juin, on envoia querir les Gens du Roy, auxquels le Chancelier parla dans le Conſeil, en preſence de la Reine, de la réſolution que le Parlement avoit priſe de s'aſſembler malgré ſa deffence. Il leur dit que la Reine, en leur deffendant de s'aſſembler, n'avoit point eu deſſein de parler contre les Privileges de leurs Corps, mais ſeulement d'empê- Le 8. Juin.

1648. cher l'Union des autres Compagnies avec la leur ; & , ensuite il s'étendit amplement sur leur rebellion, sur leur peu de respect , & sur ce que le Roi prétendoit qu'il ne leur apartenoit pas de proteger les autres contre ses volontez.

Le Cardinal , de son côté , envoïa querir quelques particuliers du Grand Conseil , & de la Cour des Aydes. Il leur parla humainement, à ce qu'ils dirent ; mais, avec beaucoup de foiblesse. Il les assùra qu'il les vouloit obliger , leur dit qu'il trouvoit leurs raisons fort bonnes, &meilleures qu'il ne les avoit crûës ; qu'il leur conseilloit de s'adresser à lui , comme les Dévots font aux Saints à l'égard de Dieu , afin d'impetrer de même leur grace de la Reine, tant pour eux tous en general, que pour ceux qui en leur particulier avoient été bannis ; qu'il leur promettoit de s'y emploïer, & que cependant il les prioit d'obéïr au Roi , & qu'il le falloit ainsi pour l'ordre des choses. Ces douces paroles , dans un tems de Revolte , ne firent aucun effet que celui de causer beaucoup de mépris pour le Ministre,

& produire une grande raillerie contre 1648.
ſa moleſſe & l'inégalité de ſa conduite, qui étoit quelquefois trop haute, puis tout d'un coup trop baſſe. Ce Conte alla juſques dans les ruelles des Dames; ce qui donna ſujet à toute la France de dire, qu'il étoit incapable de la gouverner & de la conduire.

Ce Miniſtre, pour continuer dans ſa maniere ordinaire, fit donner un Arrêt au Conſeil d'enhaut, qui caſſoit celui du Parlement appellé *l'Arrêt de Jonction* donné en faveur des autres Compagnies. On manda auſſi les Gens du Roi, qui, par l'ordre de la Reine, porterent cet Arrêt d'enhaut au Parlement. On y fit de nouvelles Déliberations; & les Gens du Roi raporterent à cette Princeſſe de vieux Regiſtres, par où ils lui faiſoient voir, & à ceux de ſon Conſeil, des Exemples, comme en d'autres occaſions les Compagnies Souveraines avoient fait le ſemblable. Mais, cela ne put rétablir leur innocence; car, il étoit aiſé de les juger coupables par l'intention, & par leur conduite toute factieuſe & pleine de rebellion. Ils avoient en quelque fa-

1648. çon un juste sujet de travailler à secourir tous les Officiers, & de compatir à leur malheur, par les Supplications & les Remonstrances qu'ils avoient droit de faire à la Reine; mais la maniere n'en étoit pas bonne, & il étoit aisé de voir que la mauvaise disposition, qui commençoit à paroître dans les esprits, venoit des Cabales qui se fomentoient dans l'Etat contre la Puissance du Ministre.

Le 12 juin. Le douziéme du mois, la Reine, dont la pieté étoit toûjours saintement occupée pour honorer la Fête du très-saint Sacrement de l'Autel, fit faire en ce saint jour un Reposoir dans la premiere Cour du Palais Royal, où elle fit mettre les plus belles Tapisseries du Roy, & les plus riches Ornemens qu'une grande Reine peut avoir. Elle fit à ce même dessein une Couronne fermée, pour mettre sur l'Autel, à l'endroit où l'on devoit poser le Saint des Saints, faite de toutes les plus belles pierreries de la Couronne, si riche & si admirable, que si on avoit voulu l'estimer, il auroit été difficile de la pouvoir mettre à prix.

Aprés avoir adoré Nôtre Seigneur en ce lieu où elle attendit la Procesſion, elle l'alla conduire à pied jusqu'à Saint Euſtache, par un grand chaud. Elle mena avec elle, le Roi & Monſieur; & le Peuple, la regardant paſſer, lui donnoit mille benedictions, quoique déja il parut un peu aliéné de l'amour qu'il avoit accoutumé d'avoir pour elle. Le ſoir, cette Princeſſe manda le Lieutenant Criminel, & lui commanda de faire ſortir des priſons un homme que le Preſident de Mêmes avoit fait arrêter priſonnier, à cauſe qu'il l'avoit trouvé devant ſa porte, écrivant les noms de ceux qui entroient chez lui. Cet homme avoit néanmoins déclaré, qu'il travailloit à ce Memoire par ordre de la Cour, & appartenir au Prévôt de l'Iſle. Le lendemain, ce garçon ſortant de priſon vint trouver la Reine, & lui fit des plaintes contre le Préſident de Mêmes; diſant qu'il avoit reçû de grands outrages de ſes gens; & la Reine, en ſe couchant le ſoir, nous dit en riant, qu'elle le vouloit vanger des maux qu'il avoit ſoufferts. Elle le vangea ſi bien, en

1648. effet, qu'elle commanda au grand Prévôt de l'Hôtel d'aller arrêter les Domeſtiques de ce Préſident dont l'homme ſe plaignoit.

Le Préſident de Mêmes, ayant vû clairement qu'il n'étoit pas trop bien à la Cour, crût être obligé d'agir avec prudence : il quitta la partie ; &, dès le lendemain, il envoya faire ſes excuſes à ſa Compagnie, & leur manda qu'il étoit malade, & qu'il avoit beſoin de prendre l'air. Il s'abſenta pour quelque tems, afin d'éviter les deux extremitez où il ſe voyoit réduit, qui étoient d'être accuſé de foibleſſe, s'il parloit dans le Parlement en faveur du Roi ; ce qu'il avoit accoûtumé de faire autant que ſon devoir l'y obligeoit : ou de vouloir ſe venger, s'il parloit le moins du monde contre ce qui auroit pû paroître contraire à ſon ſervice. Il fut blâmé par tous ceux qu'il vouloit ſatisfaire : on murmura contre lui à la Cour ; & ſes Amis diſoient, qu'il avoit grand tort d'avoir abandonné ſa Compagnie en cette conjoncture, où elle entroit en diſpute avec ſon Roi, & où par conſequent elle avoit un

grand besoin d'une assistance aussi forte que celle qu'elle pouvoit recevoir d'un homme comme lui. 1648.

On mit en Prison cinq Trésoriers de France, qui avoient écrit des Lettres circulaires à leurs Confreres, les exhortant à ne rien payer des taxes que le Roi leur demandoit, & de se payer eux-mêmes sur les deniers qui leur passoient par les mains. Celui qui avoit fait la Lettre étoit un nommé Frotté, homme de bien & zelé pour le bien public. Quand il aprit ce qui étoit arrivé á ses Confreres, dont ses Amis, sans lui en parler, l'avoient sauvé, il alla se presenter à d'Hemery, & se plaignit à lui de ce qu'on ne l'avoit pas pris avec les autes; comme si c'eut été l'offenser & ternir sa gloire & son honneur, que de l'en avoir separé. Il demeura constament dans ses sentimens; &, peu de tems aprés, on fit sortir ces prisonniers, parce qu'en effet le Ministre se portoit toûjours de lui-même à la douceur & au pardon.

Le quinziéme, le Parlement s'assembla tout de nouveau sur la protection qu'il vouloit & prétendoit Le 15. Juin.

1648. pouvoir donner aux autres Compagnies Souveraines. Il voulut déliberer aussi sur la cassation de leur Arrêt de Jonction, par celui qui leur avoit été porté de la part du Roi : & tous ceux de cette Compagnie conclurent enfin, *que leur Arrêt seroit maintenu par eux, malgré celui du Conseil du Roi qui le cassoit; que le lendemain, ils s'assembleroient dans la Chambre de S. Loüis, peur en déliberer amplement; & que les Deputez des autres Compagnies y seroient reçûs.* Plusieurs, dès ce jour, firent de belles Harangues, pour soûtenir leurs opinions, qui toutes alloient à dechirer le Gouvernement & blâmer la conduite du Ministre, accusans publiquement le Sur-Intendant d'Hemery de concussion & de vollerie. Ce coup fut mortel à la prosperité de la France, & fit esperer à ses Ennemis, que ces brouilleries intestines les alloient remettre dans le bel état dont ils étoient déchus, par l'habile conduite du Cardinal de Richelieu, & par les heureux succès de la Regence. Si cette hardiesse déplût à la Reine & à son Ministre, c'est de quoi il est impossible de douter.

Aprèsle Conseil tenu dans le Cabinet 1648.
sur cette Affaire, il fut résolu qu'on casseroit tout de nouveau ce dernier Arrét du Parlement. La Reine commenda à Du-Plessis, Secretaire d'Etat, suivi de Carnavallet & de quelques Gardes du Corps, d'aller au Palais, & d'apporter au Roi cet Arrêt si pernicieux au repos public; mais, les Clercs du Palais s'assemblerent, & crierent de telle sorte contre lui & ceux de sa Compagnie, qu'il les falloit tuer, qu'il fut contraint de revenir sans rien apporter.

Le seiziéme, on manda le Parlement en Corps. Il vint à pied au Palais Royal, selon la coûtume ordinaire. Pour les recevoir authentiquement, on assembla les Ducs & Pairs, les Marechaux de France, & tous les Officiers de la Couronne. On mit un daiz dans le grand Cabinet avec une estrade dessous, & le Roi & la Reine étoient sur cet espece de thrône environnez de tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs à la Cour. Le visage de la Reine étoit severe & plein d'une grave majesté, qui marquoit une colere menaçante. Le Chancelier

1648. leur fit un grand Diſcours tirant à la reprimande ; ſans néanmoins leur rien dire qui les pût offenſer : puis, ayant fait lire leur Arrêt de Jonction, leur remontra la faute qu'ils avoient faite de ſe joindre comme gens factieux aux autres Compagnies. Il leur fit voir combien par là, ils avoient fomenté la rebellion, & la déſobéïſſance parmi les Sujets du Roi, qu'ils étoient obligez au contraire de maintenir dans le reſpect & dans l'ordre des Loix. Il fit lire tout haut l'Arrêt du Conſeil d'enhaut, qui caſſoit le leur ; & leur prouva que le Roi, pour maintenir ſon Autorité avoit été forcé de faire ce qu'il avoit fait : &, venant à celui qu'ils avoient donné le jour précedent, où ſans avoir égard au commandement du Roi, ils maintenoient cette Jonction, il s'étendit là-deſſus, leur repreſentant les grandes & nuiſibles conſequences qui ſuivoient leur action, & dit, que quand elle auroit pû être accompagnée de bonnes & innocentes intentions, elle ne pouvoit que produire beaucoup de mal à l'Etat, de trés mauvais effets pour la France, & donner de grandes eſpe-

 1648.

rances aux Ennemis. Il conclut, enfin, par la lecture d'un autre Arrêt donné par le Roi ce même jour : & ce dernier contenoit un grand raisonnement sur toutes les choses presentes & passées, cassoit non seulement celui qu'ils avoient donné en faveur de la Jonction de toutes les Compagnies, mais encor celui qu'ils avoient donné le jour precedent quinziéme du mois ; avec deffenses expresses de s'assembler avec les Deputez des autres Compagnies, Il leur ordonna de la part du Roi, de s'employer seulement à rendre la Justice à ses Sujets, sans se plus mêler des Affaires de l'Etat. Il leur dit que le Roi seul pretendoit y avoir droit, comme son propre heritage, & le pouvoir gouverner à sa volonté, ou par lui, ou par ses Ministres ; que les voix dans leurs Assemblées avoient été comptées, & non pas pesées : que dans la Compagnie, il y en avoit eu de Sages ; que sa Majesté étoit fachée de ne les pouvoir separer des autres, pour les pouvoir dignement recompenser, & les loüer publiquement en cette occasion : mais qu'elle en feroit la dif-

1648. ference quand il seroit tems de le pouvoir faire : & , à l'heure même , fit commandement au Greffier, d'apporter à la Reine la feüille du dernier Arrêt avant les vingt-quatre heures passées.

Le Premier Président voulut répondre ; mais la Reine l'interrompit, & lui dit qu'elle ne vouloit point de Réponse , qu'en son particulier , elle connoissoit ses bonnes intentions; que cela suffisoit ; & qu'à l'égard des Factieux , qui troubloient le Repos de l'Etat , elle les assûroit , *S'ils n'obeïssoient aux commandemens du Roi , de les punir en leur personne, en leurs biens & en leur posterité.*

Malgré cette Ceremonie , aussi-tôt qu'ils furent retournez, ils s'assemblerent après-midi , & deffendirent tous d'une voix au Greffier de porter la feüille de leur Arrêt à la Reine , selon qu'elle leur avoit commandé. Ils manderent de plus aux Deputez des autres Compagnies , qui étoient dans la Chambre de Saint Loüis , qu'ils ne pouvoient s'assembler alors avec eux , que premierement ils n'eussent délibré entr'eux sur ce qui leur avoit

 té ordonné de la part du Roi. Les
olitiques qui raisonnoient dans le
;abinet, sur les Affaires presentes,
isoient tous, que le peu de cas que
: Parlement faisoit des deffenses de
Reine, devoit obliger le Ministre
le punir, se servant contre lui, pour
oûtenir l'Autorité du Roi, des
noyens qu'une juste vigueur peut
ournir en de telles occasions ; mais,
utre que beaucoup de gens, à qui
Puissance du Favori déplaisoit, ne
ésapprouvoient pas tout-à-fait ce
ue faisoit le Parlement, ceux-mê-
nes, qui paroissoient conseiller le
hâtiment, n'auroient pas souhaité que
: Cardinal eut suivi leur avis. Si
ette voye eut été un remede assûré à
e mal, ils ne l'auroient pas enseigné;
arce que tous vouloient sa perte, &
ussent été au désespoir qu'il eut
ait ce qu'il falloit faire, pour empé-
her les malheurs qui la leur pou-
oient faire esperer : de sorte que ce
Ministre, manquant de bons conseils,
: à ce qu'on a crû de fermeté, il
aissa passer les occasions d'arrêter ce
orrent dans le commencement de son
ours; &, cette tolerance augmentant

1648. de beaucoup l'audace du Parlement
les jours suivans il continua de s'al
sembler, & témoigna dans son unit
une grande & ferme résolution d
soutenir ses interests contre le Roi.

Le Ministre qui ne voulut poin
pousser les choses à l'extremité, pri
le parti de la douceur & de l'humili
té, comme les autres prenoient celu
de la force & de la fierté. Les cho
ses ne pouvoient pas subsister, le
uns menaçans sans faire de mal, & le
autres offensans sans rien craindre :
falloit necessairement que leur hardie
se donnât de la crainte au Ministre; o
que lui, n'en voulant point avoir, leu
fît naître la terreur dans l'ame, pa
les effets de la Puissance Souveraine
mais il ne prit pas cette voie : il ren
dit les armes, & suivit, malgré le
maximes ordinaires de la Politique
celles de la tolerance de la douceur.

Le Parlement de son côté, n'en
voya point la feüille qu'on leur avoi
ordonné d'apporter à la Reine : tou
opinerent hautement que leurs Arrêt
auroient lieu, & que celui du Roi se
roit nul ; & fut arrêté qu'ils s'assem
bleroient, malgré les défenses de la
Reine, dans la Chambre de S. Loüis

Ils murmurerent fortement, & firent connoître par leurs Harangues, que non ſeulement leurs intereſts, le droit annuel pour eux, & celui des Officiers, les animoient avec juſtice; mais ils declarerent qu'outre cela, ils vouloient prendre connoiſſance de l'Adminiſtration des Finances, & ſe mêler de reformer l'Etat qu'ils maintenoient n'être pas bien gouverné. L'Avocat General, voulant un peu s'acquiter de ſon devoir, & comme l'Homme du Roi, repreſenter au Parlement l'excès de leur hardieſſe, leur dit qu'ils en étoient venus ſi avant, qu'il falloit que l'Autorité Royale fut degradée, ou que celle de leur Compagnie fut aneantie; & leur conſeilla, en homme ſage, d'aporter quelque moderation à leur emportement. Il fut traité de ridicule par toute la jeuneſſe des Enquêtes, comme s'il eut dit les plus grandes impertinences; & celui, qui en tant d'occaſions avoit montré tant de partialité pour les intereſts du Parlement & du Public, au premier mot qu'il voulut dire en faveur de l'Autorité du Roi, fut maltraité, & forcé de ſe taire. Tous lui répondirent, qu'il

1648. avoit tort de leur faire des Remon-
trances ; qu'ils étoient tous bons Ser-
viteurs du Roi aussi bien que lui ; qu
ce qu'ils faisoient n'étoit que pour so
service ; & qu'ils vouloient seulemen
reformer les abus de l'Etat, & parti-
culierement le mauvais usage des Fi-
nances.

Le Ministre voyant donc que ce
Mutins tenoient ferme contre lui, s
résolut d'aller à eux, & de regagne
ces esprits farouches, par la facilité &
l'interêt. La Reine, qui les avoi
menacez en Souveraine qui n'apré
hendoit rien, & qui croyoit avec beau
coup d'apparence de raison, que l'E
xil & la Prison pouroit remedier à ce
desordres, eut de la peine à se résou
dre de suivre les sentimens du Cardi
nal. Elle disoit à ceux qu'elle croyoi
de ses Amis, qu'il étoit trop bon, &
qu'il gâteroit tout, en voulant aque-
rir les bonnes graces de ses Ennemis
Elle avoit un grand mépris pour la
Robbe, & ne pouvoit pas s'imagine
que cette portion des Sujets du Ro
pût l'incommoder, ni apporter du
changement dans ses Affaires. Elle
ignoroit les grands Evenemens, qui,
par des commencemens bien moin-

ſtres, ont renverſé les Royaumes les 1648.
plus puiſſans, & ruiné les Empires les
plus affermis ; de ſorte que ne con-
noiſſant que ſa grandeur, & le Faſte
exterieur qui environne les Rois par
tant de Gardes & de Suite, (quoi
que ſa vertu lui en fit mépriſer l'éclat)
cet éclat la rendoit incapable de con-
cevoir que ſa Regence, qu'elle voyoit
accompagnée de tant de gloire, pût
recevoir quelque Révolution par cette
voye. C'eſt pourquoi elle propoſoit
le chatiment comme un remede qui
devoit indubitablement arrêter la Re-
volte dans ſa ſource : & ce ſentiment
étoit tout-à-fait ſelon le bon ſens, &
l'avis de plus habiles de la Cour. Sou-
vent elle diſoit à ſes familiers, qu'elle
ne conſentiroit jamais que cette Ca-
naille voulant parler des Gens de Ro-
be attaquât l'Autorité du Roi ſon
Fils ; ſi bien que ſon Miniſtre, qui
n'avoit pas cru que leur audace pût
arriver au point de ſe voir contraint
de ceder, fut enfin faché d'avoir ai-
gri l'eſprit de la Reine contre le Par-
lement. Cette Princeſſe, qui avoit
de la douceur & de la bonté, a-
voit néanmoins une fermeté nompa-
reille, qui marquoit aſſez, que pour peu

1648. qu'elle eût été ſontenuë, elle auroit ſuivi les maximes de la ſeverité avec aſſez de force & de vigueur dans cette rencontre, où il s'agiſſoit de punir la hardieſſe des Sujets du Roi, qui vouloient s'opoſer à ſon Autorité. Elle étoit excuſable d'avoir ce ſentiment & cette ſeverité bien conduite & bornée de la raiſon & de la douceur, qui paroiſſoit en elle dominer quaſi toûjours ſes qualitez contraires. Il eſt à croire que quelques Exilez l'auroient ſauvée de beaucoup de maux : car ſans doute que leur diſgrace eut été ſuivie des effets de ſa bonté, qui l'obligeoit à ne faire tort à perſonne, & à laiſſer joüir les Officiers de leurs Biens, & de leurs Charges, comme par le paſſé ; mais elle étoit deſtinée à ſuivre ſouvent les volontez de ſon Miniſtre, & il falut qu'elle conſentit à ce qu'il deſira de faire en cette occaſion. Il réſolut donc avec le Duc d'Orleans & le Prince de Condé, de faire offrir au Parlement tout ce qu'il demandoit. Il comprit alors, qu'il avoit trop pouſſé les Compagnies Souveraines, & il voulut que la douceur en fût le remede. Les Princes, & le Car-

Cardinal Mazarin se trouverent de 1648.
même avis sur ce chapitre : & comme un jour ils parloient ensemble de la Reine, & de sa fermeté, le Ministre leur dit, qu'il desiroit fort de pacifier toutes choses, & que la Reine étoit vaillante comme un Soldat, qui a du courage lors qu'il ne connoit pas le peril. Selon cette derniere résolution, l'on fit assembler chez le Duc d'Orleans tous les Doyens de chaque Chambre. Ce Prince leur parla cordialement, les assûra de sa Protection auprès de la Reine, leur promit d'interceder pour eux, & leur fit esperer qu'on leur donneroit tout de nouveau le droit annuel gratis. On leur demanda de ne plus proteger les Maîtres des Requêtes, & on leur fit entendre que s'ils vouloient seulement faire semblant d'être sages, on leur promettoit tout bas à l'oreille, qu'ils seroient bien-tôt rétablis; que de même, abolissant ce nom de *Jonction*, on leur promettoit de ne rien demander aux autres Compagnies, dont ils prenoient la deffense, & de faire rappeller les Exilez. Le Chancelier les exhorta de tout son pouvoir à rece-

1648. voir de bonne grace les faveurs que la Reine leur accordoit par l'entremise de Monsieur Oncle du Roi. Le Cardinal leur fit aussi un grand Discours, qui contenoit la même chose, & qui concluoit à les prier de considerer que leur offrant tout ce qu'ils pouvoient desirer de la bonté de la Reine, *Ils seroient coupables envers les Peuples, en refusant ces graces, de tous les maux qui pouvoient arriver, & qu'ils en repondroient devant Dieu & les Hommes, & en porteroient le blâme dans la Posterité.* Cela fait, on espera que les Affaires s'accommoderoient; car les Presidens qui sont toujours plus de la Cour que les Conseillers, avoient fait esperer au Cardinal Mazarin, que moiennant cette douceur, la Compagnie deviendroit sage; mais ils ne se trouverent pas veritables dans leurs jugemens, ni la Politique du Ministre avantageuse à l'Etat; ce qui nous marque fortement, que la corruption des hommes est telle, que pour les faire vivre selon la raison, il ne faut pas les traiter raisonnablement; & que pour les rendre justes, il faut les ttaiter injustement. Jusques

là, le Parlement avoit eu quelque 1648.
droit de s'oppoſer à ce qu'on avoit voulu faire aux Compagnies Souveraines; & dans le vrai, le Public a beſoin de cette Protection contre la ſouveraine Puiſſance, laquelle ſeroit quelquefois à craindre entre les mains des Miniſtres, ſi elle n'avoit les bornes qne les Rois mêmes ont voulu y mettre par l'entremiſe des Parlemens. Si cette celebre Compagnie eut ſeulement pris ſoin d'accompagner ſes actions, & ſes paroles d'une plus grande ſoumiſſion pour les ordres du Roi, & de la Reine, leurs intentions pouvoient être loüables, & leurs très humbles Remontrances pouvoient trouver leur juſtification dans les Loix de l'équité, dans celles de l'Etat, & dans l'opinion des gens de bien; mais en mépriſant la bonté que la Reine conſentit d'avoir pour eux dans cette occaſion ils devindrent criminels, & firent clairement voir, que la paſſion, l'injuſtice, & l'interêt des caballes où ce Corps étoit entré les faiſoient agir, & non pas le bien-public. On peut dire de plus, que le Cardinal fut blâmé d'en avoir uſé de

1648. cette maniere ; parce que le ſuccès le fit attribuer à foibleſſe. Il auroit fait honte aux Tirans par cette action ; s'il eût rencontré des hommes vertueux, dont l'intention eut été droite ; & bien loin d'en être mépriſé, en eût merité des loüanges éternelles, puis que la rigueur eſt de ſoi mauvaiſe, & que ſi la malice des inferieurs n'obligeoit ceux qui les gouvernent à s'en ſervir, ceux qui ſeroient les plus oppoſez à ces maximes ſeroient ſans doute les plus dignes de reſpect, & ceux dont la gloire ſeroit la plus eſtimable. Cette journée deshonora le Miniſtre, parce qu'il avoit été prodigue des faveurs de ſon Roi ; & que par cette profuſion il avoit attiré, par le refus de ceux du Parlement, une grande diminution à la Puiſſance Royale : mais, dans le vrai, elle leur étoit plus honteuſe qu'à lui, puis qu'elle étoit une marque certaine de l'iniquité de cette Compagnie.

Avant cette Conference ſi remarquable en ſes circonſtances, la Reine, par l'avis du Cardinal, voulut voir & entretenir Château-neuf, & l'envoya querir à Mont-rouge, pour

prendre son avis sur les Affaires pre- 1648.
sentes. Les Politiques de la Cour, qui touverent cette Action étonnante, & qui en voulurent penetrer le fonds, crûrent qu'alors le Ministre balançoit entre la rigueur, & la clemence; & que dans cette pensée, il voulut, par la visite d'un homme, dont l'esprit avoit toûjours paru hardi, persuader au Public, que ce qui se feroit pour châtier le Parlement venoit de ses conseils. Mais lui, craîgnant quelque finesse de cette nature, parla à la Reine selon ses soupçons, lui disant toûjours, sur toutes les questions qu'elle lui fit, que ne connoissant point le fonds des Affaires, il étoit impossible qu'il pût lui donner aucun conseil.

Le lendemain, les Chambres s'assemblerent à l'ordinaire; &, bien loin de se tenir pour contentes, leurs Déliberations allerent à faire remerciment au Duc d'Orleans du soin qu'il prenoit de leurs interêts. Ils témoignerent vouloir réfuser les graces que la Reine leur avoit offertes, & demanderent que Remonstrances lui fussent faites, pour lui témoigner que

Le 22. & 23. Juin.

1648. ce n'étoit point pour leur interest qu'ils prétendoient s'assembler ; mais que comme bons Serviteurs du Roi, ils desiroient travailler à reformer les Abus de l'Etat, & la supplier que pour cet effet Sa Majesté ne trouvât point mauvais qu'ils suivissent leur premiere résolution. Ils demanderent outre cela, que l'Arrest qui avoit été prononcé contr'eux fut annullé, & le leur tenu bon & valable. Cette hardiesse donna un sensible déplaisir au Ministre, qui s'étant mis au lit ce jour-là de meilleure heure qu'à l'ordinaire, outre le dépit de toutes ces mauvaises Avantures, dit à un de ses amis avec beaucoup de chagrin, que le Chancelier & le Sur-Intendant l'avoient laissé tomber en confusion, & qu'ils s'en repentiroient.

On reçût alors la nouvelle de la mort du Roi de Pologne, qui ne causa nul deplaisir à la Reine, que celui de prendre le deuil. Elle n'étoit pas assez sati-faite de sa Veuve, à qui elle avoit mis la Couronne sur la tête, pour s'inquiéter de sa fortune ; & quand elle auroit voulu prendre part à ses interests, il y auroit eu plus

de quoi se réjoüir avec elle, que de 1648.
sujet de la plaindre. Elle avoit perdu un Mari, qui ne l'avoit pas bien traitée, qui étoit haïssable de sa personne, & qui selon les apparences laissoit pour Roy un de ses Freres qui ne la haïssoit pas. Il avoit dessein de l'épouser, au cas qu'il pût être élû Roy à la place de son ainé pour commander ces Peuples. Sa naissance, ses amis, & l'assistance de la Reine de Pologne, qui avoit de l'argent & du crédit, lui donnoient lieu d'esperer ce bonheur; & toutes ces choses arrivérent en effet quelque temps après, au contentement de l'un & de l'autre.

La veille de la Saint Jean, le Roi, pour attirer par les yeux l'amour & le cœur de ses Sujets, prit la place du Duc de Montbazon Gouverneur de Paris. Il se trouva à la Ceremonie du Feu de la Greve, que la Ville fait faire en ce jour. Il l'alluma lui-même: & la Reine lui tint compagnie en cette incommode Fête, qui lui coûta bien du chaud, & de la fatigue. Pour montrer plus de confiance au Peuple, il y fut sans Gardes, ni grand appareil.

Le Cardinal, pour continuer de marcher dans la route qu'il avoit choisie, fait offrir aux Maîtres des Requêtes, que s'ils veulent faire supplier la Reine par le Chancelier de les rétablir, il leur promet qu'ils le seront aussi-tôt ; mais ils le refuserent, & lui répondirent, après l'avoir très humblement remercié, qu'ils ne pouvoient se départir du Parlement, qui avoit voulu prendre leur Protection.

Pour revenir au Parlement, dont les demarches faisoient alors toute l'occupation de la Cour, après avoir fait plusieurs Déliberations, leur dernier Arrété fut de remercier Monsieur, de députer vers la Reine pour justifier leur Arrêté du treiziéme Mai & la sincerité du Parlement; se plaindre des paroles injurieuses qu'on leur a dites en sa presence, des Arrêts du Conseil, en demander la suppression & la liberté des Prisonniers, & assûrer Sa Majesté, qu'il ne se passera rien dans la Chambre de St. Louis que pour le bien de son service.

La crainte qu'on avoit de pis, fit trouver cette conclusion supportable. On crût qu'ils viendroient faire des

Proteſtations de fidelité & de ſervice 1648.
à la Reine, qui pourroient porter les Affaires à quelque Accomodement. Le lendemain, elle les reçût dans ſa petite Gallerie. Auprés d'elle étoient le Duc d'Orleans, le Cardinal, & les autres Miniſtres, ſelon l'ordre accoûtumé: & comme on eſperoit quelque douceur de leur part, on les reçût les portes ouvertes: mais il arriva le contraire de ce qu'on avoit eſperé. La Remontrance du Premier Preſident fut ſi forte & ſi hardie, qu'elle ſurprit tous les Auditeurs; & la Reine en parut offenſée. Je l'aï voulu inſérer ici, afin de mieux faire connoître à ceux qui pourront voir ces Memoires, quel étoit l'eſprit de cette Compagnie, & l'audace de leur Entrepriſe. En voici les principaux Points, que j'ay remarqués moi-même, pour l'avoir entendue prononcer.

1648.

SOMMAIRE DE LA HARANGUE DU PREMIER PRESIDENT.

SOn diſcours roula ſur ce que
„ les Souverains devoient plûtôt
„regner par Amour que par Crain-
„ te, & que la Juſtice étoit le prin-
„ cipal lien entre le Souverain, & le
„ Peuple. Que cette Juſtice rendue
„ par le Miniſtere des Officiers , leſ-
„ quels la diſtribuoient aux Peuples ,
„ ſe voyoit aujourd'hui vexée de tous
„ les côtez. Que l'on avoit toûjours
„ crû , que le temps étoit le Souve-
„ rain remede à tous maux ; mais
„ qu'au contraire , ceux dont ils ſe
„ plaignoient empiroient par le tems,
„ & qu'il falloit croire que la conti-
„ nuation iroit bien - tôt à miner
„ l'Autorité du Roy , & le bien de
„ ſon Etat. Qu'il ne reſtoit plus
„ que le Parlement à ſervir de bar-
„ riere pour empêcher les Deſordres
„ dans leſquels cette Autorité étoit
„ tombée. Qu'on avoit perſuadé à
„ Sa Majeſté, qu'il ne leur étoit pas
„ permis de s'aſſembler , quoi que ce
„ fut choſe ordinaire ; & que ce mot

„ d'*Union* avoit tellement choqué l'ef- 1648.
„ prit de ceux qui lui donnoient ces
„ pernicieux Confeils, dont le con-
„ tre-coup fembloit fraper l'Autorité
„ Roialle, qu'on avoit voulu les
„ faire paffer pour des Perfonnes fac-
„ tieufes & feditieufes. Que ces Ac-
„ cufateurs meritoient bien mieux
„ ce titre, que ceux qui n'avoient
„ jamais eu d'autres intentions, que
„ celles que leur innocence, & le
„ refpect qu'ils devoient au Roy,
„ leur pouvoit infpirer. Qu'ils
„ étoient obligez de faire entendre à
„ Sa Majefté, que ces mêmes Per-
„ fonnes lui avoient celé l'exemple
„ de mil fix cens dix-huit, où ils
„ s'étoient affemblez pour les Affaires
„ Publiques, même pour les Rentes
„ des Aides. Que le Prince alors
„ avoit approuvé tout ce qui s'y
„ étoit fait, aiant connu que toutes
„ les chofes s'y étoient paffées pour
„ le bien de fon Service. Que quand
„ il penfoit à cette élévation de
„ Thrône, devant lequel depuis peu
„ de jours le premier Parlement
„ de France avoit fait Amande hono-
„ rable, où leurs Arrefts du troifié-

F 6

1648. ,, me May & quinziéme Juin avoient ,, été lûs publiquement, & cassez par ,, celui du Conseil; & diffamé par ,, des Accusateurs coupables, contre ,, des Innocens accusez de divers Cri- ,, mes, & d'autant d'injures, qui ,, avoient été publiques, ils étoient ,, obligez de faire entendre à Sa Ma- ,, jesté, qu'ils étoient bien instruits, ,, que cette Injure ne procedoit pas ,, de sa part; qu'ils n'étoient que ,, trop certains de sa Vertu, de sa ,, Pieté, & des extraordinaires Sen- ,, timens de sa Bonté. Aussi, qu'ils ,, ne doutoient point quelle ne fût ,, bien-tôt desabusée des mauvaises ,, impressions que ces Personnes lui ,, avoient données; & que dans peu ,, de temps, elle auroit sujet de le ,, croire: & conclut, qu'il avoit ,, charge du Parlement de lui faire ,, entendre la justice de leur Arrêté, ,, la supplier très humblement de ,, vouloir faire la suppression de ,, l'Arrêt du Conseil du 8. Juin 1648. ,, donné contre eux, trouver bon ,, que les leurs subsistassent en leurs ,, Registres, comme aiant été don- ,, nez *Avec Pouvoir & Justice*, &

„ qu'il lui plût donner une Declaration de l'innocence du Parlement, „ qui avoit été accusé, & injurié, „ sans juste cause. Qu'il ne se feroit „ rien dans leurs Assemblées, qui ne „ fût pour le bien du Service du Roi, „ pour celui du Public, & repos de „ son Etat. Qu'il la conjuroit très „ ardamment de leur continuer „ l'honneur de sa Bienveillance, avec „ protestation qu'ils étoient ses très „ humbles, & très obéïssants, & „ très-fidelles Serviteurs. „ 1648.

Après que cette Harangue fut finie, la Reine, toute interdite, fit approcher les Gens du Roi, & leur dit que dans peu de jours elle feroit sçavoir ses volontez au Parlement.

L'état de la France étoit tel, qu'il n'étoit plus temps de se porter à la Rigueur, sans la hazarder à de grandes Revolutions. Le Parlement avoit trop usurpé d'Autorité. En refusant les graces, qu'on leur avoit offertes, ils avoient montré au Peuple qu'ils ne demandoient que le Bien public, & le Remede des Desordres de l'Etat. Ce même Peuple étoit ac-

1648. cablé de Taxes & de Tailles : le Roiaume étoit apauvri par les longues Guerres ; tout le moude étoit mal content. Les Courtisans haïssoient le Ministre, tous vouloient le changement par dereglement d'esprit, plûtôt que par raison. Le Ministre étant meprisé, chacun prenoit la liberté de suivre son caprice ; si bien qu'il leur paroissoit très juste de crier contre les Partisans, qui en effet sembloient être les seuls qui triomphoienr des Miseres publiques. Les gens de bien, sans considerer que c'est un mal quelquefois necessaire, & que tous les tems à cet égard ont été quasi égaux, esperoient par le desordre quelque plus grand ordre ; & ce mot de *Reformation*, leur plaisoit autant par un bon principe, qu'il étoit agreable à ceux qui souhaitoient le mal, par l'excès de leur folie, & de leur ambition : de sorte que tous, par differens motifs, s'emportoient à pester contre la Reine, & contre son Ministre ; sans considerer, qu'il n'étoit pas juste de souffrir que le Parlement prit l'Autorité de reformer l'Etat à sa volonté, & que cette Reformation portoit

en conſequence la Deſtruction de la 1648.
Monarchie, par le bouleverſement qu'un mêlange ſi monſtrueux, ſi oppoſé à nos Loix, & ſi funeſte à la Roiauté, devoit cauſer à l'Etat. Ces Loix contiennent en elles, ſans doute, les regles neceſſaires à la conduite des Peuples, & à leur bonheur : elles ſont équitables, la Juſtice en eſt le fondement, & l'Autorité Roialle en eſt & en doit être le ſoûtien ; mais il faut auſſi comprendre, en les obſervant ſelon que nous le devons faire, qu'elles nous ſoûmettent, par l'ordre de Dieu, à la Puiſſance ſuprême & unique de nos Rois, ſans qu'il nous ſoit loiſible, ſous aucun pretexte d'y pouvoir jamais manquer. Si les Parlemens avoient eu le pouvoir de corriger leurs fautes, & celles de leurs Miniſtres, nous ne ſçavons pas ſi ceux qui les compoſeroient n'en feroient pas de plus grandes, s'ils ne banniroient point la vertu de deſſus le Trône, pour y placer le vice, & ſi l'ambition & les paſſions de pluſieurs ne feroient pas beaucoup plus dangereuſes que celles d'un ſeul.

Par la docilité du Cardinal Maza-

1648. rin, & par les offres qu'il avoit faites à cette Compagnie, elle avoit dû voir, que si de bonne foi ils eussent aperçu quelque desordre dans les Finances, & qu'alors ils en eussent demandé modestement la reformation, elle leur auroit été accordée. Si par leur fidelité ils avoient servi le Roi utilement, & que par leurs trés humbles Remontrances les Peuples eussent pû recevoir du soulagement, ils auroient acquis cette reputation d'être des Juges & des Sujets sans reproche : ils auroient pû meriter cette gloire, que les Rois même à l'avenir auroient dû estimer en eux la probité, qui les auroit fait agir adroitement pour le Bien du Public, & le Bonheur de l'Etat. Mais ils étoient fort éloignés de ces sentimens, & leur audace demesurée fit croire au Ministre, que le meilleur parti étoit celui de la dissimulation. Il se résolut donc de faire cette Reponse au Parlement, qui fut infiniment blâmée par les deux Partis. Le vingt-neufviéme au soir, on leur manda par

Le 29. Juin. les Gens du Roi, *Que la Reine à si bonne opinion de leur Fidelité, qu'elle ne peut croire que leurs Assemblées puissent*

être par leur volonté en aucune façon 1648.
préjudiciables au Service du Roi : que cela étant, elle leur permet de s'assembler, pourvû que toutes leurs Déliberations aient à finir dans la semaine.

Le soir du trentiéme, le Cardinal dit à la Reine devant toute la Cour, Le 30. Juin. qu'il venoit de recevoir des Lettres de Flandres, par lesquelles, on lui mandoit que les Ennemis prenoient cœur, sur les nouvelles qu'ils avoient du procedé du Parlement; & qu'on avoit tellement commenté sur l'Histoire, qu'ils croioient Paris en armes ; que cela, quoi que faux, faisoit un mauvais effet pour les Affaires du Roi, & animoit les Etrangers à tout entreprendre. Comme il se sentoit alors battu de la tempête, il affectoit tellement l'humilité, qu'il dit ce même soir à Madame de Senécey, qui lui parla de ses Nieces, qui étoient encore auprès d'elle, qu'il la prioit de les nourir en simples Demoiselles, qu'il ne sçavoit encore ce qu'elles deviendroient non plus que lui. Et comme il sçavoit qu'on l'accusoit de prendre de l'argent, il montroit autant qu'il lui étoit possible, de n'être

1648. point interessé, & disoit qu'il ne sou haitoit de la Fortune & du Bien, que pour en faire part à ses Amis.

Les Députez du Parlement, & des autres Compagnies Souveraines, s'assemblerent dans la Chambre de Saint Loüis, selon leur volonté, & le consentement de la Reine. Ils lui avoient extorqué cette permission malgré elle dont ils faisoient peu de cas, aussi bien que de ses graces, & des douceur de son Ministre. Les premieres Propositions qu'on y fit furent hardies séditieuses, & toutes en faveur du Public & du Peuple, afin de s'en faire aimer, & de se donner de la force par celle qui fait la force même des Rois.

„ I. La premiere Proposition fut de „ remettre au Peuple le quart des „ Tailles qui se donnoit aux Parti- „ sans.

„ II. De redonner au Peuple ce „ qu'ils devoient des dernieres années, „ lesquelles ils ne pouvoient payer „ par leur insolvabilité.

„ III. De revoquer entierement les „ Intendans des Provinces, qui profi- „ toient, à la foule du Peuple, de

„ tels Emplois; & rendre responsables 1648.
„ des deniers du Roi les Trésoriers
„ de France, les Elus, & les autres
„ Officiers commis à cet effet.

„ IV. Que nulle personne ne pourra
„ être mise en prison, que passé
„ vingt-quatre heures il ne soit inter-
„ rogé par le Parlement, qui à l'ave-
„ nir doit prendre connoissance de la
„ cause pour laquelle il y sera mis.

„ V. Que nulles Impositions ni Ta-
„ xes ne pourroient être mises sur le
„ Peuple, sans que les Edits en fus-
„ sent dûment verifiez.

„ VI. Qu'il se fera une Chambre de
„ Justice, composée des quatre
„ Compagnies Souveraines, pour ju-
„ ger souverainement des Abus &
„ Malversations qui se sont faites
„ dans les Finances. „

Voilà les principales Propositions qui se firent dans cette Assemblée, qui ne devoit travailler que pour le Service du Roi. La Reine, dans cette extremité, pour éviter que le Parlement ne rétablît les Maîtres des Requêtes de sa propre Autorité, leur fit ce bien, sans qu'ils le lui demandassent. Après les avoir interdits, &

1648. condamnez de sa propre bouche, ell
fut forcée, malgré le mépris qu'i
avoient fait de ses graces, de les remet
tre dans leur premier état : & pou
couvrir la honte de la Roïauté, on s
se servit de l'entremise de Monsieu
Oncle du Roi, qui, sur un Compli
ment que quelques-uns de leur Com
pagnie lui firent; pour le remercier d
ce qu'il avoit témoigné les vouloir fa
voriser, leur offrit encor tout de nou
veau d'y travailler; & eux, après e
avoir eu la permission du Parlement
l'accepterent volontiers. Ils commen
çoient à n'être pas si contens de ce qu
cette Compagnie vouloit retranche
les Intendans, parce que ces Emploi
paroissoient leur appartenir, & qu'ils y
faisoient leurs affaires.

Le 4. Juillet. Les jours suivans, on continua les Déliberations commencées, & le Raport s'en faisoit à la Grand'Chambre, où se donna un Arrêt le quatriéme du mois, qui revoquoit les Intendans des Provinces, comme gens qui ruinoient le Peuple par leurs volleries; & les Maîtres des Requêtes y signerent les premiers, comme amateurs de la Chose publique, ainsi que

e veritables Romains. Cela se fit, 1648.
ins faire aucune mention dans cet
rrêt, de la volonté ni du consente-
ient du Roi.

Le sixiéme, le Duc d'Orleans alla
u Parlement, & par un grand Dis-
ours qu'il leur fit, il tâcha de leur
iontrer combien leur procedé don-
oit de fausses esperances aux Enne-
iis, qui enfin se pourroient rendre
eritables contre leurs intentions, s'ils
e prenoient le parti du Roi aussi
ien que celui de Public; que non-
bstant les dangereuses consequences
e leur conduite, la Reine ne trou-
oit point mauvais la volonté qu'ils
voient de remediér aux Desordres de
Etat; mais, qu'elle desiroit que ce
it sans blesser la grandeur & le bon-
eur de la France; que pour cet ef-
t, elle les prioit de surseoir l'execu-
on de l'Arrêt qu'ils avoient donné
ontre les Intendans des Provinces:
Monsieur leur offrit pour conclu-
on une Conference sur toutes leurs
ropositions, dans laquelle il leur pro-
iit sa protection & une entiere sin-
erité pour toutes les choses qu'on y
aiteroit, comme un Prince, qui

1648. n'aïant trompé personne, ne voudroit pas commencer par une Compagnie pour laquelle il avoit beaucoup d'affection; & finit par quelques paroles de compliment.

Ce même jour, les Maîtres des Requêtes vinrent au Palais Royal en Corps, remercier la Reine de la grace qu'elle leur avoit faite de les rétablir Sa Majesté les reçût dans son grand Cabinet avec sa compagnie ordinaire qui étoit le Duc d'Orleans, le Cardinal, le Chancelier, & les quatre Secretaires d'Etat. Leur Harangue fut humble, & pleine de reconnoissance Ils allerent aussi chez Monsieur, Oncle du Roi, & finirent par le Cardinal Mazarin.

En même tems arriva un Courier de Catalogne, qui aprit à la Reine que le Maréchal de Schomberg, qui commandoit les Armées du Roi en qualité de Vice-Roi dans ce Païs de Conquête, étant dans le commencement de l'Entreprise de Tortose, qu'il avoit assiegée depuis peu, fut averti que les Ennemis, avec plus de forces que lui, alloient assieger Flix; qu'il avoit été renvitailler cette Place, & y

tter des hommes, puis étoit revenu 1648.
hever son Entreprise, avec espoir
y réüissir.

De Naples on sçût que les Espa-
nols ayant appris que Jenare Anese
uloit encor leur faire quelque trahi-
n, ou feignant de le croire pour
oir un pretexte d'en user selon leurs
aximes, le firent arrêter prisonnier;
comme cette Nation est accoûtu-
ée à ne pas pardonner, on crût a-
rs qu'ils le feroient mourir, & van-
roient par là le Duc de Guise, qui
oit toûjours dans leurs fers. Un peu
rés arriverent des nouvelles, que le
arechal du Plessis, qui commandoit
s Troupes du Roi en Italie sous le
uc de Modene, avoit défait le Mar-
is de Caracene, qui étoit General
celles d'Espagne; mais, pour tri-
t de cet honneur, il y perdit un
ls, qu'il regreta beaucoup.

A l'égard du Parlement, le sept &
huit se passerent en Conferences à
uxembourg. Ils témoignerent tous
eaucoup de satisfaction du Duc d'Or-
ans, & de la douceur qu'il avoit
our eux dans leurs Conferences. Les
)éputez de toutes les Chambres des

1648. Enquêtes & Compagnies Souveraines y aſſiſtoient, & on y traita de toutes les affaires qu'ils avoient propoſées, à la Chambre de Saint Loüis. Le Cardinal Mazarin, parlant à eux, loüa leur zele pour le Service du Roi; & ceux-mêmes, qui peu de jours auparavant avoient été traittez de Rebelles en preſence de la Reine, & qui dans le vrai anéantiſſoient quaſi l'Autorité Roïale, furent alors appellez par le Miniſtre *Les Reſtaurateurs de la France, & les Peres de la Patrie.* Cette inégalité de conduite donnoit aux eſpions de ſes deffauts une grande matiere de ſe railler de lui, de le mépriſer, de le traitter de foibleſſe, & de lui reprocher de n'avoir point les vertus heroïques, que les grands Hommes doivent pratiquer dans la conduite des grands Etats; car, ſelon les Maximes generales, il faut gouverner un Roïaume par les Loix, & les maintenir avec de la fermeté & une conduite plus uniforme.

Pendant que ces Conferences ſe faiſoient, quelques Perſonnes du Parlement travalloient à fomenter des Intrigues contre le Sur-Intendant

d'Hémeri:

d'Hémery : & sa Place, qu'ils desi- 1648.
roient, étoit la veritable source des plaintes qui éclaterent contre lui. Ils firent semblant de ne pouvoir souffrir, que celui qui les avoit attaqués demeurât dans les Finances : ainsi, ils proposérent au Ministre de l'éloigner. Tous s'animérent à sa perte, les uns par interêt, & les autres par fantaisie. Cet homme parut chargé de toute la haine publique, & les interessés firent espérer au Cardinal, que moiennant son éloignement, toutes choses se rendroient plus faciles. Ses Amis de la Cour, qui voioient de loin l'orage se préparer à tomber sur lui, travailloient à le soûtenir de toutes leurs forces ; car comme il les paioit bien, ils le servoient de même : mais le Cardinal, s'imaginant qu'il pouvoit acheter son repos par sa perte, se résolut de le sacrifier au Bien-public, & au sien en particulier. Dans ces mémes jours, que la destinée de cet homme étoit incertaine, qu'il y avoit des momens favorables pour lui dans l'esprit de celui qui en étoit le Maître, & quelquefois de fort mauvais, où il regardoit le malheur de ce Sur-Inten-

1648. dant comme la ſource de ſon propre bien, il arriva qu'un des Amis de d'Hemery propoſa dans la Chambre de Saint Louis, de faire recherche des deniers qui avoient été tranſportez hors de France. Quelques Amis du Miniſtre l'en avertirent ; & pluſieurs de ceux du Parlement détournérent cette Propoſition, parce qu'ils voyoient qu'elle alloit directement à ſa perſonne. Ils ne l'aimoient pas ; mais ils l'avoient trouvé ſi doux & ſi commode, qu'ils jugeoient à propos de ſe ſervir alors de ſa moleſſe prétendue, pour mieux parvenir à leurs fins ; & ils vouloient commencer par le Sur-Intendant, avant que d'entreprendre tant d'autres ouvrages. Le Cardinal ſachant que celui qui avoit propoſé la recherche des deniers tranſportez étoi des Amis d'Hémery, crût que c Sur-Intendant avoit inſpiré cette penſée, pour l'embarraſſer lui-même, & l'enveloper dans ſa Fortune, afin qu'i en fût le Deffenſeur, ou le Compagnon. Cette Propoſition, n'aian point eu d'effet contre le Miniſtre, e fit neceſſairement un très mauvai contre le Sur-Intendant, & donna lie

au Cardinal de l'abandonner plus ſa- 1648.
cilement à la rage publique ; & même avec quelque juſtice, puiſqu'il pouvoit l'accuſer de l'avoir voulu perdre lui-même. Cette Affaire étant en cet état, le ſoir du huitiéme, au retour de la Conference de Luxembourg, ſa Diſgrace fut arrêtée entre la Reine, le Duc d'Orleans, & le Cardinal Mazarin ; & ils acheverent de reſoudre ſur cet article ce qui ſe traitoit depuis huit jours entre eux.

Le lendemain ſur le midi, le Tellier alla trouver d'Hémery, de la part de la Reine, & lui commanda de ſe retirer de la Cour dans deux heures. Il eſt à croire que cet Ambaſſade ne plut point à ce Sur-Intendant. Il vit ſon malheur, non pas ſans l'avoir prévu & apprehendé, mais bien ſans l'avoir entiérement crû, parce qu'il avoit toûjours eſperé que ſes Amis le ſauveroient. L'Abbé de la Riviere, ſur qui beaucoup de choſes rouloient, à cauſe de la grandeur de celui qu'il gouvernoit, lui avoit fait eſperer de le ſervir. Le Maréchal de Villeroi, & pluſieurs autres, travailloient pour lui ; mais ni l'Abbé, ni les autres,

1648. ne pûrent réüssir à le maintenir. Il s'étoit toûjours flaté de cette croiance, que le Ministre ne l'abandonneroit pas, & qu'il ne devoit pas donner cet avantage au Parlement, puisque vraisemblablement il en devoit ensuite souffrir lui-même ; car n'aiant plus cet objet devant leurs yeux qui attiroit leurs malédictions, & l'esprit de révolte ne devant pas cesser selon toutes les apparences par sa seule perte, il étoit à croire que lui parti, ils attaqueroient le même Ministre, & qu'ainsi son interêt l'obligeoit à le maintenir. Il se trompa dans son raisonnement ; mais il ne s'en faut pas étonner : on pense pour l'ordinaire differemment sur les mêmes sujets, parceque les hommes ont souvent differentes lumieres, & differens intérêts. Le Gouverneur du Roi alla visiter d'Hemery un quart d'heure après qu'il eut reçu cet ordre. Il ne sçavoit rien de ce changement, & il fut aussi surpris de voir son Ami éxilé, qu'il fut honteux de son ignorance. Deux jours auparavant, la Reine m'avoit traitée avec plus de confiance; car elle me fit l'honneur de me dire,

parlant du Sur-Intendant, qu'il étoit vrai, *Qu'il étoit fort haï, & qu'il sembloit que chacun voulant sa perte, il étoit necessaire qu'elle arrivât.* Je jugeai par là qu'il étoit mal dans ses Affaires, & que ce gros Pourceau spirituel *, & vicieux, qui nous méprisoit, parceque les gens d'Affaires ne consideroient que ceux qui avoient du crédit auprés du Ministre; je jugeai, dis-je que cet homme, que le monde regardoit avec quelque envie, à cause de ses richesses, & des délices de sa vie, alloit devenir un objet de compassion, un exemple agreable de la vicissitude des choses de cette vie, & par qui nous apprendrions fortement, que la figure de ce Monde passe †.

1648.

* D'Hemery, avoit de l'esprit, & il étoit fort gros.

† Saint Paul.

On envoya querir aussi-tôt après le Marêchal de la Meilleraye, Grand Maître de l'Artillerie. On lui donna la Sur-Intendance, comme à un homme dont le cœur paroissoit au dessus de l'avare convoitise des richesses, & qui par les grands établissemens de sa fortune n'en avoit nul besoin. Ce Seigneur, qui du tems du Cardinal de Richelieu avoit montré son courage dans beaucoup d'occasions signalées

1648. avoit l'ame noble, & faisoit profession d'aimer la vertu & l'honneur : mais avec toutes ces belles qualitez, il fut jugé mal propre à cette Charge ; parce que sa santé étoit mauvaise, qu'il se connoissoit mieux à la Guerre qu'aux Finances, & que de son naturel il étoit violent. Mais de plus, il étoit soupçonné de vouloir faire épouser à son Fils unique une des Nieces du Cardinal ; & cette raison suffisoit pour être haï de la sotte Populace. Comme il étoit honnête-homme, & qu'il étoit estimé, toute la Cour en eut de la joie, & les gens d'honneur crurent qu'ils y trouveroient de l'appui, & qu'il considéreroit le mérite des personnes, plûtôt que leur faveur. En effet, le peu de temps qu'il y demeura, quoi que mauvais, & plein de miseres, il contenta un chacun par l'honnête maniere de son procedé, & conserva ses Amis, au lieu que les Voleurs les perdent, parce qu'ils prennent tout pour eux : au contraire de celui-là, qui ne prenant rien pour lui, & donnant le peu qu'il y avoit dans les coffres du Roi, attiroit les benedictions de tous ceux qui virent

ſon integrité. Auſſi-tôt qu'il fût dans cette Place, il envoya dire au Parlement par le Procureur General, que ſon intention étoit de les ſatisfaire par ſa conduite ; qu'étant deſintereſſé & fidéle à ſon Maître, il croyoit pouvoir eſperer de leur plaire en le ſervant bien, & que volontiers il y vouloit employer le reſte de ſa vie. Mais ceux de cette Compagnie, qui n'avoient plus de bornes dans leur hardieſſe & leur déreglement, ſe moquérent de lui, & le traiterent de foible. Veritablement, il le meritoit ; leur ayant fait une ſoûmiſſion qu'il ne leur devoit pas. Il fut blâmé, d'avoir forcé ſon naturel pour mal faire, car, il n'étoit pas ſoupçonné d'être trop humble. On lui donna Morangis & l'Aligre, qui ſous lui devoient ſigner toutes les Expeditions : gens de probité, qui ne pouvoient être ſoupçonnez de peculat, ni mêmes capables de le ſouffrir en la perſonne des autres, & qui apparamment haïſſoient autant les Partiſans, que les plus zélez du Parlement ; mais, gens en effet, qui avoient plus de Vertu que de Capacité ; je veux dire de cette Capacité, 1648.

1648. qui trouve les moyens d'enrichir les Rois sans apauvrir leurs sujets.

Le Sur-Intendant d'Hemery dehors, il sembla que les Troubles devoient s'appaiser, que le sort étoit tombé sur lui, & que le salut du Public se trouveroit en sa perte; mais, les Esprits n'étoient pas satisfait par cette seule Victoire. Cette facilité du Ministre augmentoit beaucoup l'espoir des Revoltez; & le Parlement dès-lors commença à s'attribuer une Puissance si excessive, qu'il donnoit lieu de craindre que le mauvais exemple qu'il voyoit en celui d'Angleterre, ne leur fit quelque impression, & que ceux qui dans cette Compagnie avoient de bonnes intentions ne fussent trompez par les autres. Le Royaume s'apauvrissoit chaque jour, la Paix du dedans en étoit troublée, & la France étoit en état de craindre la Guerre Civile. La Reine fut contrainte d'emprunter de l'argent de quelques Particuliers, & de mettre les Pierreries de la Couronne en gage. La Cuisine du Roi se vit renversée; & pour payer les Suisses, qui ne voulurent rien perdre, il fallut

que le Ministre mît de gros Diamans 1648.
en pension, & que quelques-uns de ses Amis lui prêtassent ce qu'il fallut de reste pour cet effet. Madame la Princesse prêta à la Reine cent mille livres : la Duchesse d'Aiguillon lui offrit de l'Argent ; & beaucoup d'autres en firent autant. Ainsi pour mettre ordre dans l'Etat, on ne voyoit que desordre : &, le pire de tous étoit, que la plus grande partie des Sujets du Roi n'auroient pas voulu que ce mal eût cessé. Le Peuple, par l'esperance de se sauver des Taxes & les Impots, ne respiroit que le trouble & le changement ; & il montroit de se confier à ceux du Parlement, comme leurs Protecteurs : chaque Conseiller leur paroissoit un Ange descendu du Ciel, pour les sauver de la prétenduë Tirannie du Cardinal Mazarin, qu'ils s'imaginoient plus grande qu'elle ne l'étoit en effet.

Toutes les Conferences des Ministres & du Parlement, chez Monsieur de Luxembourg se terminerent à resoudre, Que le Roi donneroit une Déclaration, qui porteroit la même chose que l'Arrêt donné au Par-

1648. lement contre les Intendans des Provinces, afin de sauver par cette ruse * l'Autorité Royale, & que cela parut venir de la volonté de la Reine. Par cette Declaration, le Roi excepta seulement trois Intendances de Justice, dont le Parlement murmura hautement; car, il ne vouloit point qu'il y eut aucune exception. Le Duc d'Orleans fit plusieurs visites au Parlement, dans lesquelles on fit toûjours en sa presence quelques Propositions nouvelles. Il s'en fit une, qui dans la necessité presente fut trouvée commode pour le Roi, qui étoit de ruiner les Partisans, d'arrêter l'Argent des prêts des Particuliers. Il l'avoient prêté au Roi sous la foi de Gens d'Affaires, & des Sur-Intendans dont ils tiroient un grand interêt; & quasi toutes les Familles de Paris s'étoient enrichies par cette voye Elle n'étoit pas légitime. Les Casuistes severes prétendent qu'elle est defenduë par l'Evangile: elle est de plus reconnuë depuis long-tems pour être trés-dommageable à l'Etat, & aux Affaires du Roi; parce que cette grande usure consomme son Revenu

* Ce mot de *ruse*, que le Cardinal en parlant prononçoit en Italiẽ *rouse*, & qu'il pratiquoit alors en France avec peu de succès, devint le mot de la raillerie publique.

& vuide les coffres de son Espargne. 1648.
Il lui étoit donc avantageux d'avoir un pretexte pour faire Banqueroute à tant de personnes de toutes conditions, qui avoient mis leur bien dans les prêts ; mais, comme toutes les Familles, tant de la Cour que de la Ville, y avoient interêt, il se fit une grand crierie par Paris de cette Proposition. Elle parut injuste, & deplût autant aux Particuliers, qu'elle fut agreable au Ministre, qui voyoit par cette voye le Roi utilement soulagé d'un grand fardeau. Le Président de Mêmes, qui étoit de retour, alloit souvent aux Avis les plus severes, mais toûjours au vrai bien de l'Etat ; de sorte qu'il y eût des jours & des instans où le Cardinal crût, que peut-être ce desordre serviroit à mieux ordonner les Affaires du Roi, & qu'il en tireroit de l'avantage. Sa Politique alloit à ne rien hazarder, pour ne se pas hazarder lui-même, & tâcher de tirer quelque avantage des Entreprises du Parlement, par la ruine des Partisans; mais, en même tems, on jugeoit bien qu'il seroit enfin contraint de changer de methode, &

1648. qu'il étoit impossible que celle-là lui pût réüssir.

Le 13. Juillet. Le Duc d'Orleans retourna au Parlement ; &, parce que la premiere Déclaration qui exceptoit trois Intendans, n'avoit point été agréable à la Compagnie, on jugea à propos d'y en porter une seconde, portant établissement d'une Chambre de Justice, selon qu'ils l'avoient demandée, où il leur étoit permis de travailler à la Réformation des Abus, qui s'étoient commis dans les Finances. Le Parlement, à son ordinaire, fit ses Déliberations, & sur la premiere, & sur la seconde Déclaration. Il fut ordonné, que Monsieur seroit trés-humblement supplié d'obtenir de la Reine, qu'elle envoïât une Revocation des Intendans, à cause que celle qui avoit été envoyée ne comprenoit que l'étenduë du ressort du Parlement de Paris, ,, à condition tacite qu'on en-
,, voïeroit de par le Roi des Commis-
,, sions particulieres pour les Inten-
,, dances, de Lyon, Champagne, &
,, Picardie, dans les termes de la Dé-
,, claration, qui n'étoient que pour
,, assister les Gouverneurs, & pour

„ les passages des Gens de Guerre , & 1648
„ non pour aucune fonction de Justi-
„ ce contentieuse , ni pour prendre
„ connoissance des Tailles ; qu'elles
„ seroient verifiées , & que toutes
„ Commissions extraordinaires se-
„ roient generalement revoquées.
„ Que pour le regard des Tailles , la
„ Reine remettoit au Peuple tous les
„ arrerages des années précedentes
„ jusques & compris l'année 1646 :
„ & pour celles de 1647 , 1648 , &
„ 1649 , la Reine seroit suppliée , si
„ ses Affaires le lui permettoient ,
„ d'en remettre le quart. Que la Dé-
„ claration de la Chambre de Justice
„ seroit verifiée , & que Sa Majesté
„ seroit suppliée par Monsieur le Duc
„ d'Orleans , qu'il n'y pût avoir
„ d'autres Commissaires que du Par-
„ lement , Chambre des Comptes ,
„ & Cour des Aydes ; & que les a-
„ mandes & confiscations , qui se-
„ roient par elle ordonnées, ne pour-
„ roient être diverties ni données ,
„ mais seulement employées aux dé-
„ penses les plus urgentes de l'Etat. „

Le soir de ce même jour , la Reine nous dit en parlant de ses Affaires ,

1648. que ce qui s'étoit paſſé le matin n'étoit pas un grand bien, puiſque c'étoient des marques du pouvoir que le Parlement s'attribuoit dans l'Etat; mais, que néanmoins, ayant montré quelque déſir de parvenir au deſſein qu'ils avoient de le reformer, ſans choquer directement-le Roi, elle eſperoit qu'il ſe pouroit faire quelque Accommodement avantageux à l'égard de ſes Finances; & que ce qu'ils faiſoient alors faiſoit revenir pluſieurs millions à l'Epargne.

Rien n'étoit comparable à la ſatisfaction que le Parlement témoignoit avoir du procedé & des belles qualitez du Duc d'Orleans. Il parloit de bonne grace & avec éloquence dans leurs conferences publiques & particulieres: il témoignoit toujours agir de jugement, répondoit à toutes leurs Difficultez avec de l'eſprit & de la douceur; & quaſi toutes ces choſes étant produites par l'occaſion, on ne pouvoit les attribuer qu'à lui-même. La Reine avoit ſujet auſſi d'en être ſatisfaite. Elle l'étoit en effet, & montroit lui être obligée de ſes ſoins, & de l'affection qu'il témoignoit

pour le bien & la paix de l'Etat, & pour ſon repos particulier. 1648.

Le quatorziéme, ce Prince rétourna au Parlement. Leurs Déliberations ne s'y paſſerent pas à l'avantage du Roi; & les Courtiſans diſoient que la maladie de l'Etat étoit tombée en fievre tierce. Ce même jour, la Reine nous dit, & avec aſſez de chagrin, qu'elle n'y entendoit plus rien, que c'étoit toûjours à recommencer, & qu'elle étoit laſſe de dire tous les jours, *Nous verrons ce qu'ils ferront demain.* Certainement cette grande Princeſſe ſentoit bouillonner dans ſes veines le Sang illuſtre de ſes Aïeux, & ne pouvoit ſouffrir l'empire que prenoit peu à peu cette Troupe de Mutins; & je ſçai qu'un jour, au Conſeil, en préſence du Duc d'Orleans, elle montra vouloir blâmer ſon Miniſtre, & lui dit, qu'elle n'aprouvoit pas ſa conduite. Enſuite de cela, ce Prince étant ſorti, & le Cardinal étant demeuré ſeul avec elle ſelon ſa coûtume, aprés avoir reçû avec humilité apparente tout ce qu'il plût à la Reine de lui dire, preſſé de douleur, & peut être de crainte, il lui répondit, *Enfin, Madame, je voi*

Le 14. Juillet.

1648. *bien que j'ai déplû à Vôtre Majesté. J'ai mal réüssi dans le dessein que j'ai toûjours eu de la bien servir. Il est juste que ma tête en réponde.* Sur quoi la Reine, qui étoit douce, & qui avoit de la bonté pour lui, persuadée de ses bonnes intentions, & de son desinteressement, lui dit, qu'*Elle ne le puniroit pas de son malheur, & qu'il devoit être assûré qu'il ne perdroit jamais par là ni son affection, ni sa confiance.* Une autrefois, environ dans ces mêmes jours, nous voulant exagerer le bon naturel du Roi, elle nous fit l'honneur de nous conter que le Cardinal le soir précedent l'avoit avertie de prendre garde à sa santé, & qu'elle avoit mauvais visage; que lui ayant répondu qu'elle ne se soucioit pas de mourir, vû le mauvais état de ses Affaires, le Roi, touché de douleur, s'étoit mis à pleurer fort tendrement, & qu'elle avoit eu beaucoup de peine à l'appaiser. Cette indifference pour la mort étoit en la Reine une marque de son déplaisir, & ses sentimens donnoient de la consolation à tout le monde: car, il sembloit alors qu'il eût été avantageux pour elle & pour l'Etat, qu'elle

ſe fût plus inquiétée; & que voïant le mal, elle eût travaillé à y remedier: ce remede devoit être de ſe laiſſer moins gouverner, & d'agir d'avantage ſelon ſes ſentimens, & ſes premieres lumieres, qui paroiſſoient être naturellement oppoſées à la Politique de ſon Miniſtre. 1648.

Le Cardinal dans ce temps-là, eut des momens où il eut peur. Ceux, qui exageroient devant la Reine le mal que le Parlement faiſoit à l'Etat, furent ſoupçonnez par lui de vouloir le broüiller avec elle, & d'avoir deſſein de lui rendre de mauvais offices. Les Amis d'Hemery en furent plus taxez que les autres, & furent accuſez d'avoir parlé de cette ſorte, avec des intentions malicieuſes & contraires à ſes interêts. Le Maréchal de Villeroi en ſouffrit beaucoup; &, comme il étoit habile, il étouffa le bruit qui courut alors de ſa defaveur, avec tant de belles apparences ſoigneuſement affectées, qu'il ſe ſauva non ſeulement du mal, mais auſſi des mauvaiſes lueurs, qui deplaiſent à de telles gens. Le Cardinal s'en plaignit au Marquis de Senneterre, qui me le

1648. conta quelques heures aprés. Il lui dit exprès pour lui faire en sa personne à ce qu'il crût, le même reproche; que tous les Amis d'Hemery avoient blâmé sa conduite, & mandié la protection de la Riviere, ne croïant pas la sienne assez suffisante pour le sauver. Sur quoi il lui répondit, qu'il étoit vrai que d'Hemery avoit recherché l'Amitié de cet homme, pour unanimement le servir avec ses autres Amis auprés du Duc d'Orleans; mais, qu'ils n'avoient point eu de dessein en cela de cabaler contre lui; ni de le soûtenir sans lui; qu'ils étoient trop habiles Courtisans, pour avoir de telles chimeres; & que s'ils avoient voulu attaquer son Autorité, ils avoient eu de plus beaux moïens que celui-là qu'ils n'avoient pas recherchez, qui auroient été de faire écouter au Duc d'Orleans, par leur Ami la Riviere, les Propositions qu'on avoit faites & qu'on faisoit tous les jours, à ce Prince, de le faire Regent; mais, qu'au contraire, il étoit si bien servi par eux tous, que Monsieur, à l'exemple de Germanicus, *avoit dechiré ses vêtemens sur de telles Propositions.*

Réponse de Mr. de Senneterre, Ami de d'Hemery, du Maréchal d'Etrée. de Villeroi, & de la Riviere

14. Juillet.

L'étoille étoit alors terrible contre 1648.
les Rois : en voici une preuve autentique. Ce même jour quatorziéme de Juillet, Mademoiselle de Beaumont & moi allâmes voir la Reine d'Angleterre, qui s'étoit retirée aux Carmelites pour quelques jours, afin d'adoucir un peu le chagrin qu'elle avoit d'avoir vû partir d'auprès d'elle le Prince de Galles son Fils. Il étoit allé à Calais, dans le dessein de passer en Ecosse, esperant de toucher les cœurs de ses Sujets par sa presence. Nous la trouvâmes seule dans une petite chambre, qui écrivoit & faisoit des depêches, à ce qu'elle nous dit, de grande importance. Comme elle les eut finies, elle nous conta les vives aprehensions qu'elle ressentoit du succès de ce voiage, & nous fit part de l'état present de sa necessité, qui augmentoit infiniment par celle où étoit le Roi & la Reine. Elle nous montra une petite coupe d'or, dans quoi elle buvoit : & nous jura, qu'elle n'avoit d'or de quelque maniere que ce pût être, que celui là. Elle nous dit de plus, que quand le Prince de Galles étoit parti, tous ses gens lui étoient

1648. venus demander de l'argent ; & lui avoient dit qu'ils le quitteroient, si elle ne leur en bailloit : ce qu'elle n'avoit pû faire, & avoit eu ce déplaisir de se voir hors d'état de remedier au besoin de ses Officiers qui l'accabloiẽt de leurs miseres. Elle ajoûta, que les Officiers de la Reine Marie de Medecis sa Mere avoient fait bien pis, & qu'étant en Angleterre dans le commencement de leurs Troubles, elle & le Roi son Mari ne pouvant pas si ponctuellement lui donner son argent, ses Officiers presentoient souvent des Requêtes contre elle au Parlement d'Angleterre, & que cela lui avoit causé de grands chagrins. Cette description nous toucha d'une sensible compassion, & nous ne pouvions assez admirer cette mauvaise influence, qui dominoit sur les Têtes couronnées, qui étoient alors les victimes des deux Parlemens, de France, & d'Angleterre : le nôtre étant graces à Dieu bien different de l'autre en ses intentions, & different aussi en ses effets ; mais pour lors, il incommodoit le Roi, & les apparences en étoient mauvaises.

Les seize & dix-sept de Juillet, le

Duc d'Orleans retourne, à son ordi- 1648.
naire, porter au Parlement les Declarations du Roi, qui contenoient ce que le Parlement avoit demandé. Il y eut beaucoup de disputes sur le plus, & le moins; mais tout fut conclu sous le bon plaisir de la Compagnie, & le Roi s'estima trop heureux, qu'ils voulussent sous l'apparance de son Nom, & de son Autorité, recevoir ce qu'ils avoient premierement ordonné par celle, qu'ils se donnoient dans son Etat. Les jours suivans, ils mirent d'autres Questions en avant, entre autres celle-ci; *Qu'étant de notorieté publique, que les Fermes du Roi étoient données à vil prix, & que les Encheres n'avoient point été reçues, ni les Adjudications faites dans les formes, l'on procederoit à nouvelles Encheres:* & la Cour de Parlement ordonna, que le present Article seroit compris dans les Remontrances par écrit qu'on devoit faire à la Reine.

Les Parlemens ont en effet le Pouvoir de faire des Remontrances à nos Rois, leur disant la verité de la plus forte maniere qu'ils la peuvent expliquer, saus manquer au respect que

1648. des Sujets doivent à leur Souverain. Ce sont, après les Etats, les plus violens remedes que jusqu'ici les Compagnies Souveraines aient pû & ôsé apporter aux maladies de l'Etat ; mais graces à Dieu, nous vivions alors dans un siecle, où par les vertus de la Reine, par sa bonté & ses droites intentions, nous n'avions point besoin de ces Réformations, que l'excès du mal & du péril rendroient utiles ou necessaires. Sa conduite, toute fondée sur de bons desirs pour le bien des Peuples, ne les devoit point obliger à se plaindre : elle vouloit que sous son Regne tous pûssent joüir d'une douce tranquilité, & ne fussent occupez qu'à servir Dieu & le Ro[i]. Ce que le Ministre avoit voulu fair[e] contre les Maîtres des Requêtes, [&] les Parlemens, les avoit alarmez ave[c] quelque sujet : mais la clemence de [la] Reine sur leurs premieres instances & leur douleur publique, auroit ét[é] facilement disposée à leur faire u[n] meilleur traitement, & le Cardin[al] Mazarin fit assez connoître en cet[te] occasion, comme je l'ai déja rema[r]qué, qu'il n'étoit pas inplacable,

faisant une leçon à lui même, de pré- 1648.
férer le bien public à ses sentimens
propres. C'est pourquoi tant de Re-
montrances & de bruit n'étoient plus
necessaires ni justes, depuis que la
Reine, par un esprit de Sagesse, &
de Pieté, préferant la douceur à la
severité, & le soulagement des Peu-
ples au plaisir d'être plainement obéïe
avoit suivi les conseils de son Minis-
tre, & les favorables dispositions
qu'elle avoit toûjours euës à recher-
cher, autant qu'il lui étoit possible,
le bonheur des Sujets du Roi; quoique
cette derniere indulgence qui avoit
été pratiquée, pouvant passer pour
foiblesse, lui avoit dû causer beaucoup
de peine. Elle n'en faisoit pas un secret;
elle en demeuroit d'accord elle-même.
Nous devons avoüer aussi, à la honte
de nôtre Nation, & pour la corriger
de ses fautes, que les Revoltes que les
Peuples ont faites en ce Roiaume,
ont été presque toutes injustes & mal
fondées. Nos Rois, issus de la plus
grande Race du Monde, & devant
qui les Cesars, & la plus grande par-
tie des Princes qui jadis ont comman-
dé tant de Nations, ne sont que des

1648 Roturiers, nous ont donné des Saints de leur Sang ; mais aucun d'eux ne peut mériter le Nom de très mechant comme nous voions dans les autre Monarchies, qui dans leur siecle on été en execration à leurs Peuples, & qui sont encore l'objet de la colere & de l'horreur de ceux qui en lisent l vie. Ces grands Monarques ont e des deffauts, & quelques-uns ont fai des crimes, qui ont dû être blame selon leur grandeur, ou excusez selo qu'ils ont merité de l'être ; mais no ne voions point en France, un Chri tierne II, comme en Danemarc ; u Dom Pedro le Cruel, comme en Espa gne ; un Henri VIII, comme en A gleterre: avec tant d'autres, qui se so deshonorez par leurs abominables a tions : & nous avons vû Charles le plus sage Prince qui ait jamais ét qui étant Dauphin pensa être accab sous l'injuste Rebellion des Peupl Henri III en a souffert une, qu'il méritoit pas à son égard ; car il ét vaillant, bon, sçavant, & habile : si comme homme il a été pêcheu en voulant paroître devot, Dieu seu & non pas ses Sujets, en devoit être

Jug

Juge, pour l'en punir, ou lui par- 1648
donner. Je ne parle point de la Guerre, qui après la mort de ce Prince, ſe fit encore ſous Henri le Grand : nous devons plus de fidelité à Dieu qu'au Roi ; & ceux qui par un veritable motif de Conſcience & de Religion, furent de ce Parti, étoient excuſables, en refuſant pour Roi un Heretique. Il faut ſeulement blâmer l'Ambition des Chefs de la Ligue, qui ſous un beau pretexte parurent viſiblement vouloir uſurper la Couronne ; mais Dieu ſans doute ſe ſervit de leur injuſte deſir, pour préſerver la France du malheur de l'Here-eſie. La Guerre que les Princes & les Grands du Roiaume firent ſous Loüis XI, qu'ils appellerent fauſſement du Bien public, ne regardoit que les interêts des Grands. Ils réüſſirent à ſe anger du Roi ; car il avoüa depuis ui meme à Philippe de Commines, u'il avoit eu tort de les maltraiter. Mais en cet endroit, ce celebre Auteur fait une grande Leçon aux Peuples, qui les devroit détromper pour jamais de ceux que leur Ambition onduit à la Révolte, & qui en les

1648. dupant toûjours les y engagent sous l'apparence de la Réforme de l'Etat. Ce sage Politique, en parlant de la Conversation qui se fit entre le Roi Loüis XI & le Comte de Charolois, dans laquelle il fallut satisfaire les prétentions des Interessez, dit, *Là fut demandé le Duché de Normandie pour le Duc de Berry, & les Villes de la Riviere, de Somme pour ledit Comte, & plusieurs autres demandes pour chacun avec autres ouvertures qui jà pieçà avoient été faites pour le bien du Royaume: mais en ces derniers Articles ne consistoit pas la Question; car le Bien public étoit convertit en Bien particulier*: & cependant, Philippe de Commines dit encore, que si le Roi après le combat de Montlehery, ne fût venu à Paris, déja les Parisiens enchantez de ce beau mot de Bien public, étoient prêt d'ouvrir leurs portes au Comte de Charolois, & qu'ils lui donnoient des Benedictions comme au Restaurateur de la Patrie.

Dieu menaça les premiers hommes de son Peuple, qui voulurent créer des Rois sur eux, & leur aprit toutes les miseres qu'ils souffriroient sous

leur Domination. Quand même nous 1648.
en aurions qui pourroient faire des fautes en nous commandant, il eſt aſſez raiſonnable que nous recevions avec patience ce que nous avons ſouhaité ſans ſageſſe. Nous devons croire auſſi que ce même Dieu, après les avoir établis ſur nous, n'épargnera pas dans ſes jugemens les Rois injuſtes & pareſſeux, qui manquent à l'obſervation de ſes Loix. Nôtre devoir nous lie à nos Souverains par des chaines de fidelité, d'obéiſſance, & d'amour; mais celles qui les engagent à nous bien traiter, ne ſont pas moindres envers nous. Ils doivent agir adroitement, avoir de la Vertu & de la Bonté: ils doivent aimer l'ordre, & travailler inceſſamment à s'inſtruire de leurs obligations, afin d'y ſatisfaire; ils doivent être les eſpions de leurs deffauts, & ſans écouter les flateurs qui les environnent, examiner ſeverement leurs ſentimens, de peur que l'amour propre ne leur en cache la laideur, & ne les change en des paſſions injuſtes & criminelles. Car Dieu leur a donné les mêmes Loix qu'aux autres hommes, & leur a

1648. commandé d'être les Peres de leurs Peuples, aussi bien que les Maîtres ; & d'employer leurs soins au Bien public, & au Bien de chaque particulier. Les Rois selon cette obligatio indispensable qui leur est imposé d'enhaut, doivent vouloir que leur Sujets trouvent de la protection auprès d'eux, par les Officiers & le Juges de leurs Royaumes. Tous le sages Princes doivent desirer que le bons ne soient point oprimez, & qu les méchans soient punis. Les Parle mens en France sont instituez pou travailler à ce grand ouvrage, & quel quefois les Rois mêmes ont trouv par leurs Reglemens des secours cor tre leurs propres Desordres : mais est injuste, & contre la raison, qu les Sujets commandent lors qu'ils d vroient obéïr, & qu'ils le fassent av un esprit de Révolte, par des moti de passion & d'interêt, & avec pe de respect pour leur Souverain. U Royaume, dont le Chef manque d Puissance, à qui les Sujets ôsent refu ser l'obéïssance qui lui est dûe, e un Navire sans Pilote : & c'est le pl

grand malheur qui puiſſe arriver aux 1648.
hommes raiſonnables, qui aiment la
juſtice & la paix; car ceux là deſirent
que les Rois ſoient les Maîtres, qu'ils
ſoient équitables, qu'ils ſoient bons,
& que de même ils ſoient reſpectez &
fidélement ſervis. Comme le Parle-
ment anticipoit ſur la Puiſſance Roia-
le, qu'il vouloit faire ce que le Roi
ſeul auroit eu droit d'ordonner, que
le nôtre par ſa jeuneſſe n'étoit pas en
pouvoir de le faire, & que le Miniſ-
tre ſous une Minorité n'avoit pas aſ-
ſez de Puiſſance, il étoit impoſſible
que ce deréglement aportât un bon
ordre à la France. Car enfin, ces
Réformations étoient faites par des
Broüillons, qui regardoient ſeulement
la perte du Cardinal Mazarin, la Gran-
deur des Princes par l'attachement
que pluſieurs de ce Corps avoient à
eux, & l'Elévation de quelques Par-
ticuliers. Il eſt donc aiſé de juger
par toutes ces choſes, que tout ce
qui ſe faiſoit alors iroit à la ruine de
l'Etat, & que Dieu ne beniroit pas
le travail de ces hommes dont l'ini-
quité étoit viſible; car *La ſapience*

1648. *de l'homme reluit en son visage, & la Méchanceté ne sauvera point celui qui est méchant* (*)

* Ecclesiast. Chap. XIV.

Les autres Parlemens, à l'exemple de celui de Paris, se révoltoient aussi. Le nôtre de Normandie demandoit la révocation du Semestre, qu'ils prétendoient avoir été injustement établi, du tems du feu Roi, & du Cardinal de Richelieu, qui ne leur laissoit pas lever la tête si haut. Ainsi, toutes choses, au dedans de la France, étoient en mauvais état.

Le Prince de Condé, impatient de se voir à l'Armée sans rien faire, & peut-être un peu jaloux de la réputation du Duc d'Orleans, voulut avoir part aux Affaires du Parlement. Il en parla au Marêchal de Gramont qui étoit de ses Amis, & le pria de venir à la Cour proposer secretement son retour. Le Ministre, qui étoit bien aise de balancer la Puissance entre ces deux Princes, y consentit volontiers, à condition qu'il surprendroit la Reine, & qu'elle ne paroitroit point avoir écoûté cette Proposition.

Auſſi tôt aprés ce conſentement, 1648.
qui fut le vingtiéme du mois, on ſçut Le 20.
que le Prince de Condé alloit arriver Juillet.
de l'Armée, & ſon retour étonna toute la Cour. La Reine, Monſieur Oncle du Roi, & le Cardinal Mazarin, avoient ſouvent déterminé enſemble, que ſi on ſe voyoit contraint d'en venir à la force ouverte contre le Parlement, alors on manderoit Monſieur le Prince; mais, comme de telles réſolutions étoient indeciſes, & que juſques là le Miniſtre avoit tenu une conduite toute pleine de douceur & d'humilité, le retour de ce Prince avoit été differé, & le Duc d'Orleans ſe trouva ſurpris de voir qu'il revenoit. Il ne pût pas croire que la Reine & le Cardinal euſſent ignoré ce deſſein: c'eſt pourquoi il ſe fâcha, & dit tout haut, qu'il avoit ſujet de ſe plaindre de la Reine, qui, ſans lui en rien dire, apelloit un autre à ſon ſecours, qui ne la pouvoit pas ſervir mieux que lui, ni avec plus d'affection. L'Abbé de la Riviere, de qui je ſçus toutes ces Particularitez, vint trouver la Reine & lui fit les plaintes de ſon Maître,

1648. promettant qu'il tacheroit de l'adoucir, mais protestant aussi qu'il étoit fort en colere, & qu'il doutoit de le pouvoir appaiser. La Reine & son Ministre lui dirent, qu'ils n'avoient point sçû le retour de Monsieur le Prince, & que le Maréchal de Gramont, sur des paroles legerement dites, lui avoit sans doute, & peut-être sans y penser, fait naître le desir de revoir la Cour. A cela l'Abbé répondit, que son Maître desiroit que le Prince de Condé, qui devoit arriver une heure aprés, fut donc renvoyé, puisqu'il venoit sans ordre. Le Cardinal troublé de ce petit orage, se mit dans le carosse de l'Abbé, & alla trouver le Duc d'Orleans à Luxembourg. Il lui protesta son ignorance, & tâcha de guérir son chagrin par toutes les plus belles paroles que son éloquence lui put fournir. Le Duc d'Orleans ne se laissant point appaiser par cette voye, le Cardinal revient trouver la Reine, pour chercher avec elle quelque voye de satisfaire ce Prince, à qui veritablement elle étoit obligée par sa fidelité; car, on peut dire que jusques-là, il avoit

vêcu avec elle d'une maniere tout à fait loüable. Pour trouver un remede à la plainte du Duc d'Orleans, il fut conclu, après un longue Conference faite entre la Reine, le Cardinal, & l'Abbé de la Riviere, que la Reine envoyeroit prier Monsieur de trouver bon qu'elle reçut Monsieur le Prince; avec promesse de le renvoyer commander l'Armée le plûtôt qu'elle pourroit. 1648.

Le Prince de Condé fut reçû de la Reine avec un visage riant: & lui dans son cœur étoit satisfait & content; car, il ne manqua pas d'être bien averti de ce petit dépit de Monsieur, dont il eut de la joye; l'émulation étant naturelle entre des personnes de cette Naissance. Il demeura une heure enfermé avec la Reine & le Ministre, puis, il s'en alla chez lui, où toutes les personnes de qualité lui allerent rendre hommage. Le lendemain, Monsieur & lui dinerent ensemble chez le Cardinal, où ils parurent bons Amis, & selon les apparances ne penserent qu'à rire & à faire bonne chere.

Le même jour, par un bonheur

1648. tout particulier qui donna lieu à la Reine de dégager la parole qu'elle avoit donné à Monsieur Oncle du Roi, on reçût nouvelles que l'Armée des Ennemis faisoit mine de marcher, & montroit d'avoir quelque dessein sur nous; si bien que le lendemain, jour de Ste. Magdelaine, Monsieur le Prince prit congé de la Reine, & s'en retourna bien vîte. Cette Campagne, jusques-là n'avoit pas été heureuse à ce Prince. Il avoit eu trente-cinq mille hommes à commander; &, avec cette Armée, il n'avoit pas empêché la prise de Courtrai, Place trés-importante. Pour tout Exploit de Guerre, il avoit pris Ypres en huit jours; grande Ville, dont la prise nous étoit de peu d'importance. Son Armée, depuis ce mediocre Exploit, étoit diminuée. Ce General, qui étoit destiné à faire toûjours de belles Actions, n'ayant pas eu la liberté d'agir à sa fantasie, avoit été contraint par les ordres de la Reine de ne rien entreprendre; & de cette sorte il fallut qu'il consentît que la diminution de l'Autorité Roïale le privât de quelques Victoires, que sans le Trou-

bles de Paris, il eût sans doute rem- 1648.
portées sur les Ennemis.

Le Maréchal de Schomberg, n'étant pas bien à la Cour, avoit été contraint de prendre le Commandement de l'Armée de Catalogne, que le Cardinal de Sainte Cecile, Frere du Cardinal Mazarin, avoit quittée par dedain de cet Emploi. Il y étoit allé avec peu d'argent, peu de faveur, & peu d'hommes; & ceux, qui sont du métier de faire rire les autres, disoient par raillerie, que celui qui voudroit aller en lieu perilleux, devoit suivre ce Maréchal. Ils vouloient qu'on crût que toutes ces Avantures se termineroient à donner des Sérénades aux Dames Espagnoles; car, quoi qu'il ne fût pas jeune, il étoit galant: mais, outre le secours qu'il avoit été donner à Flix, il arriva un Courier de sa part le vingt-sixiéme, qui aprit à la Reine la prise de Tortose qu'il tenoit assiegée depuis peu. Comme il sçût que les Ennemis venoient en grand' hâte pour la secourir, il la prit d'assaut, & tailla tout en pieces. Une tuerie generale s'y exerça avec tant de résistance de la part des Ennemis, que

Le 28. Juillet.

1648. l'Evêque du lieu y fut trouvé des prémiers tué ſur la breche avec une demi pique à la main. Ce Prélat avoit été à la défenſe de ſes murailles accompagné des Prêtres & des Religieux de la Ville, qui avoient ſuivi ſon exemple dans cette perilleuſe occaſion. Le Maréchal de Schomberg reçut toute la Gloire qu'il meritoit d'une ſi heureuſe, ſi hardie, & ſi belle Entrepriſe; mais ſa faveur n'en fut pas plus grande: ce n'eſt pas toûjours la Vertu, ni les belles actions qui la donnent. Le Marquis de la Trouſſe fut tué en cette occaſion, qui étoit eſtimé brave, honnête-homme, & ſi civil, que même quand il ſe battoit en duël, ce qui lui arrivoit ſouvent, il faiſoit des complimens à celui contre qui il avoit à faire. Lors qu'il donnoit de bons coups d'épée, il diſoit à ſon Ennemi qu'il en étoit fâché; &, parmi ces douceurs, il donnoit la mort auſſi hardiment, & avec autant de rudeſſe, que le plus brutal de tous les hommes. Le Comte d'Harcourt, qui n'avoit pas été ſi heureux que M. de Schomberg, loüa infiniment ce qu'avoit fait ce Maréchal; & dit au Car-

dinal Mazarin, que cette Place, quoi 1648.
qu'elle ne fut pas si forte que Lerida, étoit plus utile, étant située sur la frontiere du Roïaume de Valence, & qu'elle ouvroit le chemin pour entrer en Espagne quand on voudroit. Le vingt-huitiéme, la Reine en fit chanter le *Te Deum* à Nôtre Dame. Le Roi y alla à cheval, avec un petit collet de Bufle; & toute la Cour le suivit en bon ordre, avec beaucoup de broderies, de plumes & de rubans.

Le 28. Juillet.

Les Ennemis profiterent du petit voïage que M. le Prince avoit fait à Paris: ils assiégerent Furne en son absance; Place, qui n'étoit nullement forte, que M. le Prince deux ans auparavant avoit prise en trois heures; mais, qui nous étoit de grande consequence, étant proche de Dunkerque, qu'aparamment les Ennemis avoient dessein d'attaquer, parce qu'ils avoient eu beaucoup de regret de sa perte. La Moussaye en vint apporter la Nouvelle à la Cour, & charger le Maréchal de Rantzau de n'y avoir pas pris assez de soin, l'aïant negligée pour conserver un petit Fort appellé la Knoque entre Ypres & Furne, que

1648. l'on avoit choisi comme un poste ne-
cessaire à la conservation d'Ypres, &
n'avoit pas observé les ordres qu'i
avoit reçûs de M. le Prince, quan
il étoit parti pour son petit voyage d
la Cour. Pour finir les Nouvelles d
la Guerre, le Maréchal du Plessis
qui étoit toûjours en Italie avec le
Troupes du Roi, & celle du Duc d
Modene assiegea Cremone.

Le vingt-neuviéme, les Deputez d
Parlement vinrent faire leurs Remon
trances à la Reine, sur les Desordre
du Gouvernement dont ils se plai
gnoient, & sur le reste des Proposi
tions faites à la Chambre de Sain
Loüis. On vouloit la faire finir
mais, malgré les trois Déclaration
que le Duc d'Orleans leur avoit por
tées, il la continuerent par de nou
velles Propositions. Ils s'arrêtoien
particulierement à vouloir regler l
fait des Finances, ôter aux Partisan
le profit qu'ils font sur le Roi, &
aux Particuliers le profit qu'ils avoien
en s'interressant avec eux, &, quo
que le Ministre goutât toûjours ave
joïe, comme je l'ai dejà dit, tout ce
qui s'appelle prendre & retenir, j'é-

t necessiteux des Affaires du Roi 1648.
ndoit ce remede bien violent & in-
ommode à ses besoins presens, par-
 qu'il l'empêchoit de trouver de
rgent pour le secours des necessitez
 l'Etat, & des siennes particulie-
s.

Aprés plusieurs Conseils tenus pour
t effet, la résolution de la Reine
t de mener le Roi au Parlement a-
n de finir toutes ces Contestations,
 leur accordant tout ce qu'ils de-
andoient. Elle voulut même leur
onner quelque chose de plus, pour
cquerir le Peuple, & le gagner pour
 Roi. On dressa donc une Déclara-
on, par où elle les combloit de
races; &, en même tems, on leur
effendoit de s'assembler, avec des-
ein d'user de la derniere rigueur, s'ils
ontrevenoient à cet ordre: la Reine
 disant à un chacun; afin qu'on le
ubliât par Paris, & que ceux du Par-
ement ne le pussent ignorer. Elle
ous dit à nous qu'elle y alloit pour
leur jetter des roses à la tête; mais,
qu'aprés cela, s'ils n'étoient sages,
elle sçauroit bien les en punir: & a-
jouta, que si on l'avoit crûë dès le

1648. commencement de leur Révolte, ell
ne feroit plus en peine d'en cherche
les moyens,& qu'elle leur auroit apri
leur devoir dès le premier jour qu'il
en étoient sortis: qu'enfin, elle l'avo
emporté sur la douceur du Cardinal
l'ayant fait resoudre en plein Conse
de n'en plus endurer. Elle nous d
de plus, qu'elle se moquoit des suite
qu'on en vouloit toûjours apprehen
der; que les Révoltes n'étoient pas
faciles à faire dans Paris; que le Re
giment des Gardes suffiroit pour re
primer les premieres Emotions d
Peuple; qu'au pis aller, vingt ou tren
te Maisons pillées seroient le Sacrific
de leur desobéïssance; qu'elle en se
roit bien fâchée, mais que ce mal é
toit moindre que celui de la perte d
l'Etat; que dans le Conseil tous l
avoient fait la guerre de la joïe qu'ell
avoit d'être à la veille de punir ce
mutins; & qu'on lui avoit dit qu'ell
avoit peur d'être obéïe, à cause d
déplaisir qu'elle auroit de perdre c
plaisir. Elle nous montra veritablem̃
un grand desir de se venger de ceu
qui avoient attaqué son Autorité. El
le étoit touchée du rabaissement de l

Dignité Royale, & ſentoit le mépris 1648.
que le Parlement avoit fait de la dou-
ceur, que par raiſon & par bonté elle
avoit voulu avoir en ſa faveur.

La Reine alla donc au Parlement le
trentiéme du mois, ſelon l'ordre or-
dinaire, pour faire des graces à tous,
ou pour châtier ceux qui ne les rece-
vroient pas avec la reconnoiſſance &
le reſpect qu'ils devoient. On avoit
réſolu au Conſeil, pour acquerir la
bien-veillance des Peuples, au lieu de
demi-quartier qu'on leur avoit rela-
ché ſur les Tailles par ordre du Par-
lement, qu'on leur donneroit le quar-
tier tout entier, afin que cette libera-
lité leur parût venir de la ſeule vo-
lonté du Roi. Voici les propres ter-
mes de la Déclaration, que j'ai voulu
inſerer ici : on connoîtra par les ef-
fets qu'elle doit produire dans la ſui-
te des tems, les raiſons que la Reine
a eües de vouloir punir l'Ingratitude
du Parlement & du Peuple.

„ LOUIS, par la Grace de Dieu,
„ &c., Salut. Comme il n'y
„ a rien qui maintienne & conſerve
„ davantage les Monarchies en leur

1648. „ perfection , que l'Observation des
„ bonnes Loix , il est du devoir d'un
„ grand Prince de veiller , pour le
„ Bien & le Salut de ses Sujets , à ce
„ qu'elles ne soient corrumpuës par
„ les Abus qui se glissent insensible-
„ ment dans les Etats les plus par-
„ faits : afin d'en éviter la ruine qui
„ en peut arriver, si par negligence les
„ maux se rendoient incurables. Auf-
„ si , les Rois nos Prédecesseurs
„ pour prévenir ces mouvemens qui
„ causent souvent la ruine des plus
„ puissantes Monarchies, ont de tems
„ en tems ordonné des Assemblées
„ pour voir & connoître les Imper-
„ fections & Desordres qui s'étoient
„ formez dans leur Etat , & aviser
„ aux moyens les plus convenables
„ pour les retrancher. Et les Af-
„ semblées , soit de Notables , soit
„ des Etats , ont été toûjours reglées
„ par eux ; chacun Corps ne pouvant
„ par la Loi du Royaume être établi
„ pour prendre connoissance du Gou-
„ vernement & Administration de la
„ Monarchie , qu'avec l'Autorité &
„ la Puissance des Rois. Aussi , ces
Assemblées , comme elles sont con-

„ voquées par le Souverain, après 1648.
„ qu'elles ont connu les Abus aux-
„ quels il étoit necessaire de pour-
„ voir, & qu'elles ont avisé des
„ Moiens les plus convenables pour
„ les corriger, elles ont toûjours pré-
„ senté aux Rois les Cahiers de leurs
„ Remontrances, pour leur servir de
„ matiere à faire des Loix & des Or-
„ donnances, ainsi qu'ils le jugent
„ pour le mieux; qui sont envoiées
„ ensuite dans les Compagnies Sou-
„ veraines, établies principalement
„ pour établir la justice des Volontez
„ des Rois, & la faire recevoir par
„ les Peuples avec le respect & la ve-
„ neration qui leur est due. Et com-
„ me nous n'avons pas moins d'A-
„ mour que les Rois nos Predeces-
„ seurs pour la Conservation de nôtre
„ Etat, le Bien &. le Repos de nos
„ Peuples, Nous avons jugé à pro-
„ pos de pourvoir aux Desordres que
„ nous aurions été avertis s'être for-
„ mez dans nôtre Royaume, & qui
„ pourroient enfin corrompre sa bon-
„ ne Constitution, s'il n'y étoit
„ pourvû. A CETTE FIN, nous
„ avons envoié deux Declarations en

„ nôtre Cour de Parlement ; une
„ portant Réglement des Impositions
„ & Levées de nos Deniers, qui se
„ doivent lever par chacun an sur no
„ Sujets ; & l'autre qui declare nô-
„ tre Volonté sur la Recherche & la
„ Punition des Malversations com
„ mises au fait de nos Finances, qu
„ sont les deux principaux, auxquel
„ il étoit necessaire d'aporter presen
„ tement du Remede. Mais afin
„ de faire connoître que nous ne de
„ sirons rien tant que de mettre un
„ bon Ordre dans le Public, qui af
„ fermisse nôtre Autorité, & donn
„ commencement à la felicité de no
„ Peuples, nous avons jugé à propo
„ de faire quelque Réglement sur l
„ distribution de la Justice, & la dis
„ position de nos Finances, attendan
„ que l'etat de nos Affaires nous per
„ mette d'en faire un Réglement ge
„ neral.

„ A CES CAUSES, de l'Avis de
„ la Reine Regente, nôtre très ho-
„ norée Dame & Mere, & nôtre trè
„ cher & très amé Oncle le Duc
„ d'Orleans, & de nôtre certain
„ Science, pleine Puissance, & Au

„ torité Roïale, nous avons ſtatué „ & ordonné, ſtatuons & ordonnons, „ ce qui s'en ſuit.

„ I. Premierement, que les Réglemens ſur le fait de la Juſtice „ portées par nos Ordonnances d'Orleans, Moulins, & Blois, ſeront „ exactement executées & obſervées „ ſuivant les vérifications qui en ont „ été faites en nos Compagnies Souveraines; avec Deffenſes, tant à „ nos Cours de Parlement, qu'autres „ Juges, d'y contrevenir. Ordonnons „ à nôtre très cher & feal Chancelier „ de France de ne ſceller aucune Lettre d'Evocation, que dans les termes de Droit, & après qu'elles auront été réſolues ſur le Rapport qui „ en ſera fait en nôtre Conſeil, par „ les Maîtres des Requêtes ordinaires „ de nôtre Hôtel, qui ſeront en „ quartier, Parties oüies en connoiſſance de Cauſe.

Ceci s'entend contre le Conſeil, & les Evocations que le parlement pretendoit ne ſe devoir, ni pouvoir faire.

„ II. Nous avons confirmé & „ confirmons la Diſpoſition par nous „ faite par la Declaration du dixhuitiéme du preſent mois, tant à „ l'égard des remiſes par nous accordées à nos Sujets du demi-quar-

1648. ,, tier des Tailles, Taillon, & Sub-
,, ſiſtance, que de l'Ordre que nou
,, voulons ci-après être obſervé pou
,, le paiement deſdites Impoſitions
,, Mais, afin de faire connoître à no
,, Sujets, combien nous deſirons leu
,, Soulagement, & de rendre autan
,, qu'il nous ſera poſſible les Impoſi
,, tions miſes ſur eux plus faciles :
,, ſuporter, nous avons ordonné &
,, ordonnons, que dores-en-avant, :
,, commencer du premier de Janvie
,, mil ſix cens quarante-neuf, au lieu
,, de la Remiſe du demi-quartier d
,, la Taille, Taillon, & Subſiſtance
,, nos Sujets qui ſont dans les Pay
,, d'Election ſeront déchargés d'un
,, quartier deſdites Tailles, Taillon
,, & Subſiſtance, pour leſdites An-
,, nées 1649. & les ſuivantes, les char-
,, ges ordinaires aſſignées ſur leſdites
,, Tailles & Taillon préalablement
,, déduites, à la charge de paier le
,, ſurplus deſdites Impoſitions dans le
,, mois de Février de l'Année 1650 ;
,, & ainſi, és autres Années ſuivan-
,, tas : autrement, ils demeureront
,, déchus de ladite Remiſe.

,, III. Et comme il y a d'autres

„ Impositions, dont il est necessaire 1648.
„ de regler la Levée & empêcher
„ qu'elles ne soient augmentées à la
„ foule de nos Sujets, nous voulons
„ & ordonnons, conformement à
„ nôtre Declaration du présent mois
„ de Juillet, qu'aucunes nouvelles
„ Impositions ne puissent être faites à
„ l'avenir qu'en vertu d'Edits bien
„ & duement vérifiez. Et, à l'é-
„ gard des Impositions qui ont été
„ levées & se levent encore à présent
„ dans l'étenduë de nôtre Roiaume,
„ nous voulons qu'elles soient con-
„ tinuées jusques à ce que nos Af-
„ faires nous permettent d'y apporter
„ quelque diminution ; à la réserve
„ de l'Imposition de vingt & un sols
„ pour muid de Vin entrant en nôtre
„ bonne Ville de Paris, que nous avons
„ supprimée & supprimons, sans qu'-
„ elle puisse à l'avenir être rétablie,
„ pour quelque cause & occasion que
„ ce soit. Et, afin qu'il ne soit com-
„ mis aucun Abus en la Levée des
„ Droits que nous voulons qui soient
„ continuez, nous voulons que le
„ Tarif desdits Droits soit arrêté en
„ nôtre Conseil, & affiché ensuite

1648. ,, par tout où il appartiendra, ave
,, Deffenses à peine de la Vie contr
,, les Contrevenans à icelui. A
,, cette fin, nous commettrons per
,, sonnes de probité, pour tenir l
,, la main à ce qu'il ne soit fait aucun
,, Contravention; & seront à l'ave
,, nir les termes desdits Droits & Im
,, positions avancés à nôtre Conseil
,, suivant les formes portées par no
,, Ordonnances.

Ceci est dit en faveur des Officiers.

,, IV. Voulons à l'avenir, que no
,, Officiers & autres nos Sujets, aux
,, quels les Gages & Droits ont ét
,, entierement retranchés, jouïsser
,, & soient payés d'un quartier l'An
,, née presente, d'un quartier & de
,, mi la prochaine 1649, & deu
,, quartiers en l'Année 1650; atten
,, dant que l'état de nos Affaires nou
,, permette de leur en payer d'avanta
,, ge.

Contre les partisans.

,, V. Et d'autant, qu'au moien de
,, Décharges accordées à nos Sujets
,, & du Rétablissement des Gages d
,, nos Officiers qui diminuent nota
,, blement nos Revenus, nous n
,, pouvons supporter les Dépenses d
,, nos Armées, sans nous servir de
,, As

„ Aſſignations données à ceux qui 1648.
„ nous ont ci-devant ſecourus, nous
„ voulons que leſdites Aſſignations
„ ſoient reculées autant que le bien de
„ nos Affaires le permettra.

„ VI. Et d'autant que nous avons
„ reçû de grandes Plaintes des Abus
„ qui ſe commettent au Paiement des
„ Rentes de nôtre bonne Ville de
„ Paris, attendant que l'état de nos
„ Affaires nous permette de faire un
„ plus grand fonds, nous voulons que
„ celui que nous avons deſtiné ſoit
„ emploié au Paiement deſdites Ren-
„ tes, & qu'à cet effet les Receveurs
„ & Paieurs d'icelles mettent entre les
„ mains du Prevôt des Marchands, &
„ Echevins, un Bordereau des De-
„ niers qu'ils recevront, pour être par
„ eux, avec les Conſeillers & au-
„ tres notables Bourgeois qui ſeront
„ à cet effet aſſemblez, pourvû d'un
„ bon Réglement ſur la Diſtribution
„ d'iceux, en la meilleure forme qu'ils
„ aviſeront bon être.

„ VII. Et pour témoigner à nô-
„ tre bonne Ville de Paris l'Affection
que nous lui portons, nous avons

„ dés à present revoqué & révo-
„ quons l'Edit de l'Abonnement de
„ nôtre Domaine du mois de Septem-
„ bre 1645, & la Declaration du mois
„ de Mai 1646, ensemble les Ar-
„ rêts donnez en nôtre Conseil sur
„ le sujet du Traité des Maisons, fai-
„ sant main levée des Saisies faites en
„ consequence ; avec très expresses
„ inhibitions & Deffenses d'en faire
„ aucunes poursuites, ni d'user d'au-
„ cunes contraintes, pour le Paye-
„ ment des Taxes ordonnées ensuite
„ des Edits, Declarations, & Arrêts
„ sur ce intervenus.

Ceci est dit pour le Cardinal, pour montrer qu'il ne craint point les Recherches

„ VIII. Le Transport de l'Or &
„ de l'Argent monnoié & non mon-
„ noié hors de nôtre Roiaume aian
„ été défendu par nos Ordonnance
„ faites sur ce sujet, nous voulons qu'
„ elles soient éxactement observées
„ faisant Défenses à tous nos Sujets
„ à peine de confiscation de Corps &
„ de Biens, de transporter ni fai-
„ re transporter hors de nôtre Roiau
„ me l'Or, l'Argent, & Billon, mon-
„ noié & non monnoié, sans nôtr
„ permission expresse. Ordonnon
„ qu'à la Requête de nôtre Procureu

„ il soit informé des Transports, qui 1648.
„ pourroient en avoir été ci-devant
„ faits. Et d'autant que nous avons
„ reçû diverses Plaintes sur les Abus
„ des Taxes qui se commettent aux
„ Ports des Lettres & Paquets,
„ nous voulons & ordonnons que les
„ Reglemens ci-devant faits concernans les Lettres & Paquets soient
„ executez selon leur forme & teneur; & Défenses aux Fermiers de
„ rien éxiger au delà d'iceux, sur peine de punition.

„ IX. La necessité de nos Affaires
„ nous aiant obligé ci-devant de faire
„ plusieurs Créations d'Offices, entre
„ autres des Maîtres des Requêtes
„ ordinaires de nôtre Hôtel, aiant
„ consideré les Services qui nous ont
„ été rendus par lesdits Maîtres des
„ Requêtes, dont nous avons une
„ satisfaction singuliere, joint le grand
„ nombre d'Offices qui est présentement; nous avons jugé à propos,
aiant égard aux instances qui nous
ont été faites de supprimer lesdits
Offices des Maîtres des Requêtes
„ créez par nôtre Edit du mois de
Decembre dernier. A cette fin,

1648. „ nous avons revoqué & revoquons
„ ledit Edit des Créations de douze
„ Maîtres des Requêtes, verifié nous
„ y séant à nôtre Lit de Justice, &
„ iceux Offices avons supprimé
„ & supprimons sans qu'en conse-
„ quence il puisse être ci-devant pour-
„ vû.

„ X. Comme aussi, nous avons ré-
„ voqué & révoquons les Office
„ créez, tant en nôtre grande Chan-
„ cellerie, que Chancelleries qu
„ sont près nos Cours de Parlement
„ Cour des Aydes & Présidiaux, en
„ vertu d'Edits qui n'ont été verifie:
„ & ausquels nous avons attribue:
„ nouveaux Droits à prendre sur le
„ Lettres scellées en nosdites Chan
„ celleries; déclarant néanmoins qu
„ nôtre intention est que les Droit
„ qui leur ont été attribuez, & qu
„ ont été imposez, soient continue:
„ d'être levez, pour être employe:
„ au Remboursement de la Financ
„ païée en nôtre Epargne avec les in-
„ terêts des sommes à raison de l'Or-
„ donnance; après lequel Rembour-
„ sement, tant du principal que de:
„ interêts, & non autrement, les-

,, dits Offices & Droits demeureront 1648.
,, & seront actuellement supprimez.

,, XI. Et comme il est impossible ,, de pourvoir présentement à tous ,, les Desordres qui se sont formez ,, dans nôtre Etat, afin de faire ,, connoître que nous ne desirons rien ,, tant que les retrancher, nous de- ,, clarons que nôtre volonté est d'as- ,, sembler au plûtôt que nous pour- ,, rons un Conseil, auquel seront ,, appellez les Princes de nôtre Sang, ,, & autres Princes, Ducs & Pairs, ,, & autres Officiers de nôtre Cou- ,, ronne, les Gens de nôtre Conseil, ,, & les principaux Officiers de nos ,, Cours Souveraines étant à Paris, ,, afin que par leurs Avis nous puis- ,, sions pourvoir d'un si bon Régle- ,, ment, tant sur le fait de la Justice ,, que de nos Finances, afin que nos ,, Sujets en puissent recevoir un grand ,, soulagement.

,, XII. Cependant, pour de gran- ,, des Considerations importantes au ,, bien de nôtre Service, nous vou- ,, lons que les Députez des quatre ,, Compagnies cessent presentement

1648. „ de s'assembler. Ordonnons, qu'à l'a-
„ venir aucunes Assemblées ne pour-
„ ront être faites à la Chambre de
„ Saint Louis, que lors qu'elles se-
„ ront ordonnées par nôtre Parlement
„ avec nôtre permission. Voulons
„ que les Officiers de nôtre dite Cour
„ de Parlement de Paris vaquent in-
„ cessamment à rendre la Justice à nos
„ Sujets, dont l'exercice a été inter-
„ rompu plus long-temps que nous
„ n'avons pensé. Si donnons en
„ Mandement à nos amez & feaux
„ Conseillers les Gens tenans nôtre
„ Cour de Parlement à Paris, que
„ ces presentes ils aient à faire lire,
„ publier, & registrer, & le con-
„ tenu en icelles garder & observer
„ inviolablement de point en point,
„ selon leur forme & teneur, sans
„ permettre qu'il y soit contrevenu
„ en aucune sorte & maniere que
„ ce soit. CAR TEL EST NO-
„ TRE PLAISIR, &c.

„ En témoin de quoi nous avons
„ fait mettre nôtre Scel à ces dites
„ presentes. Donné à Paris, le der-
„ nier jour de Juillet, l'An de Gra-

„ ce mil ſix cens quarante-huite, de 1648.
„ nôtre Regne le ſixiéme.

„ LOUIS,

„ Et plus bas,

„ La Reine Regente sa
„ Mere préſente. „

Cette Déclaration luë, le Procu-
eur General Talon fit ſa Harangue,
qui fut belle. Le Chancelier enſuite
prenant les voix, il y eut des Con-
ſeillers aſſez inſolens pour lui répon-
dre qu'ils aviſeroient le lendemain à
e qu'ils auroient à faire. Enfin, la-
ite Déclaration étant reçûë & paſſée,
vec fort peu de reſſentiment des gra-
es qu'on leur accordoit par elle, le
Chancelier revint à la Reine; il par-
a à elle, à Monſieur, & au Cardi-
al Mazarin; puis ſe raſſit, & publia
erechef à la Compagnie *le don que la
Reine leur faiſoit du Droit annuel*, ſans
ucune condition, à ſçavoir les qua-
re Compagnies Souveraines, la Cour
e Parlement, Chambre des Comp-
es, Grand Conſeil, & Cour des Ai-

1648. des, durant neuf années. Il n'avoit point accoûtumé de ſe donner par le Roi aux Officiers, quand une fois il étoit fini, qu'à des conditions avantageuſes, & qui alors ſelon ſon beſoin preſent lui euſſent été commodes : mais les Affaires étant auſſi embrouillées qu'elles l'étoient, il falut tout accorder ſans aucune condition ; & le Roi s'eſtimoit trop heureux, qu'ils le vouluſſent recevoir de ſa main, avec quelque ſoumiſſion de leur part.

La Reine en ſortant de la Grand Chambre, dit au Premier Préſident qu'elle attendoit de lui qu'il obéiroi aux ordres du Roi, & empécheroi que deſormais le Parlement ne s'aſſemblât pas d'avantage. Elle dit auſſi au Préſident de Bellievre, que *c'étoit à lui à commencer, & à tenir ſa Chambr de la Tournelle.* Ils répondirent ave reſpect, qu'ils obéiroient ; mais, il ne le purent faire.

Ce jour, le Roi parut plus bea que la derniere fois qu'il fut dans l Parlement. La rougeur de ſon viſag étoit paſſée, il étoit deſenflé ; mais il n'avoit plus cette Beauté delicat

qui le faiſoit admirer de tout le mon- 1648.
de, & les Roſes & les Lis avoient
quitté ſon teint, pour lui en laiſſer
un qui étoit plus convenable à un
Guerrier qu'à une Dame : mais qui
étoit encor aſſez beaux pour plaire aux
plus belles, ſi ſon âge lui eut permis
d'en avoir le deſir. On remarqua
pour alors, que le Peuple ne cria pas
à ſon ordinaire *Vive le Roi*, & qu'il
continuoit à ſe refroidir pour lui.

Le ſoir, la Reine parlant de tout
ce qui s'étoit paſſé, nous dit qu'elle
attendoit avec impatience ce qui ſe
feroit le lendemain, qui ſe trouva
pareil à beaucoup d'autres jours ; car,
ils démanderent tous à s'aſſembler, &
le firent tumultuairement, grondans
contre le Roi, de ce qu'il leur avoit
deffendu une choſe, qu'ils mainte-
noient être dans leur pouvoir. Ils ne
parlerent toutefois point de la Cham-
bre de Saint Loüis, qui étoit le Cha-
pitre délicat ; & le Premier Préſident,
voulant un peu ſatisfaire la Cour, les
fit attendre ſi long-tems, qu'enfin
l'heure ſonna, qui les ſepara malgré
eux : mais ce fut en criant tout haut
qu'ils vouloient déliberer ſur la Dé-

1648. claration du Roi, & que si on les en empêchoit, ils ne le souffriroient pas.

Le Ministre, à qui toutes ces Broüilleries déplaisoient infiniment eut fort souhaité qu'ils n'eussent point forcé la Reine d'en venir aux extremité ; &, malgré les impatiences de cette Princesse, qui ne pouvoit souffrir ce qui alloit au mépris de la Royauté, il la retenoit pour voir si prémierement il n'y auroit point de moyen de porter ces farouches esprits à quelque Accommodement. Cette moderation étoit du genie du Cardinal : il ne vouloit rien hazarder, & desiroit éviter par les Negociations la Guerre Civile, qu'il craignoit pour l'Etat, & beaucoup plus pour lui en son particulier. Malgré toute sa prudence, le mal ne pût finir. Cette Race libertine voulut s'assembler ; & le quatriéme Août, Monsieur fu contraint d'y aller. Ils opinerent tou hardiment devant lui, & témoignerent n'être point contens, & se soucier fort peu des ordres de la Reine Ils déclamerent contre leur Premie Président, de ce qu'il les empêchoi de s'assembler & de déliberer à leu

gré, sur cette Déclaration : & ce 1648.
Prince revint trouver la Reine assez mal satisfait; leurs Opinions de ce jours furent à demeurer toûjours assemblez jusques à ce que cette Chambre de Justice qu'ils demandoient fût établie ; & déliberer incessamment, tant sur le reste des Propositions faites à la Chambre de Saint Loüis, que sur la Déclaration. Ils ne parlent plus de continuer cette Chambre de Saint Loüis, que la Reine avoit défenduë ; mais l'autre étoit de la même consequence : sur quoi nous ne manquames pas de voir beaucoup de Conseils au Palais Royal, qui tous ne produisoient rien qui parut un remede efficace, & tel que l'état de ces desordres le demandoit.

A toutes ces mauvaises Dispositions se mêla une petite Affaire de peu d'état, & qui étoit fâcheuse, à cause de ses suites. Le Duc de Beaufort étoit à l'une des Maisons du Duc de Vendôme son Pere : il faisoit bonne chere à ses Amis, attendant avec impatience que les Broüilleries fussent assez fortes pour en profiter ; & quand il savoit qu'il y avoit au tour de lui

1648 .des Espions du Ministre, il les faisoit chasser hardiment. Le Duc de Vendôme avoit envoyé dans Paris un des siens pour offrir aux Parlementaires ses services & son Assistance:cet homme avoit été arrêté par les ordres de la Reine ; & pour augmenter les chagrins du jour, en la presence même de Monsieur Oncle du Roi, on aporta une Requête au nom de ce Prisonnier, qui demandoit d'être élargi & interrogé selon les volontez du Parlement. Cette Compagnie avoit montré de vouloir à l'avenir prendre connoissance de ceux que le Roi feroi arrêter, selon qu'on l'avoit propos à la Chambre de Saint Loüis ; le soi il fallut vitement le faire transferer d la Bastille au Bois de Vincennes, d peur que le Roi n'en pût pas être l Maître.

Monsieur retourna au Parlement l
Le 5. Août. cinquiéme du mois, pour assister leurs Déliberations. Comme ils vi rent qu'ils alloient entierement aigri l'esprit de la Reine, s'ils ne lui obéïs soient, & leur destinée n'étant pas en core dans le tems de s'accomplir, leu Arrêt de ce jour fut, *d'obéïr au R*

& de travailler jusques après la mi-Août aux Affaires des Particuliers. Ils députerent quatre Commissaires, pour examiner les points de la Déclaration, avec dessein de s'assembler & d'en déliberer tout de nouveau, quand bon leur sembleroit. Voilà donc le Duc d'Orleans qui revient trouver la Reine, fort content d'avoir obtenu de cette Compagnie une suspension d'Armes, avec esperance que tout ira bien, & qu'ils se contenteront du passé. Mais, pour les rendre raisonnables, il avoit fallu que Monsieur eût protesté tout haut, qu'il lui étoit impossible de souffrir *qu'en sa présence on manquât de respect aux ordres de la Reine.* Il fut contraint de leur dire, que s'ils ne vouloient au moins lui obéir pour quelque tems, & remettre par cette voie les Affaires du Roi en réputation, il alloit quitter la partie; & qu'en ce cas, il leur déclaroit qu'il seroit mal satisfait de la Compagnie. Le Premier Président le supplia trés-humblement de ne s'en point aller, & lui dit que les avis pouroient peut-être changer; & retournant aux voix, ils étoient en effet revenus à cette o- 1648.

1648. béïssance de dix ou douze jours. Elle faisoit esperer que la fin du Parlement étant proche, peut-être qu'ils ne recommenceroient pas leurs Assemblées. Voilà l'état du dedans du Royaume, plein de mille maladies intestines. Le Cardinal se racommoda avec le Président de Mêmes, & témoigna se repentir d'avoir traité le Comte d'Avaux si durement. La crainte fit naître alors la justice dans son ame; & ces deux Freres rentrerent par cette voye dans ses bonnes graces. Par elle aussi la porte des bienfaits leur fut ouverte tout de nouveau; &, peu de tems après, ils en reçûrent des marques publiques; mais, qui ne leur durerent pas long tems.

Le Roi ayant fait la même grace au Parlement de Roüen, qu'à celui de Paris, leur donnant gratuitement la Paulette, il la reçut avec tant de mépris, qu'au lieu d'enregistrer la Déclaration, ils la mirent au Greffe, & l'y laisserent sans en faire nulle mention; ce qui fut remarqué avec colere par la Reine, & avec honte par son Ministre, qui se voyoit méprisé de tous côtez, & qui en ressentoit beaucoup de déplaisir.

Le Parlement d'Aix en Provence, 1648.
que nôtre Regente avoit fait Semestre
par l'avis d'Hemery, en fit autant
& plus que les autres. Les anciens
se transporterent en une autre Ville;
& chasserent les Officiers nouveaux.
Toutes choses se broüilloient dans les
Provinces aussi-bien qu'à Paris, & l'on
voyoit par tout un déchainement horrible de maledictions contre le Gouvernement, & une liberté effrenée de
médire du Ministre. On murmuroit
contre la Reine: elle étoit attaquée
ouvertement; on la haïssoit à cause
de celui dont elle soûtenoit la grandeur: & dans leur aveuglement &
leur ignorance, la verité étoit étouffée; car enfin, ni le Cardinal ne meritoit point cette grande haine, ni la
Reine ne meritoit pas non plus d'être blâmée au point qu'elle l'étoit.
Elle devoit sa Protection à un Ministre établi auprès d'elle par une Puissance legitime, qu'elle devoit respecter.
Et, comme elle l'avoit affermi par son
choix dans le Ministere où le feu Roi
l'avoit laissé, elle fut persuadée qu'il
lui falloit donner de la force, pour
soûtenir les fâcheux évenemens qui

1648. pouroient arriver pendant le cour d'une longue Regence. Voyant en elle la source de cette Autorité, don elle le vouloit revêtir, elle s'imagin qu'elle la pouroit reprendre facilement, & qu'elle ne pouvoit diminuer la sienne, par la part qu'elle lu en faisoit, puis qu'elle ne lui en étoi liberale, que pour la mettre en éta de la mieux servir. Selon ce qu'il paru de cette conduite, il semble qu la Reine se trompa, & que par cett voye (ainsi que je l'ai remarqué) elle s'attira le mépris des Peuples & l blâme de ceux qui envierent l'excessive Puissance de ce Ministre, qui en effet, avoit paru trop grande Mais, quand elle se crût obligée de l maintenir, elle regarda premieremen à la gloire de la Couronne, qui paroissoit diminuée par les attaques d Parlement: elle se fortifia, par leu oposition, dans le desir de leur resister & nous la verrons aussi marcher dan ce chemin d'un pas égal, sans qu'aucun obstacle ait eu le pouvoir de l'en détourner. Elle ne croyoit pas que l Ministre fût la cause veritable de leu Révolte; elle ne pouvoit pas non plu

ıccuſer entierement ſa conduite des
nalheurs de ſa Regence, quoi qu'el-
e la trouvât ſouvent trop foible. Sa
louceur, qu'elle jugeoit en être le
ondement lui paroiſſoit loüable : el-
e ne pouvoit comme Chrêtienne blâ-
ner en lui le deſir qu'il avoit de pou-
oir réüſſir à contenter tous les Partis
lifferens qui s'oppoſoient à ſa faveur;
x voyoit clairement, que ſi ces ſenti-
nens avoient trouvé des Ames rem-
lies de Raiſon, elles en auroient con-
ù le prix. Elle étoit auſſi trop équi-
able, pour oublier cette heureuſe bon-
ace, qui, dans les premieres années
e ſa Regence faiſoit dire aux Gens de
ı Cour, qu'ils étoient las de voir tant
e bonheur : & quoi qu'elle ſçut tout
e que la malice des Peuples inventoit
ontre ſes droites intentions, & con-
re l'innocence de ſa vie, la connoiſ-
ance qu'elle avoit d'elle-même lui
onnoit la force de le ſouffrir ſans in-
uiétude; & la confiance qu'elle avoit
n Dieu lui faiſoit eſperer ſa protectiõ.
lle agiſſoit ſelon ſes ſentimens & ſes
ımieres; comprenant, que quoi qu'el-
e fit, elle ne ſeroit jamais exempte
les mauvaiſes Interpretations qui ſe

1648. font d'ordinaire de toutes les Actions des Princes ; ni de la Haine que les Peuples ont accoûtumé d'avoir contre leurs Ministres.

Le 6. Août. La nouvelle arriva le sixiéme d'Aoû de la prise de Furne, par les Ennemis, dont la Reine fut fâchée, parce qu'en l'état où étoient les Affaires les moindres pertes étoient d'une grande consequence ; mais, comme elle recevoit toutes choses de la main de Dieu, les afflictions augmentoien plûtôt sa devotion qu'ils ne la diminuoient. Ce même jour fut employé par elle à suivre une Procession que fi le Curé de S. Sulpice, pour un Sacrilege qui avoit été commis dans son E. glise. Un Voleur, qui voulut vole le Ciboire, avoit jetté les Sainte Hosties par terre, & la pieté de la Reine & des Peuples fut saintemen occupée à la réparation de ce Sacrilege. J'ai toûjours remarquée en cette Princesse une grande devotion au S. Sacrement de l'Autel. Ces sentimens étoient nez avec elle ; & le Sang de la Maison d'Autriche, qui couloit dans ses veines, l'obligeoit de suivre l'exemple du grand Comte d'Aps-

1648.

ourg (*) dont les illustres Empereurs
s Peres ont tiré leur naissance, &
ui ont quasi tous montré d'avoir ce
ême zêle.

La pieté de la Reine en tous les
ms a été remarquable. Je sçai de la
larquise de Senecey sa Dame d'Hon-
eur, qui me l'a dit en mon particu-
er, & qui me l'a conté encore en
propre presence de la Reine, qu'é-
nt fort jeune, & dans le tems de sa
us grande beauté, comme elle n'a-
oit pas assez d'argent pour subvenir
toutes les Aumônes qu'elle vouloit
ire, elle se déroboit à elle-même des
erreries, rompant ses chaines, com-
e si elle les avoit perduës par hazard,
n de les donner aux pauvres. Elle
cachoit de Madame de Senecey, a-
rs sa Dame d'Atour : puis, quand el-
la voioit en peine de les chercher,
qu'elle ne la pouvoit appaiser, en
i disant qu'elle ne s'en mit point en
ine, & qu'elle les avoit perduës.
nfin elle lui avoüoit de les avoir pri-
s & données à ceux qu'elle n'avoit

*L'Histoire nous apprend que le Comte d'Apsbourg allant par la Campagne & rencontrant un prêtre qui par un mauvais temps portoit le S. Sacrement à quelque pauvre Malade, il descendit de son Cheval, y fit mettre le prêtre tenant le saint Ciboire, & mena lui-même le Cheval par la bride.

1648. pû secourir par d'autres voyes; m:
avec une honte aussi grande, que
elle avoit fait une mauvaise action:
ensuite elle la prioit instamment
n'en parler à personne. Pendant
Regence, son cœur a dû receve
quelque satisfaction pour les bonn
œuvres qu'elle a faites dans toute
France; & même les Chrêtiens répa
dus par toute la Terre ont tous reç
quelque portion de ses liberalitez.
est arrivé, néanmoins, comme elle
joüissoit pas des Trésors du Roi,
qu'elle les avoit mis en dépôt entre l
mains du Cardinal, & que dans les te
les plus heureux, lors qu'elle pouv
être Maîtresse de toutes les graces,
que le Ministre, le Sur-Intendan
& les Gens de Finance, en faisoie
provision à leur profit, elle a é
quasi toûjours dans un état de neces
té, qui ne lui permettoit pas de fai
tout le bien qu'elle auroit desiré
faire. Elle ne paya point ses dette
& n'eut jamais dequoi satisfaire sa g
nerosité, tant à l'égard des pauvre
que de ceux qu'elle affectionnoit. E
le étoit persuadée qu'il n'y avoit pre
que jamais d'Argent à l'Epargne:

uoi qu'elle eût auprés d'elle des per- 1648.
onnes assez hardies & assez fidelles
our lui dire le contraire, son indif-
erence, qui la faisoit trop négliger la
onnoissance de la verité, la privoit
e cet avantage de pouvoir exercer
tilement les Vertus Chrêtiennes &
Iorales, dont son ame étoit remplie;
seul bonheur qui peut rendre les
ouronnes estimables.

Le jour de Nôtre-Dame d'Aoust,
Roi alla entendre Vêpres aux Feuil-
ns, & le Cardinal étoit avec lui.
'est l'ordre que dans le Lieu où est
personne du Roi, le Capitaine de
s Gardes en doit avoir les clefs: il
encore de l'ordre, que hors les
rdes du Corps, les autres Gardes
y peuvent entrer en fonction. Dans
Cloître, on devoit faire une
ocession, où le Roi devoit aller;
bien que le Marquis de Gévres,
n Capitaine des Gardes, en étoit le
aître. On vint lui dire qu'il y
oit des Gardes du Grand Prevôt,
i étoient dans ce lieu, avec un de
Exemts. Comme je l'ai déja dit,
Capitaines des Gardes prétendent
e ceux-là ne doivent être qu'autour

1648. des Lieux où eſt le Roi, pour e
chaſſer les inutiles, les coupeurs c
bourſes, ou autres gens de ſoupçoı
& jamais dans le Lieu où eſt la Pe
ſonne du Prince. Le Marquis de G
vres alors commanda à ſon Lieut
nant, nommé de l'Iſle, de les all
chaſſer. Il y alla; & d'abord, con
me ſage & retenu, il leur remont
qu'ils n'avoient point de droit d'êt
en ce Lieu, & qu'ils devoient s'en a
ler, parcequ'autrement il avoit ord
de les en faire ſortir. Ces Gardes l
répondirent inſolemment, qu'ils ı
ſortiroient pas; & leur aigreur fut
grande contre de l'Iſle, qu'il jug
qu'il falloit uſer de violence; ma
avant que de l'entreprendre, il r
tourna trouver ſon Capitaine, po
recevoir un nouvel ordre. Il le r
çût, & le Marquis de Gêvres lui c
de les faire ſortir de quelque faço
que ce pût être. De l'Iſle retourn
& voulant obéïr, il fut contrai
par la réſiſtance des Gardes du Gra
Prevôt de mettre l'épée à la mai
Dans ce deſordre, deux de ces Ga
des furent mal-traités : l'un fut tué
& l'autre bleſſé. De l'Iſle, qui éto

onnête homme, fit ce qu'il put 1648.
ur empêcher ce malheur ; mais il
lui fut pas possible d'en être le
aître ; parceque les Suisses secondé-
nt les Gardes du Corps, & tous
semble firent ce Desordre. C'est un
ime de Leze-Majesté de mettre l'é-
e à la main dans la Maison du Roi,
dans le Lieu où il est ; à plus for-
raison, quand si près de lui, il
vient de telles Avantures. A cette
meur, tout le monde se troubla.
rzé, Ami du Grand Prevôt, prit
parole contre le Marquis de Gê-
s, & le taxa de trop de prompti-
le. Le Cardinal Mazarin trouva
uvais dans son ame, qu'il eut don-
ces ordres en sa présence, sans lui
nander son avis sur ce qu'il avoit à
re : neanmoins, il ne le montra
à l'heure même, & dissimula son
oit. Le Roi étant de retour au
lais Roial, il accorda la querelle
ue entre Gêvres, & Gerzé, & en-
ia aussi-tôt à la Reine, qui étoit
ée coucher au Val-de-Grace ; pour
passer la Fête, lui faire part de cet-
Avanture. Le lendemain matin,
cause que le Marquis de Gêvres

1648. avoit été cause du sang répandu
presence du Roi, ou plûtôt par
qu'il n'avoit pas porté assez de respe
au Cardinal, on lui envoia le Tellie
lui commander de quiter le Bâtoı
& de le remettre entre les mains
Comte de Charôt, Capitaine d
Gardes comme lui.

Le Comte de Trêmes, Pere
Marquis de Gêvres, alla trouver
Ministre, se plaignit à lui du trai
ment que recevoit son Fils, dit qı
n'a point failli, & qu'il a mainte
les Droits de sa Charge; mais qu'e
fin, s'il sort du Service, ce n'
point au Comte de Charôt à ser
en sa place, & que c'est à lui, pu
que son Fils ne servoit le Roi, q
comme reçû en survivance; que c'
lui qui est véritablement le Capitai
des Gardes, & qu'on ne sçauroit
ôter le Bâton qu'avec la tête. Ou
cela, il témoigna au Comte de Ch
rôt, qu'il le desobligeroit, s'il rec
voit l'ordre du Roi, & lui dit q
se devant assistance les uns aux a
tres, il le prie de ne point accept
ce Commandement.

Le Cardinal s'étoit declaré avc
suj

ujet de se plaindre du Marquis de 1648.
Gêvres, d'avoir donné ses ordres en
a presence, sans les lui communi-
quer ; & avoit dit qu'étant premier
Ministre, & Maître de l'Education
u Roi, il avoit manqué à ce qu'il
ui devoit. Par le ressentiment qu'il
voit contre le Fils, il ne voulut point
onsiderer les Prieres & le Droit du
ere, & fit que la Reine persista toû-
ours à vouloir que le Comte de
Charôt prit le Bâton. Elle disoit
ue le Commandement étoit fait,
u'il falloit qu'il obéit, & que si d'a-
ord elle avoit crû que le Comte de
rêmes eut été à Paris, elle lui au-
oit peut-être commandé de le pren-
e ; mais qu'alors, s'opposant à ses
dres & à ses volontez, elle ne le
ouloit point écouter. Elle dit tout
aut, qu'elle vouloit que Charôt ser-
t, quand ce ne seroit que pour
eux heures, afin de satisfaire seule-
ent à l'obéissance qu'elle prétendoit
i être due. Beringhen, premier
cuier, homme sage & prudent, ex-
orta le Comte de Charôt à faire ce
ue la Reine desiroit, & le fit résou-
e à obéir. Le Ministre même l'en

1648. preſſa : il uſa de prieres pour l'
obliger ; & Charôt lui promit d'ac
cepter le Bâton. Dans ce deſſein, i
deſcend dans la Chambre du Capitai
ne des Gardes, où étoit le Comte d
Trêmes, qui s'étoit ſaiſi du Bâton
& l'avoit pris de ſon Fils ; diſant qu'
le garderoit juſques à ce que la Rei
fut revenuë du Val-de-Grace, & qu'
vouloit recevoir l'ordre de ſa prop
bouche. Charôt, qui venoit de qu
ter le Cardinal Mazarin, lui dit qu
venoit de s'engager à recevoir le B
ton, & le lui demanda. Le Com
de Trêmes lui répondit, qu'il ne
lui pouvoit donner, qu'il y alloit
ſon honneur de le voir entre
mains d'un autre ; pendant qu'il n
voit fait nul crime qui meritât d
être privé. Le Comte de Charó
vrai homme de bien, qui approuv
aſſez la réſiſtance de ſon Confrere,
qui ſentoit qu'il en auroit fait autr,
s'il eut été en ſa place, lui répond,
que ce n'étoit point ſon deſſein de
ôter l'honneur ; que c'étoit par fo
qu'il s'étoit réſolu de l'accepter ;
que le voiant dans le deſſein de ne i
point donner le Bâton, à la bonne h

e il le gardât, puisque son intention 1648.
toit, tant qu'il lui seroit possible,
e ne jamais faire de mal à personne.
lors Charôt, n'ôsant revoir le Car-
inal, s'en alla chez lui, sans lui ren-
re compte de la résistance du Comte
e Trêmes; aimant mieux la lui lais-
er apprendre par d'autres que par lui.
La Reine avoit sçu au Val-de-
race, qu'enfin Charôt s'étoit résolu
e servir, & le reste de la journée se
assa, sans qu'elle ni le Cardinal sçus-
ent le contraire. Le soir, au retour
e la Reine, le Roi étant couru bien
in au devant d'elle pour l'embrasser,
le s'aperçut aussi-tôt qu'il étoit sans
apitaine des Gardes. Elle en de-
anda la cause. On lui dit que le
omte de Trêmes n'avoit point vou-
souffrir que Charôt servit selon
u'il avoit resolu de le faire; & que
oiant cette resistance, il avoit eu
uelque peine à s'y opposer, & s'en
oit allé chez lui. La Reine, sur-
rise d'une petite émotion de colere,
touchée d'un vif ressentiment de
état de ses Affaires, dont cette har-
iesse la faisoit ressouvenir, dit tout
aut, *Hô, Dieu merci je suis arrivée,*

1648. *à ce point que chacun tient à honne de me desobéïr* : voulant citer par c paroles le Parlement & les Gens de Cour. Le Cardinal la vint trouv aussi-tôt, & ensuite elle comman qu'on fit venir les quatre Capitain des Gardes, à la reserve de Vil quier; qui pour lors n'étoit pas Paris : c'est-à-dire, le Comte de Tı mes, le Comte de Charôt, & Marquis de Chandenier; car le M: quis de Gêvres reçû en survivance son Pere, & qui étoit le coupab ne paroissoit point. Elle leur fit u Réprimande sur leur desobéïssanc qui d'abord fut assez douce; voul: par cette conduite les porter au ı pentir de leur faute. Mais lors qu' voulurent representer leurs raison & qu'ils témoignerent être dans dessein de se soutenir les uns les a tres, elle se fâcha contre eux, & . chassa de son Cabinet; leur disant qu'elle ne les vouloit plus voir, qu'elle trouveroit des gens qui l obéïroient mieux. Voilà toute Cour partagée sur cette Affaire. L uns aprouvoient le procedé de la Re ne, en un tems où son Autorité n'

oit que trop abatue. Les autres le 1648.
esaprouvoient, disans qu'elle n'avoit
as eu assez d'égard au Droit du Com-
e de Trêmes; & ceux là disoient peut-
tre la verité. Aussi la Reine par son
clination n'auroit sans doute nulle-
ent résisté à lui accorder de servir,
elle n'avoit été menée à cela, par
passion du Cardinal. Pour conti-
uer donc à lui sacrifier ses propres
ntimens de bonté, aprés lui avoir
arlé, elle commanda qu'on lui fit ve-
ir Chandenier, malheureux reste des
nportans, qu'elle avoit toûjours con-
deré, & traité comme un de ses plus
delles Serviteurs. Il ne subsistoit que
ır une tolérance forcée du côté du
inistre : par consequent, il fut choisi
ır lui en cette occasion pour être
ors la victime de sa Politique. Dé-
le Comte de Charôt avoit déplû
la Reine, & la résolution étoit
ise de l'éxiler. On vouloit le pu-
r de la condescendance qu'il avoit
ıe en faveur du Comte de Trémes,
donner un exemple de severité, qui
assât du Cabinet jusques au Parlemét.
avoit quelque Pèché originel à l'é-
ard de la fausse Divinité qu'on ado-

1648. roit à la Cour, qui le rendoit suspect au Ministre. Il étoit Frere du Comt de Bethune, grand supôt des Importans, & Ami du Duc de Beaufort qui commençoit à revivre par sa sortie de prison, & à redonner quelqu lustre à cette Caballe aneantie. Chan denier étoit dans un pire état, & l Ministre avoit plus de sujet de le haïr car outre ce que je viens de dire, i se trouva dans le commencement d la Regence Parent de Des Noyers Ennemi du Cardinal Mazarin, qui d tems du feu Roi avoit chassé ce Mi nistre de la Cour ; & lors qu'il e du pouvoir auprès de la Reine, il a voit fait donner sa Charge de Secre taire d'Etat à le Tellier son Ami. Cha denier, n'aiant donc eu de protectio que celle que la Reine devoit à so innocence, s'étoit confiée en elle ; d'abord qu'il vit le Cardinal dans u situation à se faire craindre, il l'avo supliée de prendre la peine elle mêm de le mettre dans les bonnes grac de celui qu'elle avoit élevé à la Pui sance de conserver & de détruire. El en eut d'abord l'intention ; mais so qu'elle y travaillât foiblement, ou q

n Ministre ne pût souffrir de Demi- 1648.
ivori,il étoit enfin arrivé que Chan-
enier avoit été disgracié, au lieu d'ê-
e bien traité. Comme il avoit con-
n qu'il falloit s'aider par d'autres vo-
es,il avoit fait parler de lui au Cardi-
al,& par là il étoit revenu à la Cour:
ais, il n'y demeura guerres ; car le
Iinistre sentoit bien qu'il en étoit haï.
handenier,d'ailleurs manqua de con-
iite pour se conserver dans une ami-
é, qui, étant foiblement donnée,de-
andoit de grands soins pour devenir
lus forte ; & la défiance naturelle du
Iinistre ne pût enfin souffrir un hom-
ie, qu'il n'avoit pas sujet d'aimer, &
u'il avoit assez maltraité pour avoir
eu de le craindre.Quoi qu'il en soit,
est certain que jamais depuis il ne lui
voit témoigné de bonne volonté, &
u'il étoit demeuré à la Cour bien trai-
é de la Reine,mais mal satisfait de sõ
Ministre, & en petite consideration ;
ar il n'étoit pas crû aussi habile qu'il
toit estimé homme d'honneur & de
robité : blâmable seulement en cela,
qu'il en faisoit un peu trop d'ostenta-
tion. La solide vertu qu'un hom-
me doit avoir ; est ennemie du faste &

1648. du bruit ; & celui qui la poſſede, pou en recevoir une veritable loüange n'en doit point demander. Comme d telles gens ſont d'ordinaire trop im patiens contre les deffauts d'autrui, i s'étoit emporté à blâmer ceux du Mi niſtre ; & quand on ſçût que la Rei ne l'avoit mandé, on ne douta poin qu'aïant été du complot avec ſes Con freres ; & l'un d'eux aïant refuſé d ſervir, qu'il n'en fit autant, & qu ſa revolte ne fût un prétexte au Mi niſtre de le perdre. Il étoit de me Amis, & je fis ce que je pûs pou l'obliger à bien penſer à ſa Réponſe avant que de paroître devant la Reine puis que de ce moment dépendoi toute ſa fortune : mais connoiſſan l'engagement où il étoit, qui l'obli geoit à une grande fidelité pour les in terêts de ſes Confreres, & m'ayant a voüé que lui-même les avoit engagez à cette reſiſtance, je fus reduite avec ſes autres Amis à le plaindre, & à ſou haiter qu'il pût heureuſement ſortir de cette avanture; ſans pourtant devi ner de quelle maniere il pourroit ſe ſauver de ce peril. Il parut donc devant la Reine ; & à la verité, il y parut

avec une contenance fort tranquille. 1648.
Comme elle le vit, elle lui dit, *Que l'aïant toûjours crû plus affectionné à son service que beaucoup d'autres, elle l'avoit jugé aussi plus capable de lui obéir: que c'étoit pour cela, qu'elle l'avoit envoyé querir; que le Roi étoit sans service; qu'enfin elle désiroit de lui cette preuve de sa Fidelité.* Il lui répondit, qu'il la supplioit trés-humblement de considerer l'engagement où il étoit avec ses Confreres; que s'il obéïssoit à ses Commandemens, il les déclaroit coupables, & se rendoit lui-même le plus infame de tous les hommes; qu'il avoit sujet de se plaindre d'elle, de ce qu'étant son Serviteur, & l'ayant toûjours été, elle l'eut choisi en cette occasion pour lui commander une chose qui le perdoit de réputation, s'il obéïssoit; ou attiroit sur sa tête toute sa colere, s'il ne lui obéïssoit pas. Sur cela la Reine, qui ne le vouloit point perdre, lui offrit, pour satisfaire à cette chimere d'honneur, de lui en faire le commandement tout haut, & devant tout le monde. Mais, voyant qu'il persistoit à la refuser, elle éleva sa voix

1648. devant nous, qui êtions présens à cette Conversation, & lui dit assez severement, *C'est assez, Chandenier; c'est assez.* Il se retira; & le lendemain, on envoya commander à Chârot, & à lui, de se retirer de la Cour, & d'aller dans leurs Maisons. On fit le même Commandement au Comte de Trêmes; & le jour même, on donna leurs Charges. La premiere qui fut acceptée fut celle du Comte de Chârot, qui fut donnée à Gerzé. Il avoit de la Naissance, & il étoit bien à la Cour; mais il avoit un esprit plus brillant que prudent, dont la legereté en plusieurs rencontres de sa vie, fera voir combien la Sagesse est necessaire à l'homme. Il en prêta le Serment entre les mains de la Reine & on promit au Comte de Chârot de le rembourser de sa Charge. Le lendemain, on fit le même traitement à Chandenier; & sans doute, qui dans l'intention du Ministre, il étoit fort different de l'autre. On donna sa Charge au Comte de Noailles, qui déja lui avoit ôté un grand bien, aïant par la faveur du Cardinal Mazarin, épousé Mademoiselle Boyer, Fille for

riche, que Chandenier avoit recherchée. Il fit de même son serment de fidelité; & comme il y a des personnes, qui sont nées pour le malheur des autres, il la garda plus long-tems que Gerzé ne conserva celle du Comte de Chârot. La Marquise de Senecey, Tante du Marquis de Chandenier, fit tout ce qu'elle put pour adoucir la disgrace de son Neveu; mais, le Ministre ne se laissa point fléchir à ses prieres, parce qu'il étoit bien aise d'éloigner d'auprès du Roi ceux qui lui étoient suspects. Pour faire bonne mine, il visita cette Dame, lui dit qu'il étoit fâché de ce que Monsieur de Chandenier avoit attiré sur lui la colere de la Reine; qu'il le croyoit de ses Amis, puis qu'il lui avoit promis de l'être, & lui fit mille protestations de la vouloir servir, & lui aussi. De cette sorte, on vit en un jour chasser de la Maison du Roi trois de ses plus considerables Officiers, sans qu'en aparence le Ministre y eût aucune part; la Reine s'êtant chargé de toute la haine de cette Action, pour l'ôter à son Ministre. Il semble que ces Capitaines des Gardes devoient obéir au 1648.

1648. Roi, & qu'ils avoient tort d'abord de s'opoſer avec tant d'opiniatreté aux volontez de leur Souveraine ; car enfin, il eſt juſte que nos Maîtres ſoient obéïs, même dans les choſes où ils pourroient n'avoir pas toute la raiſon de leur côté. En vain ſeroient-ils appellez de ces grands noms, de *Monarques*, de *Rois*, & de *Tout-Puiſſans*, ſi on pouvoit leur réſiſter dans les moindres occaſions. Mais, il eſt bien juſte auſſi que ces mêmes Rois entrent dans les interêts des particuliers, qu'ils écoutent leurs raiſons, & qu'ils prennent le ſoin de les ſatisfaire, quand avec reſpect il leur demandent d'être traitez par eux équitablement. La Reine n'a jamais manqué de ſuivre ces belles Maximes ; & ces Vertus ſont celles qui ont paru en elle avec le plus d'éclat, & qui ont le plus attiré ſur elle l'admiration publique. Ses oreilles ne ſe laſſoient jamais d'entendre les plaintes des malheureux. Son cœur a toûjours reçû ſans dégout les importunitez qui lui ont été faites par ceux qui ſouffroient quelque oppreſſion ; elle y étoit inceſſamment expoſée par ſa douceur, & par ſon humanité : &

a volonté toûjours disposée à bien 1648.
aire n'a jamais refusé de rendre justice
ceux qui la lui ont demandée. Mais,
n cette occasion, où la corruption de
air la rendoit plus sensible à la dés-
béïssance, elle ne put souffrir celle-
i, d'autant plus que l'animosité du
Cardinal lui fut cachée sous le voile
e la consequence, & de la politique:
& par cette raison, elle contribua
ans dessein au malheur de Chandenier
on ancien Serviteur, l'abandonnant
ar cette voye au ressentiment de son
Ministre, de qui elle sçavoit qu'il é-
oit haï. Mais il faut dire aussi,
u'encore qu'elle vit l'aversion que
e Cardinal avoit contre Chandenier,
lle ne le croyoit pas impeccable, &
onnoissoit qu'il étoit entier dans ses
entimens, & capable de prendre la
generosité de travers. Il avoit em-
pêché les autres d'obéïr, & il fut pu-
ni, peut-être avec injustice; car, quand
e Comte e Trêmes auroit consenti
que Charôt eut servi deux heures, se-
lon que la Reine avoit dit, il sem-
ble que leur soumission n'auroit pas
dû être préjudiciable à leur honneur,
& que c'étoit sacrifier peu de chose à

1648. leur repos, & au respect qu'ils de voient à la Reine.

Le 16. Août & suiv. La Fête passée, on commença tou de nouveau à déliberer au Parlemen sur la Déclaration que le Roi leu avoit apportée. Ils l'examinerent pa articles. Sur aucuns on ordonna de Remonstrances; sur d'autres, on donna des Arrêts. Ils se plaignerent qu'e le étoit toute captieuse, dirent qu'o ne leur avoit fait grace qu'à demi, & avec de très-mauvaises intentions. L principale de leurs plaintes étoit su le chapitre des Tailles, qu'ils main tenoient n'être pas expliqué, & de manderent pour le Peuple que le quar accordé par le Roi fût exempt d tous frais.

Le 20. Août. Le vingtiéme, Monsieur étant all au Parlement, tout se conclut à déman der une Conference à Luxembourg Elle se fit le vingt & uniéme, avec l même succès qu'à l'ordinaire. Mon sieur à son retour dit à la Reine, qu tout alloit assez bien, qu'ils avoien reglé le Tarif, qui étoit le nombre de Impôts que le Parlement consentoi qui se levassent, & qui devoit être af fiché dans les ruës, afin que le Peu-

 1648.
[qu]e ne pût être trompé, ni forcé à [pa]yer plus qu'il ne devoit. Cepen[da]nt, ils ne finissoient point leurs As[se]mblées; de sorte qu'à proprement [pa]rler, ils se moquoient du Nom du [R]oi, de l'Autorité de la Reine, & de [ce]lui qui gouvernoit l'Etat, dont les [fo]rces commençoient à diminuer à [m]esure que celle de cette Compagnie [s]'augmentoit.

Ce même jour, voici une Nouvel[le] incertaine, qui vient donner à la [R]eine une joye capable, étant vraïe, [d]e la guerir de tous ses maux, ou du [m]oins de l'en consoler pour quelque [te]ms. Il arrive un homme d'Arras, [q]ui assûre qu'il y a une Bataille don[n]ée, & qu'ils l'ont entendu par le bruit [d]es Canons. Il disoit qu'il n'étoit re[v]enu personne; mais que c'étoit une [m]arque du gain de la Bataille, puis [q]u'il n'y avoit point eu de fuïards sur [l]a frontiere, & qu'apparamment ils [d]evoient avoir été occupez à poursui[v]re, & à dépouiller les Ennemis. Cette Nouvelle arriva le matin à huit heu[r]es; elle fut agréablement reçûë du Cardinal. Il envoya le Maréchal de Villeroi éveiller la Reine, pour la lui

apprendre ; & quoi qu'elle n'en f
pas tout-à-fait certaine, elle ne lais
pas de lui donner un grand plaisir ;
même, elle ne douta pas qu'elle n
fût veritable, parce qu'elle la voyo
necessaire. On sçavoit dejà que Mo
sieur le Prince, aïant apris que les En
nemis marchoient devers Lens, avo
envoïé tout le bagage de l'Armée da
Arras, & les autres Villes frontiere
avec une ferme resolution de donn
Bataille. Il croyoit avec raison, qu'u
ne celebre Victoire seroit une parfai
réparation de la langueur de sa Can
pagne, & du mauvais état des Affa
res du Roi ; & il ne doutoit pas qu
ne battit les Ennemis, s'il pouvoit v
nir aux mains avec eux. Son cœur
moureux de la Gloire, & ennemi d
la Crainte, le forçoit, par ses sent
mens héroïques, à se croire invincibl
particulierement quand son Roi avo
besoin qu'il le fût. L'audace des Esp
gnols étoit telle alors, qu'ils avoien
fait mettre dans les Gazettes d'Anver
par derision, *qu'ils étoient resolus d*
faire jetter des Monitoires, pou
sçavoir ce qu'étoit devenuë l'Arme
de France ; qu'ils l'avoient cher

bée par tout où elle devoit être, sans 1648.
'avoir jamais pû trouver. Mais, à
eur dommage, elle se fit voir &
entir à eux, par un Combat le plus
anglant & le plus opiniatré qui se
ût donné depuis long-tems. La Reine
assa toute cette journée dans l'impa-
ience de sçavoir ce qui étoit arrivé ;
c le soir à minuit, comme elle se des-
abiloit pour se mettre au lit, le Com-
e de Châtillon arriva, que M. le
rince avoit fait partir aussi-tôt après
 Bataille. L'on sçût ensuite, que
 noble Courier y avoit fait des mer-
eilles digne de lui & de sa Race. Il Bataille de Lens.
ssûra la Reine de son bonheur, &
i aprit que tout ce qu'elle auroit pû
esirer sur ce sujet étoit arrivé ; que
 Victoire étoit demeurée aux Fran-
ois, après l'avoir disputée aux Enne-
is aux dépens de leur vie & de
ur sang, avec la prise du Canon
es Ennemis ; que le General Bec
 son Fils étoient prisonniers, le
rince de Ligne, le Comte de Saint-
mour General de l'Artillerie, trois
ille morts sur la place, & cinq mil-
 prisonniers, sans un nombre in-
royable de blessez.

1648. Cette Bataille avoit été desirée des deux Partis. L'Archiduc avoit eu ordre du Roi d'Espagne de la donner à quelque prix que ce fût ; croyant avec raison, que s'il la gagnoit, la France, vû l'état où elle étoit, seroit devenuë la proye de son ambition. Et pour cet effet, l'Archiduc avoit envoyé son bagage se reposer dans leurs Villes de Flandres ; comme de son côté M. le Prince, en avoit fait autant : & ces deux grands Princes avoient chacun le même dessein, qui étoit de combattre à outrance ; aussi tous deux y firent-ils de grãdes choses.

Le Prince de Condé à son ordinaire se trouva par tout ; & le Comte de Châtillon conta à la Reine, que pour toute harangue il avoit dit à ses Soldats : *Mes amis, aïez bon courage. Il faut necessairement combattre aujourd'hui : il sera inutile de reculer ; car je vous promets que vaillans & poltrons tous combattront, les uns de bonne volonté, & les autres par force.* Le soir précedent, il donna cet ordre à toute son Armée de se regarder marcher, afin que la Cavalerie & l'Infanterie fût sur une même ligne, & pût bien

observer ses distances, & ses interval- 1648.
les; de n'aller à la charge qu'au pas,
& de laisser tirer les Ennemis les pre-
miers.

D'un autre côté, l'Archiduc fut vû ce jour là dans tous les rangs, toûjours des premiers au Combat, n'épargnant non plus sa personne, que celle d'un des plus simples Soldats de son Armée. Dans le Récit qui en fut fait à la Reine par le Comte de Chatillon, que j'entendis & que je remarquai; on vit qu'elle eut de la joie d'écouter les loüanges qu'il donna à ce Prince son Parent: & par les questions qu'elle faisoit sur ce sujet, nous nous apperçûmes aisément qu'elle prenoit interêt à sa Gloire, pourvû qu'elle fût accompagnée de sa Défaite.

Le Prince de Condé eut sujet d'être content de cette journée, puis qu'il y répondit si vigoureusement aux Monitoires des Espagnols, & qu'il les contraignit d'avoüer que les François sont de braves gens. Le Comte de Brancas, Fils du Duc de Villars, avant la Bataille, fut commandé par Mr. le Prince de se tenir

en un certain Poste. Avec peu d
Troupes, il y soutint les attaques d
Ennemis, qui le voulurent pouss
avec un plus grand nombre que cel
qu'il commandoit. Aprés avoir com
battu vaillamment, reçu plusieu
blessures, & été fait prisonnier, l
Ennemis, sur quelque querelle q
s'émeut entre eux, pour sçavoir à q
il appartenoit, le voulurent tuer pl
sieurs fois, & le maltraiterent; com
me il arrive souvent de l'être aux Pe
sonnes de Qualité, pendant que l
malheur de la Guerre les laisse ent
les mains des Soldats. Ce fut lui mê
me qui à son retour de l'Armée m
conta ces Particularitez. La Mou
saye, Favori du Prince de Condé,
fut aussi fait prisonnier. Le Marqu
de Villequier, le seul de tous les Ca
pitaines des Gardes, qui fût aux bon
nes graces de la Reine, parce que so
absence l'avoit sauvé de cette mauvai
se avanture, se voiant Prisonnier dé
le commencement de la mêlée, s'avi
sa de dire à ceux qui l'avoient pris
qu'il étoit blessé, & qu'il leur don
neroit deux cens pistoles s'ils vou-
loient le mener à Lens, qui étoit tou

proche. Comme les Ennemis étoient 1648
encore dans la créance qu'ils gagneroient la Bataille, ils n'en firent pas de difficulté. Le Marquis de Villequier ne douta point de son côté que M. le Prince ne demeurât victorieux; que l'étant il ne manqueroit pas de venir sur Lens : & que reprenant cette Place il le sauveroit, ce qui arriva, comme il l'avoit pensé; car la Bataille donnée, M. le Prince envoia aussi-tôt des Troupes se saisir de la Ville, & Villequier fit lui-même la Capitulation, & devint le Maître de ceux qui deux heures auparavant étoient les siens. Nôtre Armée n'étoit que de quatorze mille hommes, & celle des Ennemis de seize ou dix-sept. Le Prince de Condé demanda dès lors le Bâton de Maréchal de France pour le Comte de Chatillon; mais on le refusa, à cause de la quantité des prétendans qui embarassoient le Ministre, dont étoient la Ferté-Seneterre, Villequier qui déja étoit Chevalier de l'Ordre, & la Ferté-Imbaut qui étoit attaché au service du Duc d'Orleans, Oncle du Roi.

1648. Le Roi, sçachant qu'il avoit gagn
une Bataille, s'écria tout haut, &
avec une grande exclamation, *que l
Parlement seroit bien faché de cett
Nouvelle.* Il étoit si accoûtumé à en
tendre parler de ceux de ce Corp
comme de ses Ennemis, qu'il en fit au
si-tôt ce jugement. Leur procedé dif
ferant de leurs intentions, que j
veux croire plus innocentes en eff
qu'en apparence, méritoit que l
Roi les traitât d'Infidelles, puisqu'i
mettoient la France en état, que
cette Bataille se fut perdue, la Mo
narchie eût pu voir sa fin par de
causes qui dans leur commencemen
avoient paru de peu de consequence

Après les premiers sentimens qu
cette Victoire causa dans l'Ame de l
Reine, sa raison, & son bon naturel
lui firent souhaiter la Paix; & la Po
litique joüa son jeu ordinaire. Ell
sçavoit que son Ministre étoit blâm
de ne la point faire. C'est pourquo
elle affecta soigneusement de dire de
vant toute la Cour, qu'aprés cett
Bataille elle esperoit que l'Espagne l
souhaiteroit; & que cela étant, ell
la croioit indubitable, aussi bien qu

lle de l'Empire, qui étoit presque ite.

Le Parlement, pendant ce tems de ie, donna un Arrêt contre quelques artisans, qui s'étoient trop enrichis ous d'Hémery : on decréta contre ux : & par consequent, on les expo- à la haine publique, & à ce qui rive souvent en de telles occasions. es sortes de gens sont avec quelque istice en horreur aux gens de bien : vertu & la probité leur font toû- ours la guerre ; & ils ont sujet de raindre encor davantage l'emporte- ent de ceux qui agissent sans raison. On crut quelques jours que leurs Maisons seroient pillées ; mais enfin, s échaperent à cette facheuse avan- ure par un bonheur extraordinaire.

La Reine, voulant faire chanter le *Te Deum* à Nôtre-Dame, pour ren- re graces à Dieu de la Bataille ga- gnée, & y faire porter plusieurs Dra- peaux conquis sur les Ennemis, vou- ut aussi se servir de ce Jour de Triomphe, pour apporter quelque remede aux Révoltes du Parlement, & le punir de sa derniere desobéis- sance, qui après tant de Graces ac- Le 26. Aoust jour remarquable.

cordées & tant de Commandeme
réïterez, avoit paru aux yeux de to
le monde, cacher une audace crim
nelle, sous l'apparence d'une faul
fidelité. Pour cet effet, bien d'a
cord avec le Duc d'Orleans, & s
Ministre, elle commanda à Comi
ges, Lieutenant de ses Gardes, d'all
prendre le President de Blancmenil
le President Charton, & sur tout
nommé Broussel, Conseiller de
Grand' Chambre, qui avoit toûjou
levé l'étendart contre le Roi, &
voit ouvert tous les Avis qui alloie
à la destruction de l'Autorité Roial
& s'étoit erigé en *Tribun du Peuple*;
montrant dans toutes les occasio
l'esprit d'un homme né dans une R
publique, en affectant de paroît
avoir les sentimens d'un veritab
Romain. Ce jour fut choisi pour c
effet, de l'avis du Cardinal, à cau
que la Ceremonie du *Te Deum* doi
noit lieu de mettre le Regiment d
Gardes sous les Armes, & qu'il
d'ordinaire rangé sur le chemin
Roi, & aux environs de Nôtre-D
me, où logeoit Broussel. Et com
me il y avoit sujet d'apprehender q

Peuple ne s'émût pour sa défense, 1643.
a voulut avoir dequoi se défendre
ontre cette canaille, qui ne devoit
s apparemment trouver des forces
ffisantes pour résister an Nom du
oi, & au bruit glorieux du favora-
le succès de cette Victoire.

La Reine aiant donné ses ordres à
ominges, il donna les siens pour
xecution de l'Entreprise qui lui étoit
nfiée. Il envoia deux de ses Exemts,
nsi qu'il me le conta lui-même fort
actement, l'un au President de Blanc-
enil, l'autre au President Charton;
se reserva l'execution la plus peril-
use, qui étoit celle de prendre Brous-
, l'ami du Peuple, & son Protecteur.
Reine après le *Te Deum*, & a-
ès avoir recommandé cette Affaire
Souverain des Souverains, comme
e rigueur forcée & necessaire au
pos public, en sortant de l'Eglise
tout bas à Cominges, *Allez &*
ieu veüille vous assister: bien con-
te elle-même, à ce qu'elle nous có-
depuis, de pouvoir esperer que bien-
elle seroit vangée de ceux qui a-
ient méprisé son Autorité, & celle
Roi son Fils. Le Tellier Secre-

1648. taire d'Etat dit aussi à Cominges da
ce même tems, qu'il pouvoit alle
& que tout étoit prêt ; voulant l
dire par là, qu'ils étoient tous tr
en leurs logis. Cominges demeu
donc à Nôtre-Dame avec quelqu
Gardes, attendant qu'un ordre qu
avoit donné pour cette Affaire eut
son effet. Comme c'est l'ordina
aux Officiers des Gardes du Corp
de ne quitter jamais la Personne
Rois, on donna aussi-tôt avis à qu
ques-uns du Parlement qui étoi
restez dans l'Eglise, que le Lieuten
des Gardes de la Reine y étoit,
qui sembloit menacer la liberté
quelques Particuliers de leur Co
pagnie. A cet Avis, chacun d'
prit la fuite ; & à leur gré, l'Eg
n'avoit pas assez de portes pour
laisser sortir au plûtôt. Le peuple
étoit répandu aux environs de ce li
& qui étoit venu pour voir passe
Roi, entendant ce murmure, se
par troupes & commença à écoute
regarder ce que cela vouloit dire. C
minges avoit envoié son Carosse, a
quatre de ses Gardes & un Exem
au bout de la Rue de Broussel, qu

oit étroite & petite ; avec comman- 1648.
ement à l'Exemt aussi-tôt qu'il le
erroit paroître à pied auprès de sa
naison, d'aborder la porte avec le
Carosse, les portieres abbatues, & les
nantelets levez : ce qu'il ordonna, à
e qu'il me dit, afin de n'être pas at-
aqué dans son Carosse, avec son Pri-
onnier, sans qu'il le pût voir, & y
onner ordre. Il vint donc à pied, &
rappa à la porte. Un petit Laquais
ui aiant ouvert, sans differer il se sai-
dé l'entrée ; & y laissant deux
Gardes, monta aussi-tôt avec deux
utres dans l'Appartement de Brous-
el. Il le trouva sur la fin de son
iné, & sa Famille autour de lui.
Cominges lui dit, qu'il lui appor-
oit un ordre du Roi, pour se saisir
e sa Personne ; mais que s'il vou-
oit s'épargner la peine de lire la
ettre de Cachet qu'il lui montra,
n'avoir qu'à le suivre & obéïr. Cet
omme âgé de soixante & tant d'an-
ées, malgré le courage qu'il avoit
émoigné dans le Parlement, se trou-
la, entendant nommer le Roi de cet-
e sorte, & témoigna que cette visite
ui déplaisoit fort. Il lui répondit qu'il
'étoit pas en état d'obéïr, qu'il avoit

1648. pris medecine & qu'il demandoit du tems. Une vielle Femme du Logis se mit à crier aux Voisins, qu'on vouloi emmener son Maître, & leur demand du secours, disant avec mille injures Cominges, qu'il ne seroit pas obéï qu'elle l'empêcheroit bien de faire d mal à son Maître. Au bruit de cett femme, le Peuple s'assembla dans cett petite Rue : les premiers qui accourr rent en amenerent d'autres ; & en u moment, elle fut pleine de canaill Comme ils virent ce carosse plein d'a mes, & d'hommes, ils se mirent tous crier qu'on vouloit emmener leur L berateur. Il y en eut qui voulurent co per les rênes des chevaux, & qui pa lerent de rompre le Carosse : mais l Gardes & un petit Page de Cominge le deffendirent vaillamment, & s'o poserent à leur dessein ; menaçans tuër ceux qui voudroient l'entrepre dre. Cominges qui entendit la tume du Peuple, & de la Maison, & qui vit desordre qui pouvoit arriver, s'il ta doit d'avãtage à executer son dessei crût qu'il falloit se hâter ; & prena Broussel par force, le menaça de le tu s'il ne marchoit. Il l'arracha de sa Ma son, & des embrassemens de sa famill

& le jetta dans ſon Caroſſe, malgré 1648.
qu'il en eût; ſes Gardes allans devant, pour écarter le Peuple, qui le menaçoit, & le vouloit attaquer. Sur ce bruit les Chaines ſe tendent dans les Rues; & au premier détour, Cominges ſe trouva arrêté : ſi bien que pour s'échapper il fallut ſouvent faire tourner ſon Caroſſe, & donner à tous momens une eſpece de Bataille contre le Peuple, dont la troupe groſſiſſoit à meſure qu'il avançoit dans ſon chemin. A force d'aller, il arrive enfin vis à vis du logis du Premier Preſident ſur le Quai, où ſon Caroſſe verſa & ſe rompit, Il étoit perdu, ſi dans ce même endroit, il n'eût trouvé les Soldats du Regiment des Gardes, qui étoient encore en haie, & qui avoient ordre de lui prêter main-forte. Il s'étoit élancé hors de ſon Caroſſe verſé ; & ſe voiant environné d'Ennemis qui le vouloient déchirer, n'aiant que trois ou quatre de ſes Gardes qui n'étoient pas capables de le ſauver de ce périr, il s'écria, *Aux armes, Compagnons; à mon ſecours.* Les Soldats toûjours fidelles au Roi dans tous les tems de cette Régence, l'environnerent, & lui donnerent toute l'aſſiſtance qu'il leur fut poſſible.

1648. Le Peuple l'environnoit aussi avec des intentions bien contraires: & là se forma un Combat de main & d'injures seulement, qui n'étoit pas moins périlleux à l'Etat, que les plus grands qui se sont jamais donnez avec le fer, & le feu. Cominges demeura dans cet état assez long-tems, jusques à ce qu'un de ses Gardes lui eût amené un autre Carosse qu'il prit à des passans, dont par menaces il avoit fait sortir quelques femmes, & dont le cocher malgré leur résistance fut contraint de servir en cette occasion. Cominges le prit, & laissa le sien sur la place, que le Peuple de rage & de dépit rompit en mille morceaux. Celui qui le menoit par force, se rompit tout de nouveau à la ruë S. Honoré ; & ces accidens servirent à faire savoir cette action à toute la Ville de Paris, & à émouvoir la compassion d'une infinité de gens, qui fomenterent ensuite la Sédition. Enfin il arriva un autre Carosse, que Guitaut Oncle de Cominges, & Capitaine des Gardes de la Reine, envoioit au devant de lui, prévoiant que peut-être il en auroit besoin. Celui-là lui arriva fort à propos : il se jetta dedans

ſon Priſonnier avec lui, & ga- 1648.
ga un relais qui l'attendoit proche
ds Tuilleries où logeoit alors Made-
moiſelle. Ce relais le mena au Châ-
teau de Madrid, & de là à S. Ger-
main, ſelon l'ordre qu'il en avoit de
la Reine. Elle avoit deſſein de le fai-
re conduire de ce lieu par un Exempt
en celui où l'on avoit réſolu de l'en-
voyer, qui, à ce que je croi, devoit
être Sedan.

Quand les Pariſiens eurent perdu
de vuë leur Brouſſel, les voilà tous
comme des forcenez, crians par les
Ruës qu'ils ſont perdus, qu'ils veulent
qu'on leur rende leur Protecteur, &
qu'ils mouront tous de bon cœur pour
sa querelle. Ils s'aſſemblent, ils ten-
dent toutes les Chaines des Ruës,
& en peu d'heures, ils mirent de Bar-
ricades dans toutes les Quartiers de
la Ville. La Reine, avertie de ce deſ-
ordre, envoya le Maréchal de la Meil-
leraye par les Ruës, pour appaiſer le
peuple, & lui parler de ſon Devoir.
Le Coadjuteur de Paris, qui par une
ambition démeſurée avoit des inclina-
tions bien éloignées de vouloir tra-
vailler à remedier à ce mal, y fut en-

1648. voyé aussi : mais, voulant cacher ce
te pente qu'il avoit à souhaiter que
que nouveauté, il sortit à pied ave
son camail & son rochet ; & , se me
lant parmi la foulle, prêche le Pe
ple, leur crie la Paix, & leur r
montre l'obéïssance qu'ils devoie
au Roi, avec toute les marques d'u
ne affection à son service tout-à-fa
desinteressée. Peut-être même qu'
agissoit de bonne foi en cette renco
tre : car, comme son desir étoit se
lement d'avoir part aux grandes Affa
res par quelque voye que ce pût être
si, par celle-ci, il eût pû entrer dans l
bonnes graces de la Reine, & se re
dre necessaire à l'Etat, son Ambitio
étant satisfaite, il n'en auroit pas p
un autre. Le Peuple, à toutes l
paroles qu'il leur dit, répondit ave
respect pour sa personne ; mais av
audace & emportement contre ce qu'
devoient au nom Roi, demanda
toûjours leur Protecteur, avec prote
tation de ne s'apaiser jamais, qu'on
le leur rende ; & sans trop consid
rer ce qu'ils devoient au Grand Ma
tre, le Maréchal de la Meilleraye, i
lui jetterent des pierres, lui dire

nille injures, & en le ménaçant firent 1648.
les imprécations horribles contra la
Reine & contre son Ministre. Ils lâ-
herent contre lui des Insolences,
qui eussent merité le gibet, si le Roi
ût été le Maître, & si la Reine par une
angeance particuliere eût été capable
e faire mourir quelqu'un. Ces deux
ommes revinrent au Palais Roïal
onsulter ce qui se devoit faire en cet-
e occasion, où les paroles paroissoient
n remede trop foible pour un si grand
nal; mais, comme on jugea qu'il ne
illoit point encore dans cette premie-
e chaleur aigrir d'avantage le Peuple,
fut conclu qu'ils retourneroient s'ex-
oser aux coups de pierres & aux inju-
s. Ils le firent de bonne grace, quoi
ue le Maréchal de la Meilleraye eût
s goûtes, & ne pût marcher sans l'ai-
e d'un bâton, & que le Coadjuteur
it une santé assez foible. On y envoïa
ussi des Soldats, pour voir si les armes
e feroient point de peur à cette fu-
eufe troupe; mais, après que quel-
ues coups les eurent un peu écartez,
ur colere augmenta d'avantage, &
ur rage en devint plus forte. Cette
edecine, qu'on ne leur donna que

1648. par force, & pour essayer si les apparences en seroient utiles à leur guerison, n'ayant pas eu d'effet, on cess de la pratiquer, & on crût que l mieux étoit de ne rien faire d'extraordinaire, de peur de faire connoître aux Parisiens le danger où leur fo lie exposoit la France. On passa tou te cette journée dans l'esperance qu ce Tumulte pourroit s'apaiser, ma avec beaucoup de crainte qu'il ne s'au gmentât. On tint Conseil au Pala Royal à l'ordinaire, & nous y demeu râmes paisiblement; riant & causant selon nôtre coûtume, de mille faribo les: car, outre qu'en telles occasion personne ne veut dire ce qu'il pense, ne veut pas montrer d'avoir peur, n aussi ne veut être le premier à prono tiquer le mal. Plusieurs personnes e effet vinrent trouver la Reine, qu legerement & sur des fausses apparan ces, lui dirent que ce n'étoit rien, que toutes choses s'apaisoient. L Rois se flattent aisément: nôtre R gente étoit de même, qui, étant n avec un courage intrépide, se m quoit des Emotions populaires, & n pouvoit croire qu'elles dûssent caus

e mal conſiderable. Sur le ſoir, le 1648.
Coadjuteur revint trouver la Reine de
a part du Peuple, forcé de prendre
ette Commiſſion, pour lui demander
ncore une fois leur Priſonnier, ré-
olus à ce qu'ils diſoient, ſi on le leur
efuſoit de le ravoir par la force.
Comme le cœur de la Reine n'étoit
as ſuſceptible de foibleſſe, qu'il paroiſ-
oit en elle un courage qui auroit pû
aire honte aux plus vaillans, & que
'ailleurs le Cardinal ne trouvoit pas
on avantage à être toûjours battu,
lle ſe moqua de cette Harangue, &
e Coadjuteur s'en retourna ſans ré-
onſe. Un de ſes Amis & un peu
es miens*, qui, peut-être auſſi-bien
ue lui, n'étoit pas dans ſon ame au
eſeſpoir des mauvaiſes Avantures de
a Cour, & qui ne l'avoit pas quitté de
oute la journée, me dit à l'oreille,
ue tout étoit perdu, qu'on ne s'amu-
ât point à croire que ce n'étoit rien
ue tout étoit à craindre de l'inſolen-
e du Peuple, que déja les Ruës étoient
leines de voix qui croioient contre
a Reine, & qu'il ne croioit pas que
ela ſe pût appaiſer aiſément.

* Laigue.

La nuit, qui ſurvint là-deſſus, les

1648. tous, & confirma la Reine dans s[a] créance, que l'Avanture du jour n'é[-]toit nullement à craindre. Elle tour[-]na la chose en raillerie, & me de[-]manda au sortir du Conseil, comm[e] elle vint se deshabiller, si je n'avoi[s] pas eu grand peur? Cette Princess[e] me faisoit une continuelle guerre d[e] ma poltronnerie; si bien qu'elle m[e] fit l'honneur de me dire gaiement qu'à midy, peu aprés son retour d[u] *Te Deum*, quand on lui étoit ven[u] dire le bruit que le Peuple commen[-]çoit à faire, elle avoit aussi-tôt pens[é] à moi, & à la frayeur que j'aurois a[u] moment que j'entendrois cette Nou[-]velle si terrible, & ces grands mots de *Chaines tenduës*, & de *Barricades*. Elle avoit bien deviné, car, j'avoi[s] pensé mourir d'étonnement, quand o[n] me vint dire que Paris étoit en armes ne croyant pas que jamais dans ce Pa[-]ris, le séjour des délices & des dou[-]ceurs, on pût voir la Guerre, ni de[s] Barricades, que dans l'Histoire & dan[s] la Vie d'Henri III. Enfin, cett[e] plaisanterie dura tout le soir; &, com[-]me j'étois la moins vaillante de l[a] Compagnie, toute la honte de cett[e]

ournée tomba ſur moi. Je me mo- 1648.
quai en moi-même, non-ſeulement de
na frayeur, mais encore des avis que
eux heures auparavant Laigue m'a-
oit donnez ſi charitablement. Ce ne
ut pas ſans admirer comme les cho-
es ſont priſes diverſement, ſelon les
ifferentes paſſions des hommes. Ce
nême jour, le Premier Préſident étoit
enu au bruit des Exilez trouver la
Reine, pour lui demander ſes Con-
reres; mais elle l'avoit renvoié ſans
éponſe. Le Peuple, qui le ſoupçon-
noit d'être d'accord avec la Cour,
lla chez lui: des coquins remplis de
age crierent contre lui qu'il étoit un
raitre, & qu'il avoit vendu ſa Com-
pagnie; ſi bien qu'il fut contraint,
pour les appaiſer, de ſortir à pied dans
es Ruës, & ſe preſenter à ces Mutins,
pour ſe juſtifier à eux. Sans cette
ermeté, ils euſſent été peut-être plus
oin dans leur inſolence. Sa douceur
calma leur furie, & ils reçûrent ſes
uſtifications, à condition qu'il retour-
neroit demander Brouſſel: ce qu'il fit,
avec auſſi peu de ſuccès que la premie-
re fois.

Le lendemain, ſelon qu'il avoit

été résolu au Conseil le jour préce-deni, le Chancelier * eut ordre d'al-ler au Palais, pour y présider, pou calmer les esprits, & empêcher le desordres qui pourroient arriver sur l prétexte de cette Affaire †. La Sedi tion avoit donné de la terreur à tou le monde, & les Amis du Chancelie lui dirent que cette occasion leur pa roissoit infiniment perilleuse pour lui Il vit des mêmes yeux que les autres l danger où il s'exposoit; mais, cett ame trop attachée à la Faveur ne le fu point à l'amour de la vie: il préfer à cette crainte l'avantage de faire un action qui fût au dessus du commun & comme la Reine même l'avoit ju gée necessaire, il voulut y aller, san montrer aucune marque de foiblesse Il partit à cinq heures du matin, & s'en alla au Palais; ou, pour mieu dire, il partit de sa maison dans c dessein. L'Evêque de Meaux son Fre-re voulut aller avec lui; & de la Duches-se de Sully sa Fille, belle, jeune, & courageuse, se jetta dans son Carosse, quoi qu'il pût faire pour l'empêche de s'y mettre. Comme il fut sur le Pont-Neuf, trois ou quatre grands

* Seguier

† On a crû aussi qu'il alloit interdire le Parlement; mais, je n'en ai rien sçû de certain. Il ne me parut alors aucune marque de ce dessein; & je ne l'ai oüi dire que long tems aprés.

endards aborderent ſon Caroſſe, & 1648.
ui demanderent inſolemment, *qu'il
eur rendît leur Priſonnier*; lui diſant
ue s'il ne le faiſoit, ils le tueroient à
heure même. Ces Deſeſperez aiant
ommencé le bruit, il en arriva d'au-
res, qui l'environnerent,& qui le me-
acerent de la même choſe Lui, ne
çachant comment faire pour s'échap-
er doucement de cette canaille,com-
nanda à ſon Cocher de paſſer outre,&
'aller devers les Auguſtins,où étoit la
Maiſon du Duc de Luines ſon ami;
our y entrer, au cas qu'il y fut con-
raint par la multitude; ou pour s'a-
heminer plus ſûrement par le Pont
Nôtre-Dame au Palais:car il crût que
es bons Bourgeois ne le laiſſeroient
as au pillage de ces Mutins. Etant
rrivé auprés des Auguſtins,ce Peuple
ommença de s'écarter; de ſorte qu'il
rit reſolution de s'en aller de là à pied
au Palais, & de mettre ſon Caroſſe
chez le Duc de Luines. Mais, il n'eut
pas fait trois pas, qu'un grand Ma-
raud vêtu de gris commença à crier
tout de nouveau contre lui, *Aux Ar-
mes, aux Armes, tuons-le,& vangeons-
nous ſur lui de tous les maux que
nous ſouffrons.* A ceci, le Tumulte

1648. s'échauffe & s'augmente, & le Chan celier fut contraint de se jetter dan l'Hôtel de Luines, pour s'y sauve tout de bon. Gueres de gens n'étoien encore éveillez dans cette Maison il fut reçû seulement d'une bonn vieille femme, qui, voyant un Chan celier de France lui demander du se cours, le prit par la main, & le me na dans un petit Cabinet fait d'ais d sapin, qui étoit au bout d'une Sall Il n'y fut pas plûtôt entré, lui & s troupe, que voici cette canaille qu vint avec des cris effroiables demande où il étoit & dirent avec mille ser mens, qu'ils le vouloient avoir. Le uns disoient, *Ce sera Prisonnier pou Prisonnier : nous en ferons un échang avec nôtre cher Protecteur.* Les autres plus méchans, disoient qu'il le falloi démembrer, & le mettre par quar tiers, afin d'en mettre les morceau par les Places publiques, & montre leur ressentiment par leur vengeance. Ils allerent enfin le chercher jusques à ce petit Cabinet; &, comme ils virent le lieu assez abandonné; ils se contenterent seulement de dôner quelques coups contre les ais, & d'écou-

er s'ils n'entendoient point de bruit ; 1648.
uis allerent ailleurs le chercher. Il
ſt à croire que ce Miniſtre, dans le
emps qu'ils étoient à ſa porte, n'é-
oit pas à ſon aiſe, & qu'il ſentit qu'il
toit homme. Il ſe confeſſa dans ce
Cabinet à ſon Frere l'Evêque de
Meaux, & ſe prépara tout-à-fait
la mort. Il avoit envoié au Palais
Roial demander du ſecours ; & dès
u'on ſçût le péril où il étoit, on
nvoya commander aux Gendarmes
& Chevaux-legers d'y aller. Le Ma-
echal de la Meilleraye s'achemina
our l'aller querir, avec deux Com-
agnies de Suiſſes ; & cet Illuſtre Pri-
onnier fut tiré de ce péril par la ve-
uë du Grand Maître. Il le fit pren-
re ſous les bras, pour l'amener à
ied au Palais Royal ; car, dans cet
mbaras, on ne pût trouver ſon Ca-
oſſe ; & toutes choſes étoient bon-
es, hormis d'être expoſé à la furie
du Peuple.

Le Lieutenant Civil vint auſſi don-
er de l'aide au Chancelier, & le
encontrant en chemin il le mit dans
ſon Caroſſe avec ſa Fille la Ducheſſe
de Sully, & l'Evéque de Meaux.

Comme ils passerent devant la Place
1648. Dauphine au milieu du Pont-Neuf,
le Peuple, qui étoit en colere d'avoir
perdu sa proye, fit une decharge sur
eux, dont il y eut quelques Soldats
de tuez de ceux qui environnoient leur
Carosse : & la Duchesse de Sully re-
çût un coup de mousquet au bras,
d'une balle qui avoit déjà perdu sa
force ; car ils tirerent de loin : par
consequent, elle ne la blessa que par
une grande coutusion. Un Exempt
du Roi, celui qui est toûjours à la
suite du Chancelier fut tué, par cet-
te canaille, de même qu'un des Gar-
des qui l'accompagnent. Ils arrive-
rent chez le Roi assez alarmez de cet-
te Avanture, & le Chancelier y de-
meura quelques jours, n'ôsant pas re-
touner chez lui, de peur que la Po-
pulace animée ne fit dessein d'aller
piller sa maison. A son retour, l'aïant
été voir dans sa Chambre, il me repre-
senta lui-même l'état où dans cet in-
stant il avoit été ; & comme je lui de-
mandai s'il avoit trouvé l'image de la
mort horrible, il me dit qu'il a-
voit souffert ce que selon l'humanité
on ne se peut exempter de sentir ;

nis que Dieu lui avoit fait beau- 1648.
cup de grace, l'ayant entierement
ccupé du ſoin de ſon ſalut, & de lui
dmander pardon de ſes pêchez.

Voilà comme ſe paſſa le matin de
l ſeconde Journée, qui ne fut pas
eilleure que la premiere. Au re-
vil de la Reine, ſur les neuf heures
d matin, on lui apprit cette Nouvel-
l. Elle la fâcha infiniment, non
ſulement par la pitié qu'elle eut d'u-
n perſonne de cette qualité, qui
pur ſon ſervice avoit été deux heures
etre les mains de mille coquins di-
gies de la corde; mais encore, par la
leſſure que ſon Autorité recevoit de
c coup, qui devoit être d'une dan-
greuſe conſequence à l'Etat, & avoir
d mauvais effets, par le bruit qu'el-
l feroit chez les Etrangers. Elle con-
it qu'ils reprendroient de grandes
frces ſur cette nouvelle, & qu'un
Chancellier de France, ſans reſpect
dans Paris, que le Peuple avoit vou-
l tuer dans les Rues, ſon Roi pre-
ſnt, étoit une marque certaine que
l Puiſſance du Prince étoit aneantie,
& l'Amour des Sujets envers leur Sou-
verain apparament éteint en eux.

1648. Après que la Reine eut eſſuié ce chagrin, dont la cauſe lui faiſoit voir malgré ſa fermeté à ne s'ébranler d rien, qu'elle devoit tout craindre, i fallut qu'elle ſe levât, pour recevoi le Parlement qui la vint trouver e corps à pied, pour lui demander l Priſonnier. Elle leur parla vigoureu ſement, de bon ſens, & ſans s'émou voir; car en cette occaſion elle agi ſoit ſelon ſes propres ſentimens, & d'elle même. Entre beaucoup d choſes qu'elle leur dit, ces mots m reſterent dans la memoire, qui m parurent dignes d'être remarquez *Que cela étoit étrange & bien honteu pour eux, d'avoir vû du tems de la fe Reine ſa belle Mere, M. le Prince e Priſon à la Baſtille, ſans en avoir mon tré aucun Reſſentiment; & que pou Brouſſel, eux & le Peuple fiſſent tan de choſes. Que la Poſterité regardero avec horreur la cauſe de tant de deſo dres, & que le Roi ſon Fils auroit u jour ſujet de ſe plaindre de leur Proced & de les en punir.* Le Premier Preſi dent lui répondit peu de choſe; & l Preſident de Mêmes, l'interrompan prit auſſi la parole, & lui dit, *Oſe*

is-je, Madame, vous dire qu'en l'état 1648.
i sont les Peuples, il ne faut penser
i'au remede, & que Vôtre Majesté doit,
: me semble, éviter la douleur de ren-
re ce Prisonnier par force, en nous le
:donnant de sa propre volonté, & de
mne grace. La Reine lui repliqua,
u'il étoit impossible de faire ce tort à
Autorité Roiale, & laisser impuni un
omme qui l'avoit attaquée avec tant
'insolence: qu'ils devoient bien voir par
i douceur de sa Régence, quelles étoient
s intentions; & qu'en son particulier
lle étoit toute disposée à lui pardonner;
iais qu'ils savoient bien, qu'il y avoit
ne certaine severité, à quoi les Rois
oient obligez, pour contenir les Peu-
les dans quelque Crainte.

Après ces sortes de Disputes, elle
:s quitta, & le Premier President,
ourant aprés elle, la conjura tout de
ouveau de bien penser à ce qu'elle
iisoit, à quoi la Reine instruite en
et endroit par son Ministre, comme
lle l'avoüa depuis, leur repartit,
Que de leur côté ils fissent ce qu'ils de-
voient; qu'ils témoignassent à l'avenir
lus de respect aux volontez du Roi; &
ue de sa part, cela étant, elle leur fe-

roit toutes les graces qu'ils pourroient jutement prétendre d'elle. Le Chanclier, qui étoit present, leur expquant ce que cette Reponse vouldire, leur fit entendre que s'ils prmettoient de ne plus opiner sur Declaration, & cesser absolument s'assembler sur les Affaires d'Etat, le leur redonneroit leurs Prisonnie puis que la seule raison qui av obligé la Reine à faire ce qu'elle av fait, avoit été leur Revolte, & Censure qu'ils faisoient tous les jo sur cette Declaration, qui les cobloit de graces, & qui leur marqu assez la bonté de Sa Majesté, & douceur de son Ministre. Sur ce Proposition, toute la Compagnie résolut de s'en retourner au Pala s'assembler là-dessus, pour savoir qu'ils avoient à répondre. Ils sorent de chez la Reine dans le mê ordre qu'ils étoient venus; & come ils arriverent dans la Rue St. Hnoré, aux premieres Barricades qu rencontrerent, ils furent arrêtez p le Peuple, qui les environna, cria & demandant Broussel. Plusieu s'approcherent du Premier Presiden

& lui preſentant le piſtolet à la gorge, lui dirent milles injures, & le menacerent que s'il ne leur faiſoit rendre M. de Brouſſel ils le tueroient. Ils montrerent en effet aſſez de deſir de le maltraiter; mais, il ſe ſauva par ſa fermeté & ſa conſtance, les aſſurant qu'il venoit d'y travailler de toute ſa force: & ſur ces paroles, ils lui donnerent la vie, à condition qu'il s'en retourneroit à l'heure même trouver la Reine; lui ſignifiant, que s'il ne l'obtenoit, ils le mettroient en mille morceaux. 1648.

Toute cette Compagnie revint donc ſur ſes pas, bien étonnée de voir que la furie du Peuple s'étendoit juſques ſur eux. Ils ſe connoiſſoient la cauſe de ces deſordres, & n'y auroient pû remedier, s'ils avoient voulu l'entreprendre; car, quand le Peuple ſe mêle d'ordonner, il n'y a plus de Maître, & chacun en ſon particulier le veut être. Cette celebre Republique de Rome, qui s'étoit renduë Maîtreſſe du Monde preſque tout entier, a ſçû par experience combien il eſt dangereux de lui donner part au Gouvernement; & ces illuſtres Conquerans, dont chaque Ci-

1648. toien s'estimoit plus qu'un Roi, on
sans doute senti par cette noble illu
sion de l'amour de la Liberté, com
bien la furie populaire est une chos
dure, cruelle, & facheuse.

La France, qui est accoûtumée
cette belle & honorable Servitude d
nos Souverains, regardoit la Puissanc
que le Peuple vouloit prendre dan
Paris, comme une grande maladie d
l'Etat, & le Parlement même en éto
surpris. J'entrai chez le Roi peu a
près le retour de ces Longues Rob
au Palais Roial, & je les vis passer d
grand Cabinet de la Reine, par dess
la terrasse qui separe les deux Corp
de Logis de cette Maison, pour all
dans la grande Gallerie du Roi, fai
ce qu'ils avoient eu dessein de faire a
Palais, c'est-à-dire, chercher les moien
d'apporter quelque remede au m
present. Ils n'avoient point mangé d
tout le jour, & il étoit tard, Par p
tié, plûtôt que par tendresse, la Re
ne eut le soin de leur faire porter d
pain & du vin avec quelque viande
qu'ils devoient ce me semble mange
avec beaucoup de honte, voiant qu'i
étoient la cause de ces Desordres, d

in

nquiétudes de la Reine, de la prise 1648.
e Broussel, & de la Révolte du Peule.

Après leur repas, le Duc d'Orleans alla, pour y tenir sa place ordinaire. Le Chancelier s'y trouva aussi, pour présider ; ce qu'il fit avec une grande presence d'esprit, quoi que ce fût vec les images de la mort, & du pel qu'il venoit d'essuier. Le Cardiaì y fut un moment pour les conjuer de penser tout de bon, & avec es intentions sinceres, au remede des aux qui pouvoient naître de ces ommencemens de Révolte. Il avoit eaucoup d'esprit, & parloit assez bien ôtre Langue : il l'écrivoit même d'ue maniere à se pouvoir faire admirer; ais comme, il lui restoit l'accent : son Païs, il n'avoit pas l'agrément i discours, ni la facilité de s'expliier élégamment. Il leur dit seuleent en cette occasion, *qu'il croioit u'ils avoient fort bonne intention, que : Reine l'avoit de même ; que cela ént ; il étoit facile de s'accommoder.* n de mes Amis qui étoit de cette ompagnie, me dit qu'il avoit ensuite peté ce peu de mots beaucoup de

1648. fois & assez confusément ; de sort que sa petite Harangue ne servit qu'à faire rire ceux qui ne pensoient guer serieusement à ce qu'il conseilloit d faire avec assez de raison. Ce qui nou doit faire connoître, que naturelle ment il y a de l'iniquité dans le cœu des hommes, & que la justice en es souvent banie. Si cela n'étoit pas ils estimeroient les choses raisonnable ment dites, par quelque bouche qu'el les les fussent.

Toute cette journée, malgré le Barricades, il y eut beaucoup de mon de chez la Reine, qui fut toûjours au Cercle avec la Reine d'Angleterre, & plusieurs Princesses, attendant la reso lution que prendroit le Parlement. Le Cardinal n'étoit pas sans inquietud & dans cette même attente, il alla s'en fermer dans le petit Cabinet de la Reine, avec l'Abbé de la Riviere, qui n'étoit pas si chagrin que lui ; car il esperoit que l'abbaissement du Ministre serviroit à son élevation. Cette tristesse ne paroissoit point sur le visage du Cardinal : au contraire, quand il se montroit au public, il témoignoit beaucoup de tranquilité ; &,

comme je l'ai remarqué ailleurs, il é- 1648.
roit plus humain & plus doux dans le malheur, que dans la prosperité : il ne fuïoit pas ceux qui lui vouloient parler avec la même sécheresse, que quand il étoit satisfait & content. Par cette raison, les Gens de la Cour lui souhaitoient toûjours quelque mauvaise Avanture, afin de l'humilier : car il est naturel à l'homme de regler ses sentimens selon la mesure de ses interêts ; & le plus sage de tous ne l'est guere, quand il desire quelque bien qu'on lui refuse avec des marques de mépris & de rudesse. Malgré la douceur du Cardinal, il n'en avoit pas dans son procedé, ni même dans ses paroles : elles étoient quasi toûjours seches, & fort differentes de ses promesses, qui ne produisoient jamais ou rarement de bons effets, s'il n'y étoit contraint par l'intrigue des prétendans: ils ont quasi toûjours arraché ses bienfaits de sa foiblesse, plûtôt que de sa bonté.

Le Parlement aïant achevé sa déliberation ; il vint trouver la Reine, qui les alla recevoir dans sa petite Gallerie, n'ayant nulles femmes auprés

1648. d'elle. Le Premier President, au nom de sa Compagnie, lui protesta de leur Fidelité par un compliment assez court,& lui rendit compte de leur Déliberation; *Par laquelle ils promettoient de differer & surseoir toutes leurs Déliberations, jusques après la Saint Martin, hormis sur les Rentes & sur le Tarif.*

Cet Arrêté n'étoit rien de bon. On voioit sous cette promesse une véritable intention de recommencer tout de nouveau quand la Saint Martin seroit passée, & qu'alors ils pourroient s'assembler à leur gré sur toutes matieres; & neanmoins, en consequence de ce délai, la Reine forcée par l'état où se trouvoit Paris, leur accorda leur Prisonnier; & leur donna dès cet instant une Lettre de Cachet pour le faire revenir avec les Carosses du Roi, qui furent commandez pour l'aller querir en diligence.

Cette grace extorquée & colorée seulement par une apparente & très courte obéissance, qui à proprement parler n'étoit qu'une Victoire qu'ils emportoient sur la Roiauté, fit de la peine à la Reine, & en dût faire au

Cardinal. Elle causa même du chagrin dans l'ame des bons François, dont le nombre étoit petit ; car ceux qui composoient la Cour l'avoient ulcerée par la haine, ou occupée du desir de voir changer la fortune du Ministre si bien qu'on peut dire que les malheurs de la Reine étoient grands, & que peu de personnes y prenoient part. 1648.

Voici donc le Prisonnier Broussel que la Reine est contrainte de rendre : le Parlement est victorieux ; & lui & le Peuple sont les Maîtres. Les Bourgeois avoient pris les armes par l'ordre du Roi, de peur que la canaille insolente ne devint trop absolue, & les Colonels des Quartiers & Compagnies de la Ville faisoient leurs gardes avec tant d'ordre, qu'on peut dire que jamais desordre ne fut si bien ordonné : une Sédition aussi grande & aussi impétueuse que celle là, devant vrai-semblablement causer plus de mal qu'elle n'en causa. Mais les Bourgeois qui avoient pris les armes fort volontiers pour sauver la Ville du pillage, n'étoient guere plus sages que le Peuple, & demandoient Broussel d'aussi bon cœur que le Crocheteur; car outre qu'ils étoient tous infectez de l'amour

1648. du bien public, qu'ils estimoient être le leur en particulier, qu'ils aimoient trop ledit Parlement, & qu'ils avoient tous de la haine contre le Ministre, ils étoient remplis de joye, de penser qu'ils étoient necessaires à quelque chose. Ils croioient avoir part au Gouvernement, puis qu'ils gardoient les portes de la Ville, & chacun dans sa Boutique raisonnoit sur les Affaires d'Etat. Ils ne faisoient pas tant de bruit que les autres; mais, ils demandoient Broussel gravement, & disoient qu'ils ne se desarmeroient point, s'ils ne le voioient de leur yeux.

Après que le Parlement eut eu son Audience, toute cette Compagnie sortit du Palais Royal, & s'en retourna aussi triomphante que la Reine étoit humiliée. Le Peuple & les Bourgeois leur vinrent demander ce qu'ils avoient fait pour Broussel. Ils leur répondirent, qu'ils avoient obtenu sa liberté, & un de ses Neveux qui étoit en leur Compagnie parut avec la Lettre de Cachet; & leur promit qu'il seroit à Paris le lendemain à huit heures du matin. Cette Promesse leur donna quelque consolation, & un peu de repos; mais,

au moindre doute qu'ils avoient, ils 1648.
recommençoient leurs imprécations, & parmi leur colere, ce grand dechainement qu'ils avoient contre la Personne de la Reine, & du Ministre, étoit une chose étonnante. Ils ne feignoient pas de dire, que si on les trompoit, ils iroient saccager le Palais Roial, chasseroient cet Etranger; & ils crioient incessamment, *Vive le Roi tout seul, & Monsieur de Broussel.*

La nuit fut assez facheuse; car en de telles rencontres, on doit tout craindre. L'alarme fut grande au Palais Roial; la Reine même, avec toute sa fermeté eut de l'inquietude; les Bourgeois tiroient incessamment, & ils étoient si près de la Maison du Roi, que les Sentinelles du Regiment des Gardes, & celles de la Rue St. Honoré, se regardoient de fort près. Les menaces qu'ils faisoient ne furent pas cachées au Cardinal; & malgré la gayeté qu'il avoit affectée en public, il ne laissa pas de se precautionner en homme qui avoit peur. Il ne se coucha point de toute la nuit, étant toûjours botté, & prêt de mon-

1648. ter à cheval, en cas qu'il y eut ét contraint par la rage & la folie d Peuple. Il y avoit un Corps de Gar de chez lui, un à sa porte, & dans son Ecurie un grand amas d mousquets, pour se deffendre s'il eu été attaqué. Il fit tenir dans le Boi de Boulogne quelque Cavalerie pou l'escorter s'il étoit contraint de sortir & ceux qui étoient attachez à lui n le quitterent point qu'il ne fût jour Un Italien, qui étoit à lui, qui avoi autant de poltronnerie, que d'esprit & qui avoit peu de tendresse pour so Maître, me dit le lendemain, *ch per tutto'l Regno di Francia, no vorebbe aver da passare una cosi mala note, come quella ch'era passata.* *

* Que pour tout le Royaume de France, il ne voudroit pas passer une nuit pareille à celle qu'il avoit euë.

Le lendemain, les Mutins, en attendant la venuë de leur Prisonnier, continuerent leurs menaces, disans tout haut, qu'ils vouloient envoyer querir le Duc de Beaufort, & le mettre à leur tête. Cette insolence s'augmenta, quand on leur dit qu'on avoit vû de la Cavalerie dans le Bois de Boulogne. Ne pouvant deviner ce que c'étoit, ils s'imaginerent qu'il y avoit dix mille hommes dans cette

mbuſcade, & que c'étoit pour les 1648.
hâtier de leur Révolte. Lors qu'ils
ntendirent huit heures ſonner, &
ue leur Priſonnier n'étoit point en-
or venu, ce fut de ſi grands redou-
lemens de cris, & de ſi terribles
henaces, que Paris dans cet inſtant
toit quelque choſe d'effroyable. En-
in, ce Tribun du Peuple étant arrivé
dix heures, les Exclamations de
oye furent infinies, les Chaines fu-
ent détenduës, les Barricades rom-
uës, pour le laiſſer paſſer; & jamais
Triomphe de Roi, ou d'Empereur
Romain, n'a été plus grand que ce-
ui de ce pauvre petit Homme, qui
'avoit rien de recommandable, que
'être entêté du Bien public & de
a haine des Impôts; ce qui en effet
toit une choſe loüable, ſi elle eût
té reglée par une bonne & pru-
ente conduite, & ſi ſa vertu eût
té tout à fait exempte de l'eſprit de
Caballe; car je ſçai que pendant tou-
e la Guerre, les Eſprits factieux, &
ui n'agiſſoient que par des motifs
'interêts avoient de grandes liaiſons
& de grandes Conferences avec lui.
C'eſt pourquoi ſes bonnes qualitez

1648. n'étoient pas pures, ni exemptes de corruption. Il fut mené à Nôtre Dame, où le Peuple voulut qu'on chantat le *Te Deum*; mais ce pauvre homme honteux de tant de bruit, s'échapa de leurs mains, & sortant pa une petite porte de l'Eglise, s'en all chez lui, où beaucoup de gens de l Cour le furent voir par curiosité.

Après le retour de Broussel, il sembloit que tout ce Desordre devoit ce ser; mais les Bourgeois, sans avo nulle soumission aux ordres & aux vo lontez du Roi, ne voulurent poi quitter leurs Armes, ni ôter leurs Ba ricades, que par l'ordre du Parl ment; & disoient tout haut, *qu'ils reconnoissoient point d'autres Maître ni d'autres Protecteurs*. Ainsi le m me matin, en presence de Broussel qui de chez lui avoit été droit au Pa lement, cette Compagnie, Maître de la vie du Roi, & de la Ville, do na un Arrêt en ces termes:

LA Cour ce jourd'hui les Chambr assemblées, oüi le Prevôt des Ma chands de cette Ville, sur les ord qu'il avoit donnez en consequence

Emotion qui étoit arrivée le jour de 1648.
evant-hier, hier, & ce matin; oüi
ussi le Procureur General du Roi; a
rdonné que toutes les Chaines tenduës
& Barricades faites par les Bourgeois,
seront détenduës, démolies, & ôtées,
Enjoint à eux de se retirer chacun chez
soi, & s'appliquer à leurs vacations.

Fait en Parlement, le vingt-huit
Aoust 1648.

Ensuite de cet Arrêt, tous obéïrent si ponctuellement, que deux heures après on pouvoit aller par Paris, comme dans les tems les plus paisibles; & toutes choses se calmérent, de sorte qu'il sembloit que le passé eût été un songe. Mais, comme il faut peu de sujet pour troubler les Esprits d'une Populace déjà émue, le malheur voulut qu'on fit apporter deux Charettes de poudre pour le Regiment des Gardes, qui entrérent par la porte Saint Antoine. Cet objet frappa leur imagination de mille fraieurs, & fit croire aux Bourgeois, comme à des Criminels qui craignent le Supplice, que la Reine avoit quelque dessein de les punir. Sur cela, ils coururent aux

1648. Charettes, les pillerent, & crieren tout de nouveau *Aux Armes.* Le Magiſtrats de la Ville y allerent, pou les appaiſer, qui les aſſûrerent qu'il n'avoient rien à craindre; mais, il ne les purent perſuader. Le feu d ce nouvel accès de Rebellion, s'en flamma avec tant de promptitude qu'en moins d'une demie heure communiqua ſa chaleur juſques à l'au tre bout de la Ville; & Paris, dan cet inſtant, reprit la même face qu' avoit euë le matin. Sur cet avis, l Reine tint Conſeil, avec le Duc d'Or leans, le Miniſtre, le Grand Maître & tous les autres. On y réſolut d renvoier dans leurs Quartiers toutes le Gardes qui étoient devant la porte d Palais Roial, afin d'ôter au Public le ſoupçons qu'il pourroit avoir eû à l vûë de ces Charettes: ce qui s'execut auſſi-tôt; les Emotions populaire dans Paris, qui eſt plûtôt un Mond entier qu'une Ville particuliere, ſon des torrens furieux, qui s'épenden avec une ſi grande impetuoſité, qu ſi on les laiſſoit groſſir, ils feroien capables de faire des ravages, que l poſterité par leurs terribles effets au-

 1648.

oit peut-être de la peine à les croire.
On manda enfin le Prévôt des Marchands, à qui la Reine dit qu'elle s'étonnoit de cette rumeur, que la poudre qui avoit épouvanté le Peuple, étoit seulement pour fournir le Corps de Garde de la Maison du Roi, qui en manquoit; & que pour marque qu'elle n'avoit pas de dessein qui pût inquieter aucune sorte de personnes, elle avoit renvoïé toutes les Compagnies des Gardes dans leurs Quartiers; & l'assûra qu'il n'étoit resté dans la Place, où étoit le Corps de Garde, que la simple Garde ordinaire. Elle lui commanda d'aller publier ces veritez dans les Ruës, afin de rassûrer tout le monde. Il obéit aux ordres de la Reine; mais, il ne fut pas écouté: la Raison, & la Verité, ne sont pas de la connoissance de ces sortes des gens. Elles furent reçûës avec des injures insolentes, & rebutées comme des ennemies, contre qui ces furieux avoient naturellement de l'antipathie. Leur incredulité s'augmenta par le souvenir de cette Cavalerie, dont ils avoient entendu parler le matin, qui avoit été en embuscade

1648. Bois de Boulogne ; & de toutes c
Chimeres, ils en faisoient une fabl
où ils ajoûtoient plus de foi qu'au r
cit de l'Histoire. L'épouvante qu'
se donnoient à eux-mêmes eut tant
force sur leur imagination, qu'il
en eut d'assez sots pour dire que
Reine de Suede étoit aux portes
Paris, pour secourir la Reine, par
qu'ils avoient oüi dire, que cet
Princesse étoit une Guerriere,
qu'ils savoient par ses derniers Am
bassadeurs qu'elle voit contracté A
liance avec la nôtre. A force de le
crier qu'ils n'avoient rien à craindr
il y eut quelque momens où il sem
bla que leur ardeur commençoit
peu à s'éteindre ; & sur les sept
huit heures du soir, on vint dire
la Reine que le Peuple paroissoit vo
loir se taire : ce qui l'obligea de so
ger à se mettre au lit. Elle avoit b
soin de se reposer des fatigues, & d
cruelles inquietudes, qu'elle avo
senties, malgré sa tranquilité ordina
re. Elle étoit à peine assise à sa toile
te, pour se deshabiller, que le bru
de la Rue Saint Antoine, qui éto
épandu par Paris, recommença, to

nouveau dans la Rue St. Honoré, 1648.
ec beaucoup plus de fraieur pour la
our que celle du jour; car la nuit,
s choses paroissent plus fâcheuses,
donnent beaucoup plus d'inquie-
ude. Il y avoit eu des gens assez
échans, pour jetter des Billets par
es Rues & dans les Places publiques,
qui conseilloient aux Bourgeois de
rendre les Armes, & qui les avertis-
oient charitablement qu'il y avoit des
Troupes aux environs de Paris; avec
vis certain, que la Reine vouloit en-
ever le Roi, & ensuite les faire sac-
cager, pour les punir de leur Revol-
te.

L'alarme fut grande parmi le Peuple, & le Palais Royal en eut sa part. On vint dire à la Reine tout librement, qu'elle n'étoit plus en sûreté dans cette Maison, sans Fossez ni sans Gardes. On lui apprit qu'il y avoit des troupes de Bourgeois mêlées de canaille, qui disoient tout haut, *Qu'ils vouloient le Roi; que leur résolution étoit de l'avoir entre leurs mains, pour le garder eux mêmes à l'Hôtel de Ville; qu'ils vouloient les Clefs des Portes de la Ville, de peur qu'on ne l'enlevat; que lui hors*

1648. *du Palais Roial, ils ne se soucioient gu res du reste; & que volontiers ils y me troient le feu.* Sur ces horribles m naces, nous commençames tous craindre pour elle & pour nous, sc pour sa personne, soit pour les nôtre soit enfin pour nos maisons qui éta voisines de la Cour couroient grar risque d'être pillées. Chacun lui apr alors le peril où elle étoit, & les in solences que le Peuple disoit cont elle; car on flatte les Rois jusqu l'extremité: mais aussi quand le ma que est levé on ne les épargne pa Gerzé, nouveau Capitaine des Garde sur ce qu'elle montra quelque regr d'avoir renvoïé les Gardes, lui dit ave ostentation, *Madame, nous somm ici une poignée de gens qui mourrons à vôtre porte*; mais, comme ces offres a voient plus de beauté que de force, ell les reçût plûtôt côme des marques du mauvais état où elle étoit, que comme un remede capable de la consoler des maux qu'elle avoit sujet de craindre. Il fallût qu'elle en cherchât la guerison dans sa propre fermeté; car, le Cardinal Mazarin étoit si rempli de trouble & d'effroi, qu'elle n'en

cevoit nul secours. Dans cet instant, 1648.
le connut bien clairement tout ce
ui pouvoit lui arriver. Elle le sentit ;
la rougeur qui lui monta au visa-
sur le compliment de Gerzé, nous
fit assez connoître ; mais, je dois
i rendre ce témoignage, qu'aprés
oir observé ses paroles, ses senti-
ens, & ses actions, je ne vis en elle
lle marque de foiblesse : au contraî-
, elle demeura toûjours également
nstante & ferme, & parut dans ce
oment très-digne de ses grands A-
ux, & parler en Petite-Fille de
harles-Quint, qui joignit par sa der-
ere retraite la pieté à ses Heroïques
ertus. Elle répondit, à ceux qui
i disoient les choses du monde les
us effroiables, ces belles paroles dont
me souviendra toute ma vie, *ne craî-*
nez point : Dieu n'abandonnera pas
Innocence du Roi; *il faut se confier en*
i. Quand je l'entendis parler ainsi,
fus honteuse je l'avouë, d'avoir crû
ue sa tranquilité pouvoit être quel-
ue fois causée par l'ignorance du pé-
il. Je l'en avois soupçonnée, parce
u'en effet les Rois ne voient jamais
eurs maux qu'aux travers de mille nua-

1648. ges. La Vérité que les Poëtes & Peintres representent toute nue toûjours devant eux habillée de mi façons ; & jamais mondaine n'a souvent changé de mode, que cel là en change quand elle va dans Palais des Rois. En cette occasio cette Grande Princesse n'a pû être a cusée d'aveuglement : elle senti fortement l'état où elle étoit, qu'e en fut peu après malade;mais son a plus forte que son corps la soûtint vec tant de fermeté, qu'elle auroit honte de montrer ce que la nature n voit pû éviter de lui faire souffrir, cette honnorable fierté fut si gran en elle, qu'elle l'empêcha de donr à ses chagrins d'autres témoins q les horreurs de la nuit. Elle se co tenta en nôtre presence de demand sans trouble des Nouvelles de ce q arrivoit de tems tems, sans ri oublier neanmoins de tout ce que soin & la prévoiance pouvoient a porter pour remedier à des maux extraordinaire, & si redoutable dans lesquels elle ne trouvoit consc ni assistance de qui que ce fut, p même de son Ministre, qui crut alo

q'il seroit obligé de quitter la France. 1648.
Il est vrai en effet, qu'ils s'habilla de
gs, pour se tenir prêt à partir : ses
chevaux furent bridez toute la nuit,
& ses gens en état de le pouvoir sui-
vre. Il alla même visiter le Corps de
Garde des Bourgeois, pour entendre
ce que disoit le Peuple, & faire ses
Jugemens lui-même. Mais, enfin, sur
la minuit, les Bourgeois voiant que les
Gardes effectivement n'étoient plus
devant le Palais Roial, où il n'y avoit
que deux pauvres Sentinelles : à la
paix qui paroissoit regner dans la Mai-
son du Roi, ils commencerent à se ra-
sier ; ce qu'ils firent enfin, aprés que
par l'ordre de la Reine on leur eut
porté les clefs des portes de la Ville,
& que les Magistrats qui allerent tou-
te la nuit par les Ruës leur eurent ju-
ré qu'ils n'avoient rien à craindre : le
bruit s'appaisa de sorte, que Comin-
ges étant allé dans les Ruës voir l'état
des choses, vint assûrer la Reine qu'il
n'avoit quasi rencontré personne.
C'est pourquoi nous la quittames,
pour aller chercher dans le repos quel-
que consolation à nos miseres.

1648. Les 29. & 30. Aoust.

Le vingt-neuf & trente, Paris prit un esprit de paix : il n'y re nulles trace de Desordre, ni de violente Emotion du Peuple. Il à présumer que la confiance que Reine avoit eue dans le secours ce te avoit pour cette fois sauvé ce grande Ville, puis que de tant gens malintentionnez nul ne vou se declarer pour Chef de la Cana révoltée. Cette infidelité leur do na de l'horreur, & leur malice n trouva peut-être pas encore assez g de pour vouloir perdre la Franc leur Patrie, & leur Roi. Leur a bition empoisonnée de desseins f tieux n'étoit pas arrivée au point pour nôtre châtiment le Seigneur vouloit laisser se porter ; car, grands maux ne se font pas tout d coup. Les hommes ne s'accoû ment au crime que peu à peu ; & la honte de la nature humaine, il fa avoüer qu'ils s'y accoutument fort sément. Ce qui donna plus d'inqu tude au Ministre, ce furent les B lets qui avoient été jettez, qu'il cr devoir venir d'un Chef tout prêt po ce Corps, composé de tant de Me

s differens. Tous leurs mouve- 1648.
ns que la détention de Brouſſel fit
oître furent en effet le préſage du
l effectif qui arriva peu après.

Le Coadjuteur de Paris qui avoit
ucoup d'eſprit & de ſçavoir, &
i avoit outre cela un grand cœur
de la grandeur dans l'ame, aiant
être obligé d'emploier en cette
aſion le crédit que ſon Caractere
a dignité lui donnoient pour appai-
la Sédition arrivée auprès de ſon
liſe, étoit allé dans les Rues dans
tention de rendre au Roi & à la
ine tout le Service dont il etoit ca-
le, & il s'imaginoit en avoir ren-
un aſſez grand, & être en état de
tinuer à en rendre. Cependant,
çut, qu'au lieu de le loüer de ce
il avoit fait, on s'étoit mocqué de
; & que le Miniſtre avoit dit qu'il
it peur, & ſouffert le ſoir chez
que Bautru en fit des railleries. Il ſe
ignit hautement à ſes Amis qui é-
ent en grand nombre, qu'il étoit
l paié de toute la peine qu'il s'é-
t donnée; & l'on a cru, que pour
re voir que le mal étoit plus grand
'on ne l'avoit penſé à la Cour, c'é-

toit lui qui avoit envoyé insulte
Chancelier. Le Duc d'Orleans
avoit jusqu'alors paru si affectionn
la Reine, ne pût considerer l'état
étoit la Cour sans ressentir en son
me quelques mouvemens d'esperan
que la haine qu'on avoit pour la R
ne augmentant tous les jours, on l
bligeroit de remettre entre ses ma
l'Autorité qu'il lui avoit abandonn
ou, du moins, de lui en faire
plus grande part, que celle don
s'étoit contenté. Son Favori,
voioit la facilité qu'il y avoit à au
menter la Puissance de son Maîtr
ne pouvoit pas s'empêcher de la so
haiter, pour augmenter la sienne:
comme il est difficile de ne pas mo
trer ce qu'on a dans l'ame, il fut a
à la Reine de connoître que Mo
sieur, dans le Conseil, n'agissoit p
aussi fortement pour elle qu'il av
fait par le passé. C'est pourquoi,
Reine ne l'employoit plus si souve
pour apporter du remede à ses ma
de peur que le Medecin n'empirât
Maladie. Elle songea à gagner M
le Prince, lequel de son côté tro
voit en même tems qu'elle, q

onſieur profitoit de ſon abſence, 1648.
ur ſe rendre Maître, non ſeulement
Parlement, mais du Conſeil du
oi, de la Ville de Paris, & de tout
Royaume.

Les Affaires de la Guerre alloient
r chemin ordinaire du côté de
ndres : la Bataille que nous y a-
ns gagnée nous en rendoit en quel-
e façon les Maîtres. M. le Prince
a aſſiéger Furnes, que les Ennemis
pouvoient pas ſecourir. Mais,
côté de Naples nous n'étions pas
heureux. L'Armée Navale, que
us y avions envoyée pour y faire
Deſcente, afin de favoriſer les
es de la Rebellion fut vigoureu-
ent repouſſée. On y perdit Mon-
e, Normand, un des plus vaillans
mmes du Monde ; & Baſſompier-
bâtard du Maréchal. Les Eſpa-
ls, ſelon leur ſeverité ordinaire,
ient fait mourir par les mains des
urreaux une grande quantité de
x qui avoient appellé le Duc de
iſe, afin d'arrêter tout-à fait la
volte des Peuples. Gennare An-
e, ſuivant la coutume des Eſpa-
ls, qui ne pardonnent jamais,

malgré l'Accommodement qu'il avoi fait avec eux, y passa comme les au tres, aprés avoir neanmoins reçû d'eu: toutes les graces qu'il leur avoit de mandées : lui disant apparemment comme dans une occasion pareill marquée dans Mariana, *La traicion t pagan bien, ser traidor te pagan mal*

Dans ces mêmes jours, nôtre peti Prince le véritable Monsieur, tomb malade d'une fievre continue & d'u grand mal de reins, qui fit juger au: Medecins que c'étoit la petite vérole Deux jours après, elle sortit en abon dance; & comme sa fievre étant di minuée sans aucun mauvais acciden la Reine n'en fut point inquietée, o le laissa dans son appartement bie enfermé : & il fut si heureux, que s beauté dont les Dames étoient fort e peine, lui demeura.

La Reine dans le commencemen de Septembre, se trouva un peu mal mais comme elle n'avoit pas pou elle de ces délicatesses efféminées qui sont ordinaires à nôtre Sexe, elle ne laissa pas de voir tous les Capitaines des Quartiers, qu'elle remercia d'a- voir preservé la Ville du pillage : &,

vé

cachant ses sentimens, elle fit venir 1648.
aussi les Bourgeois & Corps des Marchands, à qui elle dit de douces paroles, quoi qu'en effet elle eût un grand sujet de s'en plaindre; car, ils avoient montré autant de passion & d'emportement contre elle, que la Canaille la plus malicieuse & la plus méchante. Quand elle eût cessé de leur parler, ayant l'honneur d'être proche d'elle, je lui dis qu'elle venoit de faire son métier de Reine, qui étoit la dissimulation: elle me répondit, *Et celui de Chrêtienne aussi.* Je demeurai d'accord avec elle, que la matiere étoit assez ample pour y pouvoir faire son devoir.

Le troisiéme de ce mois, le Parlement vint au Palais Roial recommencer tout de nouveau ses Persecutions ordinaires. Le Premier Président fit des Remontrances à la Reine, sur les Articles de la Déclaration. Ils demanderent qu'on leur en donnât un autre selon leurs formes: ils montrerent encore vouloir un quart des Tailles exempt de toutes non-valeurs: demanderent de plus, qu'il se

Le 3. Septembre.

1648. fit un fond pour paier les Gages des Officiers, qui ne ſe paioient plus depuis long-tems : que tous les Officiers Subalternes fuſſent reçûs au Droit annuel, ſans qu'on leur demandât aucun ſuplément ; & que les Rentes fuſſent paiées, les trois quartiers, ou tout au moins la moitié. Enfin, c'étoit la choſe du monde à quoi ils penſoient le moins, qu'à obéïr à la Reine, ni même à tenir leur parole Cette Princeſſe perdant courage pou en avoir trop, leur répondit douce ment, qu'elle ſeroit bien aiſe qu'il priſſent connoiſſance des Affaires d l'Etat, & de la neceſſité où étoit l Roi ; que cela étant, elle s'aſſûroit d leur Fidelité & de leur Affection qu'ils ne demanderont plus de Re miſes pour le Peuple, en un tems o toutes ſes Affaires étoient en deſor dre. Et, néanmoins, forcée par l neceſſité qui étoit alors ſon guide elle leur accorda quaſi tout ce qu'il demandoient, hormis le quart de Tailles exempt de toutes charges qui alloit à beaucoup plus que c qu'elle avoit eu intention d'accorde par la derniere Déclaration.

Comme les demandes du Parlement s'augmentoient à meſure qu'on leur accordoit des graces, ils s'aviſerent de demander encore à la Reine la permiſſion de continuer le Parlement pendant les Vacances; ce qui ſurprit infiniment le Miniſtre, & l'embarraſſa beaucoup. Il avoit eſperé cette fin, comme un relâche de ſes maux; car ſelon la Maxime Italienne, *Il tempo gli dava vita* *. Après pluſieurs Negociations, Il ſe trouva contraint de leur accorder ce qu'ils paroiſſoient deſirer, à cauſe qu'ils avoient dit qu'ils étoient réſolus de continuer le Parlement malgré la Cour. L'Etat n'étoit plus reglé ſelon les anciennes Maximes du Devoir des Sujets envers leur Souverain : ils l'offenſoient par leur deſobéïſſance, & le ſervoient même malgré lui. Il fallut donc que la Reine envoiât cette Permiſſion au Parlement par les Gens du Roi; &, pour défendre un peu le terrain, elle ne leur accorda cette prolongation que pour quinze jours. Cette Princeſſe s'humilia juſqu'au point de faire prier la Compagnie de faire ceſſer le bruit que le Peuple 1648.

* Le tems lui donnoit la vie.

[1648. mal affectionné faisoit courir contre elle ; l'accusant de mille fables, à quoi il étoit impossible qu'elle voulut penser. Ils debitoient qu'elle avoit fait limer les chaines des Ruës, & que certains Astrologues prédisoient de grands Desordres le jour de la Nôtre-Dame, auquel on croioit qu'elle vouloit faire une seconde Saint Barthelemi. Elle leur fit dire encore, qu'elle sçavoit bien qu'il se faisoit de certaines Assemblées au Fauxbourg Saint Germain, composées de plusieurs sortes de personnes, qui alloient directement contre son Autorité ; & qu'elle désiroit qu'ils en prissent connoissance, afin d'y donner ordre, & d'y apporter les remedes nécessaires. Ces prieres si soumises & si opposées aux sentimens & à la conduite de cette Princesse, marquent assez clairement, qu'il y avoit deux volontez, la sienne, & celle d'autrui & que pour son malheur, la premiere le ceda souvent à la seconde. Sur toutes ces Demandes de la Reine, le nommé Broussel dit qu'il étoit d'avis qu'on les enregistrât ; ce qui se fit seulement pour la gloire de la Com

pagnie, ſans que cela arretât en rien 1648.
le cours des Intrigues qui ſe faiſoient contre la Cour. Pour garder les dehors, & ſatisfaire en quelque façon à la bien-ſéance, cette Compagnie donna quelques jours aprés un Arrêt contre les Aſtrologues, & en general contre ceux qui troubloient le Repos Public : mais, perſonne ne prit le ſoin de le faire executer ; & tout ce qui regardoit le reſpect qu'on devoit à la Perſonne de la Reine ſervoit de ſujet à la raillerie publique.

Pendant qu'on traverſoit ainſi le Cardinal dans tous ſes deſſeins, au lieu de s'en vanger, il ſe racommoda tout-à-fait avec le Comte d'Avaux, qui, après quatre heures de converſation, le laiſſa fort ſatisfait de ſa conduite. Il fit remettre en liberté le Marechal de la Motte, dont l'innocence avoit paru entiere: mais, qui ſous un Regne plus ſevere ne ſe feroit pas ſauvé ſi facilement des mauvais offices de ſes Ennemis ; car, ceux qui ont commandé des Armées ſont aiſément convaincus de peculat, & ont toûjours beſoin, à ce que j'ai oüi dire, que le merite de leurs bons

services, ou de leurs bonnes intentions, les mette à couvert de la Justice.

En ce même tems, le Ministre reçût une Lettre du Comte de Bethune, Pere du Comte de Charôt. Ce vieux Seigneur, âgé de plus de quatre-vingt ans, le supplioit de protéger son Fils dans la faute qu'il avoit faite. En loüant ce crime, il excusoit si spirituellement le criminel, qu'il étoit aisé de voir qu'il estimoit la faute de son Fils belle & honorable, & qu'il n'étoit pas fâché qu'il eut failli de cette sorte. La Lettre fut fort loüée par celui qui l'avoit reçûë : les copies en coururent par Paris, avec admiration pour le genie qui l'avoit produite ; & le Ministre, fort loüable en cela, montra desirer d'accommoder cette Affaire au contentement de l'un & de l'autre.

Le 12. Septembre. Le douziéme, on reçût des Nouvelles de Furnes, qui aprirent à la Reine, que le Prince de Condé avoit reçû devant cette Place une mousquetade à la hanche ; si favorable, qu'il n'en avoit eu qu'une contusion, à cause de son colet de buffle, qui par ha-

zard s'étoit redoublé en cet endroit. 1648.
Ce même jour, la Reine dit tout haut qu'elle vouloit aller faire un petit voyage à Ruel : seulement pour faire nettoyer le Palais Royal, qui avoit besoin d'être purifié. Le Peuple avoit montré tant d'aversion à laisser sortir le Roi de Paris, qu'on avoit crû cette apparente promenade trop difficile à faire, pour ôser la publier beaucoup de tems avant l'execution. Le Cardinal, contre qui le Peuple avoit vomi tant d'imprécations, étoit réduit à cette extremité de ne pouvoir sortir de la Maison du Roi. Il craignoit toûjours les suites de la Rebellion, qui lui pouvoient être pernicieuses. La Reine ne laissoit pas de sortir ; mais la mauvaise disposition des esprits lui donnoit lieu de craindre toutes choses. Ainsi, l'air de la Campagne, qui semble annoncer la liberté & l'innocence, étoit un préservatif necessaire, contre la corruption des ames, comme il le devoit être aussi des corps. La saleté du Palais Roial fut donc un pretexte plausible pour mettre à fin certains desseins qui étoient enfermez dans le

1648. cœur du Ministre, & qui étoient assez de consequence pour l'obliger à prendre toutes les précautions necessaires, pour les bien executer.

* Le 13. septembre. Le lendemain, sans en faire plus de bruit que le discours que la Reine avoit fait de ce voyage le jour précedent, le Roi, accompagné du Cardinal Mazarin, de peu de personnes, & de peu de Gardes, partit à six heures du matin; & par cette promptitude, il ôta au Parlement & aux Bourgeois le moyen de s'opposer à son dessein. La Reine seule demeura comme la plus vaillante, pour favoriser cette Retraite; & comme son Confesseur étoit malade, elle voulut aller le trouver aux Cordeliers, pour se confesser, & dire adieu à ces bonnes Filles du Val-de-Grace, qu'elle honoroit d'une trés-particuliere Amitié. Elle visita Monsieur, avant que de partir, qu'elle trouva bien traité de la petite verole, & à qui elle ne parla point de sa Retraite, de peur de l'affliger. Le Roi sortant de Paris, il y eut quelques troupes de Coquins, qui se mirent à crier *Aux Armes*, & qui voulurent piller

quelques chariots de son bagage. Cette insolence donna une grande inquietude au Ministre à cause de la Reine qui étoit restée dans Paris. Il envoya Estrade l'en avertir, afin qu'elle prit garde à elle, & la prier de la part du Roi, de ne point aller au Val-de-Grace, & d'aller droit à Ruel le plus promptement qu'il lui seroit possible. J'avois l'honneur d'être seule auprés d'elle, quand on lui donna cet avis; & je la vis faire sa consultation avec elle même. Elle jugea à ce qu'elle me fit l'honneur de me dire qu'il ne falloit rien changer à ce qu'elle avoit témoigné vouloir faire. Ses Carosses étoient déjà dans la cour, & sa coiffe étoit sur sa tête: elle étoit prête à partir; & par la bonté de son jugement, elle connut que si elle témoignoit quelque crainte, ses propres Officiers, seroient cause peut-être, par l'étonnement qu'ils en auroient, que le Peuple se reveilleroit. Elle conclut donc qu'il valoit mieux montrer de la sûreté à tous, que de confier ce secret à quelques-uns; & sans s'étonner dans un peril si évident, elle acheva 1648.

N 5

1648. ses deux visites, & fit glorieusement sa Retraite. Elle vit le Prevôt des Marchands, à qui elle promit, avant que de partir, que le Roi & elle reviendroient assûrement dans huit jours. Cette Princesse fit voir par cette action pleine de prudence & de fermeté, que le Cardinal se trompoit beaucoup quand il disoit que sa vaillance venoit de ce qu'elle ignoroit le danger. Mademoiselle ne suivit point la Reine en ce voiage, vivant assez retirée de la Cour, depuis ses dernieres Avantures. Elle alloit souvent à une de ses Maisons de Campagne se divertir, pour montrer qu'elle n'étoit pas insensible au déplaisir qu'elle avoit reçû.

Monsieur le Prince, après la Prise de Furnes, témoigna desirer infiniment de s'approcher du Roi ; & la Reine, qui n'étoit pas si satisfaite du Duc d'Orleans qu'à son ordinaire, y consentit volontiers, afin d'avoir un appui considerable envers le Peuple, & un second contre le Duc d'Orleans, en cas qu'il fût capable de penser à profiter du mauvais état où étoient ses Affaires.

Le Parlement & le Peuple de Pa-

ris, se voyant privez de la Personne 1648.
du Roi, eurent de la crainte; & cette crainte augmenta leur Rebellion & leur Audace. Les uns & les autres connoissoient leurs fautes: ils sçavoient le pouvoir du Souverain, & ils voioient ses Armées victorieuses, triomphantes & fideles. Ils voioient aussi deux Princes du Sang, qui paroissoient attachez aux interêts de la Reine offensée & de son Ministre outragé. Dans cet état, ils devoient raisonnablement avoir des grandes frayeurs; mais ils avoient de la confiance en leur hardiesse, parce qu'ils s'imaginoient avec sujet, que le seul moien pour les sauver étoit de faire peur au Ministre.

La Reine, de son côté n'étant pas encore certaine de se pouvoir vanger, ne témoignoit point de le vouloir faire; au contraire, elle ne parloit que de revenir à Paris, sans s'expliquer du jour; & paroissoit mediter un petit voiage à Fontainebleau, pour de là voir en repos ce que le tems lui conseilleroit, Le Cardinal, plus habile que tous, songoit à vaincre ses Ennemis par la dissimulation. En

1648. évitant leurs coups, il eſperoit, cette premiere tempête paſſée, leur en pouvoir donner à ſon tour, & de tels qu'ils en puiſſent être défaits. Beaucoup de ſpeculatifs diſoient que la Reine ne pouvoit ſans honte laiſſer Paris impuni des outrages qu'elle y avoit reçûs en ſa Perſonne ; que l'Armée de Monſieur le Prince revenant, il falloit leur faire peur, en bouchant les avenuës de cette grande Ville ; & que par ſon immenſité elle ſouffriroit en quinze jours une incommodité de vivre ſi grande, qu'elle ſe verroit contrainte de venir demander pardon de ſon crime. D'autres craignans la Rebellion univerſelle de tous les Peuples rebuttez par tant d'années, s'imaginoient qu'il y avoit lieu de douter du bon ſuccès de cette Entrepriſe ; que Paris revolté, à ſon exemple tous les Peuples n'en fiſſent autant; & que le châtiment d'une Ville n'attirât toute la France dans la même faute. Mais comme les raiſonnemens de ceux, qui ſont à la Cour, ne s'accordent pas toûjours avec les deſſeins de ceux qui la commandent, la Reine alors ne penſoit qu'à maintenir la

Paix dans tous les endroits du Royaume; & les penſées de ſon Miniſtre n'alloient qu'à faire une petite Guerre contre deux Particuliers, qui pût lui en faire éviter une plus grande. 1648.

Les Partis dans les Etats naiſſent d'ordinaire de quelque cauſe cachée, que les paſſions des hommes produiſent; & ſouvent ces grands mouvemens du monde, qui détruiſent ou qui établiſſent les Empires, n'ont point d'autre ſource que les Intrigues ſecrettes de peu de perſonnes, & ſur des matieres trés-legeres. Il étoit à croire que le Parlement ne s'étoit pas porté tout ſeul à de ſi grandes entrepriſes: on voyoit clairement que certaines perſonnes étoient d'intelligence avec les principaux de cette Compagnie, pour les faire agir, & leur inſpirer cet eſprit de Rebellion qui cauſoit alors tant de mal à la France. Chateauneuf, & Chavigni furent ſoupçonnez par le Cardinal d'être les deux poles ſur leſquels cette grande entrepriſe étoit fixée; & il eſt à croire qu'il ne ſe trompoit pas.

L'un * étoit un homme, comme je l'ai déjà dit, qui avoit toûjours

* Chateauneuf

1648. regardé la Place du Ministre, comme si elle lui avoit été usurpée par lui. L'autre * étoit un Ami irrité, & devenu Ennemi du Cardinal : il croioit avoir travaillé à son élevation, par le feu Cardinal de Richelieu ; & que ses Amis, à sa consideration, l'avoient servi, pour l'établir auprés de la Reine. Par consequent, il ne pouvoit souffrir que ce Ministre ne lui fit pas une grande part de sa faveur. Il étoit facile de juger qu'un cœur ambitieux n'avoit pû souffrir cet anéantissement, sans se vanger ; &, se vangeant il étoit impossible que celui qui en souffroit pû demeurer en repos, sans travailler à se garantir des maux qu'on lui vouloit faire. Chavigni étoit attaché à M. le Prince; & avoit beaucoup de Parens dans le Parlement. Le Président Viole, qui étoit du nombre, & son intime Ami, paroissoit un des plus animez contre la Cour ; & il sembloit qu'on ne pouvoit pas se tromper, quand on l'accusoit de fomenter la Revolte de cette Compagnie. Châteauneuf étoit protegé par le Duc d'Orleans ; & il avoit aussi beaucoup d'Amis liez à ses

* Chavigni.

nterêts, soit dans ce Corps, soit 1648.
ailleurs: si bien que ces deux hommes estimez les chefs de Parti, aiant des sentimens pareils, qui par des chemins & des cabales contraires tendoient à une même fin, eurent aussi tous deux à peu près une égale destinée.

Aussi-tôt que la Reine fut arrivée à Ruel, Chateauneuf reçût commandement du Roi de se retirer chez lui à cinquante lieuës de Paris, afin de l'éloigner d'un lieu où il faisoit de continuelles Intrigues contre le Ministre. Chavigni étoit alors * au Bois de Vincennes, dont il étoit Gouverneur. Ce même matin, sur les onze heures, on lui vint dire, qu'un Gentilhomme ordinaire du Roi le demandoit. On avoit mis dans le Donjon, depuis la Bataille de Lens, les Prisonniers d'importance, qui avoient été pris en cette occasion. Chavigni crût que celui, qui venoit de la part du Roi, apportoit quelque ordre, qui regardoit ces Etrangers: si-bien qu'il le renvoia à son Lieutenant, & lui ordonna d'executer ce qui lui seroit commandé par ce Gen-

* Le 18. Septembre.

1648. tilhomme ; mais son Lieutenant lui vint dire que c'étoit à lui même qu'il vouloit parler. Il le fit donc entrer, & reçût par lui une Lettre de Cachet, qui lui commandoit de partir dans deux heures ; pour aller à Chavigni, & de mener sa femme avec lui. Comme il eût vû cet ordre, il le montra à deux de ses Amis *, qui étoient avec lui, & leur dit, *Messieurs, il faut que nous-nous séparions. Nous pensions dîner ensemble ; mais il vous faut retourner à Paris, & moi il faut que je parte pour m'en aller où le Roi me commande d'aller dans deux heures.* A cette Nouvelle, Madame de Chavigni s'approcha de lui : ils confererent ensemble sur ce qu'ils avoient à faire, & résolurent avant que de partir, qu'elle iroit à Paris prendre des papiers, & quelques hardes dont elle avoit besoin. Ils ne s'attendoient pas à un plus grand mal que celui qu'ils envisageoient alors, qui n'étoit que de quiter Paris ; mais un moment avant qu'elle montât en Carosse, on vint dire à son Mari, qu'un Capitaine des Gardes, nommé de Doit, demandoit à le voir. Comme il fut entré,

* M. du Plessis Secretaire d'Etat & d'Amontot, mon Parent estimé dans le grand monde, autant qu'en nôtre Province, où il étoit né, & alors intime Ami de Chavigni.

il lui dit, qu'il étoit venu de la part 1648.
du Roi, pour prendre possession du Bois de Vincennes. Aussi-tôt après ce Commandement, Chavigni lui fit bailler toutes les Clefs; & de Doit les ayant reçûës posa ses Gardes par toutes les avenuës, & à toutes les portes du Château, puis vint trouver Chavigni, & alors il l'arrêta prisonnier de la part du Roi, & lui donna des Gardes dans sa Chambre. Madame de Chavigni en même tems, qui étoit dans son Carosse prête à partir pour aller chez elle, reçût commandement de ne point retourner à Paris, & de s'en aller à Chavigni toute seule. Il fallut donc en sortir; & remontant malgré les Gardes dans la chambre de son Mari, elle l'en trouva déjà environné. Ils ne lui permirent pas de lui parler bas; mais, voulant l'embrasser, il lui mit entre les mains des Lettres de M. le Prince qu'il avoit dans sa poche. Elle m'a dit depuis, qu'elles étoient de consequence, & propres à lui nuire. Ils se dirent quelques mots; puis aussitôt aprés elle fut contrainte de le quitter, afin d'obéïr à l'ordre qu'elle

1648. venoit de recevoir. Ses Amis s'en retournerent à Paris ; & , pour lui , il fut conduit dans le Donjon , pour y prendre la Place du Duc de Beaufort , & des autres Priſonniers , dont il avoit été le Gardien. Il ſe vit humilié dans ce même lieu où il avoit commandé , & réduit à cette dure neceſſité de ſouffrance , par les ordres de l'homme du monde qu'il croioit lui être le plus obligé. Voila cette diverſité qui ſe trouve pour l'ordinaire dans la fortune des hommes qui ſont appellez à la Faveur. Il eſt preſque impoſſible de demeurer long-tems dans l'heureux état de la proſperité ; & les differens évenemens de la vie font ſouvent reſſentir , à ceux qui aſpirent aux grandeurs du monde , les deux extremitez , des biens & des maux ; toûjours le bien avec quelque accompagnement de peine , & le plus ſouvent le mal ſans mélange d'aucune douceur.

Depuis deux ans que ce nouveau Priſonnier étoit mal ſatisfait de la Cour, il avoit ſans doute beaucoup ſouffert de ſe voir hors du Poſte glorieux qu'il avoit occupé ſous la fa-

ːur du Cardinal de Richelieu ; mais, 1648.
n mal n'étoit qu'une fievre lente qui
i ôtoit la ſanté ſeulement, ſans peril
ː ſa vie:& le voici preſentement dans
 ſouffrance des accès & dans les re-
oublemens les plus forts , que cette
ːvre puiſſe donner ; fort malheu-
ux , s'il étoit innocent ; & plus mal-
ːureux encore , s'il étoit coupable,
avoir par ſes interêts particuliers
ntribué à une Rébellion , qui pou-
ɔis cauſer de grands maux à l'Etat.
 demeura quelques tems au Bois de
incennes : puis il fut envoyé Pri-
·nnier au Havre ; mais , il en ſortit
ûtôt que le Miniſtre n'auroit deſi-
.

Il ſembloit aux Amis de Chavigni,
ı'il avoit de grands ſujets de ſe plain-
·e du Cardinal Mazarin ; & ce Mi-
iſtre étoit traité par eux du plus in-
rat de tous les hommes , à cauſe des
uiſons que je n'ai que trop de fois
ːpetées : mais , le Miniſtre diſoit
our ſa juſtification , qu'il avoit ren-
u à Chavigni , quand il étoit en fa-
eur , tous les devoirs à quoi l'Ami-
ié & la Reconnoiſſance l'obligeoit
nvers lui ; & un jour un de ſes A-

1648. mis * le faisant souvenir de l'Amiti
que M. de Chavigni avoit euë pou
lui, il lui répondit, que vû la ma
niere dont il avoit vêcu lui, le Dia
ble même l'auroit aimé; qu'ayant de
puis été élevé lui-même à l'Admin
stration de la Regence, & M. d
Chavigni se trouvant alors dans la ha
ne de la Reine, il l'avoit mainten
dans le Ministere; que s'il ne lui avo
pas redonné sa Charge de Secretai
d'Etat, que le Comte de Brienne ve
noit de recevoir des mains de la Re
ne comme sa créature, c'étoit à ca
se qu'il n'avoit pû se resoudre de cho
quer directement les inclinations d'u
ne Princesse de qui dépendoit tout
sa fortune, & plus encore parce qu'
n'étoit pas capable de faire une vio
lence, que lui-même ne lui devoi
pas demander; mais qu'enfin il l'avo
bien traité, & avoit eu intention d
lui faire part de sa faveur, s'il eut ét
capable de la recevoir de lui, ave
cette même dépendance qu'il avoi
autrefois euë pour la sienne. L
Cardinal Mazarin disoit de plus, qu
n'ayant jamais pû réduire M. de Cha
vigni à cette déference, il lui avoi

* L'Abbé de la Victoire

té impossible de lui faire part d'un 1645.
ien qu'il vouloit recevoir à sa mode:
omme aussi lui de sa part l'avoit vou-
ı distribuer d'une maniere qui lui
it convenable, & qui ne l'empêchât
as d'être absolu, & de disposer de
es Affaires à sa fantasie. Qu'enfin,
es dégoûts ayant succedé à leur Ami-
é, la haine en étoit plus forte, mais
u'il n'en étoit pas la cause, & que
ı seule audace de M. de Chavigni
avoit forcé de manquer à ce qu'il
onfessoit lui devoir.

Les Amis de Chateauneuf ne se
laignoient pas de la même maniere;
nais ils étoient affligez de la Disgra-
e de leur Ami; & la seule consola-
ion qu'ils avoient étoit de voir que
Chavigni étoit plus maltraité que lui.
Le Commandeur de Jars, toûjours
rêt à défendre fortement ceux qu'il
imoit, aussitôt qu'il sçût la Disgrace
le Châteauneuf, s'en alla trouver le
Cardinal. Il lui dit librement, qu'il
étoit étonné de ce changement, qui
n'avoit été apperçû d'aucun de ceux
qui faisoient profession publique
d'être de ses Amis; que depuis peu
il se souvenoit, que son Eminence

1648. lui parlant de lui, n'avoit point t
moigné se vouloir plaindre de sa co
duite, & que par consequent sa Di
grace l'avoit étrangement surpris. I
Ministre, accoûtumé à dire de bell
paroles, lui répondit, qu'il étoit vr
qu'*il ne vouloit point de mal à son am*
qu'il étoit innocent, & sans crime; ma
qu'il vouloit bien lui dire, qu'aïant
dessein d'arrêter M. de Chavigni, q
avoit la protection de Mr. le Princ
alors triomphant de la Bataille
Lens, il avoit jugé, que pour lui po
voir legitimement refuser la liberté
ce Prisonnier qu'il affectionnoit, il fa
loit pouvoir lui dire qu'on refusoit
Mr. Oncle du Roi le retour de M.
Châteauneuf; & qu'ainsi, il étoit n
cessaire qu'il eût un peu de patience. L
Cardinal Mazarin regardoit néa
moins des mêmes yeux l'Exilé q
le Prisonnier, & le Commande
de Jars s'apperçût même de quelq
froideur à son égard. En effet, le M
nistre voyoit avec peine, que deu
belles Abbayes, qu'il lui avoit do
nées, ne le rendoient pas moins par
tial pour son Ami, de qui jamais
n'avoit reçû aucun bienfait. Le Com

mandeur de Jars, sentant l'état où il 1648.
étoit, alla trouver la Reine, & comme il avoit une entiere familiarité avec elle, il lui dit ces propres termes: *Madame, M. de Châteauneuf est éloigné. C'est une personne, dont je ne puis jamais cesser d'être Ami. Vôtre Majesté sçait les liaisons que j'ai avec lui. Ce n'est point mon intention qu'elles puissent préjudicier à vôtre Service; mais, Madame, si vous en avez le moindre soupçon, ou M. le Cardinal, je vous supplie trés-humblement de me le dire: car, plûtôt que d'être régardé par vôtre Majesté avec quelque défiance de ma Fidelité, je m'éloignerai de la Cour, & vivrai de maniere que je ne donnerai point sujet à vôtre Majesté de se plaindre de moi.* La Reine, qui avoit pour lui de la bonne volonté, lui répondit, *Que son Ami n'avoit point été éloigné pour aucun Crime qu'il eût commis; mais seulement pour quelques raisons d'Etat concernant son Service; que c'étoit sans le haïr; qu'ainsi, elle ne trouvoit point mauvais qu'il continuât à l'aimer, & qu'elle vouloit qu'il demeurât auprés d'elle, & vêcût à son ordinaire.* Le soir,

1648. au ſortir de chez la Reine, il m
conta toute cette converſation, don
il avoit le cœur bien ſoulagé ; ca
c'étoit un vrai Gentilhomme plei
d'honneur, mais dont la probité é
toit quelquefois offuſquée par la vic
lence de ſon temperament, qui l'em
pêchoit toûjours de juger & d'agir ſe
lon la droite raiſon : ſi bien qu'étai
préoccupée de ſes ſentimens, il éto
trop perſuadé que le Miniſtre avo
toûjours tort ; & comme il ne l'aimo
pas, il ne lui faiſoit juſtice ſur aucu
chef.

Fontrailles, exilé du tems du fe
Roi, étoit revenu à la Cour par
protection de Chavigni, & même
étoit des Amis familiers du Miniſtre
car à ſon égard, ce n'étoit pas u
crime, que d'avoir été le Confident c
M. le Grand. Depuis ſon retour,
avoit déplu au Cardinal, en répo
dant à une douce reprimande qu'
lui fit un jour ſur certaines debauch
qu'il avoit faites, qu'il n'avoit qu
faire d'en prendre connoiſſance ;
que ſi lui, & les autres qui l'avoien
accompagné en cette action, avoien
failli, le Parlement leur feroit leur Pro
cè

ès. Comme alors citer cette Com- 1648.
pagnie étoit un crime, le Ministre, prenant sa réponce pour une menace, l'evoit éxilé tout de nouveau. Ce n'étoit pas une chose déraisonnable, d'éloigner de la Cour, & de la Ville de Paris, un homme qui ne cherchoit qu'à dire un bon mot, qui décrioit le Gouvernement, & qui empoisonnoit d'Athéisme l'ame de tous ceux qui le pratiquoient familiérement; car, dés lors la Cour n'étoit déja que trop infectée de ces sortes d'Esprits libertins, qui sont toûjours cause de beaucoup de maux. Celui-là avoit de grands charmes pour la Societé : il étoit spirituel, généreux, honnête-homme; & selon les maximes du monde, ces choses suffisent pour croire, que ses Amis s'ennuiérent de ne le point voir. Quelqu'un *, plus hardi que les autres, en parla au Cardinal, pour le faire revenir. Il répondit qu'il le vouloit bien; mais, que Monsieur ne le desiroit pas. Cet Ami, par une finesse loüable, sans vouloir en faire nulle grande façon, alla trouver le Duc d'Orleans, & lui fit

* Le Duc de Mortemar.

1648. en riant quelque reproche, de ce qu'il ne vouloit pas que le pauvre Fontrailles vint recevoir ceux qui lãguissoient de chagrin par son absence. Monsieur, qui en effet ne s'opposoit point à son retour, ne manqua pas de répondre à celui qui lui en parloit, qu'il ne demandoit pas mieux qu'i revint; mais, que la Reine & le Cardinal ne le vouloient pas. Cet Ami officieux, étant assûré des deux côtez, quoi qu'il connût bien d'où pouvoit naître le mal, sans en parle davantage au Ministre, manda Fontrailles, & le lui presenta hardiment Le Cardinal Mazarin fut étonné de l sçavoir de retour; & comme il voulut en demander la cause à celui qu le lui avoit amené, il lui répondit froidement, que son Eminence l'aiant assûré qu'elle vouloit bien qu'il revint pourvû que M. le voulût, & Monsieur y aiant consenti, il l'avoit mandé. L'Histoire finissant ainsi, le Ministre le reçut de bonne grace, que que dans l'ame il n'en fût pas content: & la surprise qu'on lui avoit faite fut cause qu'il ne l'oublia pas à l premiere occasion.

Fontrailles étoit des Amis de Chavigni : ce fut assez pour être puni de ses autres pechez, sous l'apparence de celui-là. On envoia donc chez lui, pour l'arrêter, en même tems que Chavigni fut mis au Donjon du Bois de Vincennes ; mais lui qui étoit accoûtumé à se sauver des périls de cette nature, aiant eu avis à son reveil qu'il y avoit des Gardes du Roi à sa porte qui paroissoient l'attendre, fit mettre les chevaux à son Carosse, & commanda à un gros Valet mal-bâti d'aller se mettre dedans son lit, pour amuser les Gardes. Il se sauva cependant par un autre côté ; & conservant sa liberté, il se mit en état de travailler à quelque autre Intrigue. 1648.

La Disgrace de ces deux Ministres du Regne passé fit un grand bruit parmi ceux qui s'intéressoient à leur fortune. Les deux Caballes, qui subsistoient quasi en la personne de ces deux hommes, en firent une Affaire d'Etat, qui fut embrassée par ceux du Parlement comme leur étant avantageuse. Ils voulurent que ce fût pour eux une barricade, qui à l'avenir les pût mettre à couvert des coups, que Le 22. Septembre.

1648. peuvent faire ceux qui ont en m la Puiſſance des Rois, Le vingt-deu- xiéme du mois, ils s'aſſemblent, & ne veulent plus entendre parler, ni du Tarif, ni des Rentes. Ils ſe plaignent de la violence commiſe en la perſonne de M. de Chavigni, homme de bien & plein d'honneur; & diſent tout haut, qu'il eſt outragé par celui qui lui doit ſa fortune, par un Etranger, par un homme qui ruine le Roi & l'Etat, en lui dérobant ſes Finances pour les envoier en Italie. Enfin, ils diſent contre le Miniſtre, & en faveur du Priſonnier, tout ce que l'interêt a de coutume de ſuggérer en ces occa- ſions à des hommes paſſionnez. A- prés avoir déliberé ſur ce qu'ils a- voient à faire, leur Arrêté fut *d'envoier des Deputez à la Reine à Ruel, pour la prier de ramener le Roi dans vingt-quatre heures, de ne ceſſer de s'aſſembler juſques à ce qu'ils aient réformé l'Etat & changé de Miniſtre*: Et pour y parvenir, ils envoient des Députez aux Princes du Sang, pour les ſupplier de ſe trouver le lendemain au Parlement, afin qu'en leur preſence ils puiſſent travailler à régler les Deſordres & A-

bus, qui se sont glissez dans le Roiaume par la faute de celui qui le gouverne. Ils disent tout haut, que leur intention est de donner le lendemain un Arrêt conforme à celui de mille six cens dix-sept, qui fut donné aprés la mort du Marêchal d'Ancre, qui portoit, *Qu'à l'avenir aucun Etranger, de quelque Qualité qu'il fût, ne pourroit gouverner l'Etat.* Ce même jour, le Premier President fut député pour venir trouver la Reine, & le President de Maisons envers les Princes, pour les supplier de se trouver le lendemain à leur Déliberation.

Monsieur le Prince étoit à Paris. Il étoit arrivé depuis peu de l'Armée, & n'avoit pas encore vû la Reine. Le President de Maisons le fut trouver, pour lui faire sa Députation en forme, Madame la Princesse me dit ce même jour à Ruel, que son Fils avoit répondu à ce President, *Qu'il partoit pour venir trouver la Reine, & recevoir ses ordres; qu'il les prioit d'en vouloir faire autant, & se résoudre tous de lui obéïr, comme il avoit intention de le faire.* Quelques heures aprés, tous les Députez ensemble ar-

riverent à Ruel, avec le bruit qu'une telle Députation devoit faire dans une Cour toute partïalisée.

J'étois allée à Ruel de grand matin, pour voir la Reine sur ces chãgemens; car je n'avois point eu cet honneur depuis qu'elle étoit partie de Paris. Je la trouvai à sa toillette, s'habillant fort tranquillement, qui ne sçavoit point encore ce que le Parlement avoit fait; & je ne pus même le lui apprendre, parcequ'il étoit assemblé quand j'étois partie, & ma diligence m'avoit empêchée de sçavoir ce que dans ce même tems les Esprits séditieux de cette Compagnie faisoient cõtre son repos. La Reine me fit l'honneur de me tirer à part, après qu'elle eut quitté son miroir, pour me demander ce qui se disoit à Paris? Je lui répondis, que la peur des Parisiens, qui craignoient qu'elle ne leur ramenât le Roi de long tems, & la Prison de M. de Chavigni, faisoit parler beaucoup de gens, & que par dessus tout M. de Chateauneuf y tenoit sa place: que toutes ces choses ensemble me faisoient craindre qu'il n'arrivât quelque desordre, & qu'elle se devoit preparer à voir beau-

 1648.
coup d'Entreprises trop hardies qui sans doute lui déplairoient. Elle me répondit, *Que le Peuple avoit tort de la soupçonner de les vouloir châtier, que je la connoissois, & que dans le vrai elle ne demandoit que la Paix, que pour M. de Chavigni, dont elle sçavoit bien que la Femme étoit mon Amie, elle m'assûroit ne s'y être pas résoluë, sans de trés grandes raisons; & que M. le Cardinal avoit eu beaucoup de peine à le faire.* Elle ajoûta qu'elle attendoit avec impatience de sçavoir ce que feroit le Parlement ce jour-là; prévoiant bien quelques mauvais effets de leur Emportement ordinaire, de l'Amitié qu'ils avoient pour le Prisonnier, & de la haine qu'ils portoient à son Ministre. Ce qu'elle avoit apprehendé arriva, comme elle l'avoit crû; peu après on la vint avertir de toutes les Résolutions qu'ils avoient prises; que j'ai déja dites, dont elle demeura mal satisfaite & son Ministre fort embarassé.

J'allai diner chez la Duchesse d'Aiguillon, qui tenoit une grande table, pour recevoir les honnêtes gens qui venoient faire leur Cour au Roi & à

1648. la Reine, qu'elle avoit l'honneur de loger chez elle. A mon retour, je trouvai la Reine dans ſon Cercle, avec un viſage en apparence affermi contre le malheur, riant & cauſant à ſon ordinaire. D'un ſeul tour de ſes yeux elle me fit entendre tout ce qui ſe paſſoit dans ſon ame ; mais à l'égard du public, il ne paroiſſoit aucun changement dans ſon Eſprit. Cependant, elle étoit attaquée en la perſonne offenſée de ſon Miniſtre, qu'elle voïoit prêt à être chaſſé, par la violence des Peuples, ſon Autorité foulée aux pieds, ſa Perſonne offenſée par mille outrages, & n'avoir pour toute reſſource que l'eſperance que les Princes ne l'abandonneroient pas ; ce qui devoit être un bonheur fort incertain à une Regente, dont l'Abaiſſement étoit leur neceſſaire Grandeur.

Sur les trois heures aprés midi, les Députez arriverent à Ruel, avec une fierté qui tenoit un peu de la bravade. Madame la Princeſſe, qui aimoit Chavigni, de qui elle avoit reçû mille petits ſervices du tems du feu Roi & du Cardinal de Richelieu, & qui étoit la ſeconde cauſe de l'opoſition qu'elle a-

 1648.
voit toûjours faite à Chateauneuf, me prit par la main, & me mena à la fenêtre pour voir entrer dans la Cour ces Barbons de longue Robbe. Cette Députation ne lui déplaisoit pas : elle trouva qu'ils avoient tous bonne mine ; & ne pût s'empêcher de me dire, me parlant comme à une personne qui étoit en réputation de sçavoir se taire, *Qu'elle approuvoit la Réponse que M. son Fils avoit faite aux Députez ; mais, qu'elle n'approuveroit pas qu'il fut insensible à la Prison de M. de Chavigni.*

La Harangue du Premier Président fut courte. Il dit à la Reine, „ qu'il „ étoit venu de la part de sa Compa„ gnie, pour supplier Sa Majesté de „ vouloir revenir, & ramener le Roi „ dans sa bonne Ville de Paris, par„ mi ses bons & fideles Sujets, les„ quels se plaignoient que l'absence „ du Roi avoit paru à leurs yeux plû„ tôt comme un rapt, que comme un „ voiage, étant sorti le matin sans „ bruit ni sans Gardes. Que ce So„ leil éclipsé, il ne restoit que des „ tenebres par tout ; & qu'il étoit à craindre : que son absence ne cau-

1648. „ fât quelque grand Desordre. „ Il fit des Plaintes de la part de sa Compagnie sur l'emprisonnemẽt de M. de Chavigni, *fit d'instantes prieres pour sa Liberté*, & conclut en suppliant la Reine *de ne pas trouver mauvais, s'ils êtoient résolus de s'assembler pour travailler incessamment à la Réformation de l'Etat.*

La Reine lui répondit, qu'elle s'étonnoit de voir que les Rois fussent privez du privilége dont joüissent tous les Particuliers; que c'étoit l'ordinaire à ceux qui demeurent dans Paris, de quitter la Ville dans la saison qu'i étoit, pour joüir du reste des beau jours, *& qu'il étoit étrange que le Sujets voulussent empêcher leur Souverain de vivre comme les autres hommes.* Qu'elle étoit sortie du Palai Roial pour le faire nétoier de la saleté qui accompagne toûjours la Cour quand elle a séjourné quelque tem dans un lieu; & qu'elle avoit eu particuliérement le dessein d'éventer l mauvais air de la petite vérole de so Fils; qu'elle étoit résolue de retourne à Paris; mais que ce ne seroit qu quand il lui plairoit; *qu'elle étoit so*

mal ſatisfaite de leurs mutineries, & de ce qu'ils ſe meloient de cenſurer toutes ſes actions, dont elle ne devoit rendre compte qu'à Dieu ſeul, & au Roi ſon Fils, quand il ſeroit en âge d'en pouvoir juger; qu'elle avoit fait arrêter M. de Chavigni par de bonnes & fortes raiſons; qu'elle ne trouvoit pas leurs demandes juſtes, ni leurs Aſſemblées legitimes; & qu'ils priſſent garder à les reformer. 1648.

Le Préſident de Maiſons fit ſa Harangue au Duc d'Orleans, en preſence même de la Reine, & le ſupplia de la part de ſa Compagnie de ſe trouver le lendemain à leurs Déliberations, leſquelles ils étoient réſolus de continuer juſqu'à ce qu'ils euſſent mis l'ordre requis & neceſſaire dans l'Etat.

Le Duc d'Orleans lui répondit fortement, qu'il vouloit ſe joindre aux interêts de la Reine, pour la défenſe de l'Autorité Royale, qui étoit infiniment offenſée par leur procedé; que leurs Aſſemblées ſe faiſant ſans ſa permiſſion, elles ne pouvoient être que trés-contraires à ſon Service, qu'aïant l'honneur d'être Oncle du Roi, il étoit obligé de maintenir ſon Autorité,

1648. & de travailler de toute sa Puissance à faire obéïr la Reine, ce qu'il croioit lui devoir être fort aisé; & repeta plus d'une fois *qu'il la feroit bien obeïr, & maintiendroit M. le Cardinal contre leurs Caballes seditieuses.* Le Duc d'Orleans, nonobstant le réfroidissement dont la Reine s'étoit apperçûë, répondit avec cette chaleur, premierement par Fidelité pour le Roi, par émulation de M. le Prince qu'il voioiot se porter tout à fait dans les interêts de la Reine: & de plus, il n'aimoit pas M. de Chavigni; sa Prison ne lui déplaisoit pas, & il étoit en colere de voir que le Parlement fit tant de bruit pour sa Liberté.

Le Prince de Condé, qui étoit venu se rendre auprès du Roi & de la Reine, répondit à la même Harangue qui lui fut faite, *qu'aïant apris de la bouche de la Reine, que Sa Majesté ne leur avoit permis de s'assembler que pour le Tarif & les Rentes, il vouloit bien leur dire en sa présence, qu'il ne souffriroit point leur Desobéïssance, ni leurs Entreprises; qu'il mettroit jusques à la derniere goûte de son sang, pour soutenir ses interêts contre*

eux; & qu'aïant l'honneur d'être ce 1648.
qu'il étoit au Roi, il étoit resolu de mourir pour son service, & ne s'en départiroit jamais, ni de l'Amitié qu'il avoit promise à M. le Cardinal, dont les interêts luy étoient trés-chers, & trés-considerables.

Le Prince de Conti leur composa une Répõse prise des deux premieres, les assûrant qu'il ne se départiroit point des Sentimens de Monsieur, & de Monsieur son Frere; qu'il étoit Serviteur de la Reine, & vouloit mourir dans ses interêts, & de ceux de M. le Cardinal.

Le Duc de Longueville, voulant faire la figure de Prince du Sang, voulut parler au Président des Maisons; mais soit par ordre, ou par hazard, il se trouva interrompu par le Chancelier: puis tous ensemble, tantôt les uns, tantôt les autres, parlerent à ces Messieurs du Parlement, pour leur remontrer leur faute, & les Desordres que par ce chemin ils alloient causer dans le Roïaume.

La Reine me fit l'honneur de me dire le soir, avant que je partisse pour m'en revenir à Paris, *que le Premier*

1648. *Président ; en lui parlant, avoit toûjours eu les larmes aux yeux, de douleur de se voir contraint de tremper dans de si audacieuses Entreprises, & si contraires au Service du Roi, & au Bien public.*

Quoi que le Cardinal n'eût point été nommé dans cette Députation, n'ignorant pas de qu'elle maniere il avoit été traité dans le Palais, il avoit montré desirer une demonstration publique de la Protection de la Maison Roiale. Les Princes la lui avoient bien voulu donner, non seulement pour obliger la Reine, mais beaucoup davantage par ce qu'ils croioient, que ce Ministre sans pouvoir, & qui jusqu'alors avoit paru foible, leur étoit plus propre qu'un autre. Il sentoit bien lui-même qu'ils étoient accoutumez à sa maniere industrieuse & soumise, & qu'ils la trouvoient commode. Il se servoit habilement des défauts qui paroissoient être en lui, pour imprimer dans leurs ames un veritable desir de le proteger; afin qu'en le soutenant ils pussent prétendre de regner plus absolument, par cette dépendance de lui à eux.

Les Affaires étant en l'état où elles 1648.
étoient, la Reine se resolut de tirer Monsieur de Paris, où il étoit resté malade de sa petite verole; mais pour attraper les Parisiens, qui étoient ravis d'avoir ce précieux gage entre leurs mains, elle donna ordre à Beringhen, Premier Ecuyer, d'aller modestement faire cette Conquête sur eux. Il part de Ruël, & vient à Paris, comme tous ceux de la Cour y venoient tous les jours. Etant arrivé, il prend un Carosse à deux Chevaux, & va au Palais Roial faire visite à ce petit Prince. Il le prit entre ses bras, le cacha dans le derriere de son Carosse, & le mena jusques à Longchamp. Il le mit ensuite dans un bâteau, pour le passer à l'autre bord de la Riviere, où un Carosse du Roi l'attendoit, qui le mena à Boisenval proche de Ruel. La Reine alla le voir le lendemain, & le ramena avec elle auprès du Roi, avec intention de changer bientôt de demeure, & d'aller à Saint Germain, où la Cour se trouveroit separée de Paris par trois bras de Riviere, & dans une assez raisonnable distance pour pouvoir travailler plus commode-

1648. ment qu'à Fontainebleau aux Affaires que le Parlement lui suscitoit tous les jours. On fit garder le Pont de Neuille jusques au départ du Roi : par ce que l'on craignoit quelque inondation du Peuple de Paris, & quelques mauvais effets de sa rage.

* Le 23. Septembre.

Le lendemain vingt-troisiéme, on envoie au Parlement, de la part du Roi, une Déclaration portant défenses de s'assembler, hormis pour parler du Tarif, & des Rentes. Toute cette nuit, beaucoup de personnes quitterent Paris: beaucoup d'autres firent emporter leurs meubles ; & chacun devinoit, sans être Astrologue, que nous étions à la veille de beaucoup de malheurs. Le Peuple & les Bourgeois sentoient déjà par leurs craintes la punition de leur Revolte. Ils faisoient des provisions de bleds : les vivres encherissoient ; & toutes choses leur présageoient la colere du Ciel, & celle du Roi. Quand les Parisiens sçûrent qu'on avoit enlevé Monsieur, ils en murmurerent, & quelque canaille s'assembla devant le Palais Roial, qui fut assez long tems à crier qu'ils étoient perdus, & qu'on

les vouloit ſaccager, puis que Monſieur étoit parti; mais cela n'eût point de ſuite conſiderable. 1648.

Le Parlement de ſon côté, déliberoit, ſur la derniere Déclaration du Roi; ſur quoi il fut arrêté qu'on feroit des Remontrances par écrit à la Reine, enjoint au Prévôt des Marchands de travailler à la ſûreté publique, afin que le Peuple ne ſe trouve point ſans vivres. Pendant qu'ils étoient aſſemblez, Choiſi, Chancelier du Duc d'Orleans, leur aporta une Lettre de ſa part, & le Chevalier de Riviere leur en apporta de même une du Prince de Condé. Voici ce qu'elles contenoient toutes deux.

LETTRE

DE M. LE DUC D'ORLEANS AU PARLEMENT.

MESSIEURS,

„ Vous ſçavez les ſoins que j'ai „ pris pour accomoder les Affaires

1648. ,, sentes, & que j'ai toûjours appor
,, tout le temperament que le Servi
,, ce du Roi mon Seigneur & Neveu
,, & la satisfaction que vôtre Comp
,, gnie en pouvoit desirer ; & comm
,, j'ai jugé que dans l'état où ell
,, se trouvent, une Conference sero
,, trés-utile pour regler toutes chose
,, j'ai bien voulu encore vous fai
,, cette Lettre, pour vous prier d
,, députer quelques-uns de vôt
,, Corps, pour se trouver au lieu c
,, sera la Reine, pour aviser aux m
,, ïens qui seront jugez convenabl
,, pour le Repos Public. Je veu
,, croire, que vous concourrez av
,, moi dans ce bon dessein, & q
,, vous aurez la même créance à
,, que le Sieur de Choisi mon Cha
,, celier vous dira sur ce sujet.

,, Vôtre affectionné Ami,
GASTO

,, A Ruel, ce 23. Septembre 1648.

Et au dos,

,, A Messieurs les Gens tenans la Co
,, de Parlement du Roi mon Seigne
,, & Neveu ,,.

1648.

LETTRE

E M. LE PRINCE DE CONDE' AU PARLEMENT.

MESSIEURS,

„ Ne pouvant aller au Parlement ainsi que vous m'avez témoigné le souhaiter par vôtre Députation d'hier, & prévoyant les inconveniens qui pourroient arriver si vous continuez vôtre Déliberation, sans que j'eusse le bien de vous voir auparavant, je crû vous devoir inviter, comme à fait M. le Duc d'Orleans, à Saint Germain, à une Conference, où nous puissions traiter des Desordres qui peuvent être presentement dans l'Etat, & tâcher d'y remedier. Le zele que j'ai pour le Service du Roi, & l'affection que j'ai pour la Compagnie m'obligent à vous proposer cet expedient de remedier à des maux, ausquels vous ni moi

1648. ,, ne pourrons peut-être plus donr
,, ordre, si vous laissez perdre ce
,, occasion. La Reine est dans to
,, les sentimens de bonté que vôt
,, Compagnie peut desirer & préte
,, dre d'elle. M. le Duc d'Orlea
,, vous témoigne assez les siens
,, par le soin qu'il a pris jusques à ce
,, te heure, & par la Lettre qu
,, vous écrit. Et moi, je n'ai p
,, de plus forte passion, après ce
,, que j'ai pour le bien de l'Etat,
,, pour maintenir l'Autorité Roial
,, que celle de vous servir. Fai
,, donc paroître en cette occasi
,, celle que vous avez toûjours tém
,, gnée pour le Service du Roi,
,, contribuant tout ce qui est en vo
,, pour l'Accommodement des Aff.
,, res, & donnez-moi lieu de vo
,, témoigner par les Services que
,, vous rendrai auprès de Sa Majes
,, que je suis.

,, Vôtre très-humble & très affe
,, tionné Serviteur.
,, LOUIS DE BOURBO

,, A Ruel ce 23. Septembre 164

1648.

Et sur le pli de la Lettre,

„ A Messieurs de la Cour de Parlement. „

Aprés la lecture de ces Lettres, & ... ur Déliberation, leur Arrêté fut, ... 'on députeroit à Saint Germain, ... rs les Princes, pour conférer avec ... x seulement, selon leurs demandes, ... les Désordres de l'Etat, & les Af... ires présentes. Ils ordonnérent à ... rs Députez, avant que d'entrer en ... tiere, de demander à la Reine la ... berté de Chavigni, le Retour de ... ateauneuf, & que tous deux fussent ... ois en leurs Charges. Sur cet Ar... e, le President de Mêmes avoit ..., qu'il étoit raisonnable de deman... leur Liberté & leur Retour; mais ... il étoit juste de laisser à la Reine le ... oix de ses graces & de ses bienfaits, ... que l'on ne pouvoit pas forcer nos ... is à se servir dans leurs Conseils de ... ux qui ne leur plaisoient pas. Par... les differens Avis de ceux qui a... ent opiné, quelques-uns avoient ... que M. d'Avaux, aiant été nommé

1648. Sur-Intendant en allant à Munster, étoit raisonnable qu'il rentrat dan l'exercice de cette Charge ; & on ju gea des paroles de son Frere le Prési dent de Mêmes, qu'étant racommo dé à la Cour, il n'avoit pas voul donner lieu au Ministre de le soup çonner, d'avoir brigué les voix d Parlement pour faire entrer son Fren dans la Sur-Intendance. Broussel parlant de Chavigni, dit qu'il avo oüi dire qu'il étoit soupçonné d'avo des intelligences avec lui, & ave quelques-uns de leur Corps, qu'il trouvoit obligé de dire pour l'inter de la verité, qu'en son particulier ne le connoissoit point, & ne l'avo jamais vû ; & que pour M. de Cha teauneuf, il ne l'avoit point vû no plus, depuis qu'à l'âge de vingt ar il avoit été Conseiller au Parlemen

Le vingt-neuviême, les Deputez a lerent à Saint Germain, où la Rein étoit arrivée le 24. Ils y furent rem plis de présomption : & d'orgüeil, & firent leur Conference chez le Du d'Orleans, dont le Ministre fut ex clus à leur priere. Le rang qu'il te noit dans l'Etat ne le put garantir d

et Afront : il fallut ceder à ceux qui 1648.
aroissoient les plus forts ; & les
rinces qui le protegeoient selon leurs
nterêts, plûtôt que selon leurs forces,
abandonnerent en cette occasion. Ce
ut une chose extraordinaire, & hon-
euse pour lui, & qui faisoit voir que
es Princes n'étoient pas fâchez d'être
es Maîtres.

La premiere demande, que firent
es Députez, fut la Liberté de M. de
Chavigni. Le Duc d'Orleans y ré-
ondit, *Qu'il trouvoit fort étrange,
n'étant Fils de France, & ayant été
roscrit du vivant du feu Roi son Frere,
eur Compagnie l'eût meprisé à ce point
e n'en avoir jamais parlé, & qu'à-
resent, ils fissent tant de bruit pour
M. de Chavigni qui veritablement
'étoit pas de si bonne Maison que lui;
nais qu'ils aimoient d'avantage.* Et
omme le Président Viole, sur ce mê-
ne sujet, dit devant les Princes,
u'il avoit ordre de la Compagnie de
e faire aucunes Propositions que pré-
lablement on ne leur eut accordé la
iberté de ce Prisonnier, M. le Prince,
uoi que son Protecteur, repartit au
résident Viole, *Que ce*, préalable-

ment *n'étoit pas un terme propre pour s'en servir avec son Maître* ; Qu'il devoit regarder au Respect qu'il devoit au Roi, & à ceux qui maintenoient ses intérêts, qu'il avoit dessein en son particulier de servir M. de Chavigni comme son Ami, & qu'il le feroit en lui rendant de bons offices auprés de la Reine, autant qu'il lui seroit possible ; mais que c'étoit mettre sa Liberté hors de toute esperance, que de la vouloir procurer par des voies contraires au Service & au Respect qu'on devoit au Roi. Il dit cela, répétant le mot de *préalablement*, & le tournant en ridicule, d'une maniere qui faisoit bien voir, qu'il ne vouloit pas qu'on le soupçonnât d'abandonner le Roi & la Reine, pour les interêts de Chavigni. Ensuite de cette Harangue, les Députez du Parlement n'ôsant plus parler sur cet Article, entrérent dans leurs Demandes touchant le Bien de tous.

„ I. Qu'il leur fut donné toute sûreté pour eux en leurs Personnes en „ particulier, & au Peuple en géné„ ral. Qu'on donnât sureté pour tous

„ tous ceux qui étoient Exilez ; le „ Retour des Bannis , & la Liberté „ des Prisonniers , de quelque Quali- „ té & Condition qu'ils fussent. Qu'il „ ne pût être au pouvoir des Minis- „ tres, sous le nom du Roi , d'empri- „ sonner qui que ce fût , sans que „ vingt-quatre heures aprés le Parle- „ ment en pût prendre connoissan- „ ce.

„ II. Que le quart des Tailles tout „ entier , & sans être sujet à aucunes „ diminutions , fut remis au Peuple ; „ & conclurent par demander le Re- „ tour du Roi à Paris. „

Ces Propositions parurent dures & trop hardies ; & aprés que les Princes eurent disputé sur chaque Article , la Conference finit avec peu de satisfaction de part & d'autre. Mais , comme les Princes même trouvoient leur sûreté dans ces Demandes , il est à croire qu'elles ne leur déplaisoient pas tout à fait. Quoi qu'il en soit , elle fut remise à deux jours aprés , pour y faire Réponse ; & ce terme expiré , voici ce qu'on leur répondit de la part du Roi.

1648. ,, I. Que la Liberté de M. de Cha-
,, vigni étant une pure Grace de la
,, Reine : elle devoit dépendre d'elle;
,, mais, que selon la bonté de Sa Ma-
,, jesté, on pouvoit l'esperer lors
,, qu'elle le trouveroit à propos.

,, II. Que le retour du Roi seroit
,, à la saison qu'on a de coûtume de
,, retourner à Paris, pourvu que le
,, Parlement & le Peuple se rendis-
,, sent digne de ce bonheur, par leu
,, Soumission & leur Obéïssance."

L'Article des Prisonniers & des E
xilez fut refusé : celui, par lequel il
demandoient d'en prendre connois
sance vingt-quatre heures aprés, fu
de même refusé, & traité de chose im
possible, & trop contraire à l'Auto
rité Roïale.

Pour le Quart des Tailles, la Re
ne leur répondit, qu'elle étoit tou
prête de l'accorder; mais, qu'el
leur feroit voir les necessitez de l'Et
& les grandes Dépenses qu'elle éto
contrainte de faire: qu'après cette co
noissance, elle croioit qu'eux-mêm
trouveroient que cela ne se pouvo

pas ; & que s'ils jugeoient le contraire, elle le feroit volontiers. 1648.

En cette Conference, les deux Partis furent à demi satisfait les uns des autres, & les Deputez demeurerent d'accord de revenir à Saint-Germain une seconde fois. Pendant ce petit intervalle, Madame de Vendôme, pour profiter de la Puissance du Parlement, lui presenta une Requête, qui alloit à demander la Protection de leur Compagnie, contre les Persecutions du Ministre. Elle fût reçûë avec beaucoup de marques de bonne volonté, par ce que tout ce qui leur donnoit un prétexte de crier leur étoit agreable. Cette Requête leur fut presentée le dernier de Septembre, les Chambres assemblées, & donnée à Lesné ; mais le Premier President, en faveur de la Cour, empêcha qu'elle ne fut rapportée. Ce même jour les Deputez, qui furent nommez pour retourner à Saint Germain, furent chargez de leur Compagnie de traiter de tous les autres Articles proposez à la Chambre de Saint Loüis.

Ce ne fut pas seulement en France & en Angleterre, que nous vîmes a-

1648. lors une mauvaiſe conſtellation mena-
cer le bonheur des Rois. Les Eſpa-
gnols, dont la fidelité eſt ſi loüée,
devoient être en cette occaſion beau-
coup plus deshonorez que nos Fran-
çois; puis qu'ils attaquerent, par une
Conjuration, la Perſonne & la Vie de
leur Roi; & que nôtre Nation n'en
vouloit qu'à ſon Autorité, & à celle
de ſon Miniſtre. Les Principaux de
cette Cour avoient réſolu de marier
leur Infante *, Heritiere du Roiau-
me, & que le Roi ſon Pere ſembloi
alors deſtiner à la Maiſon d'Autriche
au Fils du Roi de Portugal; qui d
Duc de Bragance s'étoit fait Roi, &
prétendoit avoir un droit plus legitim
ſur cette Couronne que le Roi d'Eſ
pagne, & qui dans les tems fâcheux
qui avoient abattu les forces de l'Eſ
pagne, s'étoit facilement emparé d
ce Roiaume. Comme ce nouvea
Roi avoit des Parens & des Am
dans le Conſeil d'Eſpagne qui poi
toient ſes interêts, il lui avoit été ai
ſé de former un deſſein par eux: &
ſans doute qu'ils auroient rencontr
un grand avantage; car il auroit réi
ni les deux Couronnes enſemble, Ma

* Marie Thereſe.

le Roi d'Espagne, qui prétendoit faisant la Paix avec la France, & reprendre ce Roiaume quand bon lui sembleroit, fit arrêter ceux qui tramoient cette Affaire. L'Histoire, qui en fut alors contée à la Reine, disoit que parmis les négociations du Roi de Portugal, qui en ce chef étoient innocentes, les Conjurez y melerent quelque dessein contre la vie du Roi d'Espagne. Le Duc de Medina Sidonia, de la Maison des Guzmans, en étoit le chef; & comme Parent du Duc de Bragance, il étoit entré dans cette Intrigue; mais le Conte-Duc le sauva, obtenant son pardon du Roi d'Espagne; à condition qu'il lui nommeroit les autres coupables. Il le fit, & en fut quitte pour être exilé. Le Duc d'Hijar, aiant été accusé, souffrit la question ordinaire, & extraordinaire; & n'aiant rien confessé, il fut banni seulement: mais ses os brisez, qui étoient des marques de sa constance, lui devoient servir d'un triste souvenir de son malheur, ou de sa faute. On l'estimoit homme de merite. Le Marquis d'Ayamonte eut la tête tranchée, avec Don Carlos de 1648.

1648. Padilla, & quelques autres; mais, à cause de la Guerre, on ne put alors en sçavoir toutes les particularitez: & ceci, qui est fort succint, je l'ai sçû de la Reine, qui me fit l'honneur de me le conter, & qui l'avoit appris par la voie de Rome.

En ce même tems, le Roi d'Espagne, suivant la resolution qu'il en avoit faite, épousa sa Niéce Fille de l'Imperatrice sa Sœur. Elle fût recûë de ce Prince avec de grandes marques de joie & de tendresse; & ce Mariage reçût la benediction de l'Amitié, & de la Fecondité.

Un Espagnol, nommé Galarette, passant alors de Flandres où il avoit servi de Secretaire d'Etat, pour aller en Espagne, demeura quelques jours à Saint Germain, où il eut de grandes Conferences avec le Cardinal, sur tous les Articles de la Paix. Le Ministre l'auroit peut-être alors desirée tout de bon, afin d'avoir des Troupes toutes libres, & de l'Argent, pour châtier ceux qui le vouloient attaquer. Comme la haine des Peuples n'avoit pas de plus legitime pretexte de murmurer contre lui, que celui de la

ſoupçonner de n'avoir pas voulu la 1648.
Paix, la Reine fit remarquer avec ſoin au Public, cet entretien particulier: diſant ſouvent, qu'elle & le Cardinal Mazarin ne deſiroient rien ſi fortement que ce bonheur; & que ſi le Roi ſon Frere y vouloit conſentir, elle ſe feroit aſſûrement.

On fit voir le Roi à cet Eſpagnol ſe promenant dans le Parc. Il le trouva bien fais, & fort aimable. La Reine ne le vit point, par une gravité qui lui fut inſpirée par le Miniſtre; quoi qu'elle l'eût connu autrefois auprés du Marquis de Mirabel, dernier Ambaſſadeur d'Eſpagne en France. Il eſt à croire, néanmoins, qu'il auroit mieux valu qu'elle l'eut entretenu, que de le laiſſer voir au Cardinal; car il ſembloit par ſa Qualité de Regente, de Mere, & de Sœur, qu'elle étoit plus propre que nul autre à travailler à ce grand ouvrage: mais elle voulut laiſſer au Cardinal ces apparences, afin qu'il en profitât à l'égard du Peuple. Comme de plus elle étoit perſuadée que ſon Miniſtre agiſſoit ſincerement pour le bonheur de la France, elle croioit dans une Affaire de cette

1548. consequence, devoir suivre ses Conseils, & se conduire par ses lumieres plûtôt que par les siennes propres. En prenant le Gouvernement de l'Etat, toute l'Europe crût qu'elle s'appliqueroit soigneusement aux moiens de faire la Paix, vû l'Amitié qu'elle avoit témoigné toute sa vie pour le Roi d'Espagne son Frere. Ses plus affectionnez Serviteurs, qui eurent peu qu'elle ne témoignât trop de chaleu pour ses interêts, la détournerent d' penser, & furent long-tems à ne lu parler que de la retenuë qu'elle devoi avoir sur ce sujet. Ces leçons firer en elle une forte impression; & comme elle vouloit suivre genereuse ment son devoir, elle voulut agir comme si en elle les sentimens de l Nature, qui jusqu'alors lui avoien fait aimer sa Maison avec une si fort tendresse, eussent été effacez. Mais pour vouloir aller droit, elle alla loin, qu'elle ne paroissoit plus êtr la même personne, ni avoir le mên cœur. L'Affection, qu'elle avo pour le Roi son Frere, fut donc long tems voilée sous une sage patience qui lui faisoit souhaiter & attendre c

 1648.
même tems, les favorables momens, où sans choquer ses devoirs, ni blesser l'amour qu'elle avoit pour le Roi, elle pût donner des marques des legitimes desirs qu'elle conservoit pour la Paix ; & pour le bonheur des deux Roiaumes : mais elle n'avoit encore ôsé former que des souhaits pour l'obtenir du Ciel, de peur qu'en faisant quelques pas vers ceux que la France regardoit comme ses Ennemis, elle ne la privât des avantages que la Guerre lui donnoit, par les glorieuses Victoires qu'elle avoit obtenuës jusques à sur sa Nation. La Reine étoit néanmoins la seule qui pût juger équitablement entre ces deux Monarques : elle seule pouvoit, par les nobles sentimens qui étoient en elle, sur des interêts qui la touchoient de si près, faire perdre à chacun de ces Princes quelque portion de leurs prétentions ; & le Sang & la Nature étant gouvernez par la raison devoient lui donner le moien de faire ces distinctions à l'avantage des deux Partis. Les Troubles, qu'elle voioit se fomenter en France par les Entreprises du Parlement, lui faisoient croire

1648. avec sujet, qu'il étoit tems d'y penser; mais les Propositions, qui en furent faites alors à cet Espagnol, furent reçûës si froidement, qu'il fut impossible à la Reine, de réüssir dans son dessein. Le Roi son Frere paroissoit prétendre à des avantages trop excessifs, pour lui pouvoir être accordez par une si bonne Mere, & par une Regente aussi attachée aux interêts de l'Etat que l'étoit cette Princesse.

Le 1. Octobre. Le premier du mois ayant été pris pour recommencer la Conference à Saint-Germain, les Députez y arriverent chargez de nouvelles Propositions, & de vingt-cinq Articles qui furent proposez par eux. Tous furent octroiez, hormis les deux qua j'ai déja marquez avoir été refusez touchant la Liberté des Prisonniers, & le privilege que le Parlement demandoit d'en pouvoir prendre connoissance vingt-quatre heures aprés qu'ils seroient arrêtez. Il fut même conclû, qu'ils reviendroient dans deux jours, pour achever entierement cette negociation. Le Cardinal Mazarin n'assistoit à aucune de ces Conferences, & le Chancelier en avoit été exclus par ordre d

la Reine, pour tenir compagnie au Ministre. Il fut néanmoins envoïé à celle ci, comme necessaire au Service du Roi, pour y maintenir ses interêts, & les faire voir aux Princes, qui ne pouvoient pas entendre les chicanes du Parlement. 1648.

Le lendemain de cette Conference, le Parlement donna un Arrêt en faveur du Peuple, avec intention sans doute de se fortifier de plus en plus par cette voie. Cet Arrêt défendoit la levée d'un Impôt mis depuis quelque tems sur le pied fourchu qui entre dans Paris, de quarante sols chaque bête.

Le troisiéme du mois, les Députez retoûrnerent à Saint Germain, selon la resolution qui en avoit été prise. D'abord les Princes leur firent de grands reproches de leur Arrêt donné contre le Service du Roi, à la veille d'un Accommodement. Ils leur dirent, que ce Procedé marquoit visiblement leurs mauvaises intentions, & qu'ils n'avoient pas de veritables desirs pour la paix. Ils répondirent pour leur justification, que cet Impôt jusqu'alors n'avoit point été levé; que les Bouchers s'étoient toûjours défen-

1648. dus vigoureusement; que les Partisans qui en avoient traité avec le Roi, confessoient eux-mêmes n'en avoir rien reçû; & que cela étant, ils avoient crû, sans préjudice du Service du Roi, le pouvoir défendre, & & donner ce contentement au Peuple.

De là ils passerent aux Articles des Conferences dernieres, où ils ajoûtoient tous les jours de nouvelles Démandes, soit pour le general, soit pour leurs interêts particuliers. Le principal achopement, qui se trouva en cette occasion, fut sur leurs premieres demandes. Ils disoient qu'ils avoient pour eux une Ordonnance de Loüis XII. par laquelle ce Roi vouloit, que nul ne pût être mis en prison sans être renvoié vingt-quatre heures aprés à ses Juges naturels. Ils disputerent fortement sur cet Article; mais enfin ils cederent, à l'égard des Gens de la Cour, consentant que la connoissance n'en fût donnée à leurs Juges que trois mois aprés. Ils avoüerent que le Roi, pour plusieurs causes qui pouvoient arriver, étoit souvent obligé de faire des Prisonniers, sur des soupçons seulement, &

que ces ſortes d'Accuſations pouvoiēt 1648.
être long tems ſans poſſibilité de les verifier. Mais pour les Gens de Robbe, ils ſe maintinrent toûjours dans l'ordre préfix de Loüis XII. comme aiant plus de ſujet d'apprehender le châtiment preſent, que ceux qui avoient interêt à la clauſe des trois mois, qui regardoit en general tous les Sujets du Roi. Ils ne parlerent plus de Chavigni, ni d'aucun autre. Ils travailloient ſeulement de toute leur puiſſance à l'établiſſement de cette Loi: aiant ſûreté en même tems, s'ils pouvoient parvenir à leur Entrepriſe, que ce Priſonnier ſortiroit trois mois aprés, & ſeroit aiſément délié des chaines dont le Roi le tenoit enchainé. Ils ſçavoient de plus, que cet Article étoit agréable à toute la France: l'amour de la Liberté eſt fortement imprimé dans la nature. Les plus ſages, qui juſqu'alors avoient deſapprouvé les Entrepriſes de cette Compagnie, ne pouvoient dans leur cœur haïr cette Propoſition: ils la blâmoient en apparence, parce qu'il étoit impoſſible de la loüer à la vûë du Trône; mais ils l'aimoient en ef-

1648. fet, & ne pouvoient s'empêcher d'estimer cette hardiesse, & de souhaiter qu'elle eût un favorable succès.

Les Parens de Chavigni, pour travailler à sa Liberté par toutes les voies possibles, étoient venus en corps le jour précedent supplier le Cardinal Mazarin de leur accorder sa Liberté. Ils lui dirent, qu'ils ne vouloient que de lui seul cette grace; mais sous une apparente modestie, ils la demandoient hardiment, voiant que pour le bonheur du Prisonnier, cette Affaire étoit devenuë un interêt public. Les Princes mêmes l'autorisoient, particulierement le Prince de Condé, par celui que Chavigni y devoit avoir. Enfin la Conference aïant durée jusques au soir fort tard, les Affaires ne purent se decider, à cause que les Députez vouloient absolument, ce qu'absolument la Reine ne vouloit point leur accorder. Les Princes les quitterent & vinrent prendre le Cardinal dans son Appartement. Ils allerent tous ensemble trouver la Reine dans le Parc, où elle étoit allée faire un tour de promenade, attendant le succés de leur longue Negociation. Le Con-

ſeil fut tenu dans le propre Caroſſe 1648.
de la Reine, ſur ce qu'ils avoient à faire. Le Chancelier expoſa le fait & l'obſtination des Députez à vouloir la ſûreté des Priſonniers, les retirant de la Puiſſance des Rois, pour les faire juger juridiquement, & hors de la Domination des Favoris, qu'ils diſoient être quelque fois injuſte. La Reine, entendant parler de l'opiniatreté de ceux du Parlement, interrompit le Chancelier, pour dire que ſon avis étoit de leur refuſer conſtamment ce qu'ils demandoient, & à les châtier de leur entrepriſe, ſans plus écouter aucune Propoſition de Paix. Elle commanda au Chancelier de dire ſon avis, qui fut conforme au ſien: puis elle conclût, qu'elle étoit réſoluë de mourir, plûtôt que de laiſſer perir entre ſes mains l'Autorité du Roi ſon Fils. Le Cardinal, qui contribuoit par ſes avis particuliers à augmenter ces ſentimens dans le cœur de la Reine, où ils étoient aſſez naturellement gravez, continua dans ce Conſeil de montrer qu'il deſiroit la Paix, & de vouloir auſſi accorder au Parlement ce qu'il demandoit. Son

1648. desſein étoit de faire voir au Public, qu'il étoit toûjours porté à la douceur, & qu'on lui devoit toute celle qui paroiſſoit dans le Gouvernement, qui par la difference des opinions de la Reine aux ſiennes, auroit dû être plus ſevere, s'il n'avoit pas été ſon Miniſtre, & qu'alors on lui devoit encore de s'oppoſer au châtiment du Parlement & du Peuple, que cette Princeſſe témoignoit ſouhaiter avec paſſion.

Le Prince de Condé, qui ſe ſentoit capable d'une ambition demeſurée, qui avoit de grands deſſeins, & qui par eux pouvoit craindre de faire naître contre lui des ſoupçons dans l'eſprit du Roi & des Miniſtres, outre l'interêt de Chavigni, n'étoit point fâché, comme j'ai l'ai déjà dit, de cette ſûreté publique, que le Parlement demandoit ; car il ne vouloit point aller à la Baſtille comme feu Monſieur le Prince ſon Pere, Il fut donc aſſez hardi pour être d'avis contraire à celui de la Reine, connoiſſant même dans l'eſprit du Miniſtre, qu'il étoit capable de ſe relacher ſur ce point, pour en remettre l'exe-

cution au tems qui change toutes 1648.
choſes.

Le Duc d'Orleans, qui par ſa naiſſance avoit moins à craindre, qui n'avoit point de Priſonnier à proteger, & qui avoit un Favori qui vouloit plaire à la Reine & au Miniſtre, alla d'abord au ſoutien de l'Autorité Roiale; mais, comme pas un ne ſe vouloit charger entierement de la haine publique, & de celle du Parlement en particulier, aprés avoir ſatisfait au deſir de la Reine, par un peu de bonne mine, il revint enfin à quelque moderation, qui approchoit de l'avis de Monſieur le Prince, & conclût à être de celui du Cardinal qui avoit paru préferer l'Accommodement à la Guerre. Ce radouciſſement dans la vrai ne plut nullement au Miniſtre: il eut ſouhaité que les Princes euſſent eu autant de fermeté que la Reine, afin d'avoir l'avantage d'être le ſeul qui pût faire voir au Public une begnité toute entiere. Les Députez, cela étant, euſſent été contraints de revenir à lui, & de recevoir de ſes mains les graces qu'ils deſiroient d'obtenir; mais chacun, en tel jeu,

1648. tâche de bien joüer pour lui, & ne se soucie guere de son Compagnon ni même de l'Etat. La Reine seule alloit au bien du Roiaume; mais elle n'en recevoit point de gloire particuliere. Comme elle ne paroissoi point agir par elle même, ce qu'ell disoit n'étoit point reçû des Princes du Parlement, ni des Peuples, ave le respect qui étoit dû à sa qualité de Regente, ni à ses bonnes intentions à cause qu'on étoit trop persuade qu'elle suivoit presque toûjours à l fin les Conseils du Cardinal.

Le Ministre avoit de fortes raison qui l'obligeoient à ne pas rompre tou à fait avec les Députez. Nos Armée dans cette saison étoient encore necessaires sur la frontiere, & il n'avoi point d'argent pour entreprendre de châtier Paris, qui par sa grandeur étoi difficile à punir. Il jugeoit avec raison que ce dessein ne se pouvoit entreprendre sans craindre une Revolte Universelle de tout le Roiaume, qui se sentoi déjà en beaucoup de lieux de l'air contagieux qui regnoit dans la Ville capitalle. En faisant languir les affaires, il n'avoit souhaité que d'em-

orter l'avantage à l'égard du Parle-
ient, d'être celui qui auroit le plus
ontribué à l'Accomodement, & à
eur faire accorder les privileges qu'ils
emandoient; mais malgré toutes ses
nesses, il fut contraint de partager
vec les Princes cette honteuse gloi-
e.

La Reine, les Princes, & le Mi-
istre, se quitterent tous dans la gran-
e place qui sépare les deux Châteaux.
.es Princes retournerent trouver les
Députez, qui les attendoient au
Château-neuf où logeoit le Duc
'Orleans; & le Cardinal s'en retour-
a dans son appartement. Il fut suivi
l'ordinaire d'un grand nombre
e Courtisans, qui, tout maltraité
u'il étoit des Peuples & du Parle-
ient, ne l'abandonnoient pas, parce
u'il étoit toûjours le Maître de leur
ortune.

Les Princes dirent aux Députez,
ue pour ce jour, ils n'avoient pû
ien gagner sur l'esprit de la Reine;
nais ils leur promirent de faire en-
ore de nouveaux efforts pour vaincre
a fermeté. Dans cette esperance, ils
es prierent de vouloir revenir le len-

1648. demain ; les assûrant qu'ils acheve roient sans doute de décider de toute choses. Ce jour paroissoit devoi être fatal à l'Etat, puis qu'il s'agis soit de se résoudre à faire une Guerr dangereuse, ou bien une trés-honteu se Paix, où le premier des Rois d l'Europe se verroit contraint d'obéi à ses Sujets, & de leur accorder mal gré lui tout ce qu'il leur plairoit d lui demander.

La Reine étant de retour de la pro menade, où sans doute elle s'étoi mal divertie, elle vint s'asseoir à so Cercle, où je vis dans son visage & dans ses yeux, que les Affaires n'a loient pas selon son goût. Peu aprè les Princes arriverent, qui la firen quitter bien vite cette Place, pour a ler au Conseil. Avant que d'y en trer, elle tira le Marechal de Villero contre une fenêtre, pour lui faire pa de ses peines. Elle ne se plaignit pa du Cardinal, quoi qu'il fût d'Avis con traire au sien : elle comprenoit bie qu'il ne pouvoit faire autrement, & qu'il falloit qu'il fit semblant de vou loir la Paix, pour ne se point attire la haine du Parlement, qu'il n'avoi

éjà que trop. Son ressentiment al-
oit contre les Princes qui l'abandon-
oient en cette occasion ; & j'enten-
is qu'elle disoit à ce Maréchal,
*Vraiement, si je consentois à de telles
Demandes, & que je laissasse anéantir
l'Autorité du Roi jusques à ce Point,
mon Fils deviendroit un beau Roi de
Carte. Qu'on ne m'en presse point ; car
e n'y consentirai jamais.* Je ne sçai ce
que le Gouverneur du Roi lui ré-
pondit ; mais après cette conversa-
ion, elle entra dans son Cabinet où
e devoit tenir le Conseil. Avant
qu'il fût commencé, & que nous en
ussions sortis, je remarquai que M.
e Prince s'approcha de la Reine, pour
ui parler en faveur du Parlement. Il
ui disoit, à ce que je pus compren-
dre, que le tems du châtiment étoit
passé, & qu'il le falloit faire aux pré-
mieres marques de leur Desobéissan-
e ; car la Reine toute émuë lui ré-
pondit, *Et bien, Monsieur, n'en par-
lons plus : c'est une faute ; mais, n'en
faisons pas une autre, qui seroit beau-
coup pire.* Quand on vit ce trouble
parmi les premieres Personnes de l'E-
at, nous-nous retirâmes, pour les

1648. laisser decider entr'eux du sort de l
France. Ce fut alors qu'il se fit en
tre eux un rude combat. Les inte
rêts differens, qui animoient les un
& les autres, firent que chacun di
puta son Avis avec opiniatreté
beaucoup de chaleur. La Reine éto
seule dans l'opinion qu'elle soûte
noit avec courage; & tous l'aba
donnerent, hormis le Chancelier
qui avoit un ordre secret de ne se p
départir de ses sentimens: & comm
tous vouloient battre en ruine sa fe
meté & sa résolution, elle souti
cet effort avec une force qui auro
été invincible, si à la fin elle n'avo
été mal conseillée. Elle n'épargn
ni Monsieur, ni M. le Prince: el
attaqua même le Cardinal; &
croiant pas lui faire beaucoup de ma
elle lui dit devant les autres des rude
ses étranges, & le blâma de sa dou
ceur, lui pronostiquant que toute
bonté lui seroit inutile. Enfin l
portes du Cabinet s'ouvrirent avant
tems. Le Cardinal Mazarin, q
avoit accoûtumé de demeurer après
fin du Conseil avec la Reine, sort
le premier, & à l'air de son visage

:mbloit qu'il étoit en mauvaise hu- 1648.
ıeur. Le Prince de Condé le sui-
it, & le Duc d'Orleans demeura
vec la Reine, pour tâcher d'adoucir
ɔn ressentiment & sa peine. L'Abbé
e la Riviere alors fut appellé par son
Iaître, pour faire le tiers dans cet-
: conversation, où la Reine seule
voit le cœur rempli d'amertume &
e douleur. Une demi heure après,
Duc d'Orleans s'en retourna chez
ıi tout pensif, quoi que dans le vrai
ne fut nullement affligé. Son Favori
ısoit l'affaire, comme si la chose,
ɔnt il s'agissoit l'eût touché sensi-
ement. Il étoit néanmoins satisfait,
croioit dans son ame que cet ab-
ıissement du Ministre serviroit à son
evation.

M. le Prince vint un moment a-
'ès trouver la Reine : il fit officieu-
ment deux voiages vers elle, pour
i faire voir l'innocence du Cardinal,
pour le remettre bien dans son es-
:it. Nous vîmes aussi-tôt par tou-
s ces choses qu'il y avoit quelque
ıquietude nouvelle dans le Cabinet,
: que les Affaires n'alloient pas bien.
n mon particulier, je ne fus pas

1648. long tems dans cette inquietude ; ca
la Reine peu après étant demeuré
ſeule, comme elle voulut entrer dar
ſon Oratoire pour prier Dieu, je li
demandai la cauſe de ce que je voioi
& la plaignant de toutes ſes ſouffrai
ces, je la ſuppliai de m'apprendre
ce que M. le Cardinal diſoit ſur to
cela. Elle me fit l'honneur de n
répondre, comme ſi en effet elle e
été un peu fâchée contre lui. *Qu
en diſe ce qu'il lui plaira*, me di
elle, *mais je ne changerai point n
réſolution : Et qu'elle eſt vôtre reſol
tion*, lui dis-je, *Madame*. ***C'eſt*** r
dit elle *de faire tout le contraire de
qu'il veut que je faſſe*. Puis me faiſa
un ſouris, *vous jugez bien*, me
la Reine, *qu'il n'eſt pas aſſez der
ſonnable, pour ſouhaiter ce qui va à
ruïne du Roi. Il ne peut pas mieux fa
re : mais je ne laiſſe pas d'être en ef
fâchée contre lui ; car il eſt trop b*
Ces paroles me firent auſſi-tôt co
prendre toute l'Hiſtoire, & dêmê
les cauſes de tant de differentes o
nions, qui faiſoient cette petite gu
re ; & je jugeai bien vite que ce br
avoit été fait exprès pour tâch

d'engag

'engager les Princes à soutenir davã- 1648.
age l'Autorité Roiale, pour faire voir
a douceur du Cardinal. & diminuer
e merite que le Duc d'Orleans, & le
'rince de Condé, pretendoient avoir
l'égard du Parlement; attendu que
es Disputes qu'ils avoient eues contre
a Reine, pour obtenir d'elle ce qu'il
emandoit, devoient aparamment pro-
uire de mauvaises suites contre son
ervice & contre son Autorité. Le
ndemain, je dis à un de mes A-
nis *, qui avoit part au secret, ce
ue j'avois deviné de toute cette belle
omedie du jour precedent. Il fit un
rand cri, & me dit, *Ha! Madame,
ardez vous bien de sçavoir de telles
hoses; c'est presentement le plus grand
ecret du Sanctuaire.* Après l'avoir
assûré sur sa fraieur, je lui dis que
es lumieres venoient de bon lieu;
lui faisant des questions sur ce que
je pensois sçavoir presque aussi-bien
ue lui, il m'avoüa que tous se mo-
quoient les uns des autres; que la
Reine seule agissoit de bonne foi; car,
uoi qu'elle crût bien joüer la Come-
ie en faveur de son Ministre, afin de
lui ôter la haine publique de ce refus,

* M. de Senneterre.

1648. il étoit vrai néanmoins qu'elle n'avo
point d'envie d'accorder au Parleme
ce qu'il demandoit, & que le Card
nal ne la trompoit pas en cela, l
aiant dit que peut-être en tenant b
contre les Princes, elle les feroit r
venir à son Avis, ce qu'il auroit fo
souhaité; & par conséquent, il j
geoit que cette résistance ne pouvo
que lui être avantageuse. Elle devo
faire paroître sa douceur, au cas q
la Reine put se soûtenir contre le Pa
lement & les Princes; & s'il eto
contraint de se relâcher, & de fai
changer les sentimens de cette Pri
cesse, il feroit voir, & sa douceur,
sa puissance tout ensemble. Ce
personne me dit qu'elle ne croioit p
que le Cardinal se pût résoudre facil
ment à conseiller la Reine de prend
d'autres résolutions que celles qu'el
avoit déja faites, quoi qu'il fit paro
tre aux Princes de lui vouloir persu
dér l'Accommodement; parce qu
l'avoit vu inquiété de cette affaire,
regarder la prétention du Parlement
comme l'extinction de l'Autorité R
iale. Mais enfin les grandes co
sequences aiant étonné ce Ministre

l fut contraint d'y consentir. Il vit 1648.
es Princes favoriser le Parlement, nalgré la Protection qu'ils avoient promise aux interêts du Roi & aux iens : il manquoit d'Argent & de Puissance, pour mieux faire ; & peut-être qu'il manqua aussi dans le jugenent qu'il fit des forces & de la puisance Roiale. Pendant que la Reine enoit bon, il se résolut de tirer du Parlement la meilleure composition qui lui seroit possible ; & quand il ut pris ses mesures, il fit changer la Reine. Le soir de ce jour, avant qu'elle s'endormit, le Secretaire du Cardinal, nommé de Lionne, vint a trouver deux fois, & eut d'assez ongues Conferences avec elle de la part de son Maître : puis, le lendenain, au sortir de la Messe, le Tel-er, Secretaire d'Etat, y vint aussi, qui acheva de la résoudre d'accorder ux Deputez ce qu'ils desiroient, *à ondition, qu'au lieu de trois mois qu'ils demandoient en faveur des Prionniers pour être renvoyez à leurs Juges naturels, elle en demanda six avant que le Roi fût obligé de les rendre.*

Les Affaires en cet état, il se tint

1648. un Conseil sur le midi, avant l'arriv
des Députez, où il fut arrêté qu'i
feroient ensemble un Concordat, c
la Reine déclareroit pour la déchar
de sa conscience, ou plûtôt pour r
parer sa gloire & son honneur, *Q*
c'étoit à la priere des Princes; & à
necessité presente de l'Etat, qu'elle s'
toit résolue d'accorder au Parlement l
choses qu'il avoit demandées; ce qu
cette Princesse signa avec une doule
incroiable, & avec les sentimens d'u
ne Reine qui véritablement aimoit s
Enfans, & l'Etat. Elle se laissa con
duire malgré elle par les conseils c
son Ministre, qui les lui donna ma
gré lui. Aussi beaucoup de person
nes crurent alors que le Cardinal
qui n'étoit pas assez aimé pour êt
bien servi, fut trompé; premier
ment par lui-même, aiant eu trop c
peur des Princes, & plus encore p
beaucoup de gens qui lui disoient qu
la fermeté de la Reine le faisoit haïr
& qu'on alloit donner un Arrêt contr
lui. Il crut qu'il falloit par prudenc
éviter ce coup, pour en attendre l
remede, par les changemens qui arri
vent d'ordinaire dans les Etats, qu

peuvent étant bien ménagés guerir les maux les plus incurables.

Ensuite de cette resolution, les Députez arrivant à Saint Germain trouvérent leurs Affaires faites, & n'eurent rien de plus difficile à executer, qu'à remercier la Reine & les Princes. Ils s'en allerent, remplis de présomption, donner part à leur Compagnie de leur Victoire. Elle fit là dessus ce qu'elle avoit accoûtumé de faire, qui est de s'assembler, & il fut arrêté qu'ils envoieroient des Députez chez le Premier President, pour éxaminer tous les Articles dont la Cour étoit demeurée d'accord, & ceux qu'ils demandoient encore, afin de dresser eux mêmes la Declaration qu'ils vouloient que le Roi leur donnât : mais la malice étoit alors si surabondante dans tous les esprits, qu'il y eut des Conseillers qui furent d'avis, afin de demeurer toûjours en état de s'assembler, *de laisser venir la Declaration du Roi telle qu'il lui plairoit de l'envoier, & après deliberer sur chaque Article.*

Quelques jours se passérent après cet Assassinat commis contre l'Autorité Roiale, que la Reine étoit triste, &

1648. le Duc d'Orleans, & le Prince de Condé, dans une joie excessive. Ils se regardoient comme les Maîtres de l'Etat, de la Cour, de la Noblesse, du Parlement, & des Peuples; & se laissoient flatter par les soins que prenoient les Compagnies Souveraines & chaque Particulier, d'acquerir leur faveur. Les gens du monde aiment naturellement l'intrigue, & à plaire aux Grands; tous ceux qui approchoient des Princes ne cessoient de leur parler de leur Puissance, & des changemẽs qui pouvoient arriver dans le Roiaume, qui leur en pouroient donner une plus grande. Ils n'étoient pas alors dans des sentimens préjudiciables au Service du Roi & de la Reine, & n'avoient nul dessein de les abandonner; mais, ils ne laissoient pas de leur faire du mal, par cette condescendãce qu'ils avoient eue pour les dernieres entreprises du Parlement. La complaisance que l'amour de leur Grandeur excitoit en leur cœur, par les belles idées qui les pouvoient flatter étoit dangereuse à l'Etat, & les Courtisans augmentoient ce mal par leurs adulations continuelles. Mr. l

Prince étoit revenu de l'Armée avec 1648.
de très droites intentions : les grands
services qu'il rendit à la Reine bien-
tôt après cet Accommodement, lui
en furent de grandes preuves ; mais
il y avoit dans sa Famille des person-
nes dont l'esprit étoit gâté, qui tra-
vailloient à le corrompre, & les inte-
rêts de Chavigni achevérent en cette
occasion de le faire relâcher de sa pre-
miere résolution. Il est difficile de
proteger des interêts opposez l'un à
l'autre. Ce changement flétrit alors
la beauté de ses sentimens ; mais elle
n'en fut pas détruite tout-à-fait ; &
sur les plaintes que la Reine lui fit de
l'avoir abandonnée, je sçai qu'il lui fit
de nouvelles protestations de Fidelité,
qui n'empêcherent pas qu'elle ne de-
meurât quelque tems mal satisfaite de
lui. Elle n'osoit croire qu'il fût since-
re, quand il lui promettoit qu'il lui
seroit fidele. Je sçai par le Chancelier
même *, qu'alors le Duc de Longue-
ville fit ce qu'il put pour le détourner
de l'attachement qu'il avoit eu aux in-
terêts & aux desirs de la Reine en
s'opposant aux Demandes du Parle-
ment ; & qu'il lui fit dire par un de

* Seguier.

1648. ses Amis qu'il perdroit l'Etat, & sa fortune particuliere, d'en user ainsi. Sa réponse fut, qu'il sçavoit bien ce qu'il faisoit, & qu'il étoit résolu toutes les fois qu'il trouveroit son devoir, & la volonté de ses Superieurs ensemble, d'aller toûjours par ce chemin, comme le meilleur & le plus sûr.

Ce que le Ministre avoit été contraint de faire, accordant au Parlement toutes leurs Demandes, le forçoit de mettre Chavigni en Liberté dans six mois. Il crût, cela étant, qu'il valoit mieux le faire sortir promptement; & ceux, qui furent du secret, ne manquerent pas aussi-tôt d'en faire avertir sa Femme, lui faisant sçavoir que ses peines n'avoient pas été inutiles, quãd elle avoit travaillé par ses Parens & ses Amis à faire que le Parlement s'interessât à la Liberté de son Mari.

Ces grandes graces accordées aux Réformateurs de l'Etat ne causerent nul repos à la Reine. Ils augmentoient tous les jours leurs Demandes, & n'en demeuroient point aux termes de leurs dernieres Conferences. Le douziéme d'Octobre, le Peuple, excité par de pernicieux Esprits à vouloir

1648.

rendre part au Gouvernement, s'aſ-
ſembla en tumulte au Palais, ſur un
ertain Impôt qui regardoit les Taver-
iers ; ce qui fût cauſe qu'eux, & les
Marchands de Vin, ſe querellérent. Le
Prevôt des Marchands, qui voulut les
ller ſeparer, y penſa perdre la vie. Ils
e jetterent tous ſur lui, ils rompirent
on caroſſe, & il s'en fallut peu que
ette canaille ne le mit en pieces lui
nême. On raporta cette Nouvelle à
a Reine, qui aprés avoir demandé
'avis des Princes ſur ce qu'elle avoit à
aire, envoia pendant la nuit une Let-
re de Cachet au Parlement. Le Roi
eur mandoit de le venir trouver ; &
e ſoir, en quittant la Reine, ſur ce
ue je ſouhaitois du remede à ſes in-
uietudes, & que je la plaignois de
es maux, elle me répondit, *Plaignez
noi plûtôt de ce que je n'ai pas vangé
e Roi comme je l'ai toûjours deſiré ;
ar, ſi cela étoit, ils ne ſeroient plus
n état de me faire du mal, ni moi en
elui d'être plainte.*

Le lendemain, la Nouvelle arriva
ue Madame étoit accouchée d'une
ille, au grand regret du Duc d'Or-
eans & de la Reine même, qui n'eut

1648. pas été fâchée qu'elle eut eu un Fils, pour balancer un peu les grands avantages du Prince de Condé, Sa valeur, & l'estime qu'il avoit dans la Cour & dans les Armées, donnoient sujet à la Reine de craindre qu'il ne fût capable d'entreprẽdre de ces guerres injustes, qui ruinent les Rois, & ceux qui les attaquent encore davantage; ce qui pouvoit arriver aisémen dans un tems qui paroissoit annonce de l'orage. Quelques jours avant l: naissance de cette derniere Fille, Madame la Princesse vint le matin che: la Reine. En lui donnant sa chemise les Femmes de Chambre de la Reine qui parloient librement devant elle parcequ'elle étoit douce & familiere se mirent à faire des prédictions e faveur de Madame la Princesse, & trouvérent par mille raisons que Ma dame ne devoit avoir qu'une Fille. E le, pour ne pas montrer un desir em pressé du mal d'autrui, leur répond: qu'elle croioit le contraire, & qu'aiar eu déja beaucoup de Filles, il étoit croire que ce seroit un Garçon. L Reine, en l'interrompant, se mit rire, & lui dit tout haut, *Gagez ha*

liment, ma Cousine, contre elles : car, 1648.
en bon François, vous ne serez pas fâchée de perdre ; & quelque sorte que soit la gageure, vôtre Fils la paiera de bon cœur. Puis, me regardant avec un souris qui m'expliquoit ses pẽsées, elle me dit ensuite tout bas, *que pour elle, qui ne faisoit point de façons, elle avoit pensé lui dire, qu'elle lui auroit souhaité le gain de la gageure, parce qu'il est juste que chacun vive.*

Ce même jour après midi les Députez du Parlement vinrent trouver nôtre Régente. On leur fit des plaintes des désordres qui se passoient à Paris, au préjudice du Service du Roi. On leur ordonna *de contenir le Peuple & de se tenir aux termes des Conferences dernieres* ; mais parce qu'on prévoioit que leurs Déliberations iroient à demander de nouvelles Décharges pour le Peuple, & que le Ministre ne vouloit pas que cela vint de leur part, la Reine, pour gagner les bonnes volontez du Public, & diminuer le crédit du Parlement, leur redonna encor douze cens mille livres de diminution sur tous les Impôts qui se levent à Paris ; & après leur dit,

1648. qu'elle ne vouloit plus entendre parler des Demandes du Peuple. Après cette Declaration ceux du Parlement, qui ne cherchoient qu'à embarasser la Cour, firent assez entendre qu'ils prétendoient davantage qu'on ne leur offroit.

Le jour d'aprés, les Chambres s'étant assemblées à l'ordinaire, quantité de canailles bien paiées par les Ennemis de l'Etat, firent un si grand vacarme devant le Palais, criant contre le Parlement de ce qu'il ne les soulageoit pas, & ne s'amusoit qu'à parler de ses interêts. Les Taverniers gourmanderent le Premier President. Les Presidens de Némond, & de Maisons, furent menacés & poussez avec rudesse. La rumeur y fut grande, & la veritable cause de ces Desordres étoit ignorée. On voioit seulement qu'il falloit qu'il y eut de méchans Esprits, qui animoient le Peuple par leurs Intrigues, en le persuadant que pour se délivrer de paier le Roi, il falloit faire du bruit. Cette derniere Emotion étoit fondée sur ce que ces Mutins vouloient que le Parlement donnât un Arrêt pour ordonner, que

les deniers des deux Impôts qui avoient été mis sur chaque tonneau de vin, montant à cinquante-huit sols, ne fussent point levez, & qu'il leur fut permis de ne rien paier au Roi. Toutes ces menées, qui furent sçues à St. Germain une heure aprés, donnerent de nouvelles inquietudes à la Reine & à son Ministre, qui voioit clairement que le Parlement n'étoit pas seul, & qu'il falloit que beaucoup de persones ambitieuses fissent remuer ces machines, dont on soupçonnoit toûjours avec justice le Coadjuteur de Paris, & les Ennemis particulier du Ministre; sçavoir Chateauneuf, & Chavigni, qui vouloient sa place & sa ruine. La part qu'ils y avoient devoit être grande, puisque l'Ambition & la Vengeance en étoient la source; deux grands motifs, qui font presque toûjours naître dans le cœur des hommes l'injustice & les crimes. On pouvoit joindre a ceux là les Mécontens, dont la Maison de Vendôme & ses Amis faisoit une grande portion. Il y avoit encore les malheureux, qui restoient de la déroute des Importans, & cette troupe étoit nombreuse. 1648.

1648. Le soir de ce même jour, le Parlement, les Chambres assemblées, donna un Arrêt pour appaiser le Peuple, portant décharge des cinquante-huit sols, qui fut aussi-tôt lû, publié & affiché par tous les Carefours de la Ville, & fut conclu „ Qu'on viendroit très-humblement supplier la „ Reine, de donner deux millions au „ Peuple, dans lesquels seroient com„ pris les deux Arrêts qu'ils avoient „ donnez à la décharge du Peuple „ ce dernier, & celui du pied fourchu; & que le reste se diminûroit „ sur les autres denrées: moiennant „ quoi, l'Article tant du Tarif que „ des Rentes seroit conclu, & qu'on „ supplieroit aussi Sa Majesté de con„ sentir qu'ils demeurassent toûjours „ assemblez, jusques à ce que toutes „ les Affaires fussent finies, & que la „ Declaration qu'ils esperoient, & „ qui leur avoit été accordée aux der„ nieres Conferences, fut envoiée „ au Parlement.

Sur cela les Conseils redoublent à Saint Germain. On voit visiblement que le Parlement ne veut point de Paix avec son Maître, & la Reine re-

commence à desirer, qu'il soit puni de toutes ses Entreprises. Les Princes vaincus par la raison, n'ôsent plus le deffendre, & semblent ne vouloir plus que la Guerre. Le Ministre ne dit mot ; mais, il écoûte volontiers ceux qui la conseillent, & tous ensemble pendant deux jours parurent ne desirer que le chatiment des coupables. Il étoit impossible aux Princes, sans manquer visiblement à ce qu'ils devoient au Roi, de ne pas avoüer que Paris abusoit des graces qu'on lui avoit faites, & que la punition de cette ingratitude devenoit tout à-fait necessaire, & inévitable. On m'assura qu'alors Monsieur le Prince, (je ne sçai par quels motifs, mais il est à croire qu'ils étoient bons) fit sonder quelques Gouverneurs de places qui étoient ses Serviteurs, pour sçavoir d'eux s'ils entreroient dans ses interêts, au cas qu'il eut besoin de leur assistance. Le Prince de Conti & le Duc de Longueville, qui étoient destinez à contribuer à l'augmentation de nos maux, & qui assistoient à tous les Conseils du Roi, montrérent alors qu'ils desaprouvoient le procedé du

1648. Parlement, & faisoient mine d'être bien intentionnez.

Le 15. d'Octobre.

Le quinziéme les Gens du Roi arrivérent à Saint Germain qui venoient demãder à la Reine les deux millions & protester de leur innocence & bonnes intentions. Ils trouvérent la Reine prête à partir pour aller visiter les Carmelites de Pontoise, à cause qu'il étoit le jour de Sainte Therese. Son voiage fut cause qu'ils differerent leur Députation jusques à son retour au soir. La Reine revenue de son petit voiage, s'enferma au Conseil, où déjà les Princes & le Cardinal, attendant son retour avoient commencé à traiter de quelques Affaires, ils avoient résolu d'accorder les deux millions, puisque cela n'alloit qu'à huit cens mille livres de plus, & avoient trouvé que cette somme ne pouvant ruiner le Roi, il étoit bon de la leur céder, afin d'achever de les mettre tout-à-fait dans leur tort; mais ils conclurent entre eux, que si après cette derniere liberalité, cette Compagnie si difficile à contenter ne devenoit sage, il falloit tout de bon penser à chatier leur Rebellion: & quoi que la

chose fût de difficile execution, elle 1648.
leur parut si necessaire, que pas un
des deux Princes ne voulut le contrarier. La Reine demeura d'accord des
résolutions prises en son absence, parce qu'elle voioit qu'elle pourroit à l'avenir esperer de l'assistance de ceux
qui jusques alors l'avoient souvent abandonnée. Cette pensée lui fut une
consolation assez forte, pour adoucir
tous ses maux, & la faire résoudre
gaiement à donner tout ce qu'on lui
demandoit. Elle crut qu'elle auroit la
Paix dans l'Etat, & que par elle, &
le tems, elle pourroit rétablir l'Autorité du Roi son Fils; ou que ne l'aiant
pas, elle auroit la satisfaction de punir les Rebelles. On donna aux Députez la Réponse de la Reine par écrit, *A sçavoir qu'elle leur accordoit
les deux millions qu'ils demandoient à
regler sur ce qu'ils trouveroient de plus
propre à ôter, & leur ordonna en même tems de finir leurs Déliberations
dans trois jours.* Ils partirent à dix
heures du soir, après avoir reçû cette
douce Réponse; & le lendemain, ils
la raportérent à la Grand' Chambre.
Ils déliberérent sur cette derniere gra-

1648. ce, & il y eut dans cette Compagnie des Eſprits factieux, & indignes d'être les membres de ce Corps, qui furent aſſez hardis & aſſez malicieux pour dire, *Qu'ils étoient d'Avis de refuſer tout Accommodement avec la Cour*; & d'autres Particuliers propoſérent plusieurs bizarres & ſéditieuſes Opinions. Mais Brouſſel, le Pere de la Patrie en cet endroit, fut d'Avis de remercier la Reine, du preſent qu'elle faiſoit au Peuple à leur priere, & de travailler à finir les Affaires préſentes &, par ce qu'il eut honte d'avoir parlé une fois en Homme de Bien, & en bon Serviteur du Roi, il ajoûta *Qu'il étoit pourtant d'Avis de demander encore quelque diminution ſur les Tailles* ce que ſes Confreres, en l'excuſant de cette Propoſition, diſoient n'être pas de grande conſequence; mais, qui néanmoins déplut tout-à fait au Miniſtre, parce qu'elle le confirmoit toûjours dans cette créance, que le Parlement vouloit le pouſſer, qu'il ne vouloit point de Paix qui vint de lui & que les graces mêmes que la Reine leur faiſoit leur étoient odieuſes.

Le dix-huitieme, les gens du Ro

;inrent faire leur raport à la Reine, 1648.
le ce qui s'étoit paſſé au Parlement.
Ils lui montrérent leur dernier Arrêté,
a ſupplierent de leur dire ſi elle n'y
rouvoit rien à redire, la remercierent,
& lui firent leur demande ſur la di-
ninution des Tailles dont Brouſſel
ivoit été d'avis. La Reine pleine de
lépit & d'embaras, ne fit point de
Réponſe. Elle tint Conſeil ſur cette
nouvelle Propoſition, qui leur don-
noit de nouvelles Affaires; & toûjours
ſon Avis alloit à la Guerre. Ce mê-
me jour la Reine, me faiſant l'hon-
neur de me parler de cette derniere
chicanerie, me dit que l'ouvrage du
Parlement, par les retranchemens
qu'il avoit faits en faveur du Peuple,
alloit pour lors à trente-deux millions
le diminution ſur le Revenu du Roi;
ſi bien que dans les apparences conti-
nuelles de la Paix, on ne voioit qu'u-
ne Guerre preſque aſſûrée.

Le vingt-quatriéme, le Premier
Preſident aporta à la Reine la Decla-
ration de la part de ſa Compagnie,
qui avoit été dreſſée par eux-mêmes,
où toutes leurs demandes étoient plei-
nement expliquées, & où il étoit faci-

1648. le de remarquer qu'ils avoient été tro
insatiables, pour de sages Senateur
qui sont destinez à modérer les excè
des autres. On tint Conseil là-dessus
& comme il falloit en ce jour recevoi
la Paix, pour tâcher d'éviter la Guer
re, les differens sentimens causérer
beaucoup de disputes & de raisonne
mens dans le Cabinet. La Reine pres
sa les Princes de l'assister, & de lu
tenir la parole qu'ils lui avoient dor
née dans la derniere Conference où i
lui promirent de lui aider à châtier le
Rebelles, s'ils ne se contentoient d
toutes les graces qu'elle leur faisoit
& leur representa, que la Demande
que le Parlement lui faisoit tout d
nouveau sur les Tailles, les devoi
obliger à ne plus balancer & à renon
cer à la Paix, pour suivre ses senti
mens. Ils lui répondirent qu'ils ne s
separeroient jamais de ses interêts
mais, que la chose étoit dangereuse
l'Etat. Le Cardinal continue de joüe
son personnage ordinaire, qui étoi
de faire paroître la Reine rude, & d
prendre toûjours en son particulier l
voie de la douceur. Le Maréchal d
la Meilleraie. qui selon les apparence

devoit parler ſelon les ſentimens du 1648.
Miniſtre, fut d'opinion qu'il falloit accorder au Parlement toutes leurs demandes afin de finir avec eux ; & quaſi malgré eux, le ſujet de toutes leurs Broüilleries. Il repreſenta fortement l'état pitoïable de la France, la neceſſité du Roi, la Révolte generale des Peuples, leurs Inſolences, & le peu d'Affection qui ſe remarquoit dans le cœur des Pariſiens pour la Perſonne du Roi & de la Reine. Il n'oublia pas de citer l'audace du Parlement, celle que leur exemple inſpiroit à toutes les Cours Souveraines du Royaume, la Guerre étrangere & celle qu'il faudroit ſoutenir contre des Sujets rebelles, qui peut-être ſuivroient le mauvais éxemple de l'Angleterre. Il conclut enfin, qu'il falloit neceſſairement faire la Paix telle qu'il plairoit au Parlement de la demander ; & ſon avis fut ſuivi de celui de tous les autres : une Perſonne, qui étoit alors dans les Conſeils les plus ſecrets, me dit que ſi les Princes euſſent montré plus de fermeté pour les interêts de la Reine, la Campagne étant preſque finie, le Miniſtre auroit volontiers en-

1648. trepris de châtier Paris ; mais qu'i avoit fait soutenir l'Avis de la Paix parcequ'il ne voyoit pas qu'il dût riei hazarder, sur le peu de protectior qu'il pouvoit esperer de leur part.

La Paix étant résolue, on scelle l: Déclaration, & on l'envoia au Parle ment. Cette Compagnie fit la graci au Roi de la recevoir, & de promet tre d'obéïr à la Reine, qui leur ordon na pour la centieme fois de ne se plu assembler. Un de mes Amis *, sor tant de ce Conseil, me dit en rian qu'il seroit bien fâché que le Parle ment eut envie de sa tête ; parcequ sans consulter on la lui feroit coupe trop promptement. Mr. le Duc d'Or leans, & Mr. le Prince de Condé voulant s'acquérir les bonnes volonte de ce Corps, faisoient à l'envi l'un d l'autre tout ce qui leur étoit possibl pour lui plaire ; & le Ministre n'ôsan maintenir l'Autorité Roiale contr tant de puissances la laissoit abbatr entierement, & ne pensant qu'à ga gner du tems & à conserver sa Plac & sa Personne, il esperoit se mettr hors de péril, en accordãt tout ce qu'o lui demandoit, & qu'il n'auroit peut-

* Mr. le Tellier.

être pas pû refuser vu le mauvais état des Affaires.

La conclusion de la Paix mit aussitôt Chavigni en liberté, comme un des principaux Articles qui avoit été accordé secretement. On lui ordonna d'aller à une de ses Maisons; ce qu'il fit avec une joye extrême, avoüāt à ses amis, qu'il avoit infiniment souffert par la privation de la Liberté. Il leur dit qu'il n'auroit jamais cru, que la Prison fût un mal aussi grand qu'il l'avoit ressenti; & que l'experience lui avoit fait connoître, qu'il étoit un des plus insuportables, qui pût arriver aux hommes pendant le cours de leurs vie. Comme il avoit alors quelque pieté, je ne doute point, qu'aiant contribué sous le Regne du feu Cardinal de Richelieu, à faire beaucoup de malheureux par cette voie, la vûe de son pêché ne l'eut humilié devant Dieu. Je le soupçonne d'avoir fait cette sage Reflexion, parce qu'il étoit juste & raisonnable de la faire.

Le jour que cette Paix fut accordée & reçûe, la Reine me fit l'honneur de me dire qu'elle ne vouloit plus entendre parler de cette Affaire, parce-

1648. que le souvenir lui en seroit éternelle-ment fâcheux. Elle m'avoüa que tou ceux qui avoient contribué à cet Ac commodement lui faisoient de la pein à voir. Son Ministre étoit la premie re cause de ces douleurs, pour n'avoi pas d'abord arrêté le cours de cett maladie. Elle le voioit ; mais, n voulant pas entrer dans cette discus sion, elle ajoûta que le Cardinal, qu paroissoit être de ce nombre, n'étoi pas blamable comme les autres; parc qu'il avoit été de cet Avis, plus pa politique, que par inclination, & qu'elle trouvoit que sa qualité de Rei ne lui étoit bien inutile, puisqu'ell n'étoit pas la Maîtresse.

Ce Trouble public étant appaisé la Discorde vint jetter une pomm vermeille dans le Cabinet; pour y fair naître une petite Guerre qui parut e devoir causer une fort grande.

Le vingt-huitieme au matin, l Maréchal d'Estrée, & le Marquis d Senneterre, vont trouver l'Abbé de l Riviere, pour lui annoncer de la par de la Reine & du Ministre, que Mr le Prince demande le Chapeau de Car dinal pour le Prince de Conti so

Frere

Frere, & que la Nomination déjà faite en sa faveur soit revoquée, afin qu'elle puisse être donnée à ce Prince. 1648.

Cette Nouvelle surprend ce Favori. Il croit à peine ce qu'il entend dire : il s'emporte d'une colere excessive ; & ressent vivement d'être privé d'un bien qu'il a crû lui être tout à fait assûré. Il croit avoir servi dignement le Ministre, le faisant soûtenir par le Duc d'Orleans, lorsqu'il fût menacé dans le Parlement, & que par la hardiesse de leurs paroles il devoit tout craindre. Il se trouvoit trompé dans la confiance qu'il avoit eûë aux promesses qu'il lui avoit faites, de le servir en cette Affaire, la seule qu'il avoit ardemment souhaitée. Il voit enfin en un moment toutes ses esperances perduës, & tous les Sacrifices qu'il avoit faits à la Fortune anéantis & sans nul effet. Il ne douta point que ce secret ne se fût consetvé depuis long-tems entre M. le Prince & le Cardinal, & il lui sembla qu'il avoit un grand sujet de se plaindre de lui, & de l'accuser d'une manifeste dissimulation. Le tems qu'il avoit choisi pour lui faire cette Déclaration

1648. lui paroit odieux ; aiant attendu qu
la Paix fût conclûë , afin d'avoi
moins de sujet d'apprehender le res
sentiment du Duc d'Orleans. So
malheur étant donc accompagné d
toutes les circonstances qui pouvoien
en augmenter la douleur, il le sent
fortement, & ses plaintes, eurent tou
tes les marques d'un violent desir d
s'en vanger. Ses amis firent ce qu'i
pûrent pour le résoudre de le souffr
avec patience ; car, outre qu'ils a
moient l'Etat & la Paix de la Maisc
Roiale, qu'ils ne croioient pas devo
être troublée par l'interêt d'un Part
culier, ils étoient trop habiles cou
tisans, pour ne pas conseiller tout
qui devoit plaire au Ministre. Ils l
representerent donc, qu'il présumc
trop de ses forces, & qu'il devc
considerer que les Princes d'ordinai
ne veulent pas toûjours fortement
qu'ils out voulu, & qu'il n'avoit p
entre les mains d'assez bonnes arme
pour se pouvoir deffendre long-ten
& se vanger avec gloire de l'outra
dont il se plaignoit. Comme il co
nut le motif, qui faisoit parler s
Amis, il ne les crût pas entieremen

& voulant toucher son Maître par 1648.
l'interêt de sa grandeur, & du Respect qui étoit dû aux promesses qu'on lui avoit faites à lui-même, il mena ces deux Courtisans à Monsieur le Duc d'Orleans, qui reçût cette Nouvelle de la maniere que son Favori le pouvoit souhaiter. Il trouve que c'est à lui à se plaindre, & que son Cousin le Prince de Condé a tort de demander une Dignité promise à un des siens, qu'il honore de sa Confiance & de sa Protection. Dès cet instant, l'Abbé cessa d'être en colere, il prit en partage la moderation des Philosophes; &, voyant son Maître entrer dans ses interêts, il lui laissa son ressentiment, & ne travailla plus qu'à le fortifier, tant par lui que par ses Amis. Il se servit adroitement de sa froideur pour l'échauffer davantage, en lui disant qu'il n'étoit rien au monde que par lui, que ce n'étoit pas à l'Abbé de la Riviere à se plaindre, & que le Cardinal en lui manquant de parole ne devoit pas penser pour sa décharge qu'il lui ôtoit une grace qu'il ne meritoit pas; mais qu'il devoit croire que c'étoit à Monsieur à

1648. qui il manquoit de respect, méprisant son nom, sous lequel il l'avoit osé prétendre. Ce Favori reprit ensuite son visage serain & tranquille, & ne parut pas un moment en public ni moins gai, ni moins content qu'à son ordinaire. Au sortir de la Messe de la Reine, le Duc d'Orleans la vint trouver. Il lui demanda une Audience, où il ne vouloit point d'autres témoins qu'elle seule. La Reine aussi-tôt nous commanda de sortir de son Cabinet; & faisant fermer les portes, elle livra ses oreilles à toutes les plaintes que ce Prince lui voulut faire, Cet Entretien fut rude entre ces deux Personnes : le Duc d'Orleans reprocha à la Reine les grands Services qu'il prétendoit lui avoir rendus, non seulement en lui cedant la Régence, qu'il auroit pû lui disputer, mais en la refusant alors du Parlement, qui desiroit passionnément qu'il la voulût accepter. Il lui témoigna beaucoup de ressentiment de ce qu'elle n'avoit pas balancé entre lui, & M. le Prince, étant entrée dans ses interêts sans lui en avoir rien fait connoître; & lui dit assez aigre-

ment, que malgré les bonnes raisons 1648.
de Mr. le Prince, il meritoit du moins qu'elle ne prît pas si vite un parti contraire au sien, & contraire aux engagemens qu'elle avoit avec lui, touchant le Chapeau de la Riviere. Il lui dit de plus qu'il s'en vengeroit, & que n'aiant pas estimé son Amitié, il vouloit lui faire sentir sa Haine. La Reine lui répondit fort judicieusement & sans emportement, qu'elle ni le Cardinal n'avoient sçû le dessein de M. le Prince, que depuis peu de jours; qu'elle l'assûroit qu'elle avoit fait ce qu'elle avoit pû pour le combattre; que n'aïant pû le vaincre, vû le grand interêt qu'il avoit à faire le Prince de Conti son Frere Cardinal, elle s'étoit resolue de l'envoier dire à l'Abbé de la Riviere, avec promesse de le contenter en d'autres Dignitez, telles qu'il voudroit les demander; que s'il eût été sage, il auroit accepté ce parti, & n'auroit pas voulu les broüiller ensemble par son ambition; qu'au reste, s'il vouloit se fâcher, elle en seroit affligée; mais qu'elle tâcheroit de s'en consoler. Elle lui dit aussi

1648. qu'elle ne lui conseilloit pas de quitter la Cour, où il étoit assez bien traité pour en être content, & qu'il devoit considerer qu'il n'avoit d'autres plaintes à faire contre elle, que d'avoir manqué à faire une chose qu'elle auroit desiré pouvoir accomplir, sans les obstacles qui s'y rencontroient, & qui étoient cause que cette Affaire étoit devenuë impossible. Le Duc d'Orleans lui répondit, que ce n'étoit pas à lui à quitter la Cour, qu'il en composoit la meilleure partie; qu'il vouloit seulement faire sa Charge de Lieutenant Général du Roiaume, sans prétendre à son Amitié, puisqu'elle ne la lui avoit pas voulu conserver. Le Cardinal parut sur la fin de la conversation, qui fit ce qu'il put pour adoucir l'esprit de l'un & de l'autre; mais il les trouva plus aigris, qu'il ne l'auroit pû penser, & tous deux ensuite se separerent mal contents. Monsieur ne laissa pas de revenir le soir au Conseil; mais ce fut en grondant, & faisant tout à fait le fâché.

La veille de la Fête de tous les Saints, la Reine partit de Saint Ger-

main pour revenir à Paris, joüir du 1648.
repos qu'il sembloit que cette dernie-
re Déclaration lui devoit faire espe-
rer. Avant que de quitter ce lieu,
elle alla visitet Madame la Duchesse
d'Orleans, qui étoit en couche. Cet-
te Princesse haïssoit le Favori de
Monsieur, mais pour plusieurs rai-
sons, elle avoit voulu prendre hau-
tement son parti : si-bien que la Rei-
ne venant la voir, elle lui témoigna
prendre beaucoup de part à l'offense
que Monsieur croioit lui avoir été
faite. Elle avoit dit tout haut quel-
ques heures avant que la Reine y ar-
rivât, que jusqu'alors on avoit égra-
tigné Monsieur, & qu'il ne l'avoit
pas voulu sentir, mais qu'en cette
recontre, il avôit reçû un grand
coups d'épée tout au travers du corps,
& qu'il étoit forcé de se plaindre.
Elle étoit fort opposée à toute la Fa-
mille de Condé, par cette émulation
qui se rencontre toûjours parmi les
Personnes de cette Naissance. Elle
n'aimoit pas beaucoup la Reine, &
moins encore le Ministre, à cause des
interêts du Duc de Lorraine son Fre-
re, qu'elle souhaitoit ardemment voir

1648. rétabli dans ſes Etats. Elle s'imaginoit, que ſi Monſieur eût voulu prendre plus d'Autorité dans le Roïaume, il lui auroit été facile, en s'élevant lui-même davantage, de tirer le Duc de Lorraine de l'abîme où il étoit tombé. L'Aſſiſtance qu'autrefois Monſieur avoit reçûë de lui, pendant ſon exil de Nancy, lui avoit attiré la colere du feu Roi : cette colere lui avoit fait perdre ſes Etats & ſon bonheur ; & c'étoit avec raiſon qu'elle croioit Monſieur obligé de le proteger. Il lui ſembla donc, qu'en deſunifant le Favori de ce Prince d'avec le Miniſtre de la Reine, elle le mettroit de ſon parti pour la ſervir auprès de lui, dans cette paſſion legitime qu'elle conſervoit pour ſon Frere ; & l'obligeroit, en ſoutenant ſes interêts, à ſe ranger dans les ſiens. Ainſi, la viſite de la Reine ſe paſſa froidement, & finit ſans que le Duc d'Orleans, qui vint dans la même Chambre, s'aprochât d'elle : ce qui fut deſaprouvé des perſonnes les plus intereſſées ; car les Hommes en general ne ſçauroient jamais trop rendre de civilité aux Dames, & ce Prince en devoit

beaucoup en ſon particulier à la Reine, qui en Grandeur n'avoit point d'égale en toute la Terre. Monſieur, étant dans la Chambre de Madame en preſence de la Reine, parla toûjours à Mademoiſelle ſa Fille, qui par mille autres raiſons étoit auſſi bien que Madame ſa belle Mere dans une joie extrême de la colere de ce Prince. Elle n'avoit auſſi nulle bonne volonté pour l'Abbé de la Riviere, & ne laiſſoit pas d'animer Monſieur, non ſeulement pour ſe vanger de la Reine qui l'avoit un peu tourmenté ſur l'Affaire de l'Archiduc; mais comme ambitieuſe, elle avoit de grands interêts que Monſieur n'appuioit pas aſſez. Elle auroit trouvé fort à propos, que ſon Favori lui eût inſpiré le déſir d'y penſer fortement, & dans cette occaſion elle n'oublia rien pour l'y obliger. Elle avoit onze ans plus que le Roi; & malgré cet âge, elle ne trouvoit pas hors de raiſon de le deſirer pour ſon Mari. Elle avoit de la beauté, de l'eſprit, des richeſſes, de la vertu, & une naiſſance Roiale: cette Princeſſe crut que toutes ces choſes enſemble pou-

1648. voient meriter cet honneur. Sa beauté néanmoins n'étoit pas sans deffauts & son esprit de même, n'étoit pas de ceux qui plaisent toûjours. Sa vivacité privoit toutes ses actious de cette gravité qui est necessaire aux personnes de son rang, & son ame étoit trop emportée par ses sentimens. Ce même temperamment ôtoit quelquefois à son teint un peu de sa perfection, en lui causant quelques rougeurs; mais comme elle étoit blanche, qu'elle avoit les yeux beaux, la bouche belle, qu'elle étoit de belle taille, & blonde, elle avoit tout à fait en elle l'air de la grande beauté.

Le Cardinal Mazarin alla aussi prendre Congé de Madame, que sa couche devoit retenir encore quelque tems à Saint Germain; & de son appartement passant à celui de Monsieur le Duc d'Orleans, il fut reçû de ce Prince froidement. Il lui dit, parlant de l'Affaire presente, qu'il n'étoit pas en volonté de souffrir ce Affront. Ce fut le même terme dont il se servit pour exprimer son ressentiment; & cela fut cause que le Ministre ne put pas retourner à Paris, joüi

de la Paix qu'il avoit achetée si cherement, sans craindre de nouvelles inquietudes. Ce même jour le Roi, la Reine, le Prince de Condé, & toute la Cour se rendirent dans cette celebre Ville, où selon la legereté ordinaire des Peuples, la Reine fût reçûë avec des témoignages extrêmes d'une grande joie. 1648.

Deux jours après, le Duc d'Orleans alla au Palais Roial, accompagné des Princes Lorrains, du Duc de Nemours, des Ducs de Candale & de Brissac, & de quantité de Personnes de grande condition. Tous les Mécontens du Roiaume allerent s'offrir à lui. La presse fut grande à Luxembourg : on y pestoit publiquement contre la Reine & son Ministre; & Mr. le Prince, étant du Parti de la Cour ne reçût pas en cette occasion tant de marques de la bonne volonté publique & particuliere, qu'en reçût de toutes parts le Duc d'Orleans.

Ce Prince se plût dans cet applaudissement, & ces belles apparences le flaterent. Il dit un jour devant tout le monde, que la Reine étoit une in-

1648. grate, que son Ministre étoit un fourbe, & qu'il manquoit de parole à ses Amis. Selon ce qui paroissoit du ressentiment du Duc d'Orleans, il sembloit que toute la Cour étoit prête de se broüiller; ce qui s'accordoit aux desirs de beaucoup de personnes, qui travailloient à la mettre en cet état. Le Cardinal par cette douceur qui lui faisoit toûjours souhaiter de pouvoir satisfaire les personnes qu'il craignoit, alloit se justifiant à ceux qui portoient les interêts de Monsieur. Il protestoit de son innocence à l'égard du respect qu'il avoit pour lui, & montroit avec soin qu'il souhaitoit contenter son Favori. Il assûroit tous les Amis de l'Abbé de la Riviere, qu'il avoit procuré sa Nomination avec autant de chaleur que s'il avoit été son Frere. Il disoit qu'il étoit au desespoir de l'obstacle que M. le Prince y vouloit mettre, & offroit toutes les choses possibles pour le recompenser du Chapeau. Plusieurs voiages se firent du Luxembourg au Palais Roial, par le Maréchal d'Estrées, & le Marquis de Senneterre pour accommoder cette Af-

faire ; & comme ils alloient ſouvent de nuit, ceux qui vouloient que le Duc d'Orleans ſe revoltât tout de bon, les appelloient par dériſion des Oublieux, à cauſe de l'heure indue qu'ils prenoient pour negocier, & parce qu'ils vouloient faire entendre qu'ils vendoient de la marchandiſe peu ſolide. 1648.

Mr. le Prince étoit ravi de penſer que cette petite querelle chaſſeroit Monſieur de la Cour, & qu'il demeureroit le maître du Cabinet. Pour venir à ſes fins, il travailloit de tout ſon pouvoir, pour détruire entierement ſon Competiteur dans l'eſprit de la Reine. Il lui faiſoit ſentir ſes reproches avec toute leur laideur, & l'aſſûroit ſouvent qu'il la garantiroit lui ſeul, de tous ces maux imaginaires. Il lui diſoit quelquefois en raillant, que la colere de ce Prince n'avoit pas produit juſqu'alors de grands malheurs ; qu'elle pouvoit dormir en repos, & qu'elle n'avoit rien à craindre.

Le quatriéme du mois, le Duc d'Orleans alla voir Madame à Saint Germain, & ce même jour il y eût Le 4. Novembre.

1648. Comédie au Palais Roial, pour montrer à ce Prince que son mécontentement & son absence ne donnoient pas de grandes inquietudes à la Reine. Il n'y eut que ceux de la Caballe du Prince de Condé, & les Courtisans ordinaire, qui prirent leur part de ce plaisir. Les autres, voulans montrer cette partialité au Duc d'Orleans, n'y parurent point. Il revint le lendemain, & fut au Conseil avec un visage rempli de chagrin; mais outre que son ressentiment paroissoit fondé sur une chose trop petite à son égard, on sçavoit trop bien, qu'il avoit souvent menacé sans faire de mal; & on le connoissoit si paresseux, qu'il étoit presque impossible d'en avoir peur. L'Abbé de la Riviere publioit par tout, qu'il étoit fâché de ce qui se passoit; qu'il n'étoit pas juste que la Reine, & Monsieur, fussent mal ensemble pour ses interêts particuliers; que c'étoit son Maître, qui vouloit se ressentir de l'outrage qu'il avoit reçû; & que pour lui il ne demandoit rien. Son Ambition trop excessive, qui le portoit à ne vouloir que le Chapeau, fit qu'il re-

fusa l'Archevêché de Reims, & de 1648.
l'argent, qu'on lui offrit ; mais, il comprit enfin que cette querelle ne pouvant pas demeurer en cet état, il falloit qu'elle allât à l'extrêmité, où qu'elle prît le chemin de l'Accommodement.

Parmi ceux qui s'étoient offerts au Duc d'Orleans, le Duc de Mercœur, & le Duc de Beaufort, lui firent faire leurs complimens, & témoignerent vouloir s'attacher à lui. Leurs offres furent reçûës de ce Prince avec joye ; mais l'Abbé de la Riviere gardoit toûjours dans son cœur un dessein particulier de s'accommoder : il vouloit conserver les bonnes graces de son Maître, & craignoit avec raison que faisant la Guerre, ceux qui lui seroient necessaires par leur épée lui seroient plus utiles que lui, & lui raviroient peut-être le bien qu'il possedoit dans la Paix. Il voulut donc remettre les choses dans un état plus tranquille, & qui fût plus stable pour lui. Il fit dire aux Princes de Vendôme, sans leur promettre de liaison particuliere : qu'il les serviroit auprès de Monsieur, & qu'il étoit leur Ser-

1648. viteur en ſon particulier ; mais cra gnant que ces Princes ne ſe portaſſer aux dernieres extremitez contre l Miniſtre, il fit conſeiller au Duc d Mercœur par une tierce perſonne, d recevoir les offres qu'on lui faiſoit d la part du Miniſtre, & lui fit pro mettre que Monſieur s'accommodar avec la Reine, ſur les Affaires preſen tes, il protegeroit ſes interêts à l Cour, & feroit ſon Accommodemen avec les avantages qu'il pourroit ſo haiter.

La colere du Luxembourg ſe mi en Traité, & le Maréchal d'Etrées & Senneterre, propoſerent des con ditions de Paix. D'abord, le Du d'Orleans ſe déclara vouloir le retou des Ducs de Vendômes, de Mer cœur, & de Beaufort : il demand Montreuil pour le Duc d'Elbœuf ; & dit qu'il vouloit faire ſa Charge d Lieutenant General du Roiaume dont les Droits lui donnoient u Pouvoir bien étendu dans l'Etat, & particulierement dans les Armées. I voulut auſſi que le Duc de Lorraine pût rentrer dans ſon Pais, & qu'i lui fût permis de traiter avec nous

Ces propositions se firent à le Tellier, 1648.
que l'Abbé de la Riviere avoit souhaité emploier dans ce Traité, plûtôt qu'aucun autre. Elles furent reçûes de la Reine avec étonnement : Monsieur le Prince en fut surpris, qui ne croioit pas que le Duc d'Orleans pût porter ses ressentimens avec cette hauteur ; & le Cardinal en demeura fort embarrassé. Pendant que le Cabinet s'occupe à éviter cet orage, Monsieur s'en alla à Saint Germain recevoir les loüanges que Madame donna à sa generosité ; & ses applaudissemens lui plurent infiniment. La Reine envoia le Maréchal d'Etrées, & le Marquis de Senneterre, trouver ce Prince, pour lui faire connoître le tort qu'il se faisoit de demander au Roi des choses si préjudiciables à son Service. A leur retour, la Reine, qui les attendoit avec impatience, les fit passer dans son Cabinet avec elle, pour sçavoir si leurs raisons n'avoient point adouci l'ame de Monsieur ; mais ils raporterent que non, & qu'il tenoit ferme sur les demandes qu'il avoit faites. Comme Ambassadeurs, ils representerent les plaintes de ce Prince,

1648. & justifierent autant qu'ils purent ses pretentions ; car ils n'aimoient pas le Prince de Condé, & la Grandeur de Monsieur ne leur auroit point déplû. La Reine, en sortant de cette conversation, parut émuë, & nous vîmes par l'alteration de son visage, qu'elle étoit fort touchée du procedé du Duc d'Orleans.

Le Cardinal, malgré sa Politique ordinaire parût mélancolique ; & Mr. le Prince, qui peu de jours auparavant, montroit tant de gaieté, diminua de sa joie : il voioit avec regret cet Adversaire prendre le chemin des hautes prétentions, & avoir déjà de son Parti les plus considerables personnes de l'Etat. La Reine, étant en peine de la colere de Monsieur, tint un Conseil entre Mr. le Prince, & son Ministre, où furent entamez beaucoup de matieres de grandes consequence ; car ces trois personnes, voiant que cette Affaire pouvoit aller à la Guerre Civile, conclurent qu'aux maux extrêmes il falloit apporter des remedes de même nature : du moins ils les proposerent, pour montrer de vouloir s'en servir, afin d'effrayer

Ionsieur, & dissiper par la peur ce 1648.
ui paroissoit proceder d'une grande
ardiesse. L'Abbé de la Riviere, qui
çût aussi-tôt quelques particularitez
e ce Conseil, s'en étonna; car il est
aturel de craindre ce que les évene-
iens de la Cour ont accoutumé de
roduire. Il sçavoit néanmoins que
: Ministre devoit croire, que lui
ors du poste où il étoit, celui qui
uroit pris sa place dans les bonnes
races de son maître, auroit pû être
lus dangereux que lui, & qu'il ne
ouloit pas conduire l'esprit de ce
rince aux dernieres extrêmitez qu'on
ouvoit craindre; mais toutes ces
hoses ne l'assûrerent pas: il crût
ue sa plus grande sûreté étoit la Paix,
: il ne se trompoit pas. Les Propo-
tions qui avoient été faites contre
ii, & les soupçons importans qui
egardoient son Maître l'obligerent
e s'en déclarer. Par cette voye, il
'attira le blâme de tous ceux qui ap-
rochoient de Monsieur, qui vou-
oient par leur injuste passion, qu'il
e poussât à la Guerre. Ils dirent de
ii, qu'il étoit foible & lâche de se lier
out de nouveau avec le Ministre,

1648. puiſqu'il voioit que toute la Fran
regardoit le Duc d'Orleans comı
celui ſeul qui les pouvoit tirer de
Domination. Mais ce Favori vo
lant aller à ſes fins, profita à l'éga
du Cardinal Mazarin du murmı
qui ſe faiſoit contre lui, comme d'
ne marque aſſûrée de ſes bonnes i
tentions. Il lui fit dire, *Qu'à mo*
qu'il vît ſon Maître pouſſé à bout,
lui donnoit ſa parole & ſa foi, de ne
porter jamais à la Guerre, par la co
ſideration de ſes interêts. En même tei
le Prince de Condé, preſſé par
Cardinal, lui envoia dire auſſi, qu
lui donnoit ſa parole de faire ſon p
ſible pour lui laiſſer la Nominati
de la France, & travailleroit à Ror
pour obliger le Pape à faire le Prin
de Conti ſon Frere Cardinal par g
ce. Ce Prince prétendoit la merit
par ſa qualité de Prince du Sang, pl
grande en effet que celle des pet
Souverains d'Italie, qui en peuve
nommer pour eux.

Malgré les offres de Mr. le Princ
les choſes paroiſſoient s'aigrir d'ava
tage, à cauſe que Monſieur, q
commençoit à être incommodé de

olere, ne vouloit plus venir au Pa- 1648.
ais Roial. Il avoit de la peine de
arler aux Personnes qu'il vouloit
aïr, & ceux qui le connoissoient di-
oient, que si l'Abbé de la Riviere
ouloit le forcer à faire plus long-
ems le fâché, ses sentimens se chan-
eroient pour lui, & que la haine
rendroit la place de l'Amitié. Ce
avori, voiant ce relâchement, ju-
ea qu'il ne convenoit pas à son Maî-
e de quitter la Cour, & ne voulant
as le voir s'engager à une Guerre
érilleuse, dont le succès lui pouvoit
re fâcheux, il se mit à genoux de-
ant lui, pour le supplier d'aller au
alais Roial à son ordinaire, & de
e pas laisser à M. le Prince l'avanta-
e d'être le seul le Maître du Cabinet.
e Duc d'Elbœuf, qui vouloit tirer
s avantages de cette division, pressa
ionsieur de la même chose; mais
s n'eurent pas le pouvoir de le per-
iader: il fit semblant d'avoir la gou-
, il garda le lit quelques jours;
ont Madame & Mademoiselle, l'une
Femme, & l'autre sa Fille, furent
defespoir; car elles virent bien que
dégoût, & peut-etre la peur de la

1648. prison, le necessiteroit à s'accomm-
der : ce qu'elles ne vouloient poi
du tout.

La peur fut égale des deux côte
au Palais Roial aussi bien qu'à L
xembourg. La fausse goute de Mo
sieur causoit beaucoup d'inquietude
la Reine. Elle commanda au Reg
ment des Gardes de se tenir prêt,
les Gardes furent redoublées deva
la Palais Roial. Ces ordres, dont
Duc d'Orleans avoit été averti, avoie
augmenté sa frayeur, & les effets
sa crainte en donnerent à la Rein
qui voiant le grand parti qui se fo
moit sous le nom de ce Prince, av
sujet selon la mauvaise disposition
Esprits, de se précautionner con
tout ce que la malice des hommes
capable de produire.

Quelques jours aprés, quand l'A
commodement fut fait, le Cardi
avoüa librement à l'Abbé de la R
viere, qu'il avoit crû que Monsie
viendroit enlever le Roi; mais al
ce Prince étoit bien éloigné de ce
penseé. Il fût même étonnée de v
par les préparatifs de la Reine, qu'
le le regardoit déja comme un Enn

ıi déclaré, qui vouloit aller bien 1648.
ɔin. Cependant, l'effet étoit fort
loigné des apparences: ce Prince,
u lieu de se mettre dans le chemin
'une Guerre Civile s'étoit mis au
t; & le repos lui étoit si agréable,
ue pour l'avoir tout de bon, il fit
mblant d'en avoir besoin. Je ne
ai même s'il ne souhaitta point d'ê-
e malade tout à fait, afin d'avoir
n pretexte de rompre tout commer-
e avec la Guerre, pour joüir plûtôt
une Paix plus profonde. Le lende-
ain, les pourparlers recommence-
nt; & la fraïeur, qui avoit été
ommune aux deux Partis, les solli-
ta de se mettre en état de ne rien
aindre de part & d'autre. Le Prin-
de Condé avoit contribué de son
té à faire finir la colere de Mon-
eur, par le désir qu'il avoit de com-
aire à la Reine, & à son Ministre.
ependant, quelques Personnes* atta-
ées à lui m'assûrerent qu'il souf-
oit de la peine de voir Monsieur re-
enir à la Cour. Les apparences d'un
rand Parti lui avoient déplû; mais
s disoient, qu'il étoit si persuadé,
ue le Duc d'Orleans, par son genie,

* Le Duc de Rohan & quelques autres familiers du Prince de Condé.

1648. étoit si peu capable de soutenir long tems les fâcheuses révolutions d'u Parti contre le Roi, qu'il étoit croire que ses souhaits alloient seule ment à l'éloigner du Cabinet, qu'il avoit esperé cet évenement de conjonctures & du tems.

D'autre côté, le Duc d'Orlea avoit pénetré par les avis de ses Se viteurs, dans les sentimens du Prin de Condé. Cette connoissance l donna de l'émulation, & le pressa d vantage de se réjoindre à la Rein afin de ne pas faire une chose qui a roit pû devenir avantageuse à Mo sieur le Prince. L'Abbé de la Rivi re, dans ce même desir, chercha l moiens de faire son Accommod ment. On parle, on traite, on r gocie; & le Ministre voulant satisf re le Duc d'Orleans, il le fit faci ment: ceux qui ont l'Autorité main, ont mille moiens pour arri à leurs fins. Pour premices de Paix, Monsieur vint chez la Rei lui faire une simple visite, qui fut concert assez froide, pour éviter joindre, & en si peu de tems, deux extremitez; mais pour m

c

que de leur reconciliation, la Reine fit 1648.
le grandes plaintes de ce que ceux qui
avoient pris le parti de Monsieur
avoient cessé de la voir. Cela fut cau-
e que ce Prince pria ses Amis & ses
serviteurs d'aller au Palais Roial. Ils
e firent, & la Cour de la Reine re-
prit aussi-tôt sa premiere face. Cette
Princesse, qui vouloit du repos, fut
fort contente, quand on lui vint dire
que son grand Cabinet, étoit rempli
de beaucoup de personnes attachées
aux interêts du Duc d'Orleans.

Pendant ce calme apparent, le Tel-
ier fit beaucoup de voiages au Lu-
xembourg, & il eut de grandes Con-
ferences avec la Reine, & le Duc
d'Orleans. L'Abbé de la Riviere &
lui passerent ensemble une journée aux
Chartreux, & ce Negociateur obli-
gea Monsieur de revenir au Conseil
dans cette grande foule qui l'environ-
noit depuis son mécontentement,
afin de commencer à montrer quel-
que confiance.

Le treiziéme du mois, l'Abbé de
la Riviere alla voir le Ministre, qui
commença sa reception par l'embrasser
étroitement, l'assûrant de son Amitié,

& de ses bonnes intentions à le faire Cardinal. Il lui fit mille Sermens de n'avoir nullement contribué à ce qu étoit arrivé, lui montra d'avoir ap prehendé l'unique Nomination di Prince de Condé; & aprés ces pre miers discours, ils entrerent en matie re, & demeurerent d'accord de toute les conditions de leur accommodemē

Le premier Article dont ils parle rent fut de la grande Affaire qui éto: la cause de toutes les autres. Le Car dinal promit à l'Abbé de la Riviere que le Roi & la Reine feroient leu possible, pour faire qu'il pût être sa tisfait: que le Duc de Mercœur re viendroit à la Cour, & rentreroit au bonnes graces de la Reine & du M nistre, ce qui étoit déjà fait par Ministre même: Que Montreuil sero remis entre les mains du Duc d'O leans, pour le donner à qui bon l sembleroit: Que la Reine consentiro à l'Accommodement du Duc de Lo raine, dont néanmoins on ne devo parler que par forme, & pour con tenter Madame: Que tous ceux q s'étoient déclarez en faveur du Du d'Orleans ne seroient pas moins con

derez de la Reine, que les autres qui 1643.
toient demeurez dans ſon parti, & ue Sa Majeſté trouveroit bon que Ionſieur les protegeât dans leurs in-ꞏrêts.

Le même ſoir, le Cardinal Maza-n préſenta le Duc de Mercœur à la .eine, dont le Protecteur apparent ꞏoit le Duc d'Orleans, quoi qu'on çût déjà qu'il s'étoit fait des Amis du Iiniſtre, par Madame Dempus ſa pa-ente, du côté de la Ducheſſe de Beau-ꞏrt ſon Ayeule, la Maîtreſſe de Hen- le Grand. Madame Dempus, ſui-ant l'exemple de cette Ducheſſe du .egne paſſé, avoit des Amans fort ıdignes d'être comparez à des Rois, ıais qui ne laiſſoient pas d'être utiles ſes interêts, & un d'eux, Italien, : Créature du Cardinal, par le com-ıerce qu'il avoit avec elle, avoit fait ꞏt Accommodement.

Le lendemain, l'Abbé de la Riviere ꞏant allé voir le Miniſtre, aprés avoir ı avec lui une longue converſation, ır toutes les Affaires preſentes, le ꞏardinal ſe mit dans ſon caroſſe, & lla faire une viſite à Monſieur au Lu-embourg. Il y fut bien reçû: &

1648. ce Prince, après lui avoir fait un trai
tement favorable, alla trouver l
Reine, suivi du Ministre, & de so
Favori; & ce fût là, que leur Réünio
se confirma tout à fait, au grand con
tentement des Parties. Par cette Pai
la joie fut entierement rétablie à
Cour, à la reserve de Madame, qu
se voioit, par cet Accommodement
hors de toute esperance de tirer le D
de Lorraine son Frere de l'état où
étoit. Elle connut facilement, qu
l'article qui le regardoit étoit fabuleu
qu'il seroit sans effet, & mis sur
papier seulement pour se moquer d'
le. Mademoiselle ne fut pas plus co
tente.

Le soir de cet Accommodement
Reine nous conta, que l'Abbé de
Riviere lui avoit protesté, qu'il av
été au desespoir de s'être vû quelq
tems la cause de ses chagrins, & qu
lui en avoit demandé pardon av
beaucoup d'humilité. Nous vîmes p
ce qui arriva le lendemain, que l'ar
cle secret du Traité de cette Pai
étoit qu'il entreroit au Conseil, atte
dant que la Reine le pût faire Car
nal. Il fût reçû en qualité de Minis

'Etat, avec une grande ſatisfaction 1648.
e ſon Maître. Ce Prince crut qu'il lui
toit avantageux d'avoir une de ſes
réatures en cette place, & que cela
rendroit quaſi le Maître des Affai-
es. Cette grace faite à l'Abbé de la
iviere, donna une ample matiere de
ſcourir à ceux qui deſaprouvent tou-
s les actions des hommes, & qui
ettent au rang des malheurs de la
atrie tout ce qui arrive. Ils blâme-
ent le Miniſtre, d'avoir élevé la Ri-
iere; & blâmerent auſſi l'Abbé de la
iviere, d'avoir fait cette Paix. Ils en
iſoient des raiſons que l'iniquité ſeule
ouvoit faire naître dans leurs eſprits,
qui étoient des marques bien fortes
e leur corruption, & de leur dere-
lement; puiſqu'ils paroiſſoient avoir
eſiré que le Duc d'Orleans eut pu
ire un Parti en France. Ces perni-
ieuſes penſées étoient criminelles en
ux; & à l'égard du Duc d'Orleans,
s avoient peu de raiſon de le ſoure-
ir: les Victoires d'ordinaire ne ſui-
ent pas les Révoltes; & c'eſt toujours
n malheur à un Prince du Sang, de
e ſeparer de ſon Roi. Mais ſans s'a-
muſer à deviner ce que l'avenir auroit

1648. pû produire, ni au discernement d[e] ce qui étoit possible dans le temperamment de l'esprit de Monsieur Oncle du Roi, le vrai est, que l'Abb[é] de la Riviere dit à ses Amis, qu'il eû[t] été inconsolable s'il s'étoit vû la caus[e] des desordres qui auroieut pû arrive[r] de cette broüillerie; & qu'il croioit quoi qu'il en arrivât, qu'il ne s'e[n] repentiroit jamais. La Reine, lass[e] de tant de persecutions, reçût de l[a] consolation de cet Accommodement qui venant ensuite de celui qu'elle avoit fait avec le Parlement, lui donnoit lieu d'esperer quelque trêve à se[s] miseres. Elle se trompa dans son es[-] poir, & ne demeura pas long-tem[s] sans connoître par experience, que l[a] Couronne & le Repos étoient incompatibles, & que le Trône ressembl[e] par son élevation aux grands Edifice[s] qui par leur hauteur sont plus souven[t] exposez aux grands orages.

La Marquise de Sénécey, Dam[e] d'Honneur de la Reine, aiant sçû plaire au Cardinal, par ses Nieces qu'ell[e] avoit reçûës auprés d'elle, lui deman[-] da pour toute récompense des long[s] services qu'elle avoit rendus à la Rei-

1648.

ne ; que sa Fille la Comtesse de Flex pût avoir le Tabouret. Cette Dame avoit beaucoup de vertu & de merite: elle avoit de plus une douceur accompagnée d'une apparente moderation, qui la rendoit plus propre à la societé que Madame de Sénécey sa Mere ; mais son ambition n'en étoit pas moins forte : & comme Veuve du feu Comte de Flex de la Maison de Foix, elle prétendoit se pouvoir compter au rang des Princesses. Je ne veux point entrer dans la discussion de la justice de ses prétentions : je ne suis pas assez sçavante dans l'Histoire pour l'ôser entreprendre ; mais il est certain que cette Famille avoit toûjours prétendu, qu'elle devoit posseder les prérogatives accordées à ceux de cette qualité. Ce grand & illustre Gaston de Foix étoit de leur Branche : il eût deux de ses Sœurs, dont l'une fut Reine d'Espagne, & l'autre de Hongrie ; & par cette derniere, les Enfans de la Comtesse de Flex avoient l'honneur d'être parens de la Reine. Par toutes ces grandeurs, il semble qu'elle pouvoit aspirer à ce haut rang d'honneur; mais cette prétention étoit traitée de chime-

1648. rique par le plus grand nombre : des uns, par cette naturelle envie qui se glisse dans nos ames contre la prosperité du prochain ; des autres, par leur interêt, c'est-à-dire pour avoir de pareilles prétentions. On disoit contr'eux que leur Maison étoit de Gralli, dans laquelle celle de Foix étoit entrée, & qu'ils en avoient pris le nom, ce qui est veritable ; mais ce changement avoit été fait avant Gaston de Foix, qui sous Loüis XII. fut traité de Prince, & que ce grand Roi aima, non seulement comme son Neveu, mais comme son Enfant. Madame de Senecey obtint enfin ce qu'elle avoit demandé, & sa Fille eut le Tabouret. Cette prétenduë chimere reveilla les chimeres de plusieurs Maisons du Roïaume, qui a cet avantage par-dessus les autres, d'avoir beaucoup de Princes, & beaucoup de Particuliers qui prétendent l'être : si bien qu'on peut quasi dire que la Cour est remplie de grands Seigneurs, sans avoir beaucoup de Noblesse bien entiere ; car la France est en cela differente de l'Allemagne, où les Races illustres ne se mesallient jamais. Tous ceux donc qui

ar leurs Ayeux avoient dans leur Mai- 1648.
on de la Grandeur par des Alliances
le Femmes descenduës de ceux, qui
toient autrefois Maîtres & Souve-
ains des Provinces de France, deman-
erent la même Prérogative que celle
ui venoit d'être accordée au Sang de
oix: Chaque grand Seigneur se plaint
e la Reine & du Ministre, & tous
rennent parti, les uns en Orleans,
es autres en Condé, & les plus fins
'adressent au Ministre: tous pour
tre soutenus dans leurs prétentions,
 réüssir en leurs desseins.

Le feu Roi avoit donné des Brevets
e Duc aux Marquis de Liancour, &
e Mortemar, premiers Gentilshom-
ies de sa Chambre, & à quelques
utres; mais leurs Femmes n'avoient
oint encore le Tabouret, à cause que
s Duchez de leurs Maris n'étoient
oint passez au Parlement. Dans cet
mbarras, le Ministre se résolut de le
ire donner par la Reine à celles dont
s Maris avoient des Brêvets anciens,
 en donna de nouveaux à ceux qui
 pressoient de leur donner de l'éle-
ation, ou pour être de ses amis par-
culiers, ou par le droit de leur gran-

deur vraie ou fausse. Le Marechal d[e] Grammont, le Marechal d'Etrées, & le Marechal de la Meilleraye, furen[t] faits Ducs, & le Comte de Chatillo[n] eut aussi un Brevet de Duc, au lie[u] du Bâton de Marechal de France qu[e] M. le Prince avoit déjà demandé pou[r] lui. Le Comte de Miossens, qui pré-tendoit être de la Maison d'Albret étoit du nombre de ceux qui asp[i]roient à ces Dignitez; mais, il fu[t] remis à un autre tems pour obten[ir] l'un ou l'autre. La Marquise de Se[n]necey, non contente d'avoir procu[ré] cet avantage à ses petits Enfans, vou[-]lut aussi demander la même faveu[r] pour elle, & prétendit que cette ma[r]que d'honneur seroit affectée à [sa] Charge: mais elle fut refusée, [&] on ne crût pas devoir satisfaire s[on] ambition en toutes choses.

Le Marechal de Villeroi, Gouve[r]neur du Roi, qui n'avoit point d'a[n]cien Brevet de Duc, & qui n'en e[ut] point alors de nouveau, se plaig[nit] hautement, & parut mal content d'[ê]tre traité différemment des autres. [Il] avoit toûjours conseillé au Cardinal [de] ne se pas laisser entamer là-dessus; l

disant, que s'il commençoit d'en satisfaire quelqu'un il seroit accablé de toutes les prétentions des Grands du Roiaume : si-bien que desaprouvant une chose dont il recevoit alors du dommage, il est à croire qu'il fut rempli de beaucoup d'amertume; mais comme il étoit dans un poste à se faire considerer, bientôt après il en eut sa part. Il estima le don, sans estimer la maniere de le donner; parce qu'il n'approuvoit pas que le Cardinal en eut fait une si grande largesse. 1648.

La Saint Martin passée, il sembla que le Parlement & les Cours Souveraines ne se vouloient pas contenir dans les Termes de cette Déclaration derniere, qui vrai-semblablement devoit donner la Paix à la France, & mettre fin à toutes les mauvaises dispositions qui avoient paru dans les Esprits. La Cour des Aides donna un Arrêt qui deffendoit à tous Particuliers de faire nulles avances au Roi, qu'elque besoin qu'il en eût. Il arriva aussi quelque petit different entre le Parlement & le Chancellier, sur la Chambre de l'Edit, qui ne fut pas agréable à la Cour. Il n'étoit pas difficile de

1648. juger par toutes ces choses, que la Cour étoit encore ménacée de quelque trouble, & que ce qui étoit passé n'étoit que les marques de l'avenir.

Le Courier du Prince de Conti, qui avoit porté à Rome le changement de la Nomination en sa faveur, raporta que la priere que le Duc d'Orleans avoit faite au Saint Pere, conjointement avec Monsieur le Prince, de vouloir donner deux Chapeaux, & d'en donner un par grace au Prince de Conti, n'avoit pas été bien reçûë. Le Pape avoit répondu que cela ne se pouvoit, & qu'il n'en avoit qu'un à donner. Sur cette réponse, l'Affaire de l'Abbé de la Riviere produit de nouvelles Negociations, & le Duc d'Orleans persiste à vouloir que la Nomination de France soit pour son Favori. Comme les desirs des hommes sont en eux, tantôt forts, & quelques fois plus foibles, le Prince de Condé aïant d'autres grands interêts, où le consentement du Duc d'Orleans lui étoit necessaire, il se resolut de laisser la Calotte rouge à l'Abbé de la Riviere, & de prétendre par lui cette grace du Pape. Le refus,

ui lui en avoit été fait lui avoit de- 1648.
lû, & la difficulté qu'il avoit ren-
ontrée lui fit croire que sa Grandeur
ouffriroit quelque diminution à l'é-
ard des Païs Etrangers, s'ils n'obte-
oit le Chapeau à sa seule conside-
ation. De tous côtez on dépeche de
ouveaux Couriers à Rome, & le
lus interessé y envoie de l'argent,
ui étoit la meilleure voie de parvenir
son dessein. Le Cardinal Mazarin
ut satisfait de l'Etat des choses : il vit
es Princes contents, & l'Abbé de la
Riviere avec quelque embarras, qui
ourroit le priver de la Poupre. Il
'avoit nul empressement de l'en voir
evêtu, car un homme égal à lui,
ui auroit dû porter hautement les in-
erêts de son Maître, ne desirant plus
ien, n'auroit peut-être pas été si sou-
nis.

M. le Prince avoit dessein de faire
lonner le Havre au Duc de Longue-
ville son Beaufrere, ce que Madame
le Longueville sa Sœur désiroit ardem-
nent. Il se servit, à l'égard de l'Ab-
bé de la Riviere, de cette facilité qu'il
avoit eûë à lui ceder le Chapeau, afin
de l'obliger à le servir auprès de Mon-

1648. ſieur dans cette prétention ; & ce deux interêts firent une eſpece d'engagement entre M. le Prince, & ce Favori. Il fut auſſi-tôt remarqué par l Miniſtre, & reproché par lui à l'Abbé de la Riviere, qui s'en excuſ en homme qui vouloit aller à ſe fins.

Ceux du Parlement, qui ne vouloient point de repos, demanderent s'aſſembler. Ils témoignerent avoi de l'averſion pous le bon traitemen de la Reine, & comme ils la croioien offenſée, ils ne pouvoient ſe confie en elle ; ou plûtôt ils apprehendoient que ſi le Miniſtre ſe rétabliſſoit dan une entiere puiſſance, il ne devin plus vindicatif. Pour cette raiſon ils mépriſoient ſes graces, & en vouloient continuellement de nouvelles & ſur tout ils vouloient inceſſammen travailler à ſon abaiſſement.

Le quinziéme du mois, aiant tou unanimement demandé l'Aſſemblé des Chambres, ils l'obtiennent de leu Premier Préſident, qui ſous diver prétextes les en avoit empêchez. L Reine, voïant leur opiniatreté, ſe réſoud d'y envoyer les Princes avec le

Ducs & Pairs. Cet accompagnement 1648.
étoit ordonné, afin d'éblouïr les yeux du Public, & qu'elle parût avoir non-seulement la Protection du Duc d'Orleans & du Prince de Condé, en quoi il sembloit que consistoit toute sa force; mais aussi l'affection des Grands du Roiaume. On voulut par là leur montrer l'Union de la Cour, & que la Reine ne manquoit pas de Serviteurs pour la défendre & la servir.

Plusieurs questions furent agitées par les Esprits mutins de cette Compagnie, qui le furent extrêmement ce jour là. Ils se plaignirent de ce qu'on avoit manqué à quelques points de la Déclaration derniere. Le Président Viole dit tout haut, „Qu'il y avoit „non-seulement de grands sujets de „plaintes, mais que plusieurs autres „Desordres de l'Etat demandoient „qu'on pensât tout de bon à y reme-„dier: Qu'il falloit, pour guerir „tant de plaies, couper le mal dans „sa racine; voulant par ces paroles „signifier le Ministre: Que les Gens „de Guerre, qui n'étoient pas paiez „faisoient mille desordres: qu'il y

1648. ,, voit un certain Colonel auprès de
,, Paris, qui pilloit & faisoit beaucoup
,, de maux, & qu'il étoit venu ex
,, près pour faire peur aux Parisiens
,, que la Personne du Roi souffroit
,, par le mauvais Gouvernement de
,, ses Ministres, que sa Cuisine étoit
,, renversée la plus grande partie de
,, l'année, & que ses Officiers bien
,, souvent n'avoient point d'Argent
,, pour l'entretien de sa Maison: que
,, les premieres Personnes de la Cour
,, étoient privées de leurs Charges *
,, & qu'enfin, si on vouloit plus
,, ponctuellement examiner les choses
,, il étoit prêt de les exposer au Pu-
,, blic, & de nommer ceux dont il
,, vouloit parler.,, Sur ce discours,
le Duc d'Orleans voulant l'interrom-
pre, il s'en plaignit, & lui dit.,, Qu'il
,, avoit droit de parler en ce lieu;
,, qu'il sçavoit le respect qu'il lui
,, devoit; & qu'il auroit souhaité pour
,, le bien de l'Etat, que lui & Mon-
,, sieur le Prince eussent voulu entrer
,, dans les sentimens de sa Compagnie
,, pour penser aux remedes de tant de
,, maux.,, Le Prince de Condé lui
repartit fort aigrement,,, Que c'étoit

* Il veut parler des Capitaines des Gardes.

à eux d'écouter ce que Monsieur, 1648.
& lui, leur voudroient dire, & non point à aucun de ce Corps, à se mêler d'Affaire d'Etat, mais seulement à juger les differens du tiers & du quart : Que ce Colonel, dont il se plaignoit, étoit une chimere toute pure : Que lui, qui connoissoit assez les Gens de Guerre, n'avoit jamais oüi parler de celui-là : Que ce n'étoit point à eux aussi à se mêler des Affaires Domestiques du Roi : Que les Capitaines des Gardes avoient failli à l'égard de la Reine, en lui desobéissant ; que Sa Majesté étant bonne comme elle l'étoit, on pouvoit esperer qu'elle leur pardonneroit : Que pour la Cuisine du Roi, qui avoit été renversée, c'étoit à lui comme Grand-Maître de sa Maison à y remedier : que c'étoit la faute de quelques Officiers ; mais qu'il sçauroit bien les en punir, afin que cela n'arrivât pas une seconde fois.,, n leur disant toutes ces choses, il y joûta le ton menaçant : ce qui étona toute la Compagnie ; car en d'au:es occasions, il avoit épargné le

1648. Parlement, & ce Viole étoit lié ave
Chavigni qu'il aimoit. Mais cett
rigueur presente étoit fondée sur quel
ques interêts particuliers, qui le ne
cessitoient de vouloir obliger le Minis
tre ; & de plus il avoit toûjours ob
servé de répondre fortement à Viole
afin de montrer à la Reine, que l'A
mitié qu'il avoit pour ses Amis n
l'empêchoit pas de satisfaire à ce qu'i
lui devoit. Il est à croire aussi, qu'
vouloit remplir la place que le Du
d'Orleans venoit de perdre dans l
cœur de la Reine, par cette dernier
broüillerie qui les avoit pensé séparer
& qu'en même tems il vouloit puni
cette Compagnie de l'affection qu'ell
témoignoit avoir pour le Duc d'Or
leans : qui, tout au contraire, pa
cette même raison voulant reconnoîtr
les obligations qu'il avoit à beaucou
de particuliers du Parlement, ne vou
loit en fâcher pas un. Il en usa donc
plus moderement dans cette occasion
& laissa à M. le Prince la gloire d'a-
voir donné des marques de son zele
au bien de l'Etat, & à la Personne du
Roi & de la Reine. Ce jour se paf-
sa en ces Disputes : ils ne conclurent

en ; & toutes choſes furent remiſes 1648.
a lendemain.

Cette ſeconde journée ne fut pas lus douce que les autres. Le Préſi-ent de Novion repreſenta les Droits u Parlement, le Pouvoir qu'ils voient de ſe mêler des Affaires de Etat, puiſque c'étoit entre leurs ains que les Rois venoient faire ur Sermens ; que c'étoit à eux à onner des Regens & Regentes au oiaume, & parla de pluſieurs cho-es de cette nature : ce fut pourtant ns emportement, & avec des termes lus reſpectueux qu'à l'ordinaire. Ils irent auſſi, que depuis le change-ent du Sur-Intendant, on avoit re-û ſeize millions ſans que les Gens de uerre, ni aucun des Particuliers, uſſent été paiez. Le Duc d'Orleans avoüa librement, & dit en general en uoi ils avoient été emploiez. Enfin, eur Arrêté fut de s'aſſembler chez le rémier Préſident, pour examiner out de nouveau la Déclaration, afin ue ſur les Articles en quoi on auroit ontrevenu de la part du Roi, trés-umbles remontrances fuſſent faites à a Reine, pour la ſupplier d'y remedier.

1648. Cette conclusion fut agréable à l[a] Reine, qui jugeant de la mauvaise vo- lonté des Parlementaires par leur pro- cedé, trouva dans cette suspensio[n] d'armes, un bonheur considerable parce qu'elle lui donna du tems pou[r] aviser aux remedes d'un mal, qu'ell[e] voioit empirer continuellement, mal- gré tout ce qu'elle avoit fait pour tâ- cher de le faire finir.

Les soudaines mutineries des Pari- siens étoient aussi de grandes mar- ques de la corruption universelle de[s] ames & des esprits. Ce feu, qu[i] s'allumoit aisément n'avoit pas be- soin pour subsister de matieres solides Les Mécontens faisoient courre de[s] bruits ridicules, pour persuader l[e] Peuple que la Reine vouloit se vanger & faire saccager Paris. Ils croioien[t] ces illusions avec facilité de leur part & à l'égard de la Reine, elle lu[i] causoit de veritables maux. On pu- blia par des Libelles, que la nuit d[e] Noël devoit produire de funestes éve- nemens; & ceux, qui vouloient per- suader cette fausseté, paroissoiēt avoi[r] une méchanceté bien effective. L[e] Peuple, qui recevoit toutes ces rêve-

es ſans les examiner, ſe laiſſoit em- 1648.
porter à une grande haine contre la
eine : il n'y avoit point de Ruës ni
e Places publiques, qui ne fuſſent
emplies de Placards diffamatoires. Il
avoit un Poteau au bout du Pont-
euf, qui tous les matins ſe trouvoit
empli de Vers Satiriques, où le reſ-
ect qui eſt dû aux Perſonnes Roiales
toit impunément violé. La Reine
ſavoit toutes ces inſolences, ſans
u'elle en reçût beaucoup de peine.
'iniquité de ceux, qui abuſoient de la
redulité du Peuple, lui faiſoit hor-
eur, & les Pariſiens trompez lui fai-
oient pitié. Sans s'étonner ni ſe laiſ-
er toucher de tout ce que la malice
 l'ignorance faiſoit naître, elle vi-
oit tranquillement, & comme une
erſonne, qui avoit l'ame aſſez forte,
our ſe ſoûtenir dans cet état.

Les Fêtes de Noël arrêterent pour
quelques jours les inquietudes publi-
ques. La Reine n'alla point au Val-
de-Grace, ſelon ſa coûtume; afin de
raſſûrer le Peuple, qui croioit toûjours
qu'elle leur vouloit enlever le Roi :
mais, toute ſa prudence n'empê-
cha pas qu'auſſi-tôt auprès les Fêtes,

cette mauvaise humeur des Parisiens ne vint la troubler malgré elle, & don ner de nouvelles agitations à son Mi nistre. Il commençoit à desesperer d la santé de l'Etat, & voioit clairemen qu'il falloit, pour guerir sa maladie lui donner des remedes empiriques.

Les Gens du Roi vinrent démande Audience à la Reine de la part d Parlement, pour lui faire des Remon trances sur plusieurs abus prétendu qui se commettoient contre le Servic du Roi. Elle leur répondit, qu'ell les écouteroit volontiers ; mais qu' falloit attendre que M. le Duc d'Or leans fût en état d'y être, qui depui quelques jours étoit malade de se goûtes. Pour occuper cette Compa gnie, la Reine leur envoia une Dé claration, par où elle demandoit qu' fût permis d'emprunter de l'argen pour le service du Roi à dix pour cent Le Parlement en murmura hautemen & trouva mauvais que la Cour de Aides l'eût verifiée.

Le Coadjuteur avoit demandé l Gouvernement de Paris, on le lu avoit refusé, & par consequent il n'é toit pas plus satisfait du Ministre qu

ur le passé. Il fit sous main inspirer 1648.
aux Curez de Paris le desir de se mê-
ler d'Affaires d'Etat. Cette occupa-
tion leur parût belle; particulierement
en cette occasion, où l'on pouvoit
tout faire sous un prétexte de con-
science qui paroissoit fort plausible au
public. Ils s'assemblerent, & l'alle-
rent trouver en Corps, pour lui re-
presenter qu'ils avoient droit de s'op-
poser aux prêts que le Roi deman-
doit: parce que c'étoit une usure qui
avoit été tolerée jusqu'alors, mais
non jamais permise; & que si les
Cours Souveraines y passoient ce se-
roit autoriser le peché. Cette action
des Curez, qui en soi pouvoit être
bonne, mais qui paroissoit venir du
Coadjuteur, incommoda le Ministre:
il eût peur que le Parlement ne pro-
fitât de cette conjoncture pour le
tourmenter d'avantage; car on y pro-
posoit déja de faire des Consultations
avec la Chambre des Comptes sur cet
article. Toutes ces choses obligerent
la Reine de retirer sa Déclaration, &
de ne plus parler des besoins, ni des
affaires du Roi. Ainsi le Coadjuteur
donna des preuves de ce qu'il étoit

1648. capable de faire, & se vangea prom-
ptement de la deffiance qu'on avo
eue de lui ; en attendant que de nou-
velles matieres pûssent lui donn
lieu d'en faire encor davantage.

Le Maréchal de Villeroi, le der-
nier jour de cette année, dans l'a
tente de la Duché, fut reçu Minist
dans le Conseil du Roi, où il y avo
peu de personnes qui en capacité
pûssent surpasser. Il étoit moderé
naturellement équitable, complaisan
humble, & habile, tout ensembl
Il a quasi toûjours été haï du Card
nal Mazarin, à cause de l'attacheme
qu'il avoit à Chateauneuf son intim
Ami ; &, malgré cette liaison,
sage Courtisan a toûjours trouvé
moien de se conserver & de se main-
tenir à la Cour, en se soumettant ba
sement à la souffrance de la faveu
superieure : mais il ne laissoit pas d
servir ses Amis selon sa possibilité
qui étoit bornée en toutes choses.

De cette sorte finit l'Année 164
qui n'avoit pas été heureuse. Le
épines y furent mêlées de peu d
roses ; & celle où nous allons entre

noi

non seulement n'aura point de fleurs, 1644
nais les maux en seront si grands,
qu'il faudroit trouver des comparai-
ons plus fortes que celles des épines,
pour bien exprimer ce que nous y
entimes, & ce que la malice des
factieux fit éprouver à toute la France
ant à ceux qui souffrirent le mal,
u'à ceux qui le voulurent procurer
ux autres; car la Guerre a ce mal-
eur, qu'elle envelope souvent dans
a souffrance le victorieux avec le
aincu.

La Duchesse de Vendôme, après 1649.
racommodement de son Fils ainé Janvier.
Duc de Mercœur, vint saluer la
eine accompagnée de la Duchesse
e Nemours sa Fille. Toutes deux n'a-
oient point vû la Reine depuis que
Duc de Beaufort fut arrêté; & quoi
ue Madame de Vendôme eut plus
e pieté que d'esprit, comme les
alheureux sont toûjours aimez, on
t leur retour avec joie, & on disoit
ors que bientôt le Duc de Vendôme
eviendroit à la Cour. La Reine re-
ut ces Princesses avec bonté, & leur
t qu'elle avoit été fâchée que les
nportemens du Duc de Beaufort l'a-

voient forcée à le traiter de criminel. Les Factions, qui troubloient l'Etat furent avantageuſes à cette Famille car, à meſure que l'Autorité du Ro diminue, celle des Particuliers augmente, & les Miniſtres par conſequent manquent de Pouvoir, pou ſoutenir ce qui leur paroit juſte, o neceſſaire.

La France étoit en état qu'il étoi impoſſible qu'elle pût ſubſiſter longtems de cette maniere : il falloit qu le Roi reprit de la Puiſſance, ou qu ſes Sujets lui ôtaſſent entieremen celle qui lui reſtoit ; & cette penſé devoit être odieuſe aux gens de bien Le Roi étoit foible, les Prince avoient trop de force, le Miniſtr étoit decredité, & le Parlement faiſoit de trop grandes Entrepriſes contr l'Autorité Roiale. Toutes choſe étoient hors des limites ordinaires l'ordre étoit renverſé, & les François pour avoir trop de Maîtres, n'e connoiſſoient plus aucun. Il falloi donc que dans la Cour, quelqu'u des Partis formât le deſſein de ſurmonter l'autre : tous y travailloient & chacun de ſon côté n'oublioit rien

ouir y parvenir. Pendant que ce 1649.
esſein occupe les premieres Perſon-
es de l'Etat, Madame de Longueville
arut ſur le Theatre, pour y fournir
ar ſon Ambition, d'une ample ma-
ere aux Arrêts de la Providence di-
ne. Cette Princeſſe toute precieuſe,
toute brillante d'agrément, par ſon
clination naturelle, étoit fort pareſ-
uſe : il ſembloit qu'elle negligeât de
aire, & que ſon plus grand plaiſir,
oit de ne regarder ni eſtimer qu'elle
ule ; mais, le poiſon des paſſions
ant infecté ſon cœur, cette tranquil-
lé interieure ſe changea d'abord en
agreables amuſemens, qui devinrent
ns la ſuite de facheuſes & turbu-
ntes inquietudes. Les yeux du
ince de Marſillac, comme je l'ai dit,
lui avoient point déplu ; & ce
igneur qui étoit peut-être plus in-
teſſé qu'il n'étoit tendre, voulant
grandir par elle, crut lui devoir
ſpirer le deſir de gouverner les
inces ſes Freres. Comme elle étoit
pable d'une grande Ambition, parce
qe celui en qui elle avoit de la con-
ance en étoit entiérement poſſedé,
Conſeil lui plut ; elle vit que par

1649. cette voie elle auroit part à toutes le
grandes Affaires qui se passoient à l
Cour : & toutes ces choses ensembl
eurent le pouvoir d'affoiblir sa raison
& sa vertu. Elle avoit pris le soin d
persuader au jeune Prince de Conti d
se faire Cardinal, afin de plaire a
Prince de Condé, & le laisser par c
moien l'héritier de son partage. L
projet de cette Princesse avoit été d'
bliger M. le Prince par ce service
faire donner le Havre au Duc de Lo
gueville : mais, ce dessein n'avo
point eu de succès ; & l'opposition
Duc d'Orleans, dont j'ai déjà parl
l'avoit fait évanoüir. Le Prince
Condé, par cette raison, s'étoit au
un peu relâché sur cette prétentio
car il n'avoit point voulu forteme
combattre toutes les difficultez qu'i
avoit trouvées; & toutes ces propo
tions étoient demeurées indécises. M
dame de Longueville, qui n'avoit t
aucun avãtage de ses persuations à l
gard du Prince de Conti, sentoit
chagrin de n'avoir pas réüssi dans
desirs, & restoit malgré elle avec l'
perance d'un Chapeau pour ce Prin
dont ni lui, ni elle, ne se soucioit

ɔeaucoup. Ce mauvais commẽcement 1649.
ıe servit qu'à l'embarquer davantage
ıvec les Caballes qui se formoient
ontre la Cour, où déjà elle avoit pris
le fortes liaisons. Elle voulut y enga-
ǥer M. le Prince son Frere ainé ; mais
lle ne le trouva pas disposé à se lais-
er conduire à ce qu'elle souhaitoit,
arce que ses desseins alloient contre
Etat, & que ce Prince n'avoit pas
e facilité à se laisser corrompre sur ce
ıjet. Ce dégoût la sépara de lui en
uelque façon, & l'obligea de s'atta-
ıer tout à fait au soin de gouverner
Prince de Conti, qu'elle vouloit
ire servir à l'usage qui lui convien-
oit le mieux. Elle en étoit plus ai-
ée qu'elle ne l'aimoit ; car son in-
ination étoit fixée sur un objet, qui
oit le premier mobile qui agissoit en
le, & qui faisoit naître ses autres
ntimens : mais, elle se servit fort
ıbilement de la tendresse que ce jeu-
Prince avoit pour elle ; & il lui
t facile de l'assujettir entierement à
utes ses volontez. Il s'y abandonna
forte, qu'on peut dire qu'il vi-
ɔit plus par elle, que par lui ; & leur

1649. Amitié par ses effets, & par sa fin, a été fort celebrée.

La Reine de son côté, étoit lasse de tant souffrir: elle voulut enfin mettre des bornes aux Révoltes du Parlement, que par tant de graces elle n'avoit pu finir. Sans consulter Madame de Longueville, & sans dessein de lui plaire, elle lui donna par ce moien une grande facilité de satisfaire toutes ses fantaisies; & ces deux personnes, par des motifs entiérement opposez, travaillerent l'une & l'autre à ce qu'elles desiroient de faire. La Reine étant donc affligée de ce que le Parlement, sous l'apparence du Bien Public, remplissoit la France de véritables maux, s'appliqua soigneusement au soin de faire voir aux Princes, que cette Compagnie ne se soucioit de rien moins que du Repos de l'Etat, & que leurs demandes & leurs pretentions, même les plus justes n'étoient que des pretextes pour travailler à la ruine du Roiaume, & à l'extinction de la Roiauté. Elle se résolut enfin de ne plus écouter aucune de leurs propositions, & ne voulut plus penser qu'à l'execution de c

qu'elle croioit devoir être le ſeul remede de ces inquietudes. Le Cardinal ſouhaitoit infiniment de ſe voir, par le châtiment des coupables, delivré de leur tirannie; & ſans la crainte du peril qui ſe trouvoit dans une ſi haute Entrepriſe, il auroit été le plus animé à le rechercher, comme celui qui ſouffroit le plus de leur perſécution. 1649.

Le Prince de Condé s'étoit attiré le Parlement, par la Réponſe ferme & ſevére, qu'il avoit faite depuis peu à Viole, dans la Grand' Chambre : il avoit d'ailleurs pris une liaiſon aſſez forte avec le Duc d'Orleans par ſon Favori, pour eſperer par l'appas du Chapeau, d'en diſpoſer à ſon gré. Il avoit des déſirs dereglez, ou du moins ambitieux : de grands Princes tels que lui n'en manquent pas. Il crut par cette voie réüſſir dans ſes deſſeins, ſans y trouver l'opoſition qu'il devoit toûjours craindre du côté de ce Prince, qui lui étoit ſupérieur. Il voulut auſſi s'aquérir envers la Reine & ſon Miniſtre un mérite tout entier, en lui aidant à vanger le Roi du mépris que ſes Sujets faiſoient de ſon

1649. Autorité. Pour cet effet, il s'offre à la Reine, il l'aſſûre de ſa fidelité pour le deſſein qu'elle avoit dans le cœur : il fait plus, il la perſuade de la facilité de l'Entrepriſe,& lui dit qu'avec lui, & les bons Soldats qui ſont dans ſes Armées, elle ne peut qu'elle ne voie dans peu de tems les Pariſiens & le Parlement à ſes piés. La Reine goute cette douce Harangue avec joie; elle veut tout hazarder pour rétablir la Puiſſance Roiale, qui paroiſſoit mourante, & dont le mauvais état demandoit les extremes remedes. Avec un Protecteur tel que M. le Prince, le Miniſtre ôſe tout entreprendre, & conſeille la Reine de l'écouter. Cette Princeſſe, ſe voiant ſecourue & conſolée, bien contente de pouvoir eſperer une fin à ſa peine, fait un complot entre elle, le Prince de Condé, & ſon Miniſtre, de ſortir de Paris ſecretement, pour le châtier par les voies les plus fortes, & ſe détermine de ne plus parler à ſes peuples que par la bouche de ſes canons. M. le Prince, qui prétendoit être le Maitre dans ſa Famille, offrant à la Reine ſa Perſonne, ſes Services, & ſon

 1649.
Gouvernement de Bourgogne, l'assûre aussi de celui de Normandie dont le Duc de Longueville son Beau-Frere étoit Gouverneur. Selon ces suretez, la Reine fit dessein sortant de Paris, d'aller établir le Camp de l'Armée à Saint Germain, d'où elle pouvoit faire la Guerre aux Rebelles, & recevoir de Normandie tout le secours dont elle pourroit avoir besoin. Elle crut aussi qu'elle pourroit en faire un lieu de retraite, au cas qu'elle ne pût pas aussi facilement qu'elle l'esperoit réduire Paris, & ce qui étoit dans ses murailles, dans une entiere obéïssance.

Pour la perfection de ce Dessein, il falloit gagner le Duc d'Orleans, & l'obliger à se mettre de la partie. Il étoit difficile de l'esperer; car n'étant point l'Auteur de cette pensée, il ne pouvoit y donner son approbation. Il étoit aimé dans le Parlement, il se plaisoit à l'être: quelques uns de ceux qui y avoient du crédit lui avoient offert la Regence, & la lui offroient encore tous les jours. Il n'auroit peut-être pas été en son pouvoir de l'ôter à la Reine, & ont voit

1649. même croire qu'il n'en avoit pas le desir; mais il n'étoit pas fâché de se flatter de cette douce persuasion, qu'il étoit le Maître, qu'il pouvoit faire beaucoup de mal à la Reine, s'il le vouloit : & que ne le faisant pas, elle lui en devoit être fort obligée. Il croioit aussi mériter beaucoup de gloire de cette moderation ; & cet état ne lui pouvoit pas déplaire. Sur le bruit qui court que la Reine veut quitter Paris, (car les secrets des Rois ne sont jamais entierement cachez,) quelques-uns des plus considerables du Parlement allérent trouver le Duc d'Orleans, & le suppliérent s'il arrivoit que la Reine en usât ainsi, de demeurer avec eux de les secourir dans leur necessité, & de n'abandonner pas cette grande Ville, où il étoit tant aimé, à la rage d'un Ministre étranger, & qui étant offensé porteroit peut-être sa vẽgeance jusques aux dernieres extremitez.

Le Duc d'Orleans, selon ses louables sentimens, ne proffita point des desirs de ces ames criminelles qui vouloient qu'il pût injustement devenir Maître jusques à la Majorité

mais, pour les en récompenser, il 1649.
s'opposa fortement à la resolution de
la Reine; & quand elle lui parla de
son Dessein, il fit tous ses efforts
pour lui faire changer de pensée. Ce
fut en vain qu'il voulut éviter l'éxe-
cution de ce Projet. La Reine, l'al-
lant voir au Luxembourg, comme il
avoit encore un peu la goute, lui té-
moigna un grand desir de lui voir
prendre part à sa destinée. Elle l'en
prie, l'en presse, & l'en conjure, par
cette amitié qui avoit toûjours tenu
quelque place dans le cœur de l'un &
de l'autre. Ensuite de ses prieres, el-
le lui temoigna hardiment, que quand
même il seroit capable de l'abandon-
ner en cette occasion, elle ne laissera
pas d'achever son Entreprise, & lui
dit qu'elle étoit resolue de se confier à
M. le Prince, plûtôt que de demeu-
rer plus long-temps en un lieu, où
l'Autorité Roiale n'étoit plus conside-
rée, où sa Personne étoit tous les jours
offencée, & où celle de son Minis-
tre étoit menacée des derniers outra-
ges. Elle lui dit qu'elle croioit le devoir
soutenir; pour ne pas accoûtumer les

1649. Parlemens & les Peuples, à vouloir ſe mêler du Gouvernement, & qu'il ſçavoit bien que lui-même lui avoit toûjours conſeillé de le faire. Elle l'aſſûra, de plus que s'il deſiroit pour ſa ſatisfaction, qu'elle allât à Orleans ſe mettre entre ſes mains, elle le feroit volontiers, ne pouvant manquer de confiance pour une perſonne, qui juſques alors ne lui avoit donné aucun veritable ſujet de ſe plaindre de lui. Le Duc d'Orleans, qui étoit naturellement bon, & qui avoit un Favori qui avoit interêt de le voir toûjours content, & à la Cour, ſe voiant preſſé par la Reine d'une maniere ſi obligeante, ne la put refuſer; & la réſolution fut priſe entre la Reine, lui le Prince de Condé, & le Miniſtre d'executer cette grande Action, avec toutes les précautions qui en devoient être les ſuites neceſſaires. Les ordres furent donnez, & le jour arrêté pour ſortir de Paris; & ceux, qui avoient en dépôt le Secret Roial furent entiérement fidelles à le garder. Le Duc d'Orleans ne le dit point à Madame, ni à Mademoiſelle; & M. le Prince le cacha ſoigneuſement à Madame la

Princeſſe ſa Mere, & à Madame de Longueville, cette illuſtre Sœur avec qui il croioit être ſi bien. 1649.

Malgré ce ſecret, un certain bruit ſe répandit par Paris, que la Reine avoit quelque Deſſein. Le Parlement avoit peur : tout le monde parloit de ce qui ne ſe ſçavoit point, chacun ſe demandoit l'un à l'autre ce que c'étoit, nul ne le pouvoit dire ; mais, par un preſſentiment écrit dans la nature, la Verité, quoi que cachée, ne laiſſoit pas d'être ſçûë. Toute la Cour étoit en allarme ; & tous ceux qui ont accoûtumé de raiſonner ſur les Affaires d'Etat, & qui veulent être Miniſtre malgré les Rois, avoient de grandes occupations.

Le 5. Janvier.

La veille des Rois, ce jour ſi celebre, & dont on parlera ſans doute dans les Siecles à venir, j'allai le ſoir chez la Reine, où j'avois accoûtumé de paſſer la plus grande partie de ma vie. Je la trouvai dans ſon petit Cabinet tranquillement occupée à regarder joüer le Roi, & nonchalament apuiée ſur le coin de la table, qui ne paroiſſoit penſer qu'à ce qu'elle voioit. En arrivant je me mis der-

1649. riere ſa chaiſe, pour prendre le même divertiſſement, & pour faire ce que les gens de la Cour font quaſi toûjours, qui eſt de perdre beaucoup d'heures inutilement. Un moment après, Madame de la Trimouille qui étoit aſſiſe auprés d'elle, me faiſant ſigne de l'œil, je me pencha vers elle, pour ſçavoir ce qu'elle me vouloit dire. Cette Dame, qui n'étoit pas des moins habiles du monde me parlant fort bas, me dit, *Il cour un bruit par Paris, que la Reine par cette nuit.* Je fus ſurpriſe de ce diſcours. Pour y répondre, je ne fi que lui montrer la Reine, & le repo de ſon eſprit; & hauſſant les épaules, je m'étonnai avec elle de cett penſée qui me parut un peu chimerique.

La Reine paſſa le reſte du ſoir ave cette égalité d'eſprit dont elle accompagnoit toutes les actions de ſa vie & tout ce que nous y aurions pu remarquer fut, qu'elle nous parut plu gaie qu'à l'ordinaire. Les Princes & le Miniſtre lui firent leur Cour ſelon leur coutume; mais ils n'y tardéren pas, parce qu'ils alloient ſouper che

: Maréchal de Grammont, qui tous 1649.
:s ans ce même jour leur donnoit
n grand repas. La Reine ne parla
ue de devotion, & nous dit qu'elle
:oit le lendemain passer sa journée
u Val-de-Grace. Monsieur, nôtre
etit Prince, en lui donnant le bon
oir, lui fit promettre qu'il iroit avec
lle, & s'en alla coucher avec cette
ensée. Pour divertir le Roi, la
Reine voulut séparer un gâteau,
x nous fit l'honneur à Madame de
Bregy, à ma Sœur, & à moi, qui
eules étions avec elle, de nous y fai-
e prendre part avec le Roi & elle.
Nous la fimes la Reine de la feve,
arce que la feve s'étoit trouvée dans
a part de la Vierge; & pour faire
onne mine, elle commanda qu'on
ous apportât une bouteille d'hipo-
ras, dont nous bumes devant elle;
x nous, qui n'avions pas une plus
grande affaire que celle de nous di-
vertir, nous forçames la Reine d'en
boire un peu. Nous volumes satis-
faire aux obligations des extravagãtes
folies de ce jour, & nous criames *la
Reine boit.* Nous soupames à nôtre
ordinaire, dans sa garderobe, des ref-

1649. tes de ſon ſoupé, & fimes bonne che re ſans nulle inquiétude. Après ſoupé, nous parlames d'un repas, qu nous devoit donner deux jours aprè le Marquis de Villequier, Capitain des Gardes; & cette Princeſſe ordonna elle-même de ceux qui en de voient être, & dit qu'il falloit y fair venir la petite bande de Violons d Mr. le Prince, pour nous y mieu divertir. Nous fumes ſi dupes enfin que nous-nous moquames avec ell de ceux qui avoient dit qu'elle parti roit cette même nuit; & jamais ell ne nous parut plus cordiale & d meilleure humeur.

La Reine nous avoüa depuis l'exe cution de cette grande Avanture qu'elle eut alors de la peine à s'empé cher de rire; & qu'en ſuite elle eu quelque bonté pour nous, & que que compaſſion de nous laiſſer dar une Ville qu'elle quittoit avec deſſei de l'aſſiéger; mais, nous lui avor toûjours maintenu qu'elle ne fu point alors ſuſceptible d'aucun ſenti ment de pitié, & que la vengeanc & la joie occupérent entierement ſo cœur. Comme la Reine fut prête d

: deshabiller, & qu'il étoit déja 1649.
ard, Beringhen Premier Ecuier,
u'elle avoit envoié chercher, entra
ans son Cabinet. En le voiant, elle
e leva, le prit à part, pour lui com-
nander les Carosses du Roi. Un
eu après minuit, en se levant de des-
us son siége, elle nous dit qu'elle al-
oit parler à Monsieur le Premier
'une affaire de charité. Si dans ce
noment nous eussions été capables de
éfiance, & pas tout à fait aveugles,
es paroles de la Reine nous auroient
û ouvrir les yeux, parce qu'elle n'a-
oit pas accoûtumé de nous rendre
aison des commandemens qu'elle fai-
oit, & nous eussions connu qu'en
as de voiage le Premier Ecuier de-
oit être du secret; mais, comme la
Reine parloit souvent à Mr. le Pre-
nier, nous n'y pensames pas, &
ous-nous occupames à parler de ces
greables bagatelles, qui font toute
a belle conversation. Après ses or-
lres donnez, la Reine se deshabilla;
& comme elle étoit prête de se cou-
cher, Mademoiselle de Beaumont,
qui venoit de souper chez Beringhen,
que la Reine venoit d'instruire, nous

1649. dit à Cominges & à moi, qu'il y a
voit quelque dessein en campagne
& que ce qui se disoit n'étoit pas un
affaire de raillerie. Elle l'avoit ape
çu par un discours que lui avoit fa
la Marechale de Grammont, à qu
son Mari avoit dit le grand secret c
jour: qui le sçut, par ce que tou
ce Dessein se devoit éxecuter che
lui; & quoique la Marechale c
Grammont n'eut rien dit à son Ami
elle l'avoit tellement pressée de part
avec elle ce même jour, que ces mar
ques de tendresse, jointes au bru
qui en étoit commun dans Paris, a
voient donné de grands soupçons
cette Fille. Cominges & moi commen
çames alors à ouvrir les yeux, & nou
contames à Mademoiselle de Beau
mont que la Reine aiant envoié que
rir Mr. le Premier, elle nous avoi
voulu justifier sa conversation ave
lui, ce qui nous avoit paru en quel
que sorte une affectation extraordi
naire. Alors, nous eumes sujet d
craindre, & de douter; mais com
me ce mal étoit sans remede, & qu'on
n'aprehende jamais beaucoup un péri
qu'on ne connoit point entierement

près avoir un peu raiſonné enſemble 1649.
ur nos miſeres, quand nous vimes
a Reine dans ſon lit, nous donnames
e bon ſoir à Cominges, & à Ville-
quier, Capitaine des Gardes, qui é-
oit arrivé un inſtant avant nôtre ſé-
paration, nous-nous allames coucher,
n diſant que l'évenement nous ap-
prendroit la verité de toutes ces illu-
ſions.

Auſſi-tôt que nous fumes parties,
es Portes du Palais Roial ſe fermé-
ent, avec commandement de ne les
plus ouvrir. La Reine ſe releva,
pour penſer à ſes Affaires, & ne fit
part de ſon ſecret qu'à ſa premiere
Femme de Chambre, qui couchoit
auprès d'elle. On donna les ordres
neceſſaires aux Capitaines des Gardes,
que nous avions laiſſez dans la Cham-
bre de la Reine, pas plus ſçavans que
nous. Le Marêchal de Villeroi, à
qui on donna la connoiſſance de cette
réſolution, quand il fut neceſſaire
qu'il la ſçut, laiſſa dormir le Roi juſ-
ques à trois heures du matin, puis le
fit lever, lui & Monſieur, pour les
faire monter dans le Caroſſe qui les
attendoit à la porte du Jardin du Pa-

1648. lais Roial. La Reine ſe joignit au Roi, & à Monſieur. Ces trois Perſonnes Roiales furent ſuivies du Maréchal de Villeroi, de Villequier, & de Guitaut, Capitaines des Gardes de Leurs Majeſtez, de Cominges Lieutenant des Gardes de la Reine, & de Madame de Beauvais ſa premiere Femme de Chambre. Ils deſcendirent par un petit eſcalier dérobé qui de l'Apartement de la Reine alloit dans le Jardin, & ſortant par cette petite porte qui eſt par délà le Rondeau montérent dans les Caroſſes qui les attendoient. La Reine, étant au Cours, qui étoit le lieu du rendez-vous, s'y arrêta pour attendre que le Duc d'Orleans, Mr. le Prince, & toute la Maiſon Roiale fut venue la joindre.

Après le ſoupé & le jeu qui finit chez le Maréchal de Grammont plûtôt qu'à l'ordinaire, le Duc d'Orleans & Mr. le Prince de Condé s'en allérent chacun chez eux, pour donner ordre à leurs Affaires domeſtiques & faire ſortir de Paris leurs Familles. Le Miniſtre demeura où il étoit, s'amuſant à joüer, pendant que ſes Con-

dens, firent emporter ce qu'il avoit
e plus précieux, & sortir ses Nieces
ui étoient encore auprés de Madame
e Senecey. L'heure du rendez-vous
e pressant de partir, il se mit dans
n Carosse, avec quelques-uns de ses
Amis qu'il avertit alors de ce qui se
assoit, & s'en alla trouver la Reine
ui l'attendoit dejà dans le Cours. Là
e trouverent les Personnes les plus
onsiderables de la Cour, qui ne fu-
ent averties qu'à l'instant de sa sortie,
ont furent sa Dame d'Honneur, ses
illes, & beaucoup d'autres. Cha-
un allant chercher son Ami l'emme-
oit avec lui, pour se sauver ensem-
le, & quiter cette Ville, qui alloit
tre l'objet de la colere de son Roi;
& tous ceux, qui purent prendre la
uite, le firent avec empressement.
Les domestiques du Ministre, qui
voioient que leur Maître avoit une
grande part au succès de ce voiage,
urent les plus diligens à faire leur re-
raite; & jamais nuit sans assaut, &
sans guerre, ne fut remplie de tant
l'horreur & de trouble. Je fus a-
vertie comme les autres à l'heure que
a Reine partit, & un de mes Amis,

1649. Domeſtique du Cardinal Mazarin, vint heurter à ma porte, avec un Caroſſe à ſix chevaux, pour me convier de ſuivre la Reine; mais, je ne le voulus pas faire pour pluſieurs raiſons, qui toutes regardoient ma commodité & mon repos. Le Duc d'Orleans, étant arrivé au Luxembourg, fit éveiller Madame, qui ſe leva toute troublée de cette Nouvelle: il fit auſſi lever Meſdemoiſelles ſes Filles, & toutes enſemble s'en allerent où la Reine les attendoit. Mademoiſelle, Fille ainée du Duc d'Orleans avoit été avertie par la Reine même, qui lui avoit envoié Cominges auſſi-tôt après que nous l'eumes quitée: & cette Princeſſe, avec la même ſurpriſe que les autres, alla ſe joindre ſelon l'ordre qu'elle en avoit reçu, avec la Famille Roiale. Le Prince de Condé en fit autant dans ſa Maiſon. Madame la Princeſſe ſa Mere, qui prétendoit que Mr. le Prince ne devoit point avoir de ſecret pour elle, fut ſurpriſe de voir qu'il lui en avoit caché un ſi grand. Elle en fut touchée; mais, comme il n'étoit pas tems de gronder, elle prit Madame

Princesse sa Belle Fille, & le petit
uc d'Anguien son Petit-Fils encore
ı maillot, & vint de même grossir
troupe du Cours.

Madame de Longueville, qui étoit
emeurée à coucher à l'Hôtel de
ondé à cause du jour des Rois, fut
ertie & sollicitée par Madame la
rincesse sa Mere de sortir avec elle;
ais, cette Princesse, qui avoit l'es-
it rempli de beaucoup de grands
esseins, s'excusa sur ce qu'elle étoit
osse, & lui dit de plus qu'elle n'ô-
it sortir de Paris sans les ordres de
r. son Mari. Madame la Princes-
, ne prenant pas ses raisons pour
nnes, la pressa de partir, & com-
e elle ne le vouloit pas faire, elle
t obligée de lui dire quelle pouvoit
laisser sans crainte, & quelle sça-
it bien que les Parisiens ne lui fe-
ient point de mal. Enfin, elle re-
sa si constament de la suivre, que
adame la Princesse fut contrainte de
laisser dans cette grande Ville, où
e vouloit établir sa Puissance. Elle
régna quelque tems; & ce qu'elle
it doit avoir une grande place dans
Histoire de nôtre Siecle. La Reine

1649. avoit écrit par Mr. le Prince un Bille à Madame la Princesse, pour la convier de la suivre, où Madame de Longueville avoit eu part, & fort civilement; de sorte que la Reine ne la voiant point en fut un peu surprise: mais n'aiant nulle vûë de ce qui arriva depuis, l'excuse de sa grossess fut reçûë pour bonne, & dans l'occupation que lui donnoit sa retraite elle ne s'amusa pas long-temps à regretter l'absence de Madame de Longueville. Le Prince de Conti fut d la partie, & toute la Maison Roial étant assemblée, elle prit le chemi de Saint-Germain en Laye. Le Roi la Reine, & toute la Cour, se trouvérent en ce lieu, sans lits, sans Officiers, sans meubles, sans linge, & sans rien de tout ce qui étoit necessaire au service des Personnes Roiales, & de toutes les autres qui les avoien servies. La Reine, étant arrivée coucha dans un petit lit que le Cardinal Mazarin avoit fait sortir de Pari quelques jours auparavant à cette intention. Il avoit de même pourvu à la necessité du Roi, & il se trouva aussi deux autres petits lits de camp

don

lont l'un servit à Monsieur, & l'au- 1649.
re demeura pour lui. Madame la
)uchesse d'Orleans coucha une nuit
ur la paille, & Mademoiselle aussi.
Tous ceux qui avoient suivi la Cour
urent la même destinée ; & en peu
'heures la paille devint si chere à
aint Germain, qu'on ne pouvoit pas
n trouver pour de l'argent.

Lors qu'on sçut dans Paris le dé-
art du Roi, de la Reine, & de toute
. Cour, le desespoir s'empara de tous
s Esprits, & la confusion commença
vec le jour dés les cinq à six heures
ı matin. Les cris furent grands
ıns les rues, & l'émotion s'y rendit
niverselle. Les premiers qui apri-
nt cette Nouvelle l'envoioient dire
leurs Amis, & beaucoup de person-
s de qualité se sauverent à Saint
ermain pour s'attacher à leur devoir.
autres, pour fuir seulement
tte confusion, firent mettre leurs
evaux à leurs carosses, & sortirent
Paris. Ils allerent dans leurs mai-
ıs chercher le repos & la seureté,
nt cette Ville mutine alloit être pri-
e. Quand on vint fraper à ma
rte, j'étois à peine bien endormie,

1649. & Dieu seul peut sçavoir avec quelle douleur j'appris cette retraite. Mon étonnement ne fut pas si grand que celui des autres ; car nous avions déja senti les premieres pointes de ce malheur : mais je ne pus sans horreur me souvenir d'avoir oüi dire à la Reine, que si elle en étoit crue, elle assiégeroit Paris, & l'affameroit en quinze jours.. Je fis aussi-tôt dessein de partir à la pointe du jour, & de m'en aller en Normandie, y passer le tems de ce chatiment, qui me donnoit tant de crainte, & qui apparamment devoit couter beaucoup de sang à la France. Je ne pûs pas me résoudre d'aller à Saint Germain, san meubles ni secours ; car une Veuve qui n'étoit pas riche, n'étoit pas e état de s'aller exposer aux necessite qui devoient incommoder les plu grands Seigneurs de la Cour. D'autr côté, je n'étois pas assez vaillante pou demeurer dans une Ville assiégée, o je me verrois peut-être réduite à beau coup de souffrances, & à faire malgr moi des vœux contre les armes d Roi. Mais, le desordre s'augment de telle sorte, & le Peuple fit de telle

barbaries dans les rues à ceux qui pa- 1649.
roissoient vouloir sortir de Paris, que
je me trouvai contrainte de demeurer
dans ma maison. Il y eut beaucoup
de personnes de la Cour, qui en fi-
rent autant : nous fumes long-tems
l'objet des insultes de la canaille, &
de l'animosité de ceux qui étoient de
parti contraire : ils changerent de
sorte pour nous, que nos amis, qui
huit jours auparavant nous faisoient
des visites, devinrent aussi-tôt nos
plus cruels ennemis.

Le Parlement, voiant les marques
visibles de la vengeance Roiale, qui
toit prête d'éclater sur lui, voulut
'abord travailler à la sureté de la
Ville, & ce même soir il ordonna
ux Bourgeois de prendre les armes.
Cette Compagnie parut étonnée de ce
oup ; & le Peuple & les Bourgeois,
ui se conduisent d'ordinaire par em-
ortement, étoient les uns comme
s forcenez, & les autres vomissoient
ille imprécations contre le Roi & la
eine, contre le Ministre, & même
ontre les Princes.

La Reine, en partant de Paris,
rivit une Lettre à Messieurs de la

1649. Ville, par où elle leur declaroit qu'elle ne vouloit point de mal au Peuple, ni aux bons Bourgeois. Elle leur faisoit part de son dessein, & leur apprenoit qu'elle avoit été contrainte de fuir les violences du Parlement, dont les Caballes & les Intelligences criminelles avec les Ennemis de l'Etat lui ôtoient le moien de pouvoir vivre en seureté dans Paris. Elle leur promettoit aussi, qu'elle ne laisseroit pas de les aimer, pourvû qu'ils voulussent lui aider à la vanger de ses Ennemis.

Le Roi de même leur écrivit une Lettre fort douce, dont j'ai voulu garder la Copie. Toutes les circonstances d'un Evenement si remarquable doivent être à mon avis trés dignes de la curiosité de ceux qui nous suivront. La voici.

„Tres chers & bien-aimez, étant „obligé avec un très sensible déplai„sir à partir de nôtre bonne Ville „de Paris cette nuit même, pour „ne pas demeurer exposé aux perni„cieux Desseins d'aucuns Officiers „de nôtre Cour de Parlement de „Paris; lesquels, aiant Intelligence

„ avec les Ennemis de l'Etat, aprés 1649.
„ avoir attenté contre nôtre Autorité
„ par diverſes rencontres, & abuſé
„ longuement de nôtre bonté, ſe
„ ſont porté juſques à conſpirer de
„ ſe ſaiſir de nôtre perſonne. Nous
„ avons bien voulu, de l'Avis de
„ nôtre très honorée Dame &
„ Mere, vous donner part de nôtre
„ réſolution, & vous ordonner,
„ comme nous faiſons trés expreſſé-
„ ment, de vous emploier en tout
„ ce qui dependra de vous, pour
„ empêcher qu'il n'arrive rien à nô-
„ tre ditte Ville qui puiſſe en alterer
„ le repos, ni préjudicier à nôtre
„ Service; vous aſſûrant, comme
„ nous eſpérons que tous les bons
„ Bourgeois & Habitans d'icelle
„ continueront avec vous dans les
„ devoirs de bons & fidelles Sujets,
„ ainſi qu'ils ont fait juſques à pre-
„ ſent, qu'auſſi ils recevront de bons
„ & favorables traitemens: Nous
„ reſervant de vous faire ſçavoir
„ dans peu de jours la ſuite de nôtre
„ réſolution, & cependant, nous
„ confiant en vôtre fidelité & affec-
„ tion à nôtre Service, nous ne vous

1649. „ ferons la presente plus longue ni
„ plus expresse. Donné à Paris ce
„ cinquiéme Janvier 1649. Signé
„ LOUIS, & plus bas de Gue-
„ NEGAUD. „

Et sur le repli,

„ A Nos très-chers les Prevôt des
„ Marchands & Echevins, de nôtre
„ bonne Ville de Paris. „

Le septieme, de Lisle, Lieutenant des Gardes du Corps, apporta de la part du Roi une interdiction au Parlement, & à toutes les Cours Souveraines de Paris, avec commandement d'aller à Montargis, & les autres Cours chacune dans quelque lieu semblable. La Compagnie assemblée refusa de recevoir l'ordre du Roi, sur quelques formalitez qu'ils dirent n'avoir pas été observées; &, nonobstant les Lettres du Roi & de la Reine, qui faisoient espérer quelque bon traittement aux Bourgeois, la Reine fit deffenses à tous les Villages circonvoisinsd'autour de Paris de porter dans la Ville aucunes denrées, de quelque nature que ce-pût être. On arrêta le pain, on arrêta le bétail; &

de la part du Roi il parut visiblement 1649.
qu'il vouloit punir la Ville de Paris.

Le Parlement étonné, ne sachant à quoi se resoudre, prend le parti de députer vers la Reine, pour la supplier de leur apprendre la cause de sa fuite, de leur nommer les noms de ceux qu'elle accuse d'avoir intelligence avec les Ennemis de l'Etat, & offrent de leur faire leur Procès. Ces têtes orgueilleuses s'humilient, & commencent à craindre la rigueur de leur Prince offensé ; & dans ce commencement, quelques-uns des Factieux penserent à la retraite. Quelques autres, plus hardis, firent du bruit dans la Grand' Chambre, & animez par leur propre danger proposerent hardiment de donner un Arrêt contre le Ministre comme Etranger ; mais, ils furent sifflez, parceque dans l'état où ils se trouvoient, les plus sages vouloient éviter les malheurs dont ils étoient menacez, même aux dépens de leurs Confreres, de ceux qui par leur Rebellion & leur audace étoient la cause du malheur où ils se trouvoient. La Reine & son Ministre, qui avoient trop de fois

1649. éprouvé à leur dommage, que la douceur & la clémence avoit été nuisible aux Affaires du Roi, & qui par le bon état & la disposition des Esprits des Princes pouvoient esperer un succès favorable de cette Entreprise, refusérent d'écouter les Députez du Parlement. La Reine leur fit dire, qu'il ne devoit plus être à Paris, qu'elle le croioit à Montargis, où tous les membres de ce Corps avoient ordre de se retirer, qu'elle desiroit qu'ils obéïssent au Roi, & qu'aprés cela elle aviseroit à ce quelle auroit à faire. Sanguien alla au devant d'eux leur porter cette réponse de la part de la Reine; & le soir, comme ils voulurent voir le Chancelier, ce Chef de la Justice leur dit la même chose, & les renvoia sans vouloir entrer en matiere avec eux.

D'habiles gens crûrent, que si la Reine les eût écoûtez dans l'état où ils étoient alors, remplis d'étonnement & vuides d'esperance, leur repentir eût été veritable; qu'ils auroient volontiers chassé les plus coupables de leur Compagnie, afin d'éviter les maux qu'ils avoient raison d

craindre ; & que cette consternation publique où ils étoient envelopés, les auroit portez à rendre au Roi tout le respect qu'ils lui devoient. Mais, pour le malheur de beaucoup de miserables, qui en souffrirent depuis, la Reine ne crut pas devoir prendre aucune confiance en leur apparente contrition. Cette derniere clemence, qui auroit peut-être encore passé pour foiblesse & legereté dans l'esprit de beaucoup de gens, n'auroit pû vraisemblablement réüssir à sa satisfaction. Il falloit, quelque chose de plus considerable, pour rétablir l'Autorité du Roi & la Puissance du Ministre, telle qu'il desiroit l'avoir ; & Dieu vouloit se servir des passions des hommes, pour les punir de leurs crimes.

Les Députez partirent de Saint Germain le soir du septiéme, après avoir été refusez de la Reine, & le lendemain matin ils firent leur raport à la Compagnie, d'une maniere qui lui fit comprendre le mauvais état où elle étoit. Le desespoir alors leur redonne des forces : ils se jugent perdus, s'ils ne se sauvent par les remedes extraordinaires. Les principaux Le 7: Janvier.

Esprits du Parlement étoient touchez de l'Esprit de Rebellion, les coupables haïssoient la Puissance Roiale : ils avoient été si loin dans leurs fautes, qu'ils avoient montré d'estimer davantage le Gouvernement des Republiques, que des Monarchies ; & peut-être il y en eut dans la Compagnie, qui ne furent pas fachés que l: necessité de se deffendre les obligeât : suivre les mauvaises voies, parcequ'il esperoient de cette extremité quelqu changement dans l'Etat, qui auroi élevé leur puissance, & diminué cell de nos Rois. Ils mirent donc le for dement de leur espérance sur la hain que le Peuple, & les Grands du Rc iaume, avoient contre le Ministre & ne voiant de bien pour eux qu'e lui faisant du mal, ils résolurent c suivre les Maximes de Machiavel,q' dit, à ce que j'ai oüi dire à ceux q' l'ont lû, qu'il ne faut point faire u méchanceté à demi. Sur ce fond ment, ils donnerent donc un Arr contre le Cardinal Mazarin, où ils condamnent comme Perturbateur c Repos Public, Ennemi du Roi & c son Etat, & enjoignoient à tous s

ſujets de lui courre ſus; ſans pourtant 1649.
lui avoir fait ſon Procès, ſans l'entendre en ſes juſtifications, & ſans Droit aucun de le pouvoir juger. Cette Procedure fut la plus injuſte, & la plus violente, qui ait jamais été pratiquée par des hommes faiſant profeſſion de quelque vertu. Ils condamnent un Cardinal dont ils ne pouvoient être les Juges; ſa qualité de Prince de l'Egliſe le réſervant au Jugement du Pape & de l'Egliſe: & quand même il auroit été le plus criminel de tous les hommes, & qu'ils euſſent eu droit de le juger, ils ne l'auroient pas pû faire, ſans l'entendre en ſes deffenſes. Enfin, cette Illuſtre Compagnie de Senateurs doit être à jamais blamée de cette Action, que la neceſſité où ils étoient n'excuſe point; car, ſelon la Loi de Dieu, il n'eſt jamais permis de mal faire. Elle fait voir que la paſſion & l'interêt étouffent preſque toûjours la raiſon, & que ceux qui font les Loix, & qui en paroiſſent les Protecteurs, ſont ſouvent eux-mêmes dans l'aveuglement & l'erreur, quand Dieu, le ſeul juſte Juge, les aban-

1649. donne à leur propre sens, & les hu milie par leur propre iniquité. C'es à eux à qui il parle, quand il dit *J'ai vû sous le Soleil méchanceté au lieu de justice, & iniquité au lieu de jugement* *.

* Ecclesiaste.

Parceque cet Arrêt m'a paru digne de la memoire des hommes, j'en a gardé l'Original, dont voici les propres termes.

„Ce jour, la Cour, toutes le „Chambres assemblées, déliberan „sur le Récit fait par les Gens d „Roi, de ce qu'ils se sont transporte „à Saint Germain en Laye, pardeve „ledit Seigneur Roi, & la Rein „Régente en France, en executio „de l'Arrêt du jour d'hier & du re „fus de les entendre, & qu'ils on „dit que la Ville étoit bloquée, „*arrêté & ordonné* que très humble „Remontrances par écrit seront fai „tes audit Seigneur Roi, & à ladit „Dame Reine Régente. Et, atten „du que le Cardinal Mazarin es „notoirement l'Auteur de tous le „Desordres de l'Etat & du Mal pre „sent, *la declaré & déclare Perturba „teur du Repos Public, Ennemi d*

„ *Roi & de son Etat, lui enjoint se re-* 1649.
„ *tirer de la Cour dans ce jour, & dans*
„ *la huitaine hors du Roiaume; & ledit*
„ *tems passé, enjoint à tous les Sujets*
„ *du Roi de lui courre sus, fait deffen-*
„ *ses à toutes personnes de le recevoir.*
„ Ordonne en outre, qu'il sera fait
„ levée de Gens de Guerre en cette
„ Ville, en nombre suffisant; à cette
„ fin; commissions délivrées pour
„ la sûreté de la Ville, tant au-de-
„ dans qu'au dehors, & escorter ceux
„ qui ameneront les vivres, & faire
„ ensorte qu'ils soient amenez &
„ apportez en toute sûreté & liberté.
„ Et sera le present Arrêt lû, pu-
„ blié, & affiché par tout où il ap-
„ partiendra, à ce qu'aucun n'en
„ prétende cause d'ignorance. En-
„ joint au Prévôt des Marchands, &
„ Echevins; de tenir la main à l'exe-
„ cution.

Signé GUIET.„

Ce même jour, cette Compagnie donna ordre à la Police & aux moiens de lever de l'argent pour se mettre en état de deffense. Ils se taxerent eux-mêmes les premiers, afin de donner

1649. exemple aux autres, & chaque Conseiller au Parlement donna cinq cens livres : toutes les Compagnies Souveraines en firent autant. Chaque Porte Cochere paia vingt-cinq ou cinquante Ecus. Il se fit de tout cela une grande levée de deniers, qui furent destinez à paier leurs gens de Guerre. Le Marquis de la Boulaye fut le premier qui prit commission du Parlement pour lever des Troupes à leur solde, & peu après il fut suivi de quantité d'autres, plus grands Seigneurs que lui.

Le lendemain, le Duc d'Elbeuf, qui étoit à Saint-Germain, en partit sous pretexte que Madame d'Elbeuf sa Mere étoit malade, & alla s'offrir au Parlement pour General de leur Armée. Il fut reçu avec joie, & peu après la Compagnie députa pour l'en remercier & accepter ses offres.

Le Duc de Bouillon, si renommé dans nôtre siecle pour sa capacité dans la Guerre & dans la Politique, étoit alors à Paris, poursuivant son remboursement de la Souveraineté de Sedan ; mais, il n'étoit pas content des avantages qu'on lui proposoit

pour cet échange. Du tems du feu 1649.
Roi, cette Ville l'avoit sauvé de la condamnation qu'on étoit prêt de prononcer contre lui, par la part qu'il eut à la Conjuration de Cinq-Mars le Grand Ecuier : & la Reine, qui vouloit le bien traiter, lui offroit de grandes terres & de grands biens, pour ce qui déjà appartenoit au Roi ; mais, il ne vouloit pas les recevoir. Le Prince de Condé, qui jusqu'alors avoit protegé ses interêts, n'avoit pas non plus réüssi à le satisfaire : car, n'aiant point de moderation en ses desirs, non seulement il vouloit de grandes richesses, mais il vouloit encore que le Roi le traitât de Prince ; ce que son Pere n'avoit point prétendu, qui à ce que j'ai oüi dire à la Reine même, n'eut jamais d'autre rang dans ce Roiaume, que celui de Maréchal de France. Sa demande étoit fondée sur ce que dans l'Italie qui est pleine de petits Souverains, il étoit traité par eux d'Altesse, qu'il avoit eu du Pape les mêmes avantages qu'ils en reçoivent : & il desiroit alors d'obtenir en France les mêmes prérogatives, qui sont accordées aux

1649. Maisons Souveraines: disant qu'il n'étoit pas juste que pour être à la Cour il perdit la joüissance de ses droits. Il les maintenoit bons, quoi qu'ils ne parussent pas tels à tout le monde. Pour parvenir à ses desseins, & pouvoir tirer par Accommodement de grands avantages du Roi, il fit connoître qu'il avoit quelque pensée de se déclarer en faveur du Parlement; ce qui donna des grandes esperances à ce Parti, & fit changer son desespoir, en des desseins formez de se bien deffendre.

Les personnes, qui étoient attachées au Roi, & qui étoient restées à Paris, étoient les seules qui fussent à plaindre; car le Peuple les menaçoit continuellement de les piller, & nous n'ôsions nous montrer sans danger de nos vies. Ma Sœur & moi voulumes nous sauver de Paris. Nous menames avec nous une de nos Amies, qui demeuroit avec moi, personne de naissance & de merite. Nous fimes ce que nous pûmes pour sortir par la Porte Saint Honorée, avec intention de nous servir de l'assistance de quelques personnes qui nous at-

tendoient hors-la Porte de la Ville ; 1649.
mais les pauvres qui se trouverent auprès des Capucins, voiant que nous voulions sortir, se mirent par troupes autour de nous, & nous forcerent de nous retirer dans l'Eglise de ce bons Peres, où ils nous suivirent avec rumeur. Ils nous obligerent enfin d'en sortir, pour tâcher de trouver du secours vers le corps de garde, où nous esperames renconter quelques gens raisonnables ; mais les Soldats Parisiens animez contre tout ce qui paroissoit vouloir aller à Saint Germain, nous ayant fait peur par leurs menaces, nous retournames sur nos pas pour aller vers l'Hôtel de Vendôme. Le Suisse de cette Maison, bien loin de nous recevoir, nous ferma la porte, & justement dans un tems où des Coquins avoient dépavé la ruë pour en tirer des armes afin de nous martyriser à la maniere de St. Etienne. Mademoiselle de Villeneuve, cette Amie qui demeuroit avec moi, voïant un de ces Satellites venir à elle avec un grès dans la main, pour lui jetter sur la tête, lui dit d'un ton ferme & tranquille, qu'il avoit tort

1649. de la vouloir tuer puisquelle ne lu avoit jamais fait de mal : elle lui par la avec tant d'esprit, & de raison que ce maraud, malgré sa naturell brutalité, s'arrêta. Il jetta la pierr ailleurs, & s'éloigna d'elle ; mais c fut pour venir à ma Sœur & à moi qui depuis l'Hôtel de Vendôm avions toûjouts couru pour nous sau ver dans Saint Roch, Nous y arri vâmes, graces à Dieu, malgré les in jures & les menaces de cette canaille animée à la proie & au pillage. Aus si tôt que j'y fus, je me mis à ge noux devant le grand Autel, où s celebroit une grande Messe. Ces Dra gons, qui nous avoient suivies, res pecterent si peu le Service Divin qu'une femme, à mes yeux plus horri ble qu'une Furie, me vint arrache mon masque de dessus le visage, en disant que j'étois une Mazarine, & qu'il me falloit assommer & déchire par morceaux. Comme naturelle ment je ne suis pas vaillante, je sen tis une très grande peur. Je voulu dans ce trouble m'en aller chez le Curé, qui étoit mon Confesseur, pour lui demander du secours ; mais

na Sœur, qui eut plus de courage & 1649.
le jugement que moi, me voiant
pourſuivie par deux filoux, qui auſſi-
tôt que j'approchai de la porte me
criérent *la bourſe*, me retira de leurs
mains, & m'empécha de ſortir de
l'Egliſe, car tout étoit à craindre de
leur barbarie. Le Peuple s'aſſembloit
de plus en plus dans l'Egliſe, où il en-
troit en foule, & qui retentiſſoit de
heurlemens où je n'entendois autre
choſe, ſinon qu'il nous falloit tuer. Le
Curé vint a ce bruit, qui leur parla,
& eut de la peine à leur impoſer ſi-
lence. Pour moi, faiſant ſemblant de
me vouloir confeſſer, je le priai d'en-
voyer quelqu'un me querir prompte-
ment du ſecours. Il le fit auſſi-tôt;
& le Marquis de Beuvron, mon voi-
ſin, avec les Officiers du Quartier
qui ſe trouvérent alors au Corps de
Garde, & d'autres gens qui entendi-
rent parler du péril où j'étois, vin-
rent nous en tirer: & faiſant écar-
ter toute cette canaille, ne nous vou-
lurent point quitter qu'ils ne nous
euſſent remenées en nôtre logis, où
nous arrivames ſi malades, qu'il nous
fallut mettre au lit. J'avouë à ma

1649. honte, que je n'ai jamais eu de mala
die, quoi que j'en ai eu de fort gran
des, où j'aie eu une plus grande peu
de la mort. Depuis ce jour là, je n
songeai plus de sortir de Paris; mai
ne pouvant plus vivre en repos che
moi, je fus supplier la Reine d'An
gleterre de me recevoir sous sa pro
tection au Louvre: ce qu'elle f
quelques jours aprés avec beaucou
de bonté; me faisant donner deu
belles chambres meublées des meubl
de la Couronne, dont elle & tou
sa Cour se servoit. Je m'y retirai ave
ma Sœur, Mademoiselle de Ville
neuve, & mes Femmes. Et nou
ne songeames plus qu'à faire des pro
visions pour nous garantir de la fam
ne, attendant que nous pûssions vo
la fin de cette Guerre, ou avoir u
passeport pour aller en sûreté où j
voudrois.

Mais pour revenir aux Affaire
publiques, Madame de Longueville
qui étoit demeurée à Paris sous l
prétexte de sa grossesse, n'y étoi
restée en effet que dans la pensée d
triompher du Roi, de la Reine, &
de son Ministre; & ce qui est plus sur

prenant, pour ſe vanger de Mr. le 1649.
Prince ſon Frere, dont elle ne croioit pas devoir être ſatisfaite. Son ame capable des plus grands deſſeins & des plus fortes paſſions, s'étant laiſſée enchanter des illuſions du plus haut dégré de gloire & de conſideration auquel la fortune la pouvoit mettre, ſuivit avec un peu trop de complaiſance les conſeils d'un homme qui avoit beaucoup d'eſprit, & qui l'avoit fort agréable ; mais, comme il avoit encor plus d'ambition, il s'étoit peut-être attaché à elle autant par le deſſein de s'en ſervir pour ſe vanger de la Reine, pour chaſſer ſon Miniſtre, & venir enſuite à toutes les choſes dont l'eſprit humain ſe peut flatter, que par la ſeule paſſion qu'il eut pour elle. La douceur de ce poiſon aiant gâté ſon imagination, lui fit dédaigner les vertus ordinaires des Femmes, pour ſe remplir des déſirs qui alloient à ſe faire reſpecter par toute la France, non-ſeulement par ſa Beauté, mais par l'habileté d'un homme dont elle étoit la Maîtreſſe. Elle voulut ſe faire une deſtinée qui fut digne d'elle

9. en augmentant la grandeur de la Mai
ſon où elle étoit entrée, afin qu'ell
pût l'approcher d'avantage de la ſien
ne. Mais, lors que ſa raiſon fut aſ
ſujetties à ſes paſſions & à celles d'au
trui, elle fut long tems ſans compren
dre que la foibleſſe & la puiſſance n
peuvent pas compatir enſemble: &
ne ſe ſouvenant pas de ce qu'elle avoi
ſouvent oüi dire, qu'ici bas tout eſ
vanité & affliction d'eſprit, elle gout
d'abord à longs traits le plaiſir de fai-
re parler d'elle dans toute l'Europe
qui étoit une de ſes grandes préten-
tions; & en cela elle eut ſujet d'êtr
contente. La Renommée lui fit juſ-
tice: elle fut long-tems à publier pa
tout les charmes de ſa Beauté, la dé-
licateſſe de ſon Eſprit, la grandeur
de ſon Courage, & le crédit qu'ell
s'étoit acquiſe dans la Ville de Paris,
& dans toute la France. Mais, n'é-
tant pas obligée de cacher ſes défauts,
& ce qu'on trouvoit à redire dans ſa
conduite, elle ne put pas s'empêcher
de les faire connoître de la même
maniere qu'elle avoit fait ſçavoir ſes
belles qualitez.

Etant donc enivrée de ſes grandes

idées, & remplie de ces flateuses chimeres qui ont accoûtumé de tromper les plus grands hommes, elle étoit engagée avec quelques uns du Parlement, & particulierement avec ceux qui n'étoient pas contents de M. le Prince, qui étoient les plus mutins de la Compagnie, à cause qu'ils étoient persuadez, que si la Reine se résolvoit à les punir, ce seroit plûtôt par son avis que par celui de Monsieur. Quand elle vit que le bruit couroit que la Reine vouloit sortir de Paris, elle ne balança pas, & prit les mesures avec le Coadjuteur de Paris, qui ne desiroit rien avec plus de passion, que de trouver de la matiere propre à faire réüssir ses Desseins. Il vouloit être Cardinal; mais il vouloit encore avec le Chapeau avoir à la Cour la place que celui que le Parlement en vouloit chasser y occupoit. Et ainsi, ces deux personnes aiant toutes deux les mêmes pensées dans l'esprit, se trouvérent fort utiles l'une à l'autre, sans songer si leur union pouvoit subsister toujours comme elle leur étoit convenable pour lors, & sans trop s'inquiéter des grands

1649.

1649. maux dont elle alloit être la cause.

Madame de Longueville, aprés avoir fait son plan, & connu qu'il étoit tems de se déclarer contre la Cour, manda au Prince de Conti son Frere, qui étoit à S. Germain, & au Duc de Longueville son Mari, qu'il falloit quitter la Cour, & que l'Ambition les appelloit ailleurs. Ces deux Princes persuadez par differens motifs, suivant aveuglément les avis d'une Princesse, qui ne marchoit que dans les tenebres, se dérobent de S. Germain la nuit du 10. Janvier, & paroissent à la porte de Paris avant le retour du Soleil. Ils furent reçus par les Bourgeois de cette Ville désolée avec les marques d'une grande joie, & je n'ai jamais oüi tant de bruit, que cette arrivée en causa dans toute la Ville. Cette allegresse n'étoit pas sans fondement : ce fut un grand avantage aux Parisiens, que d'avoir un Prince du Sang pour Protecteur. La Reine m'a depuis fait l'honneur de me conter, que le soir précédent de leur fuite de S. Germain, le Prince de Conti avoit fait la meilleure

leure mine du monde, qu'il n'avoit 1649.
de sa vie paru plus gai, & qu'il étoit celui de tous qui menaçoit le plus hardiment les Parisiens; que le Duc de Longueville n'avoit pas été de même, & qu'elle l'avoit trouvé si sombre, & si visiblement interdit, qu'elle & son Ministre s'en étoient apperçûs, & sans en deviner la cause en avoient eû de l'étonnement. On a depuis sçû, que sur le chemin de Paris, le Duc de Longueville s'arrêta, & qu'il dit au Prince de Conti, *Monsieur, retournons auprés du Roi, & ne mettons point le feu aux quatre coins de la France, comme il est indubitable que cela arrivera par nôtre separation.* Ce jeune Prince, qui étoit plus complaisant pour sa Sœur, que le Mari pour sa Femme n'en voulut rien faire, & tint bon contre les loüables Sentimens de celui qui avoit l'honneur d'être son Beaufrere. Pour le Prince de Marsillac, qui étoit de la partie, je ne doute pas qu'il n'allât gaiement au crime de Leze-Majesté, & que ce voiage ne lui parut la plus belle & la plus glorieuse action de sa vie.

Ils furent si mal avertis à la Cour,

qu'ils n'eurent nul soupçon de cette Intrigue. M. le Prince avoit connu leurs engagemens avec le Parlement ; mais ne les aiant point approuvez, il avoit pris leur dissimulation pour un changement: il n'auroit jamais crû que sa Famille pût se separer de lui. Il n'en avoit pas eû seulemẽt la moindre crainte : mais il se trompa lui-même par sa confiance ; car il est certain qu'un des plus puissans motifs du Prince de Conti, & le pretexte le plus agreable dont Madame de Longueville se servit, pour le convier à cette Entreprise, fut le plaisir de montrer à M. le Prince son Frere, qu'il étoit capable de faire de grandes choses sans lui. Madame la Princesse, qui aimoit cherement ce Prince & Madame de Longueville, sçachant cette retraite à son reveil, en parût étrangement surprise ; & le Prince de Condé la regarda comme un outrage fait à sa personne, & un grand obstacle aux Desseins de la Reine, dont il s'étoit déclaré le Défenseur. Madame la Princesse eût recours aux larmes, & en cet état elle alla trouver la Reine : elle lui apprit elle-même cette

Nouvelle, en lui demandant pardon 1649.
pour ses Enfans du mal qu'elle alloit recevoir de leur infidelité. La Reine en fut surprise & affligée; mais son étonnement ne la troubla point : elle consola elle-même cette Princesse & l'assûra, que ne doutant point de son innocence, elle ne la considereroit pas moins. Elle manda aussi-tôt ce qu'elle venoit d'apprendre au Cardinal Mazarin, par le Marechal de Villeroi, qui par hazard avoit été le têmoin de cette Harangue. Cette nouvelle ne fut pas agreable au Ministre, qui plus interessé à cette Guerre qu'aucun autre, en vit toutes les consequences, & en ressentit par cette raison un sensible déplaisir.

La presence du Prince de Conti arrêta le tumulte à Paris, & le respect qui étoit dû à un Prince du Sang, fit que l'horreur & la désolation répanduës par toute la Ville, cessa aussitôt qu'il y fût entré. Pendant deux jours & deux nuits, nous avions incessamment entendu crier *Aux Armes*, d'une maniere si terrible, que n'étant pas accoutumée à de telles serenades pour la nuit, ni à une pareil-

1649. le muſique pour le jour, la peur n'a jamais produit en perſonne de ſi extraordinaires effets, qu'elle en fit naître en ma petite Famille; car comme elle n'étoit pour la plus grande partie compoſée que de Femmes & de Filles, tout le mal que pouvoit cauſer cette incommode & honteuſe paſſion fut vivement reſſenti de nous. Quand le Prince de Conti arriva, j'étois encore chez moi expoſée à la noire malice des Pariſiens. J'avoüe que préferant ma vie au bon ſuccès du Siege de Paris, je n'eûs jamais tant de joye que quand j'appris ſon arrivée. J'eſperai que le Peuple ne ſeroit plus le Maître, & que ſous ſon Autorité, on mettroit de l'ordre dans la Ville. J'ai avoüé depuis toutes mes foibleſſes à la Reine, & ma ſincerité ne me broüilla pas avec elle, quand aprés avoir eſſuyé tant de perils, je lui fis le recit de mes frayeurs & de nos avantures.

Le Duc de Longueville avoit un Brevet d'un de nos Rois, par lequel il prétendoit devoir paſſer immediatement après les Princes du Sang: il croioit de plus qu'un Bâtard du Sang

Roial de Valois, tel que le Comte de Dunois, dont il étoit descendu qui a eu l'honneur de rétablir son Roi sur le Thrône de ses Ayeux, meritoit de devenir si on le peut dire ainsi a demi legitime; & il avoit intention de se servir de l'apui du Prince de Conti son Beaufrere, pour prendre ce rang dans le Parlement, ou du moins pour l'emporter alors sur le Duc d'Elbœuf: mais ce Prince Lorrain le prevint; car sçachant que le Prince de Conti s'étoit mis au lit en arrivant, il alla au Parlement le matin du dixiéme, & se fit recevoir General, avant que son Competiteur pût être nommé. Le Duc de Longueville en fut presque au desespoir; & depuis ce jour il ne se trouva point au Parlement: & ce fut un juste châtiment de son infidelité. 1649.

Pendant que nous souffrions dans Paris, l'Armée du Roi bloqua la Ville, & se saisit de tous les Passages des Vivres. Le Marechal de Grammont commandoit à S. Cloud, & le Maréchal du Plessis à S. Denis. Les Gens de bien, enfermez dans Paris, se trouverent alors reduits à souffrir avec les

1649. pables les incommoditez de la Guerre, dont ils meritoient d'être exemts par leur innocence, & par leur affection au Service du Roi. Chacun craignoit le pillage, & tous cachoient dans des niches, ou dans les Maisons Religieuses, ce qu'ils avoient de plus précieux; car l'ordre n'étoit pas si grand, que les plus grands desordres ne fussent à craindre. Le larcin étoit permis, les crimes étoient legitimes, les méchans étoient les Maîtres; & sous le nom de Mazarin, on pouvoit offenser qui on vouloit. On fouilla beaucoup de maisons par ordre du Parlement, avec assez de rudesse: le droit des gens étoit une chimere qui étoit traitée de ridicule; & les taxes commencerent à se faire impunement sur tous ceux qui avoient de l'argent. Beaucoup de personnes de qualité, pour se retirer de ce desordre, se voulurent sauver déguisées, & particulierement des Femmes; mais elles eurent quasi toutes de mauvaises avantures à conter à S. Germain quand elles y arriverent: & il eût mieux valu pour elles, qu'elles fussent demeurées exposées à la Famine, & à la Guerre,

que de se trouver le sujet de la gaieté 1649.
des honnêtes Bouffons de la Cour, qui faisoient des fâcheuses Histoires, devant le Roi & la Reine, des accidens survenus aux Dames qui sortoient de Paris.

Parmi cette raillerie la misere des Habitans de S. Germain tenoit sa place. Ils n'avoient point d'argent ni de meubles, que ceux que les Soldats leur vendoient à bon marché, quand ils avoient pillé ces beaux Villages qui environnent Paris. La haine publique déclarée contre le Ministre étoit le prétexte apparent de la Guerre, & le plus grand malheur de la Regence de la Reine. Cette aversion devoit être la cause de ses plus tristes, & de ses plus serieuses pensées : cependant, elle devint alors la plus ordinaire plaisanterie des Courtisans; les personnes, qui avoient été maltraitez sous le nom de Mazarin, faisoient de leurs Avantures l'entretien du Cercle; & la chose enfin se tourna si aisément en gaieté, que la Reine étoit la premiere à rire des injures atroces qui se disoient contre elle, & contre son Ministre.

La Reine ne rioit pas toûjours :

1649. ſes Affaires alloient mal ; & le Parti contraire s'augmentoit. Le Duc de Bouillon s'étoit enfin déclaré du Parti de la Fronde : le Marquis de Noirmoutier auſſi, & le Duc de Beaufort étoit accouru à Paris pour avoir part à la Guerre. Le Maréchal de la Mothe, pour ſe vanger de ſa priſon, ſuivit l'exemple des autres. Tous furent déclarez Generaux ſous le Generaliſſime, le Prince de Conti ; & le Duc d'Elbœuf étoit le premier après lui. Quoi que l'Armée du Roi ne fut pas grande, les Troupes de Paris ne lui auroient pas fait de peur, ſans qu'on jugea à Saint Germain, que tant de braves Chefs en feroient aſſez, pour les faire ſubſiſter longtems ; de ſorte que cette Entrepriſe parut à la Cour en mauvais Etat. M. le Prince étoit au deſeſpoir de l'outrage qu'il croioit avoir reçû par le Prince de Conti ſon Frere, & par Madame de Longueville ſa Sœur ; & ce qui d'abord n'étoit en lui qu'un déſir d'obliger la Reine ; devint un veritable déſir de ſe vanger de ſa Famille, qui s'étoit ſeparée de lui. Il étoit le premier à ſe railler des bravoures du Prin-

ce de Conti : il n'épargnoit nullement ſa mauvaiſe taille, & la foibleſſe de ſa complexion, qu'il diſoit n'avoir nul raport aux fatigues & aux fonctions de General.

Le Duc d'Orleans paroiſſoit triſte ; & comme il avoit eu de l'oppoſition à cette Entrepriſe, il lui fâchoit de voir qu'il n'y gagnoit que les injures des Pariſiens, & les plaintes du Parlement ; car cette Compagnie avoit eſperé ſa protection, ſur les paroles qu'il leur avoit données, de ne les point abandonner à la vangeance du Miniſtre. L'Abbé de la Riviere ſon Favori, étoit en horreur au public, & il étoit accuſé d'avoir contribué à la réſolution que le Duc d'Orleans avoit priſe malgré lui de ſuivre la Reine à Saint Germain.

Le Prince de Conti & Madame de Longueville ſe logerent à l'Hôtel de Ville, pour ſervir d'otage au Parlement & à la Ville, & le Duc de Longueville fit deſſein d'aller en Normandie pour conſerver, par ſa préſence, cette Province à ſon Parti ; ce qui leur devoit être d'une grande conſide-

1649. ration, & fort contraire au Service du Roi.

Le 12. Janvier. Par l'ordre du Generalissime on attaqua la Bastille, qui fit mine de se vouloir défendre, & qui néanmoins se rendit aussi-tôt. Le Parlement ordonna que les taxes qui avoient été faites sur eux, & l'Argent qui avoit été pillé chez les Particuliers, serviroient à lever des Troupes; & les Commissions furent expediées pour quatorze mille homme de pied, & quatre mille chevaux. Ceux qui s'enrollerent n'étoient pas de grands Guerriers, & l'Argent qui fut donné aux Generaux, aux Officiers, & aux Soldats fut meilleur pour ceux qui le reçûrent, que les Troupes ne furent utile à ceux qui les païerent. Le Commandement de la Bastille fut donn au Fils de Broussel, qui ne meritoi pas d'être si bien païé de ses crimi nelles Entreprises.

Le Comte de Fiesque, qui étoi aussi de ce Parti, par ce qu'il n'a jamais voulu être de celui du Roi, pré tendit commander à l'Arsenal; mai le Duc d'Elbœuf s'y opposa, pour faire mettre un Conseiller de ses A

mis. Cette préference lui fut honteuse ; car les Gens de Robbe à Paris ne ressemblent pas aux Romains, qui en sortant du Sénat, & de la Tribune aux Harangues, alloient commander des Armées ; & quoi qu'il y ait plusieurs personnes dans cette Profession, qui ont beaucoup de naissance & de merite, celle du Comte de Fiesque, dont les Ayeux ont pensé être Souverains de la Republique de Genes, étoit si grande, que c'étoit se faire tort à lui-même, que de s'amuser à de si petites prétentions. Il auroit pû meriter du Roi, par de bonnes voies, des établissemens plus dignes de lui. 1649.

Le Duc de Beaufort presenta Requête au Parlement, pour être justifié sur les Accusations qui avoient été faites contre lui pendant sa prison ; & de la même maniere que le Cardinal Mazarin avoit été condamné sans être oüi, ce Prince fut absous sans autres preuves de son innocence, que celle d'être Ennemi du Ministre. Il fut reçû avec éloge, & beni de tous, comme un homme maltraité de la Fortune, & dont la naissance & le coura-

1649. ge leur pouvoit être utile. Ce premier raion de gloire, qui l'avoit environné au commencement de la Regence, lui avoit laissé quelque lustre; & ceux, qui pendant sa faveur en avoient fait leur Heros, n'ôserent changer de sentiment. Outre ces gens qu'on appelle Esprits-forts, parce qu'ils sont toûjours contre le Roi, qui lui étoient attachez, il avoit le bonheur d'être ardemment aimé des Parisiens, & des Harangeres; & cet amour populaire lui a tant donné de reputation dans nos Guerres, qu'il en a merité le nom de *Roi des Halles*, dans tous les Vaudevilles qui se firent alors.

Le 15. Janvier. Le quinziéme, on ouvrit un avis au Parlement, qui fut d'envoier supplier la Reine de chasser d'auprés d'elle le Cardinal Mazarin; mais, il fut rejetté, comme trop doux pour la Cour: & tous disoient, qu'il ne falloit plus s'arrêter simplement à cet Article; qu'ils étoient en état de tout entreprendre, & de donner de nouvelles Loix à l'Etat. Les Princes cependant, & les Grands Seigneurs de ce Parti, se soucioient beaucoup plus

d'obtenir du Ministre ce qu'ils desiroient, que de le chasser, ni de s'amuser à reformer l'Etat. Tous disoient, qu'ils vouloient y travailler, & les duppes seules entroient dans cette tromperie; mais alors, ni bien longtems depuis, chacun ne cherchoit que son interêt particulier, & fort peu celui du Public. Si quelqu'un avoit été capable de zele & de fidelité pour ce Bien du public, dont ils faisoient tant de bruit, il auroit renoncé à toutes ces injustes Entreprises, & auroit connu que le plus grand service, qu'il auroit pû rendre à la France, eût été de la laisser gouverner à la Reine, & à ce Ministre, qu'ils accabloient d'injures. Il n'y avoit donc personne qui pensât à bien faire, ni à vivre sagement: tous vouloient maltraiter le Cardinal pour l'humilier, & lui faire des Affaires qui pûssent l'embarasser; & presque tous vouloient qu'il demeurât, pour en pouvoir tirer leurs avantages. Il donnoit volontiers, quand il étoit en mauvais état; & ils ne sçavoient que trop qu'il n'épargnoit, ni dignitez, ni argent, pour se tirer de peril. La facilité, qu'il avoit à pardonner à ses 1649.]

1649. Ennemis leur ôtoit encore cette animosité qui se rencontre dans le cœur des personnes qui sentent avoir offensé, & qui n'esperant plus de grace, poussent toûjours leurs offenses jusqu'à l'extremité ; & ils trouvoient fort commode de pouvoir esperer de se racommoder toûjours avec lui & de rencontrer, en souffrant sa domination, les bienfaits & le pardon tout ensemble.

Le 16. ou 17. janvier. Pour commencer la Guerre, le Maréchal de la Mothe, avec environ cent chevaux, alla jusqu'à la vûë des Troupes du Roi ; & le Maréchal du Plessis vint aussi-tôt à sa rencontre. Les Parisiens, qui eurent peur, se rétirerent, à ce qu'ils dirent, par respect, & pour n'avoir pas voulu tirer les prémiers contre les Troupes du Roi. Ce même jour le Premier Président, soit par quelque animosité particuliere, soit pour faire quelque service à la Cour, empêcha le Coadjuteur de prendre séance au Parlement. Il la prétendoit avoir en l'absence de son Oncle l'Archevêque de Paris ; & le Premier Président ne pût pas s'y opposer long-tems ; car le Coadjuteur

avoit beaucoup d'Amis. Il la prit malgré lui, disant qu'il y avoit des exemples où les Coadjuteurs avoient pris la Place des Archevêques. 1649.

La Ville de Roüen, dont le Parlement étoit affectionné au Duc de Longueville, & qui vouloit se conserver en état de faire ce qu'il lui sembleroit les plus à propos, finassant à la mode & selon le genie du Païs, fit mine de se vouloir conserver pour le Roi; & cependant ordonna que les Portes seroient gardées, & que le Bourgeois prendroit les Armes. Le Premier President étoit bon Serviteur du Roi: mais il n'avoit pas de credit dans sa Compagnie, & toute sa fidelité fut inutile à son Service. La Reine, aussi-tôt qu'elle vit le Duc de Longueville du Parti de Paris, envoia S. Luc trouver le Marquis d'Hector Fils du Marquis de Beuvron, qui étoit au vieux Palais, pour lui porter la survivance de son Pere de Lieutenant de Roi. S. Luc, qui étoit son Oncle, le Frere de sa Mere, en lui donnant cette survivance l'engagea au Parti du Roi, & à lui conserver cette Place selon qu'il étoit obligé de le

1649. faire. Le Marquis d'Hectot accepta la recompense du service qu'on lui demandoit, & promit à son Oncle tout ce qu'il vouloit de lui ; puis demeura dans le vieux Palais, sans beaucoup se soucier de ce qui en arriveroit.

La Reine envoia aussi le Comte d'Harcourt, avec les Provisions du Gouvernement de Normandie, pour se saisir de la Ville de Roüen. Ce Prince vaillant & hardi à la Guerre, & trop timide dans une Affaire de Paix, s'arrêta au Conseil du Premier Président qui le fit demeurer au Faux-bourg, & l'assûra qu'il le feroit recevoir en lui envoiant des Deputez aussi-tôt qu'il auroit averti sa Compagnie de sa venuë. Il lui conseilla d'envoyer sa Commission au Parlement, afin de faire déliberer là-dessus, & se prometoit qu'il auroit l'honneur ce même jour de lui donner à souper. Le Lieutenant General Varangeville, qui étoit aussi Serviteur du Roi, lui dit, qu'il ne falloit point hazarder la chose ; qu'il seroit mieux d'entrer & d'aporter lui-même sa Commission, afin de surprendre le Parlement & ne lui point laisser le tems de déliberer

là-dessus, ni le moien de l'exclure. 1649.

Le Comte d'Harcourt, ne pouvant deviner lequel seroit le plus sûr, crût qu'il étoit de la prudence de suivre l'avis de celui qui étoit le Chef de la Compagnie, & demeura au Faux-bourg, attendant l'effet de leurs Déliberations. Elles conclurent à éluder & à gagner du tems; ce qui donna le moien aux Amis & Serviteurs du Duc de Longueville de faire des intrigues dans la Ville, pour empêcher le Comte d'Harcourt d'y entrer. Le Roi, qui avoit moins de Créatures dans ce lieu que l'ancien Gouverneur, fut celui qui perdit sa cause. Le President Bigot, & quelques autres, sous prétexte de l'importance de l'Affaire, proposerent au Premier Président de faire assembler les Semestres; & pour ne le pas étonner, lui montrerent desirer de faire ce que le Roi leur commandoit. Le Premier Président, pour ne les pas choquer, leur accorda leur demande; & cette docilité leur donna du tems pour mander promptement le Duc de Longueville leur Gouverneur. Ce Prince vint: il surprit le Premier President; mais il

1649. étoit attendu avec impatience, par le Président Bigot, qui le sçachant arrivé au vieux Palais (où il avoit été surprendre le Marquis d'Hector; sans peut-être le beaucoup affliger) l'envoia querir comme ils étoient assemblez. Il prit sa place dans le Parlement, avant que les voix fussent recueillies, si bien qu'il fit résoudre la Compagnie de réfuser le Comte d'Harcour, au grand regret de ceux qui avoient entrepris de le servir, & d'y rétablir entierement la fidelité que des Sujets doivent à leur Souverain. Le Président Bigot étoit le Chef de cette Caballe frondeuse, comme Ennemi du Premier Président; & cette émulation fut cause en partie que le Roi ne pût conserver cette grande Province: ce qui l'incommoda infiniment, & lui fut d'un notable préjudice. Le Président de Gremonville, dont l'autorité étoit grande, n'y fit pas entierement son devoir. Il se crût méprisé de la Cour, & fut jaloux de la Confiance que l'on avoit eûë au Premier Président, dont le credit n'étoit pas si grand que le sien. Par ce sentiment, le zele qu'il avoit toû-

jours eu pour le service du Roi demeura muet, & l'empêcha de satisfaire pleinement à ses prémieres obligations. Il est à plaindre d'y avoir manqué, d'autant plus qu'il avoit d'ailleurs beaucoup de Capacité, & de Réputation. 1649.

Le Comte d'Harcourt fut contraint de se retirer, avec le chagrin de n'avoir pas réüssi dans son dessein. Il disoit pour sa justification, qu'il étoit allé en Normandie sans Troupes & sans Argent; & que n'aïant point de quoi se faire autoriser, il n'ôsa se hazarder à recevoir un affront: ce qui n'est pas une foible excuse, puisqu'en effet rien ne se fait sans finances & sans forces, ces deux choses aïant été de tout tems les nerfs de la Guerre. Il se retira donc au Pont de l'Arche, & de là il fut quelque tems à Ecoüis, avec peu de Troupes, & beaucoup de courage; résolu de s'opposer aux Entreprises du Duc de Longueville, s'il eût voulu incommoder le Roi dans sa demeure de Saint Germain. Les Normands & leur Gouverneur se contenterent de se tenir en repos, sans troubler ni

1649. eux, ni le Roi. Le Duc de Longueville voulut seulement chasser Saint Luc du vieux Palais, qu'il ne croioit pas devoir approuver que son Neveu servit contre le Roi ; ce qu'il fit ; & St. Luc partit avec assez de regret d'avoir mal réüssi dans sa Negociation. Le Duc de Longueville sçachant que le Marquis de Beuvron, qu'il avoit amené de Paris avec lui comme son ancien Ami, ne lui feroit point de mal, quoi que son Fils eût promis le contraire, les laissa tous deux au vieux Palais, & s'en alla à Caen donner ordre à la conservation des ses autres Places. Il crût avec raison que le le Pere & le Fils, ne faisant pas grand cas de la fidelité qu'ils devoient au Roi, ni même de ce qu'ils lui devoient à lui-même, seroient néanmoins plus volontiers du côté le plus commode pour eux, & qu'ainsi ils demeureroient dans ses interêts.

Le 21. Janvier. Les Generaux de Paris firent une grande sortie, à dessein d'escorter un Convoi de bleds qu'ils ne trouverent point ; & ne raporterent aucune marque de victoire de ce grand Exploit de Guerre, que celle d'un Rhume

general, parcequ'il faisoit très froid. 1649.
Comme le pain commençoit d'encherir le Peuple de Paris redoubla de furie contre toutes les Personnes de Qualité qui paroissoient Mazarins ; ce qui rendit la canaille pire que des Démons. La crainte de la souffrance, qui les devoit adoucir, ne servit qu'à augmenter leur rage. Les inutiles, qui s'amusoient à crier, s'opposoient à la sortie de ceux qui vouloient aller à St. Germain, ou dans leurs maisons de la campagne, & leur faisoient mille outrages. Les propres meubles du Roi & de la Reine, ses habits & son linge qu'elle avoit voulu avoir, avoient été pillez ; & le nom du Roi devint si odieux à ses Sujets, que ses Pages & Valets de pied étoient courus dans les Ruës comme des Criminels, & des Ennemis. L'animosité des Séditieux vint enfin à un tel excès, qu'il falloit faire changer de livrée à ceux qui avoient l'honneur de porter celle du Roi, quand on les envoioit à Paris.

La Princesse de Carignan, & la Princesse sa Fille, sortirent dans un Caroche, faisant semblant d'aller dans

1649. un Païs loingtain: elles porterent avec elles leurs Pierreries qui étoient belles. Le Parlement envoia foüiller les maisons de ceux qui étoient attachez au Cardinal, & son Banquier fut maltraité. Les Sages voioient ces maux avec douleur, & même quelque-uns du Parlement craignoient la puissance de tant de Princes, & de Maîtres; mais l'heure n'étoit pas venuë où ils devoient être tout-à-fait desabusez.

La premiere levée des deniers qui avoit monté, à ce qu'on disoit, à trois millions de livres étant finie, il fallut que les principaux de la Ville & du Parlement fissent sur eux de nouvelles taxes. Le Président de Novion donna lui seul, cette seconde fois cinquante mille livres, & à son exemple beaucoup de personnes firent des magnifiques liberalitez: mais cela ne leur plaisoit pas, & il est à croire qu'ils auroient alors volontiers preferez la condition obscure des Particuliers à l'honneur qu'ils avoient de commander à des Princes, & d'en être servis; car les gages de telles gens sont grands. Le seul Duc d'Elbœuf sous prétexte de faire des levées, leur

coutoit déja, lui & ses Enfans, plus 1649.
de quarante mille écus; mais enfin,
il falloit soutenir les fautes passées, &
avoir du pain.

Le Duc de Beaufort, à la tête de cinq ou six mille hommes, fit dessein d'aller attaquer Corbeil. Il étoit ce jour là monté sur un cheval blanc: l mit quantité de plumes blanches à on chapeau; & dans cet état aiant atiré par sa bonne mine l'admiration lu Peuple, il en reçût de grandes beredictions. Le Prince de Conti alla e conduire jusques à la Porte de la Ville. Le Coadjuteur, aussi grand Guerrier, que bon Predicateur, étoit e la partie, & le Duc de Brissac son arent & Ami, qui étoit aussi du arti de Paris, fut de cette Entrepri. Le lendemain, cette Armée Pasienne revint sans coup ferir: ces adauts quitterent leur General à trois ıs des Portes de la Ville: & leur oltronnerie fut cause que ce Prince, ıalgré sa valeur, & le desir qu'il voit de se vanger, n'ôsa jamais attauer Corbeil; car le Prince de Coné, qui faisoit la Guerre dans les rmes y avoit mis douze cens hom-

1649. mes pour les garder. Toute la bravoure des Badauts, ne s'occupa qu'à prendre quelques Bœufs & quelques Vaches, qu'ils amenerent dans Paris, pour réjoüir le Peuple. Leurs Exploits guerriers se terminoient toûjours à cette Conquête, dont Mr. le Prince se railloit fortement, & en faisoit de bons Contes à la Reine mais après tout, il n'y avoit pas tant de quoi se moquer; car ils faisoien ce qu'ils vouloient faire, donnant de vivres aux Parisiens, & faisant languir l'Entreprise du Roi. Elle recevoit encore beaucoup de retardemen par les Hoteurs & Païsans, qui tout la nuit s'échapoient des Quartiers du Roi, pour aporter vendre leurs denrées à Paris, où ils les vendoien mieux & plus cherement.

Les Bourgeois, qui jusqu'alors n'avoient point encore beaucoup souffer étoient si fiers, qu'ils ne craignoien rien, & les imprecations contre l Reine & le Ministre redoubloient chaque jours avec beaucoup d'insolence Le Prince de Conti & le Parlemen avoient envoié traiter en Espagne afin de pouvoir subsister par les force

étran

étrangeres, quand les autres leur manqueroient. Ils se moquoient des menaces du Ministre, qui faisoit courir le bruit qu'il s'accommodoit avec le Duc de Loraine, & que Pigneranda, le Ministre du Roi d'Espagne, alloit venir sur la frontiere traiter la Paix avec lui. Mais comme les forces du Roi surmontent d'ordinaire celles de ses Sujets, la Reine esperoit un favorable succès de son Entreprise, & disoit qu'elle ne craignoit rien que la Paix & la bonté du Cardinal, & qu'il ne lui prit envie de s'accommoder desavantageusement. Elle affectoit de le dire devant le Duc d'Orleans, de crainte qu'il ne se laissât persuader par le Parlement, à vouloir faire quelque honteuse Negociation, au préjudice de l'Autorité Roiale, & des interéts de son Ministre. Son dessein n'étoit pas de l'éloigner; & elle vouloit faire entendre aux Princes, en parlant de cette sorte, qu'elle ne seroit pas capable de se laisser entâmer là-dessus. Le Cardinal, pour montrer aux Parisiens, que le bruit de la Paix avec l'Espagne n'étoit pas mal fondé, desira que le Duc d'Orleans, M. le 1649.

1649. Prince, & lui allassent diner à Saint Cloud, où ils firent venir un Espagnol Secretaire de Pigneranda, qui paroissoit être envoié de la part de son Maître, pour en faire les premieres Propositions; & là se fit un grand repas accompagné de gaieté, afin de montrer à cet Espagnol, que le Siege de Paris n'étoit qu'une bagatelle.

Le Duc d'Orleans agissoit comme un bon Prince, qui ne vouloit point faire de mal à la Reine, mais qui étoit fâché du Siege de Paris, & qui ne vouloit pas perdre les Créatures qu'il avoit dans le Parlement. Il leur fit écrire qu'il étoit affligé de l'état où étoit la France; qu'il avoit quitté Paris avec regret, & seulement pour ne pas laisser le Roi & la Reine entre les mains de M. le Prince; & que son plus grand desir étoit de contribuer à la Paix. L'Abbé de la Riviere, qui sçavoit être haï & manacé, craignoit que cette haine ne le fit perir, parce qu'il n'avoit pas les mêmes forces pour les soûtenir qu'avoit le Ministre. Pour adoucir les Esprits, il fit dire aux principaux du Parlement, que son Maître les protegeroit dans les

occasions, & qu'il étoit à Saint Germain avec intention de procurer le bien public, & celui de chacun en particulier. Ces offres & ces douceurs firent naître de grands desseins, & attirerent au Duc d'Orleans beaucoup de Propositions anciennes & nouvelles. Chateauneuf lui en fit faire par ses Amis, Madame de Rhodes sa Confidente, & Amie du Duc de Beaufort, fit entendre à l'Abbé de la Riviere, que s'il croioit se faire Cardinal par la Reine, il ne le seroit jamais, & qu'il se repentiroit de ne pas faire accepter par son Maître la Regence, qu'on lui offroit, & qu'on n'auroit pas peut-être pû lui donner. Le Negociateur à ce qu'il me conta, devoit à son refus offrir à M. le Prince la qualité de Generalissime; mais toutes ces Négociations furent inutile. Ils vouloient separer le Duc d'Orleans de la Reine, & le priver de la veritable & legitime Puissance dont il joüissoit, par l'espoir d'une fausse grandeur; mais il fut assez sage, pour estimer le solide bonheur qu'il possedoit, & le préferer aux calamitez infructueuses, qui suivent

1649.

d'ordinaire une injuste prétention: l'équité eût plus de pouvoir sur lui, que les intrigues des Frondeurs, dont les Chefs étoient remplis de beaucoup de fausses Maximes.

Le Prince de Conti, & Madame de Longueville, selon cette fausse prudence humaine qui se trompe incessament, voulurent aussi separer le Duc d'Orleans de la Cour, souhaitant peut-être d'en faire un Regent malheureux & disgracié. Ils lui firent donc offrir les mêmes choses que le Parlement & les Frondeurs, & crûrent qu'en privant la Reine de ce secours, ils arriveroient à une grande Puissance. Ils crûrent peût-être que cette Princesse, assistée de M. le Prince, servie des Armées & des Grands du Roiaume attachez au Roi, trouveroit des forces pour subsister: & qu'alors se racommodant avec le Chef de leur Famille, & lui, & eux ensemble tireroient de la foiblesse du Ministre tout ce qu'ils prendroient la peine de désirer. Le Coadjuteur, Chateauneuf, & les autres, interieurement opposez, à la Caballe de Madame de Longueville, vouloient d'avantage. Leur dessein

étoit entierement tourné vers la 1649.
Grandeur du Duc d'Orleans: ils le vouloient Regent dominant; & s'ils avoient pû, il est à croire qu'ils auroient perdu la Reine & M. le Prince; mais le Duc d'Orleans, dont les intentions étoient bonnes, n'écouta nulle de ces Propositions, & en demeura constamment au seul & unique projet de la Paix qu'il vouloit faire. Il la fit enfin; mais d'une maniere fort desavantage à l'Autorité Roiale, dont il sembloit vouloir être le Protecteur. Il est infiniment estimable, de ne s'être pas laissé corrompre par tant de sujets de tentation, par tant d'Esprits gâtez qui l'environnoient.

Pendant qu'on traite de tous côtez, Madame de Longueville, l'Ame du Parti Parisien, & chez qui les Conseils se tenoient, accoucha dans l'Hôtel de Ville d'un Fils, qui fut nommé Charles-Paris; & malgré l'état où elle étoit, le plaisir de l'intrigue lui donnant des forces, elle ne laissoit pas, quoique delicate de son naturel, d'entendre, de parler, & d'agir: ce qui fait voir que les pas-

1649. ſions emportent la nature au-de-là d'elle-même, & que rien ne les ſçauroit arrêter que Dieu ſeul par ſa grace, & par un grand détrompement.

Le petit Tancrede, Fils de Madame de Rohan étoit à Paris, où il eſperoit trouver de l'apui. Le Prince de Condé avoit hautement porté les interêts de Chabot, & de Madame de Rohan, la Fille: il avoït éte le Protecteur de leür mariage; & l'étant alors du Miniſtre, il falloit neceſſairement que cet Enfant, qui n'avoit point encore de Pere, trouvat de l'aſſiſtance dans le Parlement, qui regardoit ce Prince comme ſon Ennemi. Tancrede aprocha bien près du bonheur qu'il ſouhaitoit, le Parti Parlementaire le favoriſa, les Parens du feu Duc de Rohan le reconnoiſſoient pour ſon Fils, ils trouvoient avantageux pour eux, que le Fils de la Mere fit revivre le nom du Pere, & paſſoient legerement ſur le doute de ſa naiſſance; car ils croioient avec raiſon, qu'il ne feroit pas le ſeul qui porteroit à faux titre le nom, & les armes, d'une illuſtre Maiſon. Les Huguenots, qui alors étoient fideles au

Roi, n'étoient pas fâchez néanmoins 1649.
de revoir un Duc de Rohan de leur Religion, & ſouhaitoient ſeulement qu'il pût devenir capable de leur ſervir de Chef, ſi un jour ils vouloient former quelque Entrepriſe dans l'Etat. Ces favorables diſpoſitions, qui alloient rendre la bizarre naiſſance de Tancrede un prodige de bonheur, furent anéanties par la mort qu'il reçût auprés du Bois de Vincennes, en une ſortie que firent les Pariſiens. Malgré ſa jeuneſſe, qui n'étoit pas encore fort éloignée de l'enfance, il y fit des merveilles de ſa perſonne, & donna tant de preuves de ſa valeur, qu'il laiſſa dans le monde cette créance de lui, que s'il n'étoit Fils du Duc de Rohan, ce grand Capitaine, il l'étoit du moins d'une perſonne de qualité, qui ſans doute ne manquoit ni de grandeur, ni de courage. Il faut que les Conquerans faſſent plus que le commun des autres hommes: il ſçavoit déjà qu'il avoit à combattre, non-ſeulement pour la gloire, mais encore pour aquerir un Pere, un Nom, des Parens, de grandes Terres, & de la Fortune; & ſur tout,

1649. pour fuir une honteuse destinée. Sa Mere la vieille Duchesse de Rohan, qui avoit fondé toutes ses esperances sur lui, & qui croioit par son rétablissement se pouvoir vanger de sa Fille, fut sensiblement affligée de sa mort. Ceux qui parroissoient ses Parens, & qui le vouloient adopter, le regreterent; & toute sa Famille, ôté sa Sœur, en fut affligée. Peut-être que la force du Sang leur fit jetter des larmes, & qu'elles étoient une marque de la vertu de sa Mere, & de la verité de ses paroles. Sur de telles choses, le doute est ce me semble le parti le plus sûr, & le plus juste; car ce qui paroit le plus vrai, ne l'est quelquefois pas, & ce qui tout de même nous paroit plein de mensonge est souvent plus digne d'estime que de mépris. En cette occasion, il y avoit à remarquer que la Duchesse de Rohan la Mere avoit paru grosse à Venise, dans le tems qu'elle étoit avec son Mari.

Les miseres commençoient alors dans Paris à se faire sentir, & les pauvres patissoient déja beaucoup. Toutes les denrées encherissoient; & quoi que ce fût peu souffrir pour une Vil-

le aſſiegée, cette diſette ne laiſſoit pas d'incommoder beaucoup, & ſur tout les pauvres. Les eaux étoient fort débordées cette année, & Paris étoit devenu ſemblable à la Ville de Veniſe. La Seine le baignoit entierement, on alloit par Bâteau dans les Ruës; mais bien loin d'en recevoir de l'embelliſſement, ſes Habitans en ſouffroient de grandes incommoditez: & les Dames pour faire voir leur beauté, ne ſe ſervoient nullement de ces Gondoles ſi renommées, que l'on admire ſur les Canaux Venitiens. La Nature a mis un bel ordre en toutes choſes, ce qui ſert d'ornement en de certains lieux, feroit une grande laideur en d'autres. Ainſi cette belle Riviere, la richeſſe & la beauté de Paris, n'étant plus renfermée dans ſes bornes ordinaires, ruïnoit, par cette trop grande abondance de ſes eaux, la Ville qu'elle baignoit plus qu'à ſon ordinaire, & lui ôtoit les avantages qu'elle lui donne quand elle ſe contente de couler doucement dans ſon lit naturel. 1649.

Pendant que les calamitez augmentent à Paris, les Conſeils redoublent

1649. à Saint Germain, où l'inquietude étoit proportionnée au mauvais état des Affaires du Roi. Des deux côtez on souffroit. Le Duc d'Orleans suivant son inclination favorable au bien public, fit écrire à ses Créatures, qu'il les conseilloit de penser à la Paix. Il fait plus; il en parle à la Reine, qui malgré ses sentimens, est contrainte de l'écouter. Ce radoucissement fit venir à la Cour l'Archevêque de Toulouse, de la part de quelques-uns du Parlement, & il eût une grande Conference avec le Ministre, qui lui témoigna désirer de pacifier toutes choses. Ceux qui commandoient le parti des Factieux n'y étoient pas encore tout à fait disposez & le voiage de ce Prélat n'eût alor aucun effet, que celui de commence de part & d'autre à tracer les premi ces d'un Accomodement futur. A soi retour le Prince de Conti lui deffendit de rendre compte en public des favorables paroles qu'on lui avoit dites Il eût peur que les Peuples ne s'humiliassent, & que le respect qu'il devoient au Roi ne reprît sa plac dans leurs cœurs.

Le Ministre commençoit alors à 1649. dire, qu'il vouloit bien s'en aller hors de France, pourvû que l'Autorité Roiale n'en fut point blessée; & quelqu'un lui disant par moquerie, que tout iroit bien pourvû qu'il s'en allât, il répondit serieusement, qu'il étoit prêt à partir, & qu'il ne demandoit pour être content, que de voir le Roi respecté & obéï par ses Peuples.

Monsieur le Prince ne vouloit point de Paix, & sçachant les Négociations du Duc d'Orleans, il dit à Senneterre, qu'il ne traitoit avec aucun du Parti ennemi; mais que si M. le Duc d'Orleans, ou le Ministre, se laissoient entendre là-dessus, qu'il traitteroit avec mille, parce qu'il ne vouloit pas être pris pour duppe, & demeurer le dernier chargé de toute la haine publique. Il disoit de plus, qu'il vouloit vaincre les Parisiens, comme des Poltrons; & les Generaux, comme des gens qui ne pouvoient s'accommoder ensemble, & dont la valeur étoit inutile, par la difference des sentimens & des caballes, & par le desordre qui se rencontre toûjours dans un grand Parti com-

1649. posé de plusieurs personnes.

La Reine fit consulter soigneusement de grands Docteurs, pour sçavoir si en conscience elle ne pouvoit pas continuer la Guerre. Elle leur fit voir qu'elle avoit été contrainte à la faire, par les Caballes du Parlement, qui le portoient à une désobéïssance manifeste, & par la Révolte des Peuples; & mit pour fondement de sa Consultation, qu'elle avoit intention de faire la Paix aussitôt qu'elle verroit cesser les causes de la Guerre. Sur cette Proposition, on lui répondit, qu'elle la pouvoit faire; mais que pour ne pas confondre l'innocent avec le coupable, elle étoit obligée de rechercher l'Accomodement par toutes les voies raisonnables & possibles, & qui manifestement ne lui seroient point desavantageuses. Quelques personnes, persuadées par la voix du Peuple, & qui en jugeoient sur le bruit public, qui se faisoit contre le Mazarin, lui dirent qu'elle étoit obligée d'ôter le Cardinal du Ministere; mais elle n'en voulut rien faire, parce qu'elle étoit persuadée que ce relâchement étoit dangereux à l'Au-

torité Roiale, & contraire au Service du Roi : elle ne voioit point d'homme capable de remplir sa place, qui ne fut attaché à Monsieur, ou à M. le Prince. C'est pourquoi, elle répondit toûjours sur cet article, à ceux qui lui en parlerent, qu'elle ne vouloit pas faire la même faute qu'avoit faite le Roi d'Angleterre, abandonnant son Ministre à la rage publique, de peur qu'elle ne causât d'aussi mauvais effets contre elle, que ce Prince en ressentoit alors en sa propre personne & en son Etat. 1649.

Le Cardinal, cependant ne trouvoit point honteux, de rechercher ceux qu'il avoit menacez peu auparavant. Il envoioit souvent de ses Amis & de ses Domestiques dans Paris, pour traiter avec ceux du Parlement, qui avoient le plus de credit dans sa Compagnie : il y en avoit de bien intentionnez, beaucoup de gens sages avoient horreur de la Guerre ; & par ces solides raisons on peut croire que ces Ambassadeurs étoient souvent bien reçûs. La Negociation, selon le genie du Ministre, se trouvoit toûjours de la partie, soit avec ses plus grands

1649. Ennemis, soit avec ceux qui sans le haïr vouloient s'accommoder, avec lui. Il ressembloit en cela à cette grande Princesse Catherine de Medicis, qui pour gagner du tems fit plusieurs fois la Paix avec les Huguenots, quoiqu'elle vît bien qu'elle ne servoit qu'à donner quelque treve à ses maux, & nullement à les faire cesser. La mollesse qui paroissoit alors dans sa conduite, ne lui a pas à la fin mal réüssi; mais elle a quelque fois paru si laide, qu'il est impossible de lui en donner des loüanges: & s'il en a tiré quelque avantage, il en faut adorer la Providence divine, & aprés elle en attribuer l'honneur à la courageuse résistance de la Reine.

Les Generaux Frondeurs eurent avis que l'Armée du Roi devoit venir attaquer Charenton, un de leurs meilleurs Passages pour leur faire venir des vivres dans Paris. Ils y avoient mis une Garnison considerable, & un vaillant homme pour le deffendre. Quand on le sçût à Paris, ceux qui y commandoient firent aussi-tôt dessein de l'empêcher, & de sortir avec toutes leurs Troupes, qui étoient en aussi

grand nombre qu'ils le vouloient : la 1649.
multitude en étoit infinie, & chaque Parisien étoit alors Soldat, mais Soldat sans courage. Les Generaux, qui se sentoient le cœur capable de tout entreprendre, étoient assez hardis pour dire qu'ils donneroient Bataille, s'ils le jugeoient à propos; mais je pense qu'en le disant ils avoient déja jugé qu'ils ne le devoient pas faire. La politique & la raison les obligeoit de menacer & de craindre; & leur deffendoit en faisant les braves, de montrer la foiblesse de leur Parti, par les mauvaises Troupes qu'ils commandoient.

Monsieur le Prince, la terreur des Parisiens, vint donc comme un torrent, qui emporte tout ce qu'il rencontre, fondre sur ce Village retranché, barricadé, & bien muni de braves gens. Le Duc d'Orleans étoit en personne dans l'Armée du Roi, & tout ce qui portoit une Epée de ceux qui étoient à la Cour, y fût aussi. L'Armée étoit petite, mais elle étoit bonne, & le nom du General augmentoit ses forces de beaucoup. Mr. le Prince, accoutumé à de plus gran-

1649. des Victoires, enleva le Quartier, tua tout ce qui lui ôsa resister, & tailla en pieces la Garnison qui étoit de deux mille hommes. Clanleu, qui la commandoit y fut tué, se deffendant vaillament, refusant la vie qu'on lui voulut donner, & disant qu'il étoit par tout malheureux, & qu'il trouvoit plus honorable de mourir en cette occasion que sur un Echaffaut. Ensuite de cette Expedition, M. le Prince rangea son Armée en Bataille, & eut le loisir de la mettre en bon ordre, avant que celle de Paris pût arriver à la vûë de ses Troupes. Les deux Armées furent assez long-tems à se regarder sans se faire aucun mal. Celle du Roi avoit fait ce qu'elle avoit eu dessein de faire; & celle de Paris n'avoit que de très-foibles intentions de l'attaquer, & pas assez de courage pour resister aux Troupes du Roi. Ses moindres Goujats étoient des Cesars & des Alexandres, en comparaison de leurs meilleurs Soldats. Cette nombreuse & mauvaise Armée ne sortit point de ses retranchemens, qui furent les dernieres maisons de Piquepuce, & l'Arriere-

garde demeura toûjours bien à son ai- 1649.
se dans la Place Roiale, & ne vit que le Cheval de bronze, qui portant la representation de Loüis XIII. leur devoit faire honte de combatre son Fils, & leur Roi. Mais bien loin d'avoir ce sentiment, toute leur bravoure n'eut aucun effet, que celui de leur faire donner mille malediĉtions à ce jeune Monarque, que peu d'années auparavant ils avoient reçû comme un present du Ciel, oĉtroié à leurs vœux & à leurs prieres. Les deux Armées se retirerent chacune de leur côté : celle du Roi, glorieuse & satisfaite ; & celle de Paris, bien honteuse de n'avoir donné d'autres preuves de sa vaillance, que celles des menaces & des injures. Elles n'avoient pas été faites à leurs Ennemis d'assez près, pour être entendues ; & c'est pour-cette raison qu'elles ne furent pas vangées.

Le Duc de Chatillon fut blessé à mort en cette occasion, dont Mr. le Prince fut touché. Il le pleura, & témoigna pour lui, aussi bien qu'il l'avoit déja fait pour d'autres, qu'il étoit quelquefois susceptible de beau-

1649. coup d'Amitié. Ce jeune Seigneur fut regreté publiquement de toute la Cour, à cause de son merite, & de sa qualité, & tous les honnêtes gens eurent pitié de sa destinée. Sa femme, la belle Duchesse de Chatillon, qu'il avoit épousée par une violente passion, fit toutes les façons que les Dames qui s'aiment trop, pour aimer beaucoup les autres, ont accoutumé de faire en de telles occasions; & comme il lui étoit déjà infidéle, & qu'elle croioit que son extrême beauté devoit reparer le degout d'une joüissance legitime, on douta que sa douleur fut aussi grande que sa perte. Cet aimable Mari reconnoissant sa faute, en demanda pardon en mourant à celle qu'il avoit offensée préferant d'autres chaines aux siennes. Il le fit en de termes si obligeants, à ce qu'elle m'a depuis dit elle-même, qu'il est à croire que la colere & la jalousie laisserent quelque place à la tendresse, & n'étoufferent pas tout-à-fait une Amitié qui avoit paru si grande.

Les Generaux Parisiens, mal satisfaits de leur journée, se retirerent

 1649.
loucement. Ils essuierent mille injures de leurs Bourgeois, qui étoient en colere de ce qu'on ne les avoit pas menez au Combat. Ils juroient qu'ils auroient fait des merveilles, & qu'ils auroient porté la mort & l'effroi dans toute l'Armée du Roi. Leur chagrin procedoit de ce qu'ils avoient perdu un passage qui leur apportoit des vivres; qu'il ne leur restoit plus que Brie-Comte-Robert; & n'aiant que cette seule ressource, ils voioient que bien-tôt ils seroient en état de craindre la faim. Mais quoi que leurs Generaux en fussent plus tristes qu'ils ne le pouvoient être, comme ils n'étoient pas persuadez de leur vaillance, ils n'ôserent jamais attaquer les Enseignes Roiales, & le Duc de Bouillon, qui alors étoit malade, & que l'on avoit envoié consulter sur ce sujet, n'en avoit point été d'avis.

Ce même jour, pendant l'absence des Generaux Ennemis du Roi, ceux qui étoient à Paris affectionnez à la Cour, & Amis du Ministre, firent proposer au Parlement par les Gens du Roi une Députation vers la Reine, pour lui rendre de trés-humbles

1649. Remercimens de ce que l'Archevê que de Toulouse avoit dit de sa part Il n'avoit pas si ponctuellement obé au Prince de Conti, qu'il n'eut fai sçavoir aux principaux de cette Com pagnie le favorable traitement qu'i avoit reçû à S. Germain ; & ceux qu avoient de bonnes intentions, e firent un bon usage. Le premier Pré sident, qui étoit plus Roialiste qu Frondeur, ou qui étoit de tous le Partis quand bon lui sembloit, ap puia cette Proposition. Le Présiden de Mêmes, alors assez affectionn pour la Cour, le Doyen, & quelque autres, en firent autant ; mais ce qu'on appelloit les Frondeurs firent u grand bruit, & forcerent ceux qui vouloient la Députation à se taire. Ceux là, aprés avoir quelque tem souffert leur mutinerie, recommencerent par plusieurs fois à la proposer, & toûjours les cris frondeurs redoublerent, à mesure que le zele des sages continuoit de paroître. Comme les Frondeurs eurent peur de perdre leur cause, un d'entre eux courut vitement avertir le Prince de Conti, qui à cette nouvelle vint aussi-tôt au

Palais. Il representa à la Compagnie 1649.
qu'il étoit bien dur à lui & aux autres
de leur Parti, de voir qu'ils voulussent ordonner d'une Affaire de cette importance, pendant que leurs Generaux étoient à la campagne, exposant leur vie pour leur querelle. Avec ses raisons, & le bruit des Frondeurs, il rompit ce dessein; & revenant à l'Hôtel de Ville, il crut comme il étoit vrai, avoir plus vaillamment combattu que ceux qui étoient allez à la Guerre.

Le Premier Président dit tout haut en cette occasion, qu'il étoit impossible de plus tenir le Parlement, si on en vouloit user de cette maniere. Les esprits en effet étoient si égarez de la raison, que pendant ces desordres, & particulierement dans les journées où il s'agissoit de quelques Affaires importantes, ils portoient tous de petits poignards sous leurs robes, pour s'en servir selon leurs besoins & l'interêt du Parti qu'ils avoient dans le cœur *.

* Tambonneau Conseiller au Parlement & de mes Amis m'a dit qu'il en portoit un, & que ses Confreres en faisoient autant.

Les Generaux de retour, sçachans ce qui s'étoit passé au Parlement, connurent aisément que leurs Affaires

1649. alloient mal, & que plusieurs incli-
noient à la Paix. Ils jugerent qu'i
étoit impossible que leur Parti subsis-
tât long-tems; & la peur qu'ils euren
de perir, les obligea de mettre en dé-
liberation, en presence de Madam
de Longueville, d'arrêter le Premie
Président. Quelques-uns, dans c
Conseil furent d'avis de le faire tue
par le Peuple, & d'en faire autant
ceux qui avoient témoigné approuve
la Députation vers la Reine. Le
Propositions les plus extrêmes y fu
rent faites, par ceux qui avoient plu
de Passion que de Sagesse. Le Coad
juteur n'étoit pas moderé. Il ne prati
quoit pas les vertus que le Christia
nisme demande pour vivre selon le
regles de l'Evangile, & selon les obli
gations d'un homme de sa Professio
il hazardoit tout, pour arriver au bu
de ses désirs; & voulant de la gloire
il montroit avoir des sentimens qui l
deshonnoroient.

Le neuviéme au soir, le Duc d
Beaufort partit pour aller à Etampes
au-devant d'un Convoi de bleds &
de bêtail, dont le Peuple avoit u
grand besoin. A son retour, il fu

ttaqué par les Troupes que comman- 1649.
doit le Maréchal de Grammont, qui
'ôſa le pouſſer tout à fait, de crain-
e de la multitude Pariſienne, qui
ommençoit à ſortir, pour venir au
ecours de leur Prince bien-aimé. On
ous dit alors, que ſi ce General
oialiſte, dans un certain défilé,
ût voulu profiter de l'occaſion, au-
oit taillé en piece le Duc de Beau-
ort, & lui auroit pris tout ſon bu-
in; mais ce Prince, qui ne fut que
oiblement attaqué, ſe deffendant
aillament, hazarda genereuſement
a vie, pour conſerver celle des bœufs
 des moutons qui devoient nourrir
es bons Amis les Pariſiens. Le Maré-
hal de la Mothe alla le ſecourir, &
ui aida à ſe tirer d'Affaire; car il s'é-
oit un peu trop engagé au Combat.
l ſortit une ſi grande quantité de
euple au devant de lui, que toute
a nuit ne pût pas ſuffire pour leur
onner le tems de rentrer dans la
ille, & débroüiller cet embarras, où
ant de bêtes de toutes natures ſe ren-
ontrerent mêlées enſemble.

Le douziéme, arriva un Héraut Le 12. Fevrier.
'Armées de la part du Roi, qui ſe

1649. préſenta à la Porte de Saint Honoré, vêtu d'une mandille ſans manches de velours bleu, couverte de Fleurs de Lis d'or, une toque de Velours noir à ſa tête, & un bâton à ſa main couvert d'un méme velours, & pareillement ſemé de Fleurs de Lis. Le Capitaine de la Porte lui dit qu'il ne pouvoit le laiſſer entrer ſans le conſentement du Prince de Conti, & du Parlement. Mr. de Maiſons, qui y commandoit en qualité de Colonel du Quartier, fut celui qui en alla donner avis à l'un, & à l'autre. Le Parlement s'aſſembla auſſi-tôt, pour aviſer à ce qu'il devoit faire. Il fut arrêté de lui refuſer l'entrée, & que les Gens du Roi iroient à Saint Germain repreſenter à la Reine, que le Roi n'ayant point accoûtumé d'envoyer de Heraûts à ſes Sujets, ils avoient refuſé de le recevoir ſous le nom d'Ennemis, & la ſupplier de leur dire ce qu'elle déſiroit de faire ſçavoir au Parlement. Cette Députation ne déplût point à la Cour, parce qu'elle étoit reſpectueuſe, & donnoit lieu à quelques Propoſitions d'accommodement, que tous les gens de

bien

bien desiroient avec ardeur. Il fut ordonné de plus, que Mr. de Maisons garderoit les Paquets tout cachetez jusques à nouvel ordre. Il y en avoit trois, un pour le Parlement, un autre pour le Prince de Conti, & un autre pour la Ville. Dans le premier, le Roi faisoit mention de la Déclaration qui avoit été faite à sa sortie, par laquelle on leur enjoignoit d'aller à Montargis, & de celle qui avoit été donnée contre eux en conséquence de leur désobéïssance, où tous ceux de cette Compagnie étoient déclarez criminels de Leze-Majesté; & la conclusion étoit que nonobstant cela, la Reine ouvrant les bras de sa misericorde, par une bonté toute extraordinaire, elle leur promettoit & leur donnoit sa foi de Reine, que s'ils vouloient obéïr à la premiere Déclaration, qui les condamnoit d'aller à Montargis alors, rétablissant l'Autorité du Roi par cette obéïssance, elle les remettroit dans leurs Droits & Privileges, & leur pardonneroit toutes leur Révoltes passées, sans vouloir jamais s'en souvenir: & dans un Memoire particulier, 1649.

1649. on leur faisoit esperer de plus grandes graces, s'ils vouloient députer vers la Reine. Dans le second, le Roi mandoit au Prince de Conti, qu'aiant été déclaré Criminel de Leze-Majesté, pour avoir manqué d'obéïr à la prémiere Déclaration, qui lui ordonnoit de se rendre dans six jours auprés de Sa Majesté, à faute de quoi il avoit été privé de ses Charges & Gouvernemens, que s'il vouloit dans ce même terme obéïr aux ordres du Roi, la Reine lui promettoit de le remettre dans sa premiere innocence, & dans la joüissance de ses biens, Charges, & Gouvernemens; & le Memoire particulier faisoit esperer de plus grandes graces, & un plus long délai s'il vouloit le demander. La Ville, aiant de même été conviée par une premiere Déclaration, de se separer du Parlement, & de ses Interêts, à faute dequoi tous les habitans étoient traitez des Rebelles, on leur mandoit que s'ils vouloient rentrer en eux-mêmes & obéïr au Roi, la Reine leur pardonneroit leurs fautes, & redonneroit tout de nouveau aux habitans de Paris leurs Droits & Privileges ac-

coutumez, les traitant comme bons 1649.
& fidèles Sujets, lesquels Sa Majesté avoit toûjours tendrement aimez.

Les Députez du Parlement envoierent demander des passeports à Saint Germain pous y aller, selon ce qui avoit été résolu à la venuë du Heraut. Les Frondeurs furent au desespoir de cette Députation, & le Duc de Beaufort, le Maître du Peuple, déclara qu'il vouloit faire tuer ceux qui proposeroient des conditions de Paix, sans chasser le Cardinal du Ministere; mais toutes ces menaces ne pûrent empêcher que les Négociations n'allassent à leur fin. La Reine refusa les passeports aux Gens du Roi|, les voulant traiter des Particuliers, à cause qu'elle prétendoit que le Parlement etoit interdit, & déclaré criminel. Cette hauteur,nón plus que toutes les autres, ne fut pas soûtenuë; & il falut se résoudre de les envoier dans la forme que les Gens du Roi le souhaiterent, & même il fallut que la Reine les traitât favorablement. Sa prudence & son Ministre lui conseillerent de le faire en cette occasion, où elle n'étoit pas en pouvoir d'agir,

1649. ſelon ſes ſentimens. Les Affaires ſe traiterent entre le Miniſtre & les Députez aſſez generalement, par ce que des deux côtez on ſe tint aſſez ſerré; chaque Parti n'ôſant montrer de vouloir ce qu'en effet ils deſiroient, comme le remede de tous leurs maux.

Les Députez à leur rétour, furent au Parlement rendre compte de leur voiage. Les Generaux eurent peur que cette Narration n'apportât quelque changement dans les eſprits parceque le deſir de la paix & du repos eſt naturellement imprimé dans le cœur de tous les hommes raiſonnables. Le Prince de Conti, de concert avec tous les autres, l'interrompit, en preſentant au Parlement un Envoié de la part de l'Archiduc, qui leur promettoit du ſecours, & les exhortoit à ſe bien deffendre. Il étoit vrai que le Marquis de Noirmoutier avoit commerce avec l'Archiduc, par Laigue ſon Ami, qui avoit été envoié en Flandre, pour traiter avec ce Prince de la part des principaux de ce Parti; & il étoit demeuré d'accord avec eux, qu'ils ſe pourroient ſervir de ſon nom, pour perſuader aux Peu-

ples ce qu'ils jugeroient être necessaire 1649.
à leur deffense. Ils firent donc paroitre ce Courier Espagnol, pour éluder les Propositions d'Accommodement, qu'ils crurent se devoir faire ensuite du Recit des Gens du Roi. Plusieurs du Parlement furent étonnez quand ils entendirent nommer le nom de l'Archiduc : quelques autres en eurent de la joye ; & par la difference de leurs sentimens, ils témoignerent la difference de leur vertu, & de leur équité. Cela fit que beaucoup de ceux, qui n'étoient que mediocrement bien disposez, se resolurent tout à fait bien faire ; car il n'est pas facile d'aller si vite dans le dernier emportement du mal & du crime ; & l'ancienne impression gravée presque dans le cœur de toutes les Nations, du devoir des Sujets envers leurs Souverains, ne s'efface pas si facilement. Aprés la Harangue du Prince de Conti, la Grand' Chambre délibera, si on devoit écouter l'Envoié de l'Archiduc. Ils douterent avec raison, s'ils pouvoient entrer en commerce avec l'Ennemi de l'Etat; & la plus grande partie de ceux qui compo-

1649. soient cette Compagnie voulurent éviter le Crime de Leze-Majesté, & de se mettre au nombre des Rebelles déclarez. Il fut arrêté sur cette extraordinaire Déliberation, qu'ils l'entendroient; & qu'après l'avoir oüi, ils en iroient rendre compte à la Reine. Beaucoup de ceux qui opinerent furent d'avis d'envoier les Paquets fermez à Saint Germain, & ils en furent loüez par les gens de bien.

L'Envoié commença par une Lettre de Créance qu'il presenta dans la Grand' Chambre, qui avoit été écrite à Paris: puis il dit que l'Archiduc, aiant refusé tous les avantages, qui lui avoient été proposez par la Reine, il lui avoit commandé de venir demander au Parlement la Paix des deux Couronnes, à des conditions dont ils seroient eux-mêmes les Juges. Il leur dit que l'Archiduc ne vouloit point traiter avec le Cardinal Mazarin, étant condamné par une si celebre Compagnie; qu'il auroit crû ne pouvoir trouver aucune sûreté avec lui, & qu'il esperoit la rencontrer toute entiere par leur entremise: qu'au refus de la Paix qu'il leur demandoit,

il leur offroit une Armée de vingt 1649.
mille hommes, qui étoit sur la Frontiere toute prête à les bien servir.

Ensuite de cette Harangue, le Harangueur fut remercié, & il se retira : puis on ordonna que les Gens du Roi seroient écoutez. Ils avoient été interrompus par le Prince de Conti, comme je l'ai remarqué, exprés pour empêcher l'effet de leurs paroles; mais cette mauvaise finesse ne pût empêcher leur Narration. Ils dirent à leur Compagnie, que la Reine les avoit bien reçûs, & leur avoit fait dire par Monsieur le Chancelier au nom du Roi, qu'elle n'avoit point trouvé mauvais le refus qu'ils avoient fait du Héraut qu'elle leur avoit envoié ; qu'elle avoit reçû leurs excuses pour bonnes & legitimes, puisqu'ils avoient horreur du nom de rebelles ; & que sadite Majesté les avoit assûrez, qu'aussi-tôt qu'ils voudroient s'humilier & rendre au Roi son Fils le respect qu'ils lui devoient comme bons & fidéles Sujets, elle leur donneroit sûreté pour leurs vies, leurs biens, & leurs charges. Ils dirent aussi que Monsieur, & M. le Prince, leur en avoient dit

autant ; que de plus M. le Chancelier les avoit conviez au retour, pour aviser tous ensemble aux moiens d'une bonne Paix, & qu'ils n'étoient point entrez en matiere sur aucun article, aiant voulu observer particulierement les ordres qu'ils avoient reçûs de la Compagnie.

On délibera tout de nouveau là-dessus, & il fut arrêté qu'on deputeroit à Saint Germain, pour remercier la Reine des obligeantes paroles qu'elle avoit dites en leur faveur, & pour lui rendre compte de l'Envoié de l'Archiduc. Ce fut environ dans ces mêmes jours, que la Reine qui faisoit la Guerre par raison, & qui selon les Conseils des Docteurs qu'elle avoit consultez travailloit par bonté à faire la Paix, voulut faire une action tout à fait charitable, & suivre exactement les Conseils que Dieu même nous donne dans l'Evangile ; car outre l'argent qu'elle envoioit souvent en secret distribuer aux pauvres, elle vendit des pendans d'oreille de diamans d'une grande valeur, & faits d'une agréable maniere, qu'elle n'avoit point encore mis, & en donna

les prémices & le prix à ceux qui dans 1649.
les Ruës de Paris, vomissoit chaque jours quelques impécations contre elle.

Il faut interrompre le cours de cette Negociation, pour marquer ici le plus horrible Attentat qui ait jamais été, la plus criminelle Action que des hommes aient jamais commise, que nôtre Siecle a vû avec horreur, & qui arriva en Angleterre, lors que nôtre Souveraine étoit occupée à corriger la Revolte de ses Sujets. Ce Récit causera de l'étonnement aux races futures, & devoit être d'un mauvais augure pour la Reine, & pour les Peuples, qui voioient que les châtimens de Dieu étoient prêts de tomber sur la terre, pour la punir de l'injustice qui étoit répanduë en elle, par tant d'impietez & de crimes. Il sembloit que la Justice Divine menaçoit tous les Rois de l'Europe, puis qu'elle n'épargnoit pas un des plus innocens, & qu'elle tomboit alors sur la tête d'un grand Roi, qui étoit un bon Prince, & dont la vie étoit exempte de toute reproche, à l'exception d'une heresie qu'il avoit

1649. reçûë de ses Peres, & dont il semble que son malheur étoit la suite, comme le peché de Henri VIII. en étoit la source. Le zele qu'il avoit pour la Religion marquoit sa foi; & ses bonnes intentions vrai-semblablement pouvoient attirer sur lui, la misericorde de Dieu, & les veritables lumieres dont il avoit besoin pour se tirer de cet aveuglement; mais par un Arrêt impenetrable de Dieu, il perit remplis de Vertus, & sa fin nous va faire voir quel monstre de créature est l'homme, quand il s'abandonne à ses passions, & qu'il n'a point la Pieté, & la veritable Religion pour guide.

Il n'y a jamais eû rien de plus pitoiable que l'état où étoit alors cette grande Famille Roiale d'Angleterre. Elle étoit persecutée par ses Sujets, trahie de ceux qui leur devoient tout, & ceux dont avec justice elle devoit esperer du secours étoient forcez de l'abandonner. Les embarras de la Guerre Civile que la Reine avoit sur les bras, l'empêchoient de secourir le Roi d'Angleterre, à qui elle étoit obligée, & pour qui elle disoit qu'el-

le conſervoit beaucoup d'amitié; mais 1649.
à ſon extrême regret, une amitié infructueuſe, & qui devoit donner de la confuſion & de la douleur à une grande Reine comme la nôtre, dont la bonne volonté devoit être accompagnée de puiſſance, & paroitre par les effets plûtôt que par les paroles. Alors ce grand Roi étoit reduit à chicaner ſa vie en ſe défendant contre ſes Sujets, comme auroit fait le moindre homme du monde. Il avoit été amené par eux de l'Iſle de VVight à Londres, où il avoit été long-tems priſonnier, & la Chambre haute travailloit à lui faire ſon Procès avec une inſolente barbarie, & une injuſtice manifeſte. La Reine trop embarraſſée de ſes Affaires, & peu en état de ſe faire craindre, pour tout ſecours envoia un Ordinaire du Roi en Angleterre, pour ſolliciter les Rebelles en ſa faveur; mais ce fut inutilement, & ce Prince malheureux, quand cet homme arriva, n'en avoit plus beſoin. Pendant que ces hommes dénaturez traitoient leur Roi de Criminel, qu'ils accuſoient d'avoir fait

1649. de grandes trahisons à leur Nation, & d'avoir fait la Guerre contre eux, la Reine sa Femme étoit dans le Louvre, souffrant beaucoup de necessité Elle avoit déjà vendu presque toutes ses pierreries, pour en envoier l'argent au Roi son Mari, qu'elle tâchoit de secourir par toutes les voies possibles; & le reste de ses diamans avoit été emploiée à la nourir dans Paris, où elle se trouva assiegée avec les Rebelles. Elle étoit affectionnée au Parti Roial ; & le mauvais état des Affaires de la Reine la privoit des assistances qu'elle avoit accoûtumé d'en recevoir. Elle fut contrainte, dans cette necessité, de demander, comme elle disoit elle-même, *une aumône* au Parlement ; & je pense qu'elle en tira environ vingt mille francs pour sa subsistance. Comme j'avois l'honneur de la voir souvent, étant logée dans le Louvre, par la grace qu'elle m'avoit faite de m'y recevoir (*), elle me fit connoître l'état où elle étoit, qui étoit digne de compassion, & dont les particularitez seroient étonnantes. Tous les Grands de la Terre, qui croient être destinez à une Puissance

(*) La Reine eût la bonté & le soin, d'envoyer de S. Germain remercier la Reine d'Angleterre de la protection, qu'elle m'avoit donnée.

parmanente, & qui s'imaginent que 1649.
leur grandeur, leurs plaisirs, & leur apparente gloire ne sçauroit finir, devroient mediter ceci, pour apprendre à se détromper de leurs fausses Opinions. La mendicité, où cette illustre Princesse étoit reduite, étoit affligeante; mais elle ne se pouvoit comparer au malheur qu'elle avoit sujet de craindre, & qui enfin lui arriva par l'ordre de Dieu, pour lui faire sentir la difference des plus grands biens, & des plus grands maux, qui puissent arriver dans la vie. On peut dire d'elle, qu'elle a gouté ces deux états dans toute leur étenduë.

Depuis le Siege de Paris, elle avoit toûjours été fort en peine de ce qu'elle ne recevoit point de Nouvelles du Roi son Mari, qu'elle sçavoit avoir été mené à Londres, où il étoit gardé si soigneusement qu'il fut impossible à ce Prince de lui écrire: & comme on se flatte ordinairement, la Reine d'Angleterre croioit que la Guerre, & les Troubles de la France, l'empêchoient en quelque façon de recevoir de ses Lettres, & que toutes

ces choses retardoient les Courriers. Le Roi d'Angleterre, pendant ce silence à l'égard de la Reine, fut occupé à répondre dans la Chambre haute du Parlement d'Angleterre aux Accusations qu'on lui faisoit, d'avoir fait de grandes trahisons, dans l'Etat & d'avoir été trouvé l'épée à la main contre ses Sujets. Ce Roi sans répondre à ces crimes fabuleux, maintint toûjours que la Chambre haute n'avoit point de droit de juger les Rois, & que selon les Loix & la raison, il ne devoit pas être traité de cette sorte; mais le Président de la Chambre, aussi-tôt qu'il parloit *de Loix, de Justice*, & *de Raison*, lui répondit, qu'ils ne pouvoient souffrir, qu'étant un Malfaiteur, & presenté devant eux en qualité de Prisonnier, il voulut entreprendre de disputer l'Autorité de cette Chambre; & qu'il ne lui appartenoit pas de la contester. Ce pauvre Prince fut plusieurs fois amené devant ces injustes Juges, renvoié, & accablé de Calomnies. Il refusa toûjours constamment toutes les Propositions qu'on lui fit, parce qu'il crût qu'el-

les blessoient la Religion qu'il professoit. Il ne manquoit, ni de courage, ni d'esprit, pour bien maintenir ses raisons, mais comme il avoit laissé passer les bonnes occasions de s'accommoder, qu'il n'avoit point de forces, d'amis, d'argent, ni d'Armée pour se défendre, il fut enfin condamné à la mort, refusant toûjours de reconnoître la Jurisdiction de la Chambre ; & cette Chambre lui deffendant de s'y oposer. Cet effroiable Arrêt fut conçû en des termes aussi abominables que le procedé de ses infames Juges étoit rempli d'iniquité & de malice. Le Président prononça, *que Charles Stuard, étant atteint & convaincu des Crimes & Charges dont il étoit accusé, la Chambre ordonnoit que lédit Charles Stuard, comme Tiran, Traitre, Meurtrier, & Ennemi du Public, seroit mis à mort par la separation de sa tête d'avec son Corps.* 1649.

Après cet horrible Arrêt, ce malheureux Roi, le neuviéme jour de Fevrier de cette année mil six cens quarante-neuf, sur les dix heures du matin, fut conduit de Saint James à pied par dedans le Parc, au milieu

1649. d'un Regiment d'Infanterie, Tambour battant & Enseignes déploïées, avec sa Garde ordinaire armée de pertuisanes. Quelques Gentilshommes le suivirent en cet état, allant devant & après lui, la tête nuë. Le Sieur Juxson, Docteur en Theologie, qui étoit Evêque de Londres, le suivoit; & le Colonel Thomlinson, qui avoit la Garde de Sa Majesté. Tous deux l'accompagnerent parlant à lui la tête nuë. Il vint depuis ledit Parc de Saint James, au travers de la Gallerie de VVhitehall jusques à la Chambre, où pendant sa puissance il couchoit ordinairement. De là, il entra dans un Cabinet, où il avoit accoutumé de prier Dieu, & y demeura quelque tems à faire sa priere. Il refusa de diner, parce qu'aiant communié une heure auparavant, il avois bû un peu de vin; & il crût qu'il suffisoit pour le conduire à la mort, & pour aller jusqu'au lieu où il la devoit recevoir. Il fut accompagné de Juxson, du Colonel Thomlinson & de quelques autres Officiers, qui avoient charge de le suivre. Sa Garde du Corps, & ses Mousquetai-

res, étoient rangez depuis sa Chambre jusques à la Sale des Banquêts. 1649.
Au dehors de cette Sale sur la place publique, l'Echaffaut étoit dressé. Il étoit couvert de noir : le billot étoit au milieu, & la hache à côté, toute prête à trancher la tête de ce grand Prince, le plus vertueux de tous les hommes. Plusieurs Compagnies de Cavalerie & d'Infanterie étoient rangées aux deux côtez de l'Echaffaut, avec une grande confusion de Peuple, qui fort paisiblement vouloient assister à ce spectacle. Le Roi, étant arrivé sur l'Echaffaut, jetta les yeux attentivement sur la hache, & le billot, & demanda au Colonel Paker, s'il n'y en avoit point de plus haut? Puis leur parla à tous avec une grande tranquillité d'esprit; aiant dans son visage un air si noble & si majestueux, qu'à moins que d'avoir pour Spectateurs & Auditeurs des Assassins, & des Bourreaux ; ils en auroient été touchez. Son Discours est beau pour un Roi Chrêtien, qui trompé dans sa Religion, croioit être un Martyr de son Eglise. Il se confesse coupable de l'injuste mort de

1649. Straffort, à laquelle il se repent d'avoir consenti. Un Anglois, bon Serviteur de son Roi, & bien instruit de ses Affaires, me conta toutes les Particularitez que je viens d'écrire, avec celles qui suivent jusques à sa mort. Ce fut la même personne, qui me donna la Harangue suivante.

HARANGUE DU ROI D'ANGLETERRE,

Faite par lui à ses Sujets, sur l'Echafaud, & particulierement au Colonel Thomlinson.

Elle est traduite d'Anglois en assez mauvais François; & sans doute elle est plus belle en sa Langue : je l'ai écrite de la même maniere qu'elle m'a été donnée.

„ J'AI fort peu de choses à dire, c'est „ pourquoi je m'adresse à vous, „ & vous dirai que je me tairois vo„lontiers, si je ne craignois que „ mon silence ne donnât sujet à quel„ques-uns de croire que je subis „ la faute, comme je fais le sup-

 1649.

„ plice, mais je croi que pour m'a-
„ quiter envers Dieu & mon Païs,
„ je dois me justifier comme bon
„ Chrétien & bon Roi, & finale-
„ ment comme Homme de bien. Je
„ commencerai par mon innocence,
„ & en verité je croi qu'il n'est pas
„ necessaire de vous entretenir long-
„ tems sur ce sujet. Tout le mon-
„ de sçait que je n'ai jamais com-
„ mencé la Guerre avec les deux
„ Chambres du Parlement; & j'ap-
„ pelle Dieu à témoin, auquel je
„ dois bien-tôt rendre compte, que
„ je n'ai jamais eu intention d'usur-
„ per sur leurs Privileges. Au con-
„ traire, ils commencerent eux-mê-
„ mes, en se saisissant des Arsenaux;
„ ils confessent qu'ils m'apartiennent;
„ mais ils jugerent qu'il leur étoit
„ necessaire de me les ôter: & pour
„ le faire court, si quelqu'un veut
„ regarder les dattes des Commis-
„ sions de leurs Députez & des an-
„ ciens, comme les Déclarations, il
„ verra évidemment qu'ils ont com-
„ mencé ces malheureux Desordres,
„ & non pas moi; de sorte que j'es-
„ pere que Dieu vangera mon inno-

1649. „cence. Non je ne le veux pas, „j'ai de la charité. A Dieu ne plai„se que j'en impute la faute aux „deux Chambres: il n'eſt pas be„ſoin ni de l'un ni de l'autre. J'eſ„pere qu'elles ſont exemtes de ce „Crime; car je croi que les mauvais „Miniſtres d'entre eux & moi „ont été les cauſes principales de „tout ce ſang répandu: tellement „que par maniere de parler, com„me je m'en trouve exempt, j'eſpe„re & prie Dieu qu'ainſi ſoit qu'ils „le ſoient auſſi. Néanmoins, à „Dieu ne plaiſe que je ſois ſi mau„vais Chrêtien, que je ne confeſſe „que les jugemens de Dieu ſont juſ„tes contre moi, car ſouvente fois „il punit juſtement par une injuſte „Sentence: cela ſe voit ordinaire„ment. Je dirai ſeulement qu'un „injuſte Arrêt, que j'ai ſouffert „être executé contre Straford, eſt „puni preſentement par un autre „injuſte, donné contre moi-même. „Ce que j'ai dit juſques ici, c'eſt „pour vous faire voir mon innocen„ce. Maintenant, pour vous faire „voir que je ſuis bon Chrêtien,

„ voilà un honnête homme, (mon- 1649.
„ trant au doigt le Sieur Juxſon,)
„ lequel portera témoignage que j'ai
„ pardonné à tout le monde, & en
„ particulier à ceux qui ſont Au-
„ teurs de ma mort. Quels ils ſont,
„ Dieu le ſçait : je ne deſire pas le
„ ſçavoir. Je prie Dieu de leur par-
„ donner. Mais, ce n'eſt pas tout ;
„ il faut bien que ma charité paſſe
„ plus avant. Je ſouhaite qu'ils ſe
„ repentent ; car veritablement, ils
„ ont commis un grand peché en
„ cette occurence. Je prie Dieu avec
„ Saint Etienne, qu'ils n'en reçoi-
„ vent pas la punition ; non ſeule-
„ ment cela ; mais encore qu'ils
„ puiſſent prendre la vrai voie d'é-
„ tablir la Paix dans le Roiaume,
„ car la charité me commande, non
„ ſeulement de pardonner aux per-
„ ſonnes particulieres, mais auſſi de
„ tâcher juſqu'à mon dernier ſoupir
„ de mettre la Paix dans le Roiau-
„ me.

„ Maintenant, Meſſieurs, il faut
„ vous faire voir comme vous êtes en
„ mauvais chemin, & tâcher de vous
„ remettre en un meilleur. Premie-

„ rement pour vous montrer que
„ vous vous détournez de la justice,
„ je vous dirai que tout ce que vous
„ avez jamais fait, à ce que j'en ai
„ pû concevoir, a été par voie de
„ Conquête. Certainement, c'est
„ une mauvaise voie: car une Con-
„ quête ' Messieurs, n'est jamais jus-
„ te, s'il n'y a quelque bonne & lé-
„ gitime cause, soit pour quelque
„ tort reçû, ou en ayant droit legiti-
„ me; & alors, si vous outre-passez
„ cela, la premiere contestation que
„ vous avez rend vôtre cause injuste
„ à la fin, quoi qu'elle fût juste au
„ commencement. Mais si ce n'est
„ par Conquête, c'est une grande
„ violence, comme un Pirate repro-
„ cha un jour à Alexandre qu'il étoit
„ le grand Voleur, mais que pour
„ lui il se contentoit de n'être que le
„ petit. Desorte, Messieurs, que
„ je trouve la voie que vous tenez
„ fort mauvaise. Apresent, pour
„ vous mettre en bon chemin, soiez
„ assûrez que vous ne ferez jamais
„ bien, & que Dieu ne vous assiste-
„ ra jamais, que vous ne donniez à
„ Dieu ce qui appartient à Dieu, &

,, au Roi ce qui appartient au Roi, 1649.
,, je veux dire à mes Succeſſeurs, &
,, au Peuple ce qui appartient au Peu-
,, ple. Je ſuis autant pour le Peuple
,, qu'aucun de vous. Il vous faut
,, donner ce qui appartient à Dieu,
,, en reglant ſon Egliſe droitement
,, ſelon l'Ecriture, laquelle eſt à pre-
,, ſent en deſordre. Pour vous en
,, dire la voie en détail préſentement,
,, je ne le puis faire. Je vous dirai
,, ſeulement, qu'il ſeroit bon d'aſ-
,, ſembler un Sinode National, où
,, chacun pourroit diſputer avec toute
,, liberté, & que les Opinions qui
,, paroitroient évidemment bonnes
,, fuſſent ſuivies. Quant au Roi, en
,, verité je ne veux pas ,, (puis,
ſe tournant vers un Gentilhomme qui
touchoit à la hache, *ne gâtez pas la
hache*:) Quant au Roi, les Loix
,, du Royaume vous en inſtruiront
,, clairement; & partant, comme
,, cela me touche en mon particulier,
,, je ne vous dis qu'un mot en paſ-
,, ſant. Pour le Peuple, certaine-
,, ment je deſire autant ſa liberté &
,, franchiſe, que qui que ce ſoit;
,, mais il faut que je vous diſe, qu'el-

1649. „le consiste à être conservée par les
„Loix, par lesquelles ils soient assû-
„rez de leurs vies & de leurs biens.
„Ce n'est pas qu'il faille qu'ils aient
„part au Gouvernement, Messieurs:
„cela ne leur appartient pas. Un
„Souverain & un Sujet sont bien
„differens l'un de l'autre; & pour-
„tant jusqu'à ce que vous fassiez ce-
„la, je veux dire que vous mettiez
„le Peuple en cette sorte de liberté,
„certainement il n'en aura jamais.
„Messieurs, c'est pour ce sujet que
„je suis ici. Si j'eusse voulu don-
„ner lieu à un Arbitrage, afin de
„changer les Loix, selon la puissan-
„ce du glaive, j'eusse pû éviter ceci.
„Partant, je vous dis, & prie Dieu
„qu'il en détourne son châtiment de
„dessus vous; car je suis martyrisé
„pour le Peuple veritablement;
„Messieurs, je ne vous tiendrai pas
„long-tems, je vous dirai seulement,
„que j'eusse pû demander quelque
„peu de tems pour mettre ceci en
„meilleur ordre, & le diriger mieux;
„mais j'espere que vous m'excuse-
„rez. J'ai dechargé ma conscience.
„Je prie Dieu que vous preniez les
„voies

„ voies les plus propres pour le bien 1649.
„ du Roiaume, & vôtre propre Salut.„ Alors le Sieur Juxſon dit au Roi, *Ne plait-il pas à Vôtre Majeſté, quoi que l'Affection qu'elle a pour la Religion ſoit aſſez connue, de dire quelque choſe pour la ſatisfaction du Peuple?*

Le Roi alors lui répondit, *Je vous remercie de tout mon cœur, Monſeigneur; parce que j'allois oublier ce que j'avois eu deſſein de dire.* Puis, ſe tournant vers le peuple, il dit, *Meſſieurs, je penſe que ma Conſcience & ma Religion eſt fort bien connue de tout le monde & partant je déclare devant vous tous, que je meurs Chrêtien, profeſſant la Religion de l'Egliſe Anglicane, en l'état que mon Pere me la laiſſée; & je croi que cet honnête homme,* montrant le Sieur Juxſon, *le témoignera.* Puis, ſe tournant vers les Officiers, il dit, *Meſſieurs, excuſez-moi en ceci, ma Cauſe eſt juſte & mon Dieu eſt bon: je n'en dirai pas davantage.* Puis il dit au Colonel Paker, *Aiés ſoin, s'il vous plait, qu'on ne me faſſe pas languir.* Et alors, un Gentilhomme approchant de la hache, le Roi lui dit, *Prenez garde à la*

1649. *hache, je vous prie, prenez garde à la hache.* Ensuite de quoi, le Roi, parlant à l'Executeur, lui dit, *Je ferai ma priere fort courte, & alors j'étendrai les bras....* Puis le Roi demanda son bonnet de nuit au Sieur Juxson, & l'aiant mis sur la tête, il dit à l'Executeur, *Mes cheveux vous empêchent-ils?* Lequel le pria de les mettre sous son bonnet, ce que le Roi fit aidé de l'Evêque, & de l'Executeur. Puis le Roi se tournant de rechef vers l'Evêque, lui dit encore une fois, *Ma Cause est juste, & mon Dieu est bon.* Alors le Sieur Juxson lui dit, *Il n'y a plus qu'un pas, Sire, & ce pas est fâcheux; mais il est court; & vous pouvez considerer, qu'il vous transportera promptement de la Terre au Ciel, & là vous trouverez beaucoup de joie.* Le Roi lui répondit, *Je vai d'une Couronne corruptible à l'incorruptible, où il ne peut pas y avoir de trouble, non aucun trouble du monde.* Oüi, lui dit le Sieur Juxson, *vous changez vôtre Couronne temporelle à une éternelle c'est un fort bon échange.* Le Roi dit ensuite à l'Executeur, *Mes cheveux sont-ils biens?* Puis il ôta son manteau

& donna ſon Cordon bleu, qui eſt l'Ordre de la Jarretiere, audit Sieur Juxſon, diſant *Souvenez-vous*, & le reſte il le dit tout bas. Puis le Roi ôta ſon pourpoint, & demeurant avec ſa Camiſolle remit ſon manteau ſur ſes Epaules. Puis, regardant le billot, dit à l'Executeur, *Il vous le faut bien attacher. Il eſt bien attaché*, lui répondit-il; & le Roi continuant lui dit, *On le pouvoit faire plus haut. Il ne le ſçauroit, Sire, pour être bien*: à quoi le Roi ajoûta, *Quand j'étendrai les bras, alors...* Aprés quoi, ayant dit deux ou trois mots tout bas & debout, les yeux & les mains levées au Ciel, il s'agenoüilla incontinent, mit ſon col ſur le billot, & lors l'Executeur remettant encore ſes cheveux ſous ſon bonnet, le Roi lui dit, penſant qu'il l'allât fraper, *Attendez le ſigne. Je le ferai, Sire*, lui répondit cet homme. Puis, faiſant une petite poſe, le Roi peu après étendit les bras, & l'Executeur ſépara ſa tête d'un ſeul coup. Quand la tête fut tranchée, l'Executeur la prit, & la montra au Peuple, & ſon corps fut mis en un coffre couvert 1649.

1649. pour ce sujet de velours noir.

Sic transit gloria mundi.

Peu de jours aprés cet horrible Meurtre, la Reine d'Angleterre reçût une fausse nouvelle, qui lui aprit que le Roi son Mari avoit été amené de la Prison jusqu. s sur l'Echafaud; qu'on lui avoit voulu couper la tête; mais que le Peuple s'y étoit opposé. Je croi que Milord Germain, son Ministre, qui sçavoit le mauvais état des Affaires du Roi son Mari, la voulut préparer par cette fabuleuse Histoire, à ce funeste coup; & cette Princesse, quoi qu'elle ne vit son mal qu'à demi, en nous contant cette pitoiabl Avanture, jetta beaucoup de larmes mais elle se consoloit dans l'esperanc que le Peuple le sauveroit, puisqu'i commençoit à s'émouvoir en sa fa veur.

Le dix-neuviéme du mois, ell reçût enfin, cette horrible Nouvell comme veritable, & on ne put pa lui déguiser son malheur plus long tems. Ce mal, si grand, si terrible & si certain, produisit en elle tou

les ſentimens de douleur qu'elle étoit capable de ſentir. Cette malheureuſe Reine s'affligea, & ſouffrit infiniment; mais elle ne mourut point : & ce qui pouvoit être le ſeul remede de ſes maux lui manqua en cette occaſion. 1649.

Porque jamas meure un triſte
Quando conviene que muera *.

* Un malheureux ne meurt jamais quand il lui convient de mourir. *Boſcan.*

Elle m'a depuis ſouvent dit elle-même, qu'elle étoit étonnée comment elle avoit pû ſurvivre à ce Malheur. Elle connoiſſoit que la vie ne lui pouvoit plus être agreable. Elle perdoit une Couronne, mais ce qu'elle regrettoit le plus c'étoit un Mari, bon juſte, ſage, digne de ſon Amitié, & de l'amour de ſes Sujets. Elle étoit tombée dans une condition déplorable, & de la plus opulente Reine de la Terre, elle ne voioit alors dans l'avenir & ſelon toutes les apparences qu'une continuelle ſuite des miſeres, & d'afflictions, qui devoient lui faire de l'horreur. Elle avoit des Lumieres & de nobles ſentimens; & par conſequent elle devoit voir tout ce qu'elle perdoit, & ce qu'elle devoit à la me-

1649. moire d'un Roi, qui l'avoit fort aimée, qui lui avoit donné sa confiance toute entiere, & qui l'avoit toûjours infiniment considerée. Il avoit partagé sa grandeur & ses richesses avec elle : il étoit juste alors, qu'elle goutât une grande part de ses amertumes, & qu'elle mourût tous les jours de sa vie, au lieu de ce qu'il étoit mort une fois. Elle en a porté en effet un deüil perpetuel, & sur sa personne, & dans son cœur : autant néanmoins, que selon son humeur, elle en a été capable; car naturellement, elle avoit plus d'enjoüement dans l'esprit que de serieux. Le premier jour de sa douleur, je n'eus point l'honneur de la voir, parceque la violence de son mal la rendit invisible ; mais le lendemain, aiant obtenu, par l'aide de mes amis, un passeport pour aller trouver la Reine à Saint Germain, je fus prendre congé de cette Reine affligée. D'abord qu'elle me vit, elle me commanda de me mettre à genoux auprès de son lit, & me faisant l'honneur de me donner sa main, avec mille sanglots, qui souvent interrompirent son discours, elle me commanda d'apren-

dre à la Reine l'état où elle étoit, & 1649.
de lui dire de sa part, que le Roi son Seigneur, dont la mort alloit la rendre la plus malheureuse Femme du monde, ne s'étoit perdu que pour n'avoir jamais sçû la verité : qu'elle lui conseilloit de ne point irriter ses Peuples, à moins que d'avoir la puissance de les dompter tout à fait ; que le Peuple étoit une bête feroce, qui ne s'aprivoisoit jamais ; que le Roi son Seigneur l'avoit éprouvé ;& qu'elle prioit Dieu qu'elle eût plus de bonheur en France, qu'ils n'en avoient eu en Angleterre ; mais que sur tout elle lui conseilloit d'écouter ceux qui lui diroient la verité, de travailler à la découvrir, & de croire que le plus grand des maux, qui pouvoient arriver aux Rois, & celui seul qui détruisoit leurs Empires, étoit de l'ignorer. Que si j'étois fidéle à la Reine, je lui devois dire ces choses, & lui parler clairement sur l'état de ses Affaires, puisque c'étoit le plus grand service que je pourrois lui rendre ; & finit par un compliment qui s'adressoit à la Reine, avec quelques ordres qu'elle me donna qui regardoient les interêts

1649. du Prince de Galles, devenu Roi sans Roiaume, par la mort du Roi son Pere. Le Duc d'York son second Fils, âgé de quinze ans, aprés s'être échapé d'Angleterre: comme je l'ai déjà dit, étoit venu depuis peu de Hollande, pour demeurer auprés d'elle. Elle désiroit pour ces deux Princes ses Enfans, que le Roi & la Reine reconnussent en France le Prince de Galles pour Roi d'Angleterre, & qu'on traitât le second de la même maniere que le Prince son Frere aîné l'avoit été. Elle me commanda d'en parler à la Reine de sa part : puis me serrant la main, me dit avec un redoublement de douleur rempli de beaucoup de tendresse, qu'elle venoit de perdre *un Roi, un Mari, & un Ami*, dont elle ne pouvoit jamais assez pleurer la perte; & qu'il falloit necessairement que le reste de sa vie cette separation lui fut un éternel supplice.

J'avouë que les larmes & les paroles de cette Princesse me toucherent vivement. Outre la part que je pris à sa douleur, mon esprit fut étonné des paroles qu'elle me commanda de dire à la Reine, & des malheurs qu'elle

me fit apprehender pour elle. L'Etat 1649.
où je la croiois, & celui où étoit la France me firent une forte impreſſion; & je n'oublirai jamais les ſages diſcours de cette Reine, qui détrompée & inſtruite par ſa propre experience, ſembloit nous préſager de grands maux. Le Ciel voulut nous en prèſerver; mais comme nous les meritions tous de la Juſtice de Dieu, il faut lui rendre grace de ſa Miſericorde, & ſe ſouvenir de cette belle Leçon pour les Rois, & même pour les Particuliers, *Que la Verité eſt toûjours neceſſaire à ſçavoir, pour la conduite de nôtre vie.*

Ce même jour, ma Sœur & moi, accompagnées de nôtre petit Domeſtique, partimes de Paris, eſcortées d'une troupe de Cavalerie du Regiment du Prince de Conti, que commandoit Bariere, ce Gentilhomme, dont j'ai parlé ailleurs, qui étoit attaché à ce Prince, & par conſequent il avoit le malheur d'être compté au nombre des Ennemis de la Reine, après avoir été, un de ſes plus fidéles Serviteurs. Nous fumes reçûës à St. Denis par le Comte du Pleſſis, qui

commandoit à la place du Maréchal du Plessis son Pere. Il nous donna un bon repas & de bons lits; & le lendemain, nous arrivâmes heureusement à Saint Germain. Il nous fallut prendre un grand détour, & nous passames par plusieurs Villages où nous remarquames une desolation effroiable. Ils étoient abandonnez de leurs habitans, les maisons étoient brulées & abatues, les Eglises pillées, & l'image des horreurs de la Guerre y étoit dépeinte au naturel. Je trouvai la Reine dans son Cabinet accompagnée du Duc d'Orleans, du Prince de Condé, de la Princesse de Carignan, & d'une grande presse. La Cour alors étoit fort grosse; parce que tous ceux, qui n'étoient point de la Fronde, s'étoient rendus auprès du Roi. L'Appartement de la Reine, outre les personnes de la premiere qualité qui composoient la Cour, étoit rempli d'une grande quantité de Gens de Guerre; & je ne vis jamais tant de visages inconnus. La Reine étoit au milieu de ce grand monde, qui paroissoit gaie & tranquille: elle ne montroit point apprehender les malheurs

dont elle étoit menacée par les gens 1649.
de bon ſens, & qui jugeoient de l'avenir par les choſes paſſées & preſentes. Il ne falloit pas mettre de ce nombre les mauvaiſes propheties de ceux qui vouloient décrier ſa conduite, & qui prétendoient en l'intimidant l'obliger de chaſſer ſon Miniſtre: ils ne meritoient pas d'être écoutez ; & l'aparante gaieté de la Reine avoit pour but de les faire taire. On ne peut pas en douter ; car en l'état où elle ſe voioit, il étoit difficile, qu'ayant autant de ſageſſe & de raiſon qu'elle en avoit, elle pût avoir une gaieté veritable.

Quand je partis de Paris, j'avois le cœur rempli de tout ce que l'on m'avoit dit dans cette Ville. Je croiois que la Reine étoit menacée de perdre ſa Couronne, ou tout au moins la Regence ; mais étant à Saint Germain, je fus ſurpriſe, quand j'entendis les Railleries qui ſe faiſoient contre les Pariſiens, & les Frondeurs, & contre ceux qui lamentoient ſur les Miſeres publiques. Je ne trouvai point qu'on eut peur de ce grand Parti qui paroiſſoit ſi redoutable à toute

l'Europe ; & pour n'être pas moquée, il me fallut faire bonne mine avec ceux qui traduisoient en ridicule les choses les plus serieuses, & qui, se moquant des deux Parti, n'avoient aucun dessein que de profiter de ces Desordres.

Le soir, après que la Reine fut retirée, elle me commanda de lui dire tout ce que je sçavois de l'état de Paris, & de celui des Esprits. Comme j'avois une veritable tristesse dans l'ame, je lui contai librement ce qui m'avoit paru de contraire à ses interêts, & ne manquai pas de lui dire tout ce que la Reine d'Angleterre m'avoit ordonné de lui faire sçavoir de sa part. On s'imaginoit à Paris qu'elle ignoroit l'état de ses Affaires, que son Ministre lui faisoit croire que l'on y étoit dans une extrême souffrance, & que les Mutins seroient bien-tôt reduits à lui demander misericorde. Il est néanmoins veritable, qu'elle étoit instruite de tout ce qu'il étoit necessaire qu'elle sçût ; mais voulant travailler à punir, ou du moins à moderer, l'excés de l'audace du Parlement, & ne voulant pas non plus éloigner son

Miniſtre, ſes reſolutions étoient priſes, & toutes les crieries du Public ne la faiſoient nullement changer. Elle me fit l'honneur de me dire ce qu'elle avoit déjà dit à d'autres, & que je penſe avoir déjà auſſi écrit, qu'elle croioit être obligée de le retenir, de peur qu'il ne lui en arrivât autant qu'au Roi d'Angleterre; & qu'aprés l'avoir chaſſé on ne vint juſqu'à elle; que les Princes la voiant ſans Miniſtre, lui en voudroient donner un; que ne ſe pouvant accorder là-deſſus, comme il étoit raiſonnable de le croire, cela feroit naître des broüilleries plus grandes que les premieres; & qu'enfin elle le vouloit conſerver, non ſeulement parce qu'elle étoit ſatisfaite, de ſes bonnes intentions, & de ſa fidelité, mais parce qu'elle étoit perſuadée qu'en le ſoutenant elle retabliroit l'Autorité Roiale, & empêcheroit qu'on ne lui ôtât la Regence. Elle ajouta, que la conſervation ne lui en étoit conſiderable, que par l'affection qu'elle avoit pour le Roi; & elle me fit l'honneur de me dire en ſoupirant, que je ſçavois moi-même qu'elle n'étoit point ambitieuſe, & que par ſon 1649.

1649. inclination le repos lui auroit été plus agreable que la Puiſſance. Puis elle conclut par ces belles paroles, *qu'elle croioit bien faire, & qu'elle laiſſoit le reſte ſous la conduite de Dieu, de qui elle eſperoit par ſa miſericorde qu'il n'abandonneroit point l'innocence du Roi, qui ſelon les apparences avoit encor conſervé devant ſes yeux la grace de ſon Baptême.* Je la trouvai un peu étonnée de cet Envoié de l'Archiduc, dont elle ne ſçavoit point encore la fauſſeté; & aſſez touchée de la mort du Roi d'Angleterre. Elle me dit elle même, que c'étoit un coup, qui devoit faire trembler les Rois: mais; à ſon égard, étant perſuadée qu'elle faiſoit ce qu'elle devoit, & ce qu'elle n'avoit pû éviter de faire, ſon Eſprit demeuroit tranquille au milieu de tant d'orages. En effet, ſon humeur toûjours égale, fortifiée d'une ame qui ne ſe laiſſoit pas troubler aiſément, la faiſoit paroître à Saint Germain environnée de ſes Armées, avec le même repos, que parmi les Dames qui formoient ſon Cercle à Paris.

Le 22. ou 23. Fevrier. Le Nonce & l'Ambaſſadeur de Veniſe vinrent trouver la Reine, l'un de

la part du Pape, & l'autre de sa Re- 1649.
publique. Dans leur Audience, ils l'exhorterent fort à la Paix, & toucherent à son avis un peu trop fortement à ce qui paroissoit être le sujet de la Guerre. Elle s'en fâcha, & les interrompant elle leur dit, *Qu'elle trouvoit bien des gens qui lui disoient qu'il falloit faire la Paix, & qu'il falloit pardonner; mais que personne ne lui parloit de rétablir l'Autorité du Roi son Fils, qui s'en alloit détruite, si elle ne travailloit à la relever en châtiant les Rebelles, & les forçant à se remettre à leur Devoir.* Elle avoit sujet de parler de cette sorte; car les Consultations qu'elle avoit fait faire sur cet Article, aux Docteurs les plus severes, & dont elle vouloit suivre les Sentimens, étoient de veritables marques du desir qu'elle avoit de la Paix; mais il sembloit qu'elle devoit par ses propres obligations travailler premierement à remettre la France en état de pouvoir profiter de sa bonté, qui jusques alors, par la mauvaise disposition des Esprits, n'avoit fait qu'empirer ses maux. Cette bonté étoit plus grande en elle & plus effective,

1649. qu'apparente: elle avoit toûjours voulu cacher la ſienne, pour faire mieux paroitre celle de ſon Miniſtre.

Fin du Tome II.